

VALLOUREC

DOCUMENT DE REFERENCE
EXERCICE 2007
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUIN 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de
l'Autorité des Marchés Financiers
le 28 avril 2008
conformément à l'article 212-13 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une
note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

GROUPE VALLOUREC

Document de référence établi dans le cadre des règlements et des instructions d'applications
de l'Autorité des Marchés Financiers

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	5
CHAPITRE 2 : SANS OBJET	6
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE VALLOUREC ET SON CAPITAL	7
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE VALLOUREC	8
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	9
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	11
3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE VALLOUREC	13
3.5 DIVIDENDES	14
CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE VALLOUREC	16
4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE VALLOUREC	17
4.2 DEPENDANCE A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIEL ET FINANCIER	26
4.3 EVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	27
4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	27
4.5 SANS OBJET	30
4.6 SANS OBJET	30
4.7 RISQUES	30
CHAPITRE 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS	
5.1 COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX	36
5.2 HONORAIRES DES CABINETS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	97

	CHAPITRE 6 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	98
6.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	99
6.2	INTERETS DES DIRIGEANTS	104
6.3	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	105
	CHAPITRE 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES LES PERSPECTIVES D'AVENIR	109
7.1	EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	110
7.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS	111
	CHAPITRE 8 : DOCUMENTS SPECIFIQUES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUN 2008	112
8.1	RAPPORTS DU DIRECTOIRE	114
8.2	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	172
8.3	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	178
8.4	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	189
8.5	RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE DIRECTOIRE	191
8.6	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007	203
8.7	SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU 31 DECEMBRE 2007	204
8.8	INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2007	205
8.9	RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	206
8.10	INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES PAR L'EMETTEUR AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	207
8.11	TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC ET L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN	212
8.12	TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC ET L'ANNEXE I DU REGLEMENT FINANCIER	213
8.13	INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE	213

CHAPITRE 1
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE
ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Pierre Verluca,
Président du Directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en section 8.1.1 du présent document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Boulogne-Billancourt, le 28 avril 2008

Le Président du Directoire
Pierre Verluca

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG SA
représenté par MM. Jean-Paul Vellutini et Philippe Grandclerc
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex

Deloitte & Associés
représenté par MM. Bertrand de Florival et Jean-Paul Picard
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Commissaires aux comptes suppléants :

SCP Jean-Claude André & Autres
Les Hauts de Villiers
2bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Suppléant de KPMG

Société BEAS
7/9, villa Houssaye
92524 Neuilly-sur-Seine cedex
Suppléant de Deloitte & Associés

KPMG SA et Deloitte & Associés en tant que Commissaires titulaires ainsi que la SCP Jean-Claude André & Autres et la société BEAS en tant que Commissaires suppléants ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 pour une durée de six ans se terminant avec l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

KPMG SA et Deloitte & Associés ont remplacé respectivement Barbier Frinault & Autres (réseau Ernst & Young) et le cabinet Calan, Ramolino & Associés (réseau Deloitte) dont les mandats étaient venus à expiration. La SCP Jean-Claude André & Autres a remplacé M. Jean-Marc Besnier. La société BEAS, précédemment Commissaire suppléant du cabinet Calan, Ramolino & Associés, a été renouvelée en tant que Commissaire suppléant de Deloitte & Associés.

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Henri Redig
Secrétaire Général

VALLOUREC

27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Tél : +33 (0) 1 49 09 38 24 / +33 (0) 1 49 09 38 15

Fax : +33 (0) 1 49 09 36 94

E-mail : henri.redig@vallourec.fr

CHAPITRE 2
SANS OBJET

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE VALLOUREC ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE VALLOUREC

- 3.1.0 Dénomination et siège social
- 3.1.1 Forme juridique
- 3.1.2 Législation
- 3.1.3 Date de constitution et durée
- 3.1.4 Objet social
- 3.1.5 Registre du commerce
- 3.1.6 Consultation des documents juridiques
- 3.1.7 Exercice social
- 3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices
- 3.1.9 Assemblées Générales
- 3.1.10 Déclarations de franchissements de seuils

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

- 3.2.0 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux
- 3.2.1 Capital social
- 3.2.2 Capital autorisé mais non émis
- 3.2.3 Titres non représentatifs du capital
- 3.2.4 Titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions
- 3.2.5 Attribution d'actions gratuites
- 3.2.6 Evolution du capital au cours des cinq dernières années

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

- 3.3.1 Actionnariat de la Société Vallourec
 - 3.3.1.1 - Actions auto-détenues
- 3.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
- 3.3.3 Autres personnes exerçant un contrôle sur la Société Vallourec
- 3.3.4 Description du Groupe Vallourec (organigramme)

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE VALLOUREC

- 3.4.1 Place de cotation
- 3.4.2 Autres marchés réglementés éventuels
- 3.4.3 Précisions sur les volumes traités et l'évolution des cours
- 3.4.4 Nantissement d'actions de l'Emetteur

3.5 DIVIDENDES

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE VALLOUREC

3.1.0 Dénomination et siège social **VALLOUREC**

27, avenue du Général Leclerc à 92100 Boulogne-Billancourt

3.1.1 Forme juridique

Société Anonyme ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de Direction avec Directoire et Conseil de Surveillance.

3.1.2 Législation

Française.

3.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tout pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers : toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

3.1.5 Registre du commerce

La Société est inscrite au Registre du Commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 52 142 200 - APE 741 J.

3.1.6 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

3.1.7 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.1.9 Assemblées Générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au nom du même actionnaire, ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

3.1.10 Déclarations de franchissements de seuils

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 (2^e résolution) a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les articles L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur (article 8 des statuts).

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 alinéa 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisée par l'Assemblée Générale,
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisée par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

3.2.1 Capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2007 à 212 154 880 euros, divisé en 53 038 720 actions de 4 euros nominal.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 a décidé de diviser le nominal de l'action par cinq (5) et de ramener celui-ci à quatre (4) euros. Cette division a été effective au 18 juillet 2006.

3.2.2 Capital autorisé mais non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a délégué, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir supra 3.2.0), sa compétence au Directoire, à l'effet de décider le cas échéant :

- l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de créances à concurrence de 40 millions d'euros de nominal (première résolution) ;
- l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de créances à concurrence de 10 millions d'euros de nominal (deuxième résolution) ;
- l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apport en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social, ce capital s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée (troisième résolution) ;
- l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres à concurrence de 20 millions d'euros (quatrième résolution) ;
- d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de succès des émissions prévues aux première et deuxième résolutions (option de sur-allocation) (cinquième résolution) ;
- l'augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne à concurrence de 5 millions d'euros (6ème résolution). Il est toutefois précisé que cette autorisation sera rendue caduque dans le cas de l'adoption par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 d'un ensemble de résolutions (12ème à 15ème résolution) déléguant au Directoire, les compétences nécessaires pour augmenter le capital social d'un montant maximum de 6,3 millions d'euros par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe (cf. infra 8.1.5 Rapport spécial du Directoire) ;
- de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et éventuellement des mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 2% du capital au jour de la décision du Directoire (septième résolution).

Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations ci-dessus est fixé à 40 millions d'euros, étant précisé qu'il s'agit d'un plafond global commun à l'ensemble de ces délégations qui ont été accordées pour une durée de 26 mois expirant le 5 août 2009.

3.2.3 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas actuellement de titres non représentatifs du capital tels que parts de fondateur, certificats de droit de vote, etc.

3.2.4 Titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé (7^{ème} résolution) le Directoire à attribuer le cas échéant des options de souscription (et/ou d'achat d'actions) au profit des salariés et éventuellement des mandataires sociaux du Groupe, dans la limite de 2% du capital social s'imputant sur le plafond global de 40 millions d'euros mentionné à la section 3.2.2.

Dans le cadre de cette autorisation, qui a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 5 août 2009, le Directoire a mis en place le 3 septembre 2007, avec l'accord du Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription portant sur un total de 147 300 options, soit 0,03 % du capital social à cette date.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 6.3.2 du présent document de référence ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur les options (section 8.1.2).

3.2.5 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005 a autorisé (9^{ème} résolution) le Directoire à attribuer le cas échéant des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 5% du capital social.

Dans le cadre de cette autorisation, 2 plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, respectivement le 16 janvier 2006 et le 3 mai 2007. Les modalités de ces plans sont exposées à la section 6.3.3 du présent document de référence, ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites (section 8.1.3).

Une nouvelle autorisation d'attribuer éventuellement des actions gratuites est soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008. Sous réserve de l'approbation de la résolution concernée (16^{ème} résolution), le Directoire aura la faculté d'attribuer gratuitement des actions – existantes ou à émettre – dans la limite de 1% du capital social. Cette autorisation sera valable pour une durée de 38 mois, jusqu'au 3 août 2011. Elle rendra caduque par anticipation l'autorisation actuelle accordé le 7 juin 2005.

3.2.6 évolution du capital au cours des cinq dernières années

Dates des opérations	Actions nouvelles créées par		en euros			Nombre total d'actions
	Exercice d'options de souscription	Souscriptions en numéraire	Augmentation de capital	Prime d'émission	Capital social	
<i>en euros</i>						
01/01/2003					194 604 520	9 730 226
31/12/2003					194 604 520	9 730 226
31/12/2004	139 730		2 794 600	2 515 140	197 399 120	9 869 956
14/06/2005	18 415		368 300	331 470	197 767 420	9 888 371
13/07/2005		706 312	14 126 240	110 855 668	211 893 660	10 594 683
31/12/2005	5 649		112 980	98 462	212 006 640	10 600 332
18/07/2006 ⁽¹⁾					212 006 640	53 001 660
31/12/2006	10 210		40 840	35 609	212 047 480	53 011 870
31/12/2007	26 850		107 400	93 707	212 154 880	53 038 720

⁽¹⁾ Division (« Split ») par 5 du nominal des actions qui passe de 20 à 4 € et multiplication corrélative par 5 du nombre d'actions.

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Actionnariat de la Société Vallourec

A la date du 31 décembre 2007 la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Groupe Barclays Plc	4 257 447	8,03 %	4 257 447	7,81 %
Groupe Bolloré	2 107 449	3,97 %	3 547 833	6,51 %
Public	46 104 452	86,93 %	46 604 934	85,52 %
Salariés du Groupe Vallourec	85 843	0,16 %	85 843	0,16 %
Auto-détention	483 529	0,91 %	--	0,00 %
Total	53 038 720	100 %	54 496 057	100 %

Les nombres d'actions détenus par les groupes Bolloré et Barclays nous ont été communiqués par ceux-ci.

- Barclays a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % les 10 et 11 janvier 2008 ramenant sa participation à 4,83 % du capital et 4,70 % des droits de vote. Cette déclaration est enregistrée à l'AMF sous le n° 208C0138 et figure sur le site www.Vallourec.fr, rubrique «information réglementée».
- par cessions intervenues les 14, 21 et 23 janvier 2008, le groupe Bolloré a ramené sa participation à 0,37 % en capital et 0,38 % en droits de vote. A la suite d'achats effectués les 7 et 12 février 2008 cette participation est remontée à 2,02 % en capital et droits de vote.
- L'auto détention inclut les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité qui s'élevaient à 63.400 au 31.12.2007. Ce contrat, par nature, amène des variations qui font l'objet de déclarations mensuelles «ad hoc» sur le site www.Vallourec.fr rubrique «information réglementée».

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La participation détenue par les salariés du Groupe résulte d'un plan qui a été mis en place en juillet 2006, pour une durée de 5 ans. Les actions Vallourec dans lesquelles les souscriptions (4,4 millions d'euros) ont été investies ont été acquises sur le Marché (voir infra 6.3.4).

La Société n'a pas connaissance de participation autre qui pourrait être détenue indirectement par le personnel.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2007 :

- M. Jean-Paul Parayre, Président du Conseil de Surveillance, détenait 121 152 actions (dont 50 actions de garantie) de la Société Vallourec ;
- les autres membres du Conseil de Surveillance ne détenaient pas d'actions Vallourec autres que les 50 actions dont ils doivent être propriétaires pendant la durée de leur mandat, conformément aux dispositions statutaires,
- M. Marco-Antônio Castello-Branco, membre du Directoire, détenait 18 105 actions de la société Vallourec ;
- MM. Pierre Verluca, Président du Directoire, et Bertrand Cantegrit et Jean-Pierre Michel, membres du Directoire, ne détenaient pas d'actions Vallourec.

Il ressort de la liste de présence établie lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en date du 6 juin 2007 que 1 372 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 19 351 962 actions sur 53 011 870, soit 36,5 % des actions et 19 359 293 droits de vote sur 51 681 685, soit 37,46 % des droits de vote.

Dans ce décompte, le groupe Bolloré figure pour 2 107 479 actions représentant le même nombre de droits de vote, soit 10,89 % du capital représenté et des droits de vote exercés ;

3.3.1.1 Actions auto-détenues

A la date du 31 décembre 2007, Vallourec détenait directement 483 529 de ses propres actions, soit 0,91 % du capital, dont 63.400 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le solde, soit 420 129 actions, provient d'actions acquises en 2001 (1 348 745 actions à l'origine) et affectées par le Directoire à la couverture des plans d'options d'achats et d'attributions gratuites mis en place en 2003, 2006 et 2007.

3.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31/12/2005				31/12/2006				31/12/2007			
	actions	%	dt vote	%	actions	%	dt vote	%	actions	%	dt vote	%
Mannesmannröhren Werke & Salzgitter	1 820 358	17,17	3 640 527	29,93	--	--	--	--	--	--	--	--
Groupe Bolloré	1 874 402	17,68	1 874 402	15,41	3 967 065	7,48	3 967 065	7,68	2 107 449	3,97	3 547 833	6,51
Groupe Barclays	-	-	-	-	2.907.173	5,49	2.902.806	5,62	4.257.447	8,03	4.257.447	7,81
Public	6 484 011	61,17	6 495 647	53,41	44 676 254	84,28	44 704 290	86,48	46 104 452	86,93	46 604 934	85,52
Salariés du groupe	151 812	1,43	151 812	1,25	112 633	0,21	112 633	0,22	85 843	0,16	85 843	0,16
Auto-détention	269 749	2,55		0,00	1.348.745	2,54		0,00	483.529	0,91		0,00
Total	10 600 332	100,00	12 162 388	100,00	53 011 870	100,00	51 686 794	100,00	53 038 720	100,00	54 496 057	100,00

Les nombres d'actions indiqués pour Salzgitter Mannesmann, Bolloré et Barclays nous ont été communiqués par ces sociétés.

Il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par 5 le 18 juillet 2006.

3.3.3 Autres personnes exerçant un contrôle sur la Société Vallourec

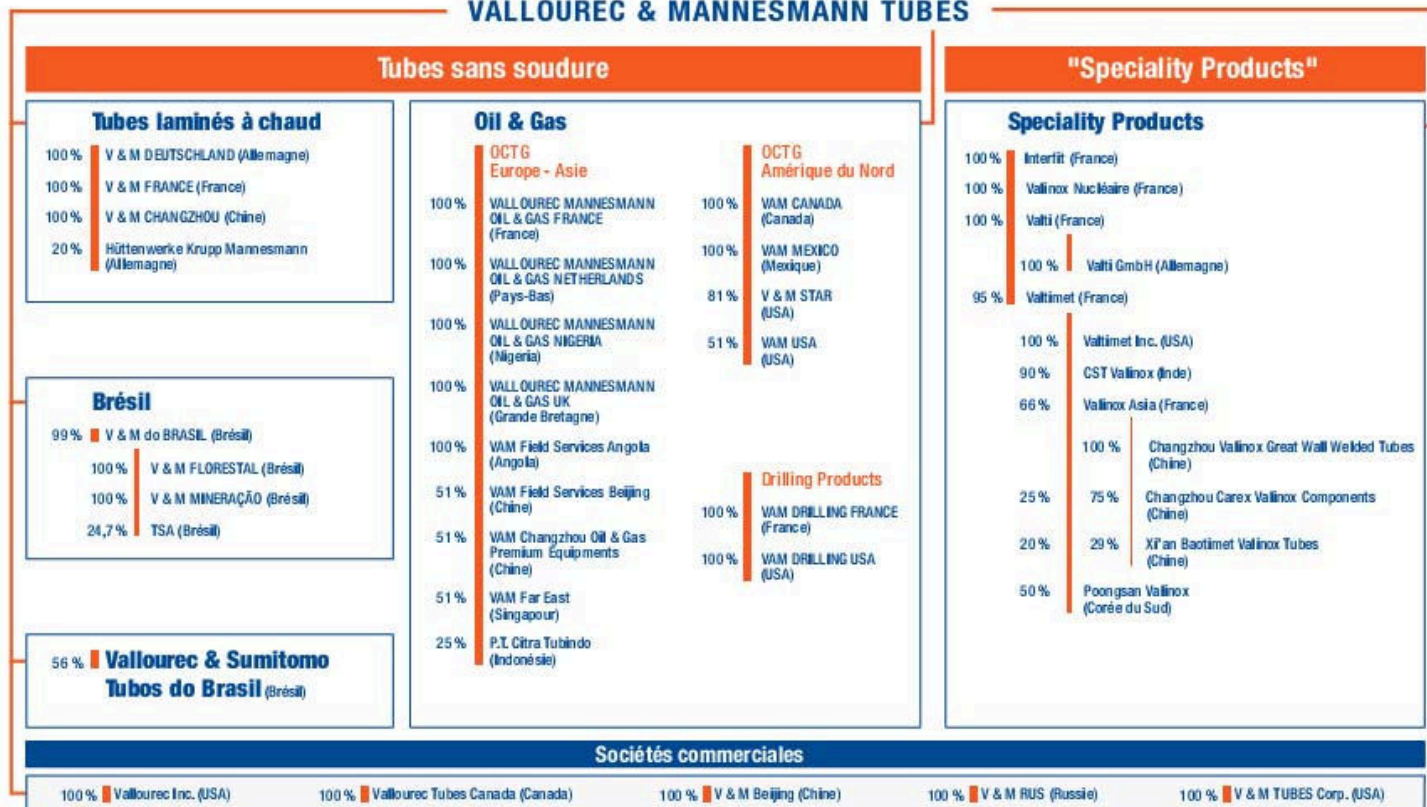
Néant.

3.3.4 Description du Groupe Vallourec (organigramme au 31/12/2007)

VALLOUREC

100 %

VALLOUREC & MANNESMANN TUBES



Organigramme simplifié au 31/12/2007

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE VALLOUREC

3.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie de l’Eurolist d’Euronext Paris (Code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD).

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices MSCI World Index, Euronext 100, CAC 40 et SBF 120. Classification FTSE ingénierie et biens d’équipement industriels.

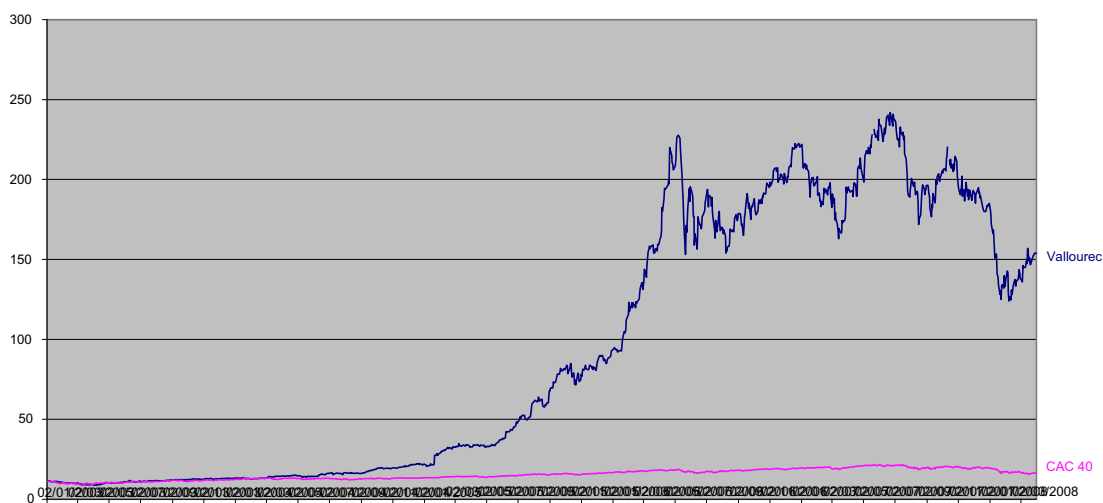
3.4.2 Autres marchés réglementés éventuels

Sans objet.

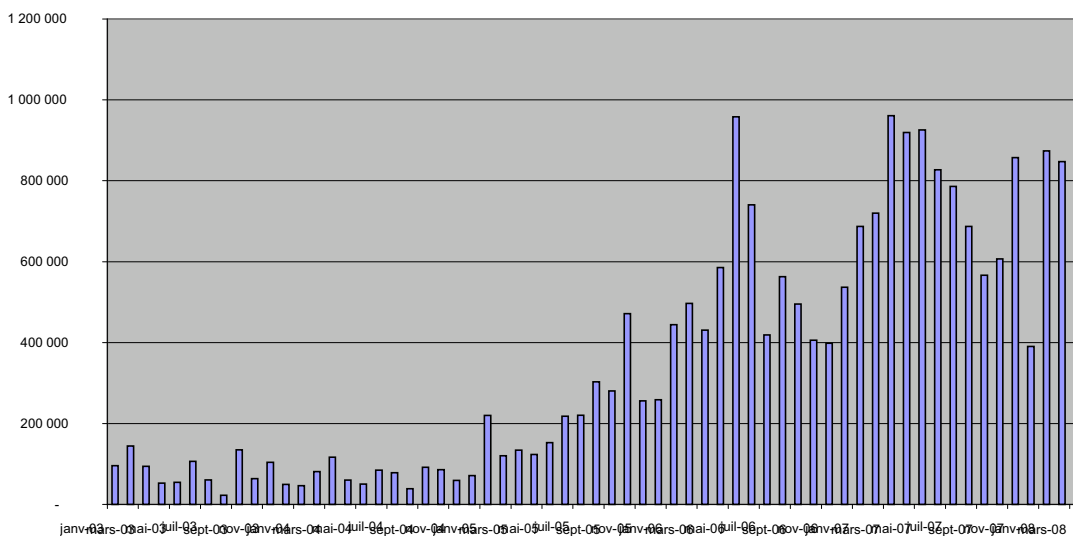
3.4.3 Précisions sur les volumes traités et l'évolution des cours

Cours de l'action Vallourec par rapport aux indices SBF 120 et CAC 40 au 14 mars 2008

Evolution du cours de Vallourec sur 5 ans, comparée au CAC 40



Moyenne mensuelle des transactions journalières



En Euros	2003	2004	2005	2006 ^(*)	2007
Nombre d'actions (au 31 décembre)	9 730 226	9 869 956	10 600 332	53 011 870	53 038 720
Cours le plus haut*	66,30	112,10	465,00	232,00	243,25
Cours le plus bas*	43,45	63,60	99,01	90,96	161,29
Cours moyen de l'année (clôture)	56,49	81,96	266,78	172,07	201,69
Dernier cours de l'année	66,00	110,00	465,00	220,30	185,15
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	642 194 916	1 085 695 160	4 929 154 380	11 678 514 961	9 820 119 008

Source : Euronext

(*) Division par 5 du nominal et multiplication corrélatrice par 5 du nombre d'actions le 18 juillet 2006.

ACTION VALLOUREC (Code ISIN FR0000120354)

	Cours en Euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en M€	Nombre de titres	Capitaux en M€
2006							
Octobre	201,70	174,40	195,00	14 860 654	2,79	675 484	0,13
Novembre	209,90	194,10	202,80	11 047 826	2,23	502 174	0,10
Décembre	223,50	197,50	220,30	10 580 542	2,27	556 871	0,12
2007							
Janvier	223,50	185,90	198,30	15 533 940	3,13	706 088	0,14
Février	203,40	180,50	187,33	15 426 273	2,92	771 314	0,15
Mars	197,51	161,29	191,58	22 176 620	3,95	1 008 028	0,18
Avril	216,90	185,25	202,00	17 945 969	3,59	944 525	0,19
Mai	239,80	197,62	237,85	20 640 550	4,52	938 207	0,21
Juin	243,25	221,37	238,21	15 714 235	3,68	748 297	0,18
Juillet	237,92	187,20	193,08	23 415 406	5,13	1 064 337	0,23
Août	202,80	165,10	196,40	16 524 616	3,14	718 462	0,14
Septembre	204,89	176,25	202,00	12 077 689	2,34	603 884	0,12
Octobre	220,90	194,99	200,06	15 020 471	3,14	653 064	0,14
Novembre	206,35	183,80	193,29	19 608 486	3,79	891 295	0,17
Décembre	196,00	179,50	185,15	7 754 331	1,45	408 123	0,08
2008							
Janvier	185,25	120,02	133,36	20 686 876	3,00	940 313	0,14
Février	147,90	123,65	138,27	19 038 384	2,56	906 590	0,12
Mars	157,90	129,40	153,77	15 198 952	2,25	799 945	0,12

Source : Euronext

3.4.4 Nantissement d'actions de l'Emetteur

Néant.

3.5 DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation en l'absence de disposition particulière prévoyant la distribution d'un dividende statutaire.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a introduit la possibilité de paiement du dividende en actions.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Au titre des cinq derniers exercices les dividendes versés ont été de :

en euros/action	Revenu global	Avoir fiscal*	Dividende net
2002	3,15	1,05	2,10
2003	2,40	0,80	1,60
2004	3,20	néant	3,20
2005	11,20	néant	11,20
2006	6,00	néant	6,00

Tableau recalculé en tenant compte de la division par cinq du nominal de l'action effective au 1er juillet 2006 :

en euros/action	Revenu global	Avoir fiscal*	Dividende net
2002	0,63	0,21	0,42
2003	0,48	0,16	0,32
2004	0,64	néant	0,64
2005	2,24	néant	2,24
2006	6,00	néant	6,00

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Il est proposé à l'Assemblée du 4 juin 2008 (3ème résolution) d'approuver le paiement d'un dividende net de 11 euros par action. Compte tenu de la distribution exceptionnelle d'un acompte sur dividende de 4 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007, le solde de 7 euros par action sera versé le 18 juin 2008. Il correspond, hors distribution exceptionnelle, à un taux de distribution de 37,4 % au titre de l'exercice 2007 et à un taux de distribution moyen de 37,16 % au titre des cinq derniers exercices.

* Pour les actionnaires ne bénéficiant pas de l'avoir fiscal à 50 % selon le régime fiscal en vigueur ces années là, en 2002 le dividende brut a été de 2,31 euros et l'avoir fiscal (10 %) de 0,21 euro et en 2003 le dividende brut a été de 1,76 euro et l'avoir fiscal (10 %) de 0,16 euro.

CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE VALLOUREC

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE VALLOUREC

- 4.1.0 Evolution de la structure du Groupe Vallourec au cours des dernières années
- 4.1.1 Description des principales activités
 - 4.1.1.1 - Division Tubes laminés à chaud
 - 4.1.1.2 - Division OCTG
 - 4.1.1.3 - Division Brésil
 - 4.1.1.4 - Division Speciality Products
 - 4.1.1.5 - Sociétés de commercialisation rattachées à V&M Tubes
- 4.1.2 Production et volumes de production
- 4.1.3 Chiffre d'affaires par marché et par zone géographique
- 4.1.4 Localisation des principaux établissements
- 4.1.5 Sans objet
- 4.1.6 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux paragraphes 4.1.0 à 4.1.4

4.2 DEPENDANCE A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIEL ET FINANCIER

- 4.2.1 Répartition des approvisionnements en matières premières et consommables
- 4.2.2 Principaux clients

4.3 EVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

4.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

- 4.4.0 Recherche et développement
- 4.4.1 Principaux investissements réalisés

4.5 SANS OBJET

4.6 SANS OBJET

4.7 RISQUES

- 4.7.1 Risques de marché (taux, change, actions, crédit)
- 4.7.2 Risques juridiques
- 4.7.3 Risques industriels et liés à l'environnement
- 4.7.4 Assurance – couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus
- 4.7.5 Autres risques particuliers

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE VALLOUREC

L'origine du Groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du 19^{ème} siècle. Le Groupe a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la création de Vallourec & Mannesmann Tubes (V&M Tubes) en 1997 (voir infra 4.1.0) et l'acquisition de V & M do BRASIL SA en 2000 le Groupe a également une implantation forte dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne), et dans la région de Belo Horizonte dans l'Etat du Minas Gerais au Brésil. L'acquisition début juillet 2002 par V & M TUBES de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company, dénommée V & M STAR, complétée en 2005 par celle d'Omsco Inc. (désormais dénommée VAM Drilling USA), a significativement renforcé la présence du Groupe aux Etats-Unis.

Bien que le nom de Vallourec soit apparu pour la première fois en 1930 comme dénomination d'une société de gestion des usines à tubes de VALenciennes et Denain, LOUvroil et RECquignies, le Groupe Vallourec actuel a des racines différentes et beaucoup plus anciennes. Il trouve son origine dans la Société Métallurgique de Montbard créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye qui devient en 1937 Louvroil Montbard Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la société Française pour la Fabrication des Tubes à Louvroil, créée en 1890, et de la société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

En 1947, le nom Vallourec est déposé en tant que nom de produit, mais ce n'est qu'en 1957, à l'occasion de la reprise de l'usine de Valenciennes de la société Denain Anzin, que Louvroil Montbard Aulnoye prend le nom de Vallourec tandis que la société créée sous ce nom en 1930 prend la nouvelle dénomination de Sogestra.

Les principaux événements de 1957 à 1996 ont été :

- ♦ 1967 – Apport par Usinor des activités tubes de la société Lorraine-Escaut qu'elle venait d'absorber.
- ♦ 1975 – Absorption de la Compagnie des Tubes de Normandie.
- ♦ 1979 – Apport des activités « petits tubes soudés » à la société des Tubes de la Providence qui prend le nom de Valex (Vallourec 64 %, Usinor 36 %).
- ♦ 1982 – Absorption de la société Entrepose, filiale à 90 % de Vallourec, par la société des Grands Travaux de Marseille qui prend le nom de GTM-Entrepose dans laquelle, avec 41%, Vallourec se trouve être l'actionnaire de référence.
- ♦ 1985 – Apport à la société GTS Industries des activités « gros tubes soudés ».
Désengagement de Vallourec des activités petits tubes soudés (Valex) et gros tubes soudés (GTS Industries) au profit d'Usinor, Vallourec se concentrant sur les activités de production de tubes sans soudure et les activités de transformation en aval.
Cession de la Société Industrielle de Banque (SIB).
- ♦ 1986 – Transformation de Vallourec, jusqu'alors à la fois société holding et société industrielle aux nombreuses unités de production, en pure société holding coiffant trois domaines d'activités :
 - Vallourec Industries devenue Valtubes en 1987, pour les activités tubes,
 - Sopretac pour les autres activités métallurgiques,
 - Valinco pour les activités liées au BTP, notamment la participation dans GTM-Entrepose.
- ♦ 1988 – Cession du contrôle de Valinco au groupe Dumez, les activités liées au BTP n'étant plus considérées comme un axe de développement prioritaire du Groupe.
- ♦ 1991 – Cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez.

4.1.0. Evolution de la structure du Groupe Vallourec au cours des dernières années

Un des événements majeurs des dernières années a été la création le 1^{er} octobre 1997 de Vallourec & Mannesmann Tubes (V&M Tubes), filiale commune de Vallourec (55%) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %). Comme prévu dans l'accord initial, ce rapprochement a été complété en 2000 par l'acquisition par V&M Tubes de la filiale brésilienne Mannesmann SA désormais dénommée V & M do Brasil SA.

L'acquisition début juillet 2002 par V&M Tubes de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes) a augmenté la part de Vallourec sur le marché porteur des tubes pour l'énergie et renforcé de façon significative sa présence aux Etats-Unis, marché de référence pour les tubes destinés aux équipements de puits de pétrole et de gaz (OCTG/Oil Country Tubular Goods). Désormais dénommée V&M Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par V&M Tubes et à 19,5 % par Sumitomo.

Le 23 juin 2005, Vallourec a pris le contrôle total de la société V&M Tubes grâce à l'acquisition pour un montant de 545 millions d'euros de la participation de 45% détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure s'est traduite pour Vallourec par :

- la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de V&M Tubes (croissance externe, investissements industriels...),
- une structure de Groupe plus cohérente qui a gagné en lisibilité,
- un accès à la totalité des résultats et du cash-flow de sa filiale.

Grâce à ces acquisitions le Groupe Vallourec se positionne comme leader mondial des tubes en acier sans soudure (source : données statistiques internes et externes). La part du chiffre d'affaires consolidé réalisée hors de France s'est élevée à 92,7 % en 2007.

Pour maîtriser ses approvisionnements, outre 3 aciéries (France, Brésil, Etats-Unis), V&M Tubes possède une participation de 20 % dans l'aciérie allemande HKM et d'un contrat d'enlèvement d'une part de la production d'acier de celle-ci.

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, V&M Tubes a créé en 2005 une filiale, V&M Changzhou Co. Ltd, implantée à Changzhou en Chine. Elle est spécialisée dans la finition à froid de tubes en aciers alliés sans soudure de grands diamètres produits en Allemagne pour centrales électriques. Cette usine a été inaugurée fin septembre 2006.

Dans le domaine des tubes pour le pétrole et gaz, après l'acquisition de North Star en 2002, V&M Tubes a acquis en 2005 les actifs de la division Omsco de ShawCor Ltd (Canada) et créé la société Omsco Inc. implantée à Houston, aux Etats-Unis, et spécialisée dans les tiges de forage et les tiges lourdes (« drill collars » et « heavy weight drill pipe »). Cette acquisition a permis à V&M Tubes de devenir le numéro 2 mondial du marché des tubes de forage pour le pétrole et le gaz. Cette position a été consolidée début 2006 par l'acquisition en France de la société SMFI (Société de Matériel de Forage International), spécialisée également dans les tiges lourdes et les produits de haute technologie pour le forage pétrolier et gazier, ainsi qu'un atelier de forgeage et d'usinage pour ces mêmes produits appartenant précédemment au GIAT et situé à Tarbes, qui a été intégré à la Société Vallourec Mannesmann Oil & Gas France. Omsco et SMFI ont changé de nom début 2007 et sont devenues respectivement VAM Drilling USA et VAM Drilling France.

Par ailleurs, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments a été créée fin septembre 2006 pour exploiter une usine située à Changzhou (Chine), pour le filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et gaz dont la production a démarré mi 2007. Le groupe Sumitomo a pris, en 2007, une participation de 49 % dans cette société au travers de la société VAM Holding Hong Kong Ltd.

De nouveaux projets de développement importants ont été lancés en 2007 :

- construction au Brésil, dans l'Etat du Minas Gerais, d'une nouvelle tuberie intégrant une aciérie et un laminoir. Ce nouveau laminoir sera principalement dédié à la production de tubes sans soudure OCTG haut de gamme et intégrera une capacité de traitement thermique et de filetage. Le démarrage de la production est prévu pour mi 2010. Cet investissement, dont le coût est estimé à 1,6 milliard de dollars, est réalisé en association avec le groupe Sumitomo dans le cadre d'une joint-venture dénommée VALLOUREC & SUMITOMO Tubos do Brasil Ltda dans laquelle Vallourec détient une participation de 56 %.
- Accord avec le groupe américain Grant Prideco concernant l'acquisition des sociétés Atlas Bradford[®] Premium Threading & Services, TCA[®] et Tube-Alloy[™].

Atlas Bradford[®] est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Atlas Bradford[®] offre une gamme de produits complémentaires à la famille des joints VAM[®] de Vallourec, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

TCA[®] est spécialisée dans les opérations de traitement thermique et dans la commercialisation de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. TCA[®] apportera à Vallourec une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

Tube-Alloy[™] produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure.

Cet accord conclu le 30 octobre 2007 est soumis aux autorisations habituelles des autorités de concurrence dont les conditions ne devraient pas entraîner d'effet défavorable significatif. Ces autorisations n'avaient pas encore été obtenues à la date d'établissement du présent document de référence.

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés de commercialisation ou de services ont été créées au cours de 2007 : V&M Beijing, Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nigeria Ltd, VAM Field Services Angola LDA, V&M RUS (Russie).

Les autres opérations de croissance réalisées au cours des dernières années ont concerné le sous-groupe Valtimet, société également créée en 1997, la même année que V&M Tubes. A fin 2006 V&M Tubes a racheté la participation de 43,7 % détenue par son partenaire historique dans Valtimet, la société Timet et possède désormais 95 % du capital, les 5 % restants étant détenus par Sumitomo.

- Valtimet Inc., filiale à 100% de Valtimet, a acquis en décembre 2002 les actifs de la société américaine International Tubular Products (ITP) principal spécialiste américain des tubes pour condenseurs en aciers inoxydables.
- Valtimet a conclu en mai 2004 avec la société coréenne Poongsan un accord de joint-venture pour fabriquer à Bupyung, Incheon, en Corée des tubes soudés en aciers inoxydables et en titane destinés essentiellement aux marchés de l'énergie et du dessalement de l'eau de mer.
- En novembre 2005, Valtimet a conclu un accord de joint-venture avec la société chinoise Baoti pour créer à Xi'an, dans la province chinoise de Shaan'xi, la société Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co. Ltd. Cette société a commencé à produire en 2007 des tubes soudés en titane notamment destinés au marché chinois de l'énergie.
- Début avril 2006, Valtimet a acquis 75 % de la société CST Ltd, rebaptisée CST Valinox Ltd, située à Hyderabad, en Inde et spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques destinés au marché indien. La participation dans CST Valinox a été portée à 90 % en 2007.
- Création fin 2006 de la société Changzhou Carex Valinox Components dont l'objet est la fabrication de tubes soudés inox pour l'environnement moteur.
- En mars 2008, Valtimet Inc. a acquis les actifs de High Performance Tubes Inc., société située en Géorgie (USA) et spécialisée dans la finition de tubes, en particulier l'ailetage.

Au chapitre des désengagements, les principales opérations ont été réalisées au cours des dernières années par les deux sous-holdings Valtubes et Sopretac et, à partir de 2005, par ValTubes, issue de la fusion de ces deux sous-holdings, ValTubes ayant elle-même été absorbée par V&M Tubes fin 2006.

- Le pôle Composants Industriels de Sopretac composé des sociétés Métal Déployé SA et Krieg et Zivy Industries et de leurs filiales a été cédé en 2001 aux dirigeants de ce pôle associés à deux fonds d'investissements.
- La participation (1/3) détenue par Valtubes dans la société DMV Stainless BV a été cédée en décembre 2003 pour un prix symbolique à son actionnaire majoritaire (2/3), la société Mannesmannröhren-Werke, qui en assumait déjà totalement la gestion.
- La filiale Vallourec do Brasil Autopeças Ltda, spécialisée dans l'assemblage de trains arrière pour Renault do Brasil et Peugeot Citroën do Brasil et la filiale Vallourec Argentina, spécialisée dans l'usinage de pièces pour l'industrie automobile et l'assemblage de trains arrière pour Renault Argentina, ont été cédées début 2005. Ces activités d'assemblages étaient éloignées du cœur de métier de Vallourec, n'avaient pas la taille critique et ne présentaient plus de réel intérêt stratégique.
- La société Spécitubes, seule société du Groupe Vallourec opérant dans le secteur de l'aéronautique, a été cédée en 2006, à l'un de ses importants clients, la société allemande Pfalz-Flugzeugwerke GmbH (PFW).
- La société Cerec, numéro un français de l'emboutissage et du formage des fonds métalliques bombés, a été cédée fin 2006 à la société Eureka Metal Srl, filiale du groupe familial italien Calvi, bien connu de Vallourec puisque ayant repris déjà progressivement depuis 1999 le contrôle de Cefival.
- Cession au groupe Salzgitter à effet début juillet 2007 de la société Vallourec Précision Etirage (VPE) spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid. La société VPE qui avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros, dont les deux tiers dans le secteur automobile, possède cinq usines en France pour un effectif de l'ordre de 1.200 personnes. V&M Tubes a cédé parallèlement une usine de tubes laminés à chaud située à Zeithain (Saxe) permettant ainsi à Salzgitter d'être largement autonome en matière d'approvisionnement d'ébauches de tubes pour étirage.
- Cession en décembre 2007 au groupe ArcelorMittal des sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV), toutes deux fournisseurs de l'industrie automobile et réalisant respectivement des chiffres d'affaires de 100 M€ et 45 M€.

Organisation mère-filiales

Dans un but de simplification des structures du Groupe Vallourec, la sous holding ValTubes (issue de la fusion-absorption en 2004 de Valtubes par Sopretac) et la société de services Setval ont été absorbées en 2006 par la société V&M Tubes, désormais seule sous-holding du Groupe.

- La Société Vallourec est une société holding mixte qui :
 - gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
 - supporte les coûts d'exploitation et de protection de sa marque. En accord avec la politique générale du Groupe, l'image du Groupe appartient à Vallourec et n'est pas déléguée. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles et par V&M TUBES, Vallourec leur facture des royalties ;
 - n'a pas d'activité industrielle.
- La société V&M Tubes est une sous-holding mixte qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Jusqu'en 2005, ses revenus étaient constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).

Après la fusion-absorption de Setval, rétroactive au 1^{er} janvier 2006, V&M Tubes a repris une part des activités de services de celle-ci, dont notamment le management du Groupe et les services administratifs.

Au 31 décembre 2007, V&M Tubes employait 127 personnes. Elle facture ses prestations de service aux filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars ont été mises en place au niveau de V&M TUBES. Les sociétés adhérentes sont Vallourec, V&M France, Vallourec Mannesmann Oil & Gas France, V&M Deutschland, Vam Drilling France et Valtimet SAS.

Par ailleurs V&M Tubes supporte les coûts d'exploitation liés à sa marque. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles, V&M Tubes facture des royalties.

Les prestations entre sociétés du Groupe sont réalisées à des conditions courantes et normales et ne relèvent pas en conséquence des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.

4.1.1 Description des principales activités

Les filiales de la Société V&M Tubes sont organisées en 4 divisions :

- Division Tubes Laminés à Chaud
- Division Oil & Gas
 - OCTG Europe
 - OCTG Amérique du Nord
 - Drilling Products
- Division Brésil
- Division Speciality Products

et des sociétés de vente.

La division Tubes Laminés à Chaud a pris au 1^{er} avril 2008 le nouveau nom d'« Energie et Industrie ».

4.1.1.1 DIVISION TUBES LAMINES A CHAUD

Cette division regroupe trois sociétés filiales :

♦ V&M FRANCE - France

Comprenant une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et 4 tuberies à Aulnoye-Aymeries (Nord), Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Montbard (Côte-d'Or) et Saint-Saulve (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et épaisseurs réalisée sur laminoirs Stiefel, Transval et continu.

♦ V&M DEUTSCHLAND GmbH - Allemagne

Comprenant 3 tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord-Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir continu, laminoir Stiefel, laminoir pèlerin, banc poussant, presse Erhardt, permettant de couvrir ainsi la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres/épaisseurs qu'en nuances.

La tuberie de Zeithain (Saxe) a été cédée au Groupe Salzgitter en 2007 dans le cadre de la cession de VPE.

Dans le cadre d'une réorganisation interne V&M Deutschland GmbH a absorbé en 2007 sa filiale Vallourec Mannesmann Oil & Gas Germany GmbH.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes est en majorité approvisionné en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve et par l'aciérie allemande d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont V&M TUBES détient 20 % du capital.

♦ **V&M CHANGZHOU Co. Ltd - Chine**

La société V&M Changzhou Co. Ltd a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité située à Changzhou, dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006.

4.1.1.2 ***DIVISION OCTG***

La division OCTG est constituée des 3 divisions OCTG Europe, OCTG Amérique du Nord et Drilling Products, Les 2 divisions OCTG regroupent dans deux grands ensembles géographiques les ateliers de traitement thermique et de filetage de tubes pétrole et gaz implantés dans le monde entier, à proximité des clients utilisateurs, ainsi que les ateliers de fabrication, usinage et traitement thermique de tubes d'équipement des puits de pétrole (tubes de production et tubes de cuvelage- «tubings» et «casings»),. De plus, la division OCTG Amérique du Nord produit sa propre matière première à travers V&M STAR qui comprend une aciérie électrique et un laminoir de technologie récente.

Les 2 divisions OCTG Europe et OCTG Amérique du Nord réalisent tous les types de filetages API, Buttress ou spéciaux, et en particulier la ligne de produits VAM[®], filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Pour donner au VAM[®] sa place de leader en « joints supérieurs », Vallourec a concentré la coordination des services de recherche et de développement concernant cette ligne de produits au sein de la société VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, a constitué un réseau mondial de licenciés et a progressivement créé, acquis ou pris des participations dans de nombreuses sociétés à travers le monde. Le Groupe a développé par ailleurs un réseau de services chantier intervenant partout dans le monde à partir de la France, de l'Ecosse, des Etats-Unis et de Singapour.

La division Drilling Products fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz.

Division OCTG Europe

♦ **VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE - France**

Réalise la production de joints standards et de tous les produits de la famille VAM[®]. Elle a apporté en 2007 son activité « Produits de forage » à VAM Drilling France.

Unité de production à Aulnoye-Aymeries (Nord).

VMO&G France assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde et dispose pour cela de l'aide du Centre de Recherche de Vallourec, installé à Aulnoye-Aymeries.

♦ **VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK Ltd - Grande-Bretagne**

Intégrée dans le Groupe depuis début 1994, cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord. Elle exploite la licence VAM[®] depuis 1970.

Unité de production à Clydesdale Bellshill (Ecosse).

VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK Ltd a développé également une activité importante de services aux plates-formes de forage, basée à Aberdeen (Ecosse).

♦ **VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS NEDERLAND BV (VMOG Nederland) (anciennement SMFI OF HOLLAND)**

Cette société, également acquise en mars 2006 dans le cadre de l'acquisition de SMFI, a repris les activités OCTG aux Pays-Bas de VMO&G France. Elle a été rattachée directement à V&M Tubes début 2007.

♦ **VAM (Changzhou) OIL & GAS PREMIUM EQUIPEMENTS Co Ltd – Chine**

Cette société a été créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes pour l'équipement des puits de pétrole et gaz dont la construction a débuté en octobre 2006 et la production en octobre 2007.

A la division OCTG Europe sont également rattachées opérationnellement les sociétés suivantes :

♦ **VAM FIELD SERVICES ANGOLA - Angola (100 %)**

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Luanda

♦ **VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS NIGERIA - Nigeria (100 %)**

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Lagos.

♦ **VAM FAR EAST - Singapour (51 %)**

Créée en association avec Sumitomo, cette société développe depuis 1992 le service à la clientèle et le conseil sur plate-forme dans le Sud-Est asiatique et en Océanie.

Sa base opérationnelle se situe à Singapour.

♦ **VAM FIELD SERVICES BEIJING - Chine (51 %)**

Créée en août 2006 en association avec Sumitomo pour distribuer en Chine les joints premium de la gamme VAM®.

♦ **P.T. CITRA TUBINDO - Indonésie (25 %)**

Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints ordinaires en Indonésie et produit des joints VAM® depuis 1985.

Unité de production sur l'île de Batam.

♦ **VIETUBES - Viêtnam (12,25 %)**

Cette participation est détenue directement et indirectement via P.T. Citra Tubindo. Vietubes réalise des filetages sur tubes et des manchons destinés au marché vietnamien.

Unité de production située à Vung Tau.

Division OCTG Amérique du Nord

♦ **V&M STAR - Etats-Unis (80,5 %)**

V&M STAR est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, un laminoir de technologie récente et une unité de traitement thermique et de filetage. La capacité annuelle de production de l'activité est de 500 000 tonnes dont 80 % d'OCTG. Sumitomo est partenaire à hauteur de 19,5 % dans V&M STAR.

Unités de production à Youngstown (Ohio) et Houston (Texas).

♦ **VAM Mexico (anciennement PRINVER)**

Est spécialisée dans le filetage des joints supérieurs et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.

L'unité de production à Veracruz (Mexique) produit des joints VAM® sous licence depuis 1981.

♦ **VAM Canada (anciennement VAM PC)**

Produit et commercialise le VAM® au Canada depuis 1983.

Unité de production à Nisku dans l'Alberta (Canada).

♦ **VAM USA (51 %) (anciennement VAM PTS)**

Créée en 1984, en association avec Sumitomo, VAM PTS est devenue avec le VAM® l'un des leaders du joint supérieur aux Etats-Unis.

Unité de production à Houston (Texas).

Division Drilling Products

♦ **VAM DRILLING FRANCE (anciennement SMFI)**

Acquise en mars 2006, cette société fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Elle a reçu courant 2007 l'apport par VMO&G France de son activité « produits de forage ».

Unités de production à Cosne sur Loire (Nièvre), Villechaud (Nièvre), Aulnoye (Nord) et Tarbes (Hautes-Pyrénées).

♦ **VAM DRILLING USA (anciennement OMSCO Inc.) - Etats-Unis**

Constituée en septembre 2005, suite à l'acquisition des actifs de la division Omsco de ShawCor Ltd (Canada), la société VAM DRILLING USA est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Ces produits sont composés principalement de tiges de forage et de tiges lourdes (« drill collars » et « heavy weight drill pipe »).

Unité de production à Houston (Texas).

4.1.1.3 DIVISION BRESIL

♦ **V&M do BRASIL SA - Brésil (99,4 %)**

Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie, jusqu'aux lignes de finition pour les tubes et conduites en passant par les différents laminoirs à chaud. La société produit des tubes sans soudure pour le pétrole et le gaz, l'automobile, la pétrochimie, l'énergie et la mécanique. Site de production : Belo Horizonte, Etat du Minas Gerais.

De plus, V&M do BRASIL compte les filiales suivantes :

- V&M FLORESTAL Ltda qui possède environ 240 000 hectares de forêt d'eucalyptus, dont 130 000 hectares en exploitation, servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de V&M do BRASIL.
- V&M MINERAÇÃO Ltda qui produit le minerai de fer destiné à l'aciérie de V&M do BRASIL et à d'autres producteurs implantés au Brésil.
- Tubos Soldados Atlântico (TSA), société constituée en 2005 pour produire des tubes soudés de grand diamètre et réaliser du revêtement sur tubes. V&M do BRASIL SA participe à hauteur de 24,7% dans cette société contrôlée par Europipe GmbH.

♦ **Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56 %)**

Cette société a été constituée en 2007 en association avec Sumitomo (44 %) pour accueillir l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant une aciérie et un laminoir, qui sera construite à Jeceaba (Minas Gerais). Elle disposera d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes seront nécessaires à l'alimentation du nouveau laminoir. Le reste, soit 300 000 tonnes, sera utilisé par Vallourec pour réduire ses achats externes d'acier.

Le nouveau laminoir aura une capacité de production annuelle de tubes sans soudure égale à 600000 tonnes. La production sera partagée de façon égale entre Vallourec et Sumitomo, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes. Le démarrage de la production est prévu pour mi 2010.

4.1.1.4 DIVISION SPECIALITY PRODUCTS

Cette division regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication de tubes ou tronçons de tubes en aciers au carbone ou aciers inoxydables ou spéciaux, soudés ou sans soudure, étirés à froid ou ayant subis diverses opérations de finition et destinés à divers marchés automobile, mécanique, énergie...

♦ **INTERFIT - France**

Produit et commercialise des raccords (courbes et réductions) destinés à assembler les tubes employés pour le transport des fluides (eau surchauffée, vapeur, gaz, produits pétroliers...).

Unité de production à Maubeuge (Nord).

♦ **VALTI - France**

Produit et commercialise des tubes sans soudure et bagues destinés aux fabricants de roulements. Elle coupe également des ébauches à poids fixe (lopins).

Unités de production à Montbard (Côte-d'Or) et à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

♦ **VALTI GmbH - Allemagne**

Cette société, filiale à 100 % de Valti, a été créée début 2000 pour reprendre l'activité de WRG (filiale de Mannesmannröhren-Werke), similaire à celle de Valti.

Unité de production à Krefeld (Rhénanie du Nord-Westphalie).

L'ensemble Valti et Valti GmbH est leader européen du tube pour roulements.

♦ **VALTIMET (95 %)**

Valtimet est contrôlée majoritairement par Vallourec (95 %) avec pour partenaire Sumitomo (5 %).

Leader mondial dans la fabrication de tubes soudés inoxydables et en titane pour circuits secondaires de centrales électriques, conventionnelles ou nucléaires, Valtimet est particulièrement performante dans la fabrication de tubes lisses ou ailetés pour réchauffeurs et de tubes pour condenseurs en titane, en aciers inoxydables ou en alliages de cuivre. Elle est également présente sur les marchés du dessalement, de la chimie et produit des tubes minces destinés à l'automobile.

Unité de production aux Laumes (Côte-d'Or).

Filiale aux Etats-Unis : Valtimet Inc., usine à Morristown (Tennessee).

Filiales en Chine :

- Changzhou Valinox Great Wall (détenue à 66 % via la sous-holding Valinox Asia), usine à Changzhou (province de Jiangsu),
- Xi'an Baotimet Valinox Tubes (détenue à 49 % via différentes filiales de Valtimet et Valtimet en propre), unité de production à Xi'an (province de Shaan'xi).
- Changzhou Carex Valinox components, société spécialisée dans la production de pièces industrielles pour le marché automobile usine à Changzhou (province de Jiangsu).

Filiale en Inde : CST Valinox Ltd (90 %), située à Hyderabad (Andhra Pradesh), spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques.

Filiale en Corée : Poongsan Valinox (50 %), joint-venture avec la société coréenne Poongsan.

Unité de production à Bupyung, Incheon, près de Séoul.

♦ **VALINOX NUCLEAIRE - France**

Produit et commercialise des tubes sans soudure en aciers inoxydables et des accessoires destinés aux centrales nucléaires et, en particulier, des tubes de grandes longueurs cintrés pour générateurs de vapeur.

Unité de production à Montbard (Côte d'Or).

4.1.1.5 SOCIETES DE COMMERCIALISATION rattachées à V&M TUBES

♦ **V&M TUBES CORPORATION - Etats-Unis**

Cette société commercialise aux Etats-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de V&M TUBES. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final.

Bureaux : Houston (Texas) et Pittsburgh (Pennsylvanie).

♦ Par ailleurs des **sociétés de négoce et vente**, rattachées à V&M TUBES, sont établies :

- | | | | | |
|----------------|-------------|------------------|----------------------|---------------|
| ♦ en Allemagne | ♦ au Canada | ♦ à Dubaï | ♦ en Grande-Bretagne | ♦ à Singapour |
| ♦ en Belgique | ♦ en Chine | ♦ aux Etats-Unis | ♦ en Italie | ♦ en Suède |

4.1.2 Production et volumes de production

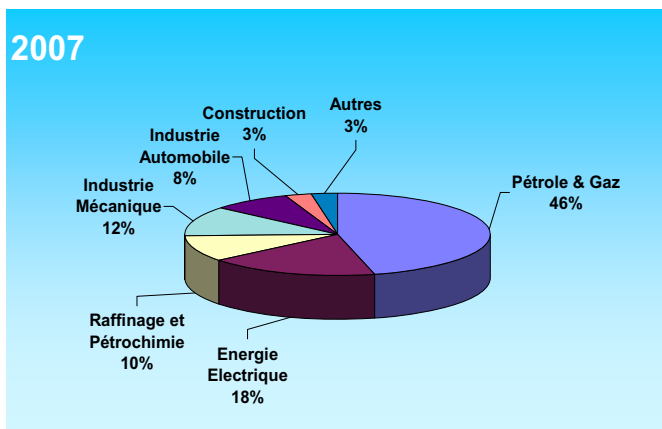
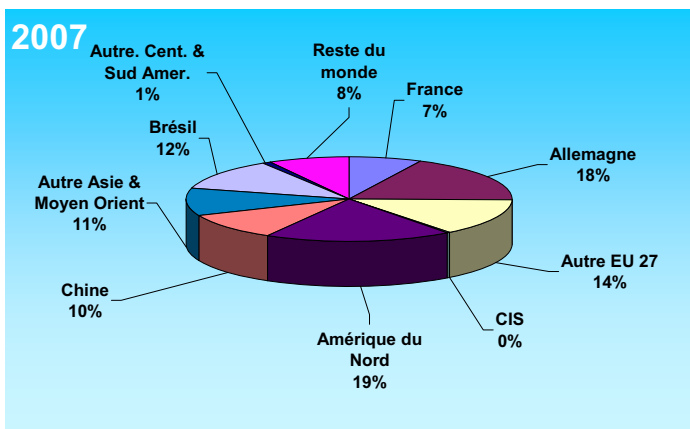
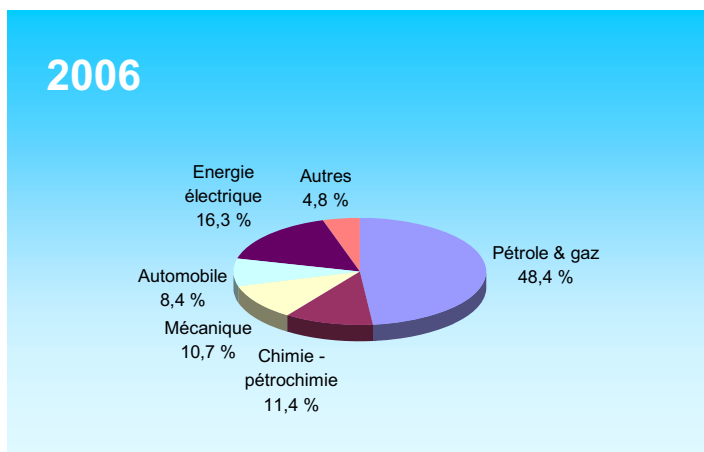
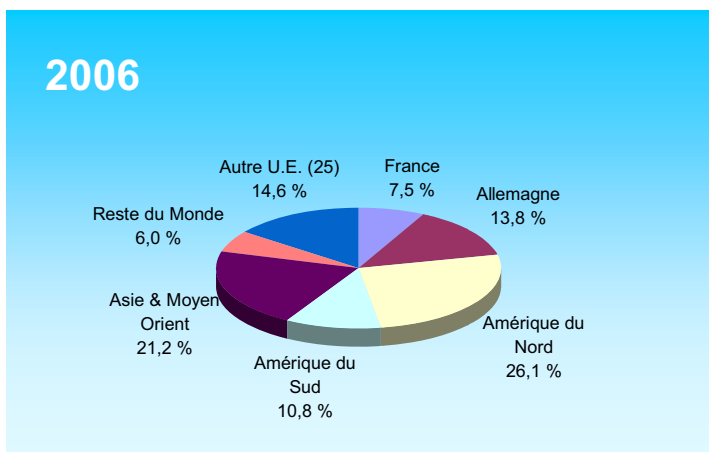
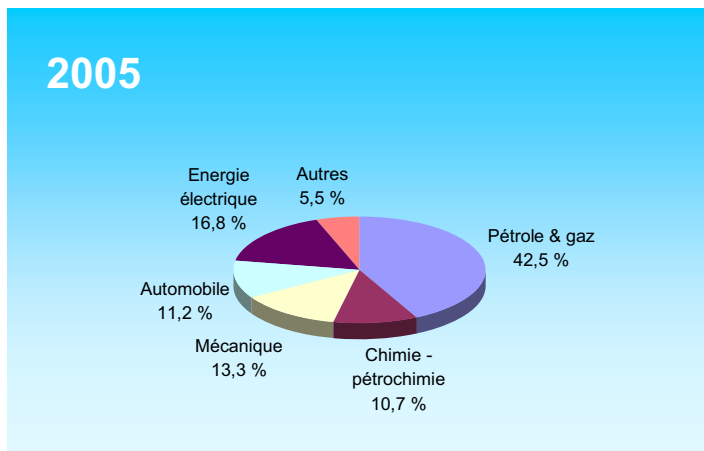
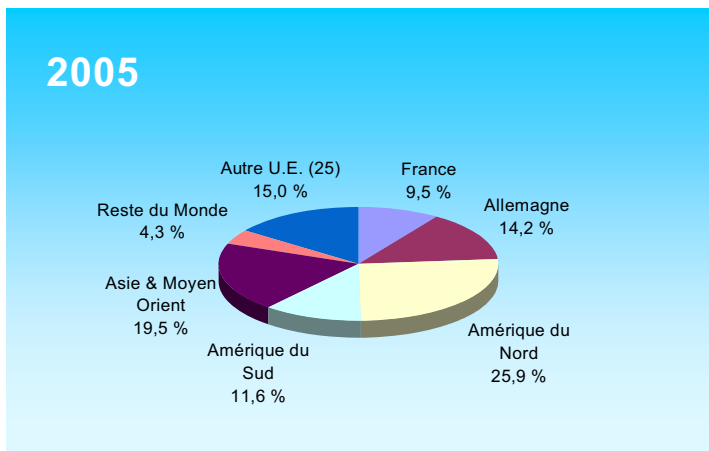
La diversité des produits du groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières fait obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives.

4.1.3 Chiffres d'affaires par marché et par zone géographique

La répartition de l'activité par marché et par zone géographique est seule réellement significative du fait de l'importance des process industriels intégrés et du développement des activités aval. Cette répartition est la suivante :

Par région

Par marché



Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à :

- 4 307 M€ en 2005 dont 90,5 % hors de France
- 5 542 M€ en 2006 dont 92,5 % hors de France
- 6 141 M€ en 2007 dont 92,7 % hors de France

soit une progression de 28,7 % en 2006 par rapport à 2005 et une progression de 10,8 % en 2007 par rapport à 2006.

Les principales modifications du périmètre ont été :

En 2005 :

- ♦ la cession effective au 1^{er} janvier 2005 des activités composants automobiles au Brésil et en Argentine (chiffre d'affaires 2004 : 71 millions d'euros),
- ♦ l'intégration au 1^{er} octobre 2005 des actifs de VAM Drilling USA (ex OMSCO) (chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2005 : 28 millions d'euros).

En 2006 :

- ♦ l'acquisition de VAM Drilling France (ex SEMFI) effective au 31 mars,
- ♦ l'acquisition en Inde de la Société CST,
- ♦ la cession de la Société Spécitubes,
- ♦ la cession de la société CEREC, en fin d'exercice 2006, a été sans impact à ce niveau.

Et en 2007 :

- ♦ la cession des activités tubes de précision (Vallourec Précision Etirage) et de l'usine de Zeithain (Saxe),
- ♦ la cession des sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV) intervenue en décembre 2007, a été également sans impact significatif à ce niveau.

4.1.4 Localisation des principaux établissements

Cf. supra 4.1.1

4.1.5 Sans objet

4.1.6 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux paragraphes 4.1.0 à 4.1.4.

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe Vallourec.

4.2 DEPENDANCE A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIEL ET FINANCIER

Le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de brevets et licences, contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers ou procédés nouveaux de fabrication susceptibles d'avoir une influence significative sur son activité et / ou sa rentabilité.

4.2.1 Répartition des approvisionnements en matières premières et consommables

Les achats consommés au cours de l'exercice 2007 se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2007
♦ Ferrailles et ferro-alliages	316.481
♦ Ronds	1.263.501
♦ Plats	212.285
♦ Tubes	93.030
♦ Pièces embouties	10.428
♦ Divers	369.882
Total	2.265.607

(*) Les achats de ronds à tubes mentionnés ci-dessus proviennent en majorité de l'usine allemande de HKM dans laquelle le groupe détient une participation de 20 %. V&M Tubes bénéficie comme ses partenaires Thyssen Krupp AG et Salzgitter Mannesmann GmbH d'un contrat d'enlèvement sur la base du prix de revient. Avec les ronds produits par les aciéries intégrées de Saint Saulve en France (V&M France), de Belo Horizonte au Brésil (V&M do Brasil SA) et de Youngstown aux Etats-Unis (V&M Star), V&M Tubes a produit en 2007 environ 80 % de ses besoins d'acier (incluant l'acier fourni par HKM).

4.2.2 Principaux clients (chiffre d'affaires supérieur à 35 M€)

En 2007, les clients ayant représenté une part de chiffre d'affaires supérieure à 35 millions d'euros ont été les suivants :

Principaux clients du Groupe Vallourec en 2007		
Nom	Business Area	Activité
Aramco	Pétrole et Gaz	Compagnie
BG	Pétrole et Gaz	Compagnie
Petrobras	Pétrole et Gaz	Compagnie
Reliance	Pétrole et Gaz	Compagnie
Sonatrach	Pétrole et Gaz	Compagnie
Total	Pétrole et Gaz	Compagnie
Champions Pipe & Supply	Pétrole et Gaz	Distributeur
Pipeco Services	Pétrole et Gaz	Distributeur
Premier Pipe	Pétrole et Gaz	Distributeur
Pyramid	Pétrole et Gaz	Distributeur
ThyssenKrupp	Négoce	
Açotubo	Négoce	
Bianco Group	Négoce	
Buhlman	Négoce	
Salzgitter	Négoce	
Van Leeuwen	Négoce	
Alstom	Energie Electrique	
Dongfang	Energie Electrique	
Hitachi Power	Energie Electrique	
Shanghai Electric	Energie Electrique	

4.3 EVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	2005	2006	2007
♦ Ouvriers	12 670	13 081	12 757
♦ ATAM	3 452	3 652	3 716
♦ Cadres	1 163	1 273	1 314
TOTAL	17 285	18 006	17 787

4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

4.4.0 Recherche et Développement

Vallourec consacre en permanence un effort important à la recherche et développement notamment dans les domaines liés au pétrole et gaz et à l'énergie électrique. L'ensemble de l'effort se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, acier, élaboration des aciers, laminage de tubes d'acier, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage),
- produits nouveaux et amélioration de produits,
- nouveaux services (assistance client pour la transformation du tube ou sa spécification).

L'organisation de la R&D chez Vallourec s'appuie sur des équipes basées dans les diverses sociétés du Groupe, près des clients, des produits et de nos procédés.

Le Centre de Recherche Vallourec (CEV) apporte toute son expertise aux équipes R&D : métallurgie, thermique, contrôles non destructifs, corrosion, traitement de surface, simulations produits et procédés...

D'autres ressources contribuent aux recherches dans un programme coordonné :

- en France, aux Etats-Unis et au Japon, trois stations d'essais testent en grandeur réelle le comportement des joints pétrole en condition de puits,
- un centre de recherche en Allemagne (Salzgitter Mannesmann Forschung GmbH) travaille activement sur les programmes R&D de V&M TUBES pour la recherche, les essais et les expertises,
- V&M do BRASIL SA conduit ses propres investigations avec des équipes d'experts,
- des programmes de recherche sont menés avec des centres de recherches extérieurs et des laboratoires universitaires en Europe et dans le Monde.

L'innovation est un axe stratégique majeur du Groupe au service du client, elle s'appuie sur :

- un partenariat technique client et fournisseur,
- un portefeuille de projets cohérents, intégrés dans le fonctionnement permanent du Groupe,
- un échange entre les unités de production pour une évolution vers les "meilleures pratiques" au sein du Groupe,
- des méthodes de travail avancées développées avec le concours de laboratoires universitaires.

Ce processus transversal se traduit par une amélioration constante de la gamme de produits qui s'appuie sur des procédés fiables, flexibles et au meilleur coût.

Le Groupe Vallourec développe également des programmes R&D en association avec des partenaires de premier ordre dans leur domaine d'activité, notamment :

- Sumitomo : coopération depuis 1975 dans le domaine des joints spéciaux (ligne de produits VAM®) pour le pétrole et gaz (voir infra 4.7.5 autres risques particuliers / call options),
- Timet : développement depuis 1997 des applications du titane,
- Petrobras : solutions tubulaires pour l'exploitation de réservoirs difficiles en mer très profonde,
- Weatherford : développement et industrialisation d'une connexion premium spécifique pour des applications innovantes,
- Hitachi Power Europe : développement d'aciers à haute performance pour des centrales ultra-supercritiques,
- Schlumberger : développement de composants tubulaires pour le forage.

L'effectif en charge des activités R&D dans le Groupe Vallourec est de 500 personnes. Le budget R&D est d'environ 1,1 % du chiffre d'affaires annuel.

4.4.1 Principaux investissements réalisés

Les programmes d'investissements industriels, pour l'essentiel auto-financés, ont été au cours des années récentes principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la réorganisation des activités par métier, la qualité, la maîtrise des process, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle et la réduction des coûts de production.

Au cours des trois derniers exercices la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels (corporels et incorporels)			
en millions d'euros	2005	2006	2007
♦ Europe	96,9	157,0	278,5
♦ Amérique du Nord et Mexique	15,1	42,7	57,2
♦ Amérique Centrale et du Sud	73,9	59,2	93,7
♦ Asie	6,5	26,3	15,4
Total investissements industriels	192,4	285,2	444,8
Acquisitions et investissements financiers	651,2 ^(*)	110,3 ^(**)	3,6
<i>(*) dont acquisitions des 45 % de V&M Tubes et d'OMSCO</i>			
<i>(**) dont acquisitions de SMFI, CST Valinox (75 %) et Valtimet (43.7 %)</i>			

Les programmes les plus notables réalisés au cours de cette période ont été :

En 2005

- ♦ Poursuite des investissements destinés à augmenter les capacités de production dans V&M Tubes, en particulier dans les tubes chaudières et les tubes destinés aux marchés de l'énergie électrique et du pétrole.
- ♦ La demande du marché chinois en tubes pour chaudières a conduit le Groupe à décider la création d'une filiale dénommée V&M Changzhou Co. Ltd dans l'Est de la Chine pour la mise en place de moyens de fabrication pour la finition des produits. Cet investissement se situe dans la continuité des activités de l'usine de Reisholz.

- ♦ Remplacement par V&M Deutschland GmbH de tours d'usinage de diamètres intérieurs et de filetages afin de répondre à un meilleur niveau de précision des produits finis et d'optimiser les flux internes.
- ♦ Amélioration des flux de V&M France par l'installation de lignes de finitions plus compactes et d'une nouvelle station de vernissage permettant aussi de mieux respecter les normes d'environnement et d'améliorer les conditions de travail de différents secteurs. Remplacement à l'aciérie du système de filtration primaire des aspirations de fumées dans le hall du four et lancement d'un projet d'augmentation de capacité à traiter les aciers 9 % et 13 % de chrome et 100 C6.
- ♦ Mise en service par V&M do Brasil SA de son nouveau four de chauffe des billettes, modifications du perceur et des équipements aval. D'autres investissements de développement ont eu lieu, moyens de broyage du charbon de bois, améliorant ainsi les performances des hauts fourneaux. Augmentation de la capacité de production de tubes étirés à froid et engagement d'un projet de forge à froid destiné à produire des axes pour camions.
- ♦ Démarrage d'un grand projet d'amélioration des flux par VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE incluant la réimplantation de l'atelier des manchons, l'augmentation de ses capacités et des performances ainsi que la remise en ligne de l'unité de traitement thermique, l'achat d'une nouvelle dresseuse capable de recevoir des tubes avec « upset » (refoulement).
Commande par la station d'essais d'un nouvel équipement de test pour répondre aux exigences de plus en plus techniques des produits livrés, sans être obligé de sous-traiter ces opérations.
- ♦ Dans le secteur des aciers inox, nouvelle augmentation de la capacité de production des tubes de condenseurs de Changzhou Valinox Great Wall Co. Ltd par la mise en service de soudeuses supplémentaires.

En 2006

- ♦ Les investissements les plus importants en 2006 ont concerné les augmentations de capacité des équipements de traitement thermique et les augmentations de capacité de production des produits filetés destinés au marché de l'énergie.
- ♦ En France, V&M France a engagé un important projet dans son aciérie visant à remplacer l'ancienne coulée continue par une coulée plus performante permettant d'accroître la production, augmentant par ailleurs la capacité sans arrêt de la production. A Aulnoye, lancement d'un investissement pour la production de tubes par forgeage à chaud dont la mise en service est prévue en 2008.
- ♦ Installation d'un équipement de traitement thermique en Allemagne dédié au marché pétrole et gaz, en particulier aux casings et line-pipe.
- ♦ D'importants moyens ont été affectés aux Etats-Unis où V&M Star a installé des fours de traitement thermique, ainsi qu'un banc hydrotester.
- ♦ Lancement d'un projet de construction d'une usine de filetage et de finition pour tubes pétrole et gaz à Changzhou, en Chine, pour un démarrage de production mi-2007.

En 2007

- ♦ V&M France : installation d'une nouvelle capacité de préchauffage des billettes permettant une augmentation des tonnes produites au laminage et d'une nouvelle ligne de traitement thermique de trempe et de revenu. Achat d'un nouveau banc de contrôle non destructif pour répondre aux nouvelles normes et assurer un meilleur contrôle qualité.
Première phase du transfert de la ligne chaudière de l'usine de Zeithain (Saxe) vers la tuberie de St Saulve : construction d'un bâtiment, augmentation de capacité des fours et des moyens de contrôle non destructifs pour répondre au changement de mix produits. La suite des travaux sera réalisée en 2008.
- ♦ V&M Deutschland : installation de nouvelles machines de coupe des billettes et mise en ligne des opérations de trempe. Réalisation d'une nouvelle ligne de filetage premium.
- ♦ V&M Do Brasil : dans le domaine des tubes casing et tubing, modification de la ligne de trempe et de revenu et création d'une nouvelle ligne de production permettant une forte augmentation globale de la capacité. Construction et mise en œuvre une usine pilote de production de charbon de bois en vue, d'une part, de développer une technologie plus performante et, d'autre part, de se conformer à l'évolution des règles environnementales.
- ♦ VAM USA : construction d'une nouvelle usine à Houston pour la production des tubes filetés pour le pétrole, l'installation des nouvelles machines étant prévue en 2008.
- ♦ VMOG UK : industrialisation de l'application d'une nouvelle protection Clean Well Dry sur les produits filetés après qualification du procédé et des produits chimiques utilisés.
- ♦ Activité Drill : poursuite des augmentations de capacité en particulier dans les tubes « Heavy Weight », en Europe et aux Etats-Unis.

- ♦ Enfin, au Brésil, à Jaceaba dans l'Est du Minas Gerais, lancement du projet pour la réalisation d'une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme, en coopération avec Sumitomo, dont le démarrage est prévu en 2010.

D'une manière plus générale le groupe a continué d'investir pour le maintien et la modernisation de l'outil.

4.5 SANS OBJET

4.6 SANS OBJET

4.7 RISQUES

4.7.1 RISQUES DE MARCHE (taux, change, actions, liquidité, crédit)

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la Société Vallourec et de la sous-holding V&M Tubes.

Total de la dette:

31/12/2007 (millions d'euros)	Emprunt obligataire	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe	—	481,0	—
Taux variable	—	189,0	912,4
Total	—	670,0	912,4

Une partie de la dette financière (410 millions d'euros) a été swappée par Vallourec S.A. à taux fixe : 150 millions d'euros (échéance : septembre 2008) ont été swappés à 3,2 % et 260 millions d'euros (échéance : mars 2012) ont été swappés à 3,55 % hors spread.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêts à taux variable se situe à environ 189,0 millions d'euros (environ 28,2% de la dette brute totale) au 31 décembre 2007.

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et aux taux monétaires américains se traduirait par une hausse de 1,9 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants. Cet impact n'a pas tenu compte du risque de taux sur les liquidités du fait qu'une partie d'entre elles sera utilisée dans le cadre de l'acquisition des activités OCTG premium de Grant Prideco.

Par ailleurs, selon nos simulations, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêts de 1 % appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêts, aurait un impact sur la valorisation des swaps en place au 31 décembre 2007 (au niveau de la Société Vallourec) de plus ou moins 9,5 millions d'euros.

Risques de change

• Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2007, environ 38,4 % du résultat net part du Groupe était généré par des filiales qui établissent des comptes en devises (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact sur le résultat net part du Groupe d'environ 38 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-24,0 millions d'euros au 31 décembre 2007) qui, au cours des deux derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien :

Réserves de conversion - part du Groupe	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
USD	20 001	-26 847	-72 572
GBP	52	897	-4 277
Peso mexicain	2 243	-2 668	-6 006
Real brésilien	39 763	30 795	61 798
Autres	1 013	-1 543	-2 981
	63 072	634	-24 038

• Risque de transaction

Vallourec est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes conclues par certaines de ses filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement.

La principale devise étrangère traitée est le dollar américain (USD) : une part significative des opérations de Vallourec est facturée par les sociétés européennes du Groupe dans cette devise (30 % du chiffre d'affaires en 2007).

Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec,
2. certaines ventes, même si elles sont libellées en euros, sont influencées par le niveau du dollar US. Elles sont donc impactées indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, dettes et flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place. Ceci pourrait avoir comme conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse de 10 % de l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une augmentation de 123 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés et qu'une baisse de 10% provoquerait une diminution de 140 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar américain contre l'euro.

Vallourec ne couvre pas ses actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le Groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2007, les contrats à terme fermes en cours permettant de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises sont détaillés chapitre 5, note 8.2.

Les couvertures sont généralement réalisées sur une durée moyenne de douze mois et couvrent principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

Au 31 décembre 2007, 91% des couvertures souscrites par le groupe ont une échéance inférieure à douze mois. Les couvertures dont l'échéance excéderait dix-huit mois sont exceptionnelles. Ce constat est représentatif du carnet de commandes du Groupe.

• Risques actions

Vallourec détenait au 31 décembre 2006, 1 348 745 actions propres acquises le 5 juillet 2001. Au 31 décembre 2007, Vallourec ne détient plus que 420 129 actions propres après exercice de 928 616 actions dans le cadre du plan d'achat d'actions du 11 juin 2003.

Ces titres sont classés en titres immobilisés dans les comptes sociaux de Vallourec pour leur valeur nette comptable et portés en moins des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Le Directoire, en coordination avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues de la façon suivante :

- à la couverture des options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du plan d'options du 11 juin 2003, soit 928 616 options (1 option = 1 action) affectées en 2007,
- à la couverture des actions gratuites attribuées le 16 janvier 2006, dont le quantum définitif s'élève à 188 853 actions,
- à la couverture des actions gratuites attribuées le 3 mai 2007, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à hauteur du solde à des opérations futures d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe, selon des modalités à définir en concertation entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Crédit Agricole Chevreux. Il se situe dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 20 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité. Au 31 décembre 2007, Vallourec détenait à ce titre 63.400 actions pour une valeur de 12,3 millions d'euros.

• Risques de liquidité

Vallourec a mis en place un crédit de 150 millions d'euros auprès du Groupe Crédit Agricole en 2003, pour une durée de 5 ans (échéance septembre 2008). Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour fixer le taux de cette dette. La documentation du crédit prévoit que le Groupe doit respecter un ratio d'endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %.

En mars 2005, une facilité de 460 millions d'euros a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de 7 ans pour l'acquisition de 45 % des titres de V&M Tubes. Au 31 décembre 2007, une tranche de 260 millions d'euros était tirée et figure dans les passifs non courants.

Cette facilité de 460 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2005. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default ») ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Par ailleurs, les investissements de V&M do BRASIL ont conduit cette filiale à mettre en place plusieurs lignes de financement à moyen terme en 2005 et 2006, libellées en REAL. L'en-cours au 31 décembre 2007 est principalement composé de 163 millions de reals auprès du BNDES, 52 millions de reals auprès du Banco do Nordeste, 49 millions de reals auprès du Banco do Brasil et 45 millions de reals auprès du BDMG.

Au cours des premiers mois de l'exercice 2007, le groupe (V&M Tubes) a négocié cinq lignes bilatérales à moyen terme (5 ans) avec ses banques les plus proches. Chacune de ces lignes d'un montant de 100 millions d'euros comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de caisse de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

Au 31 décembre 2007, le Groupe respectait ces covenants.

Le paiement de l'acquisition des activités de Grant Prideco (Atlas Bradford, TCA et Tube Alloy) sera financé par la trésorerie du Groupe et par les lignes de crédit négociées.

• Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la société.

Le groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1% construction octroyés aux salariés du Groupe,
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil,
 - les créances clients et comptes rattachés,
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Prêts 1% construction : ces prêts ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

2. Dépôts de garantie et créances fiscales sur le Brésil : il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie.
3. Créances clients et comptes rattachés : le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées représente environ 2,5% du montant total des créances clients au 31 décembre 2007.

Il est rappelé que la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 90 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 90 jours, soit environ 2,5% des créances clients totales au 31 décembre 2007, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- la mise en place de limites de crédit et délégations,
- l'utilisation d'Assurance crédit et le recours à des crédits documentaires,
- la fiabilité des clients du Groupe et l'ancienneté de leurs relations commerciales,
- de la politique de recouvrement commercial.

4.7.2 RISQUES JURIDIQUES

Toutes les usines françaises sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret 77-1133 du 21 septembre 1977. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements...) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les DRIRE locales.

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4.2, le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de brevets et licences, contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers ou procédés nouveaux de fabrication susceptibles d'avoir une influence significative sur son activité et/ou sa rentabilité.

Le Groupe est propriétaire de tous les actifs essentiels nécessaires à l'exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, de caractère significatif. Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe Vallourec.

4.7.3 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

A la connaissance de la Société il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux particuliers résultant des processus de production ou de l'utilisation et du stockage des substances nécessaires à la mise en œuvre de ces processus, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe Vallourec (pour plus d'informations, voir « Informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité » dans le rapport de gestion du Directoire).

Toutefois, dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe et aux États-Unis, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant la nécessité d'engager des dépenses de mise en conformité ou de payer des taxes.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations, à des remises en état ou de restreindre ses activités ou fermer ses installations, temporairement ou définitivement. Plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés ayant d'autre part un long passé industriel, les sols ou les eaux souterraines de certains sites peuvent avoir été contaminés et d'autres contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec. Ainsi dans ces sites l'amiante n'était pas directement utilisé dans les processus de production mais était parfois utilisé comme isolant thermique. Vallourec est mis en cause dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

4.7.4 ASSURANCE — COUVERTURE DES RISQUES EVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ETRE ENCOURUS

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels est fondée sur la prévention et l'achat d'assurances. Cette politique est coordonnée par la Direction des ressources humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des assurances pour les autres domaines.

Bien que Vallourec estime que ces assurances couvrent les risques encourus dans le cadre de ses activités (et notamment les garanties offertes par le Groupe) de manière satisfaisante, elles pourraient s'avérer insuffisante pour compenser certaines pertes résultant de dommages exceptionnels, ce qui affecterait de manière négative sa situation financière.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages,
- l'assurance responsabilité civile.

Assurance dommages :

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages.

L'indemnité contractuelle comporte plusieurs exclusions ou limitations de garantie, notamment en matière de carence fournisseurs.

Assurance responsabilité civile :

Cette assurance couvre notre responsabilité à la suite de préjudices causés aux tiers soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se composent d'un contrat principal en France et de contrats locaux dans les autres pays. Ledit contrat intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apérateur. Quelques filiales du Groupe ne sont pas couvertes par les contrats Groupe.

Les assurances vis-à-vis du personnel sont souscrites en local en fonction des législations applicables, notamment Employer's liability et Workmen's compensation.

Responsabilité civile des mandataires sociaux :

L'objet de l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux est de garantir les dirigeants contre un sinistre résultant des réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée commise dans l'exercice de leurs fonctions.

4.7.5 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

A la connaissance de la Société, il n'existe pas actuellement de risques particuliers susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine, les résultats ou la structure financière de la société ou du Groupe Vallourec.

Le Groupe coordonne l'auto-évaluation et le pilotage de ses risques, par une fonction centrale de Gestion des Risques créée en 2006. Ces risques peuvent être de nature stratégique, opérationnelle, financière, réglementaire, sur le personnel et sur les actifs matériels ou immatériels. Une méthode standard a permis d'initier leur recensement et leur hiérarchisation. Des actions dimensionnées aux enjeux sont pilotées par les Divisions ou le Groupe.

Toutefois l'attention est attirée sur les points suivants :

- Caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant en partie de l'influence des conditions macro-économiques, liées notamment à l'évolution du prix du pétrole, qui influe sur la demande de certains de ses produits.

- Marché des tubes

Les marchés sur lesquels le Groupe Vallourec est présent sont pour certains soumis à une forte concurrence. Dans les domaines de l'énergie (pétrole et gaz, énergie électrique), la différenciation et l'innovation ainsi que la qualité des produits et des services associés jouent un rôle déterminant. Sur les produits à plus faible valeur ajoutée, qui représentent une part limitée du chiffre d'affaires, la concurrence des producteurs des pays émergents pourrait affecter les débouchés du Groupe.

- Industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre, maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Par ailleurs, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe. Par conséquent, la volatilité des prix des matières premières crée une certaine incertitude sur les résultats.

- Activités dans les pays émergents

Le Groupe poursuit une partie significative de ses activités dans les pays émergents. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et des risques de change accrus. Le Groupe peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

- Maintien d'une haute technologie sur des produits-clés

Le marché des tubes est sujet à des évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter les activités du Groupe.

- Call options

Les accords de coopérations industrielles liant Vallourec aux sociétés Sumitomo Metal Industries Ltd (« SMI ») et Sumitomo Corporation (« SMI Corp. ») comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière.

SMI et/ou SMI Corp. bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec & Mannesmann Tubes SAS (« V&M Tubes ») ou de Vallourec S.A., du droit d'acquérir les actions détenues par V&M Tubes dans le capital des sociétés Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda et VAM Holding Hong Kong Ltd. Réciproquement, Vallourec bénéficie du droit d'acquérir les actions détenues par SMI dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de SMI ou de ses actionnaires de contrôle directs ou indirects.

En outre, SMI bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France SAS (« VMOGF »), V&M Tubes ou Vallourec S.A., du droit de résilier le contrat de recherche et développement conclu entre VMOGF et SMI le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés ; VMOGF bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de SMI. Si SMI exerce ce droit de résiliation, SMI bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

5.1 Comptes consolidés et comptes sociaux

5.1.0 Comptes consolidés du Groupe Vallourec

Bilan consolidé

En milliers d'euros (m€)

		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
ACTIF				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles nettes	Note 1	21 201	20 486	21 714
Ecart d'acquisition	Note 1	91 018	87 312	79 900
Immobilisations corporelles brutes	Note 2	1 669 871	1 686 614	2 002 421
moins : amortissements cumulés	Note 2	-749 953	-689 892	-736 458
Immobilisations corporelles nettes	Note 2	919 918	996 722	1 265 963
Titres mis en équivalence	Note 3	48 191	54 998	55 044
Autres actifs non courants	Note 4	31 494	39 469	43 006
Impôts différés - actif	Note 5	45 094	19 260	26 545
Total		1 156 916	1 218 247	1 492 172
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en cours	Note 6	861 171	1 039 275	1 168 754
Clients et comptes rattachés	Note 7	906 178	1 002 728	1 048 622
Instruments dérivés - actif	Note 8	1 846	91 043	158 148
Autres actifs courants	Note 9	116 885	111 928	142 753
Trésorerie	Note 10	541 278	889 323	912 478
Total		2 427 358	3 134 297	3 430 755
Actifs destinés à être cédés	Note 11		175 578	0
TOTAL DE L'ACTIF		3 584 274	4 528 122	4 922 927

		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	Note 12	212 007	212 047	212 155
Primes		206 533	206 568	60 655
Réserves consolidées		492 743	764 937	1 418 786
Réserves, instruments financiers		-42 883	42 725	70 026
Réserves de conversion		63 072	634	-24 038
Résultat de la période		472 985	917 005	986 205
Actions propres		-13 514	-13 514	-16 020
Capitaux propres - part du Groupe		1 390 943	2 130 402	2 707 769
Intérêts minoritaires	Note 14	112 153	92 819	81 892
Total capitaux propres		1 503 096	2 223 221	2 789 661
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières	Note 15	469 627	467 428	337 247
Engagements envers le personnel	Note 17	209 750	195 241	168 243
Autres provisions	Note 16	4 307	3 577	6 882
Impôts différés - passif	Note 5	53 245	75 057	101 802
Autres passifs long terme		736	0	441
Total		737 665	741 303	614 615
PASSIFS COURANTS				
Provisions pour risques et charges	Note 16	66 484	77 520	80 105
Emprunts et concours bancaires courants	Note 15	276 337	380 461	332 841
Fournisseurs		496 605	602 344	671 900
Instruments dérivés - passif	Note 8	102 301	26 147	28 110
Dettes d'impôt		102 529	135 843	112 933
Autres passifs courants	Note 18	299 257	263 401	292 762
Total		1 343 513	1 485 716	1 518 651
Passifs destinés à être cédés	Note 11		77 882	0
TOTAL DU PASSIF		3 584 274	4 528 122	4 922 927

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros (m€)

		2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	Note 21	4 307 405	5 541 801	6 140 521
Production stockée		147 778	190 499	97 721
Autres produits de l'activité	Note 22	24 046	29 193	35 215
Achats consommés		-1 699 321	-2 000 945	-2 265 607
Impôts et taxes	Note 23	-52 965	-58 760	-56 250
Charges de personnel	Note 24	-716 424	-812 694	-827 040
Autres charges d'exploitation	Note 25	-948 460	-1 220 479	-1 339 775
Dotations aux provisions nettes des reprises	Note 26	-1 496	-3 182	-34 003
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 060 563	1 665 433	1 750 782
Dotations aux amortissements	Note 27	-99 195	-114 329	-117 973
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	Note 28	173	-1 499	-21 169
Cessions d'actifs et frais de restructuration	Note 28	3 725	-4 770	10 933
RESULTAT D'EXPLOITATION		965 266	1 544 835	1 622 573
Produits financiers		19 327	34 130	36 304
Charges d'intérêt		-23 637	-36 747	-40 619
Coût financier net		-4 310	-2 617	-4 315
Autres charges et produits financiers		-13 433	6 294	-14 936
Autres charges d'actualisation		-8 846	-10 296	-9 757
RESULTAT FINANCIER	Note 29	-26 589	-6 619	-29 008
RESULTAT AVANT IMPOT		938 677	1 538 216	1 593 565
Impôts sur les bénéfices	Note 30	-307 450	-544 789	-575 344
Résultat des sociétés mises en équivalence	Note 3	1 162	5 868	6 242
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		632 389	999 295	1 024 463
Résultat des activités abandonnées		0	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		632 389	999 295	1 024 463
Part des minoritaires		159 404	82 290	38 258
Part du Groupe (a)		472 985	917 005	986 205
Part du Groupe :				
Résultat net par action (b)	Note 13	9,5	17,8	18,9
Résultat net dilué par action	Note 13	9,4	17,4	18,8

a) En 2005, la réalisation de l'opération d'acquisition des intérêts minoritaires dans V & M TUBES et ses filiales, a été constatée par Vallourec à la date de transfert juridique des titres au bilan. En raison de la proximité de cette date avec le 30 juin, les intérêts minoritaires achetés ont été intégrés dans le résultat du groupe Vallourec à compter du 1er juillet 2005 (cf. B - Périmètre de consolidation).

Si l'acquisition des 45% d'intérêts minoritaires dans la société V&M Tubes avait été effective au 1er janvier 2005, le résultat net part du Groupe Vallourec de l'année 2005 aurait été de 576,7 millions d'euros pour un résultat net de l'ensemble consolidé quasiment inchangé.

b) Le résultat par action tient compte de la multiplication par 5 du nombre d'actions le 18 juillet 2006 (voir Note 12).

Tableau de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros (m€)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments de couverture nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe
Situation au 31 décembre 2004	197 399	97 428	399 889	-13 195	-	-13 686	145 024	812 859
Incidence de la première application des IAS 32/39	-	-	-409	-	21 939	-	-	21 530
Ecart entre intérêts minoritaires à acquérir et dette ("put option")	-	-	30	-	-	-	-	30
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2005	197 399	97 428	399 510	-13 195	21 939	-13 686	145 024	834 419
Variation des écarts de conversion	-	-	17	75 962	-17	-	-	75 962
Instruments financiers	-	-	-	-	-47 954	-	-	-47 954
Incidence rachat 45% V & M TUBES	-	-	1 947	-	-	-	-3 506	-1 559
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	1 964	75 962	-47 971	-	-3 506	26 449
Résultat 2005 avant variations de périmètre et paiements en actions	-	-	-	-	-	-	477 708	477 708
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	1 964	75 962	-47 971	-	474 202	504 157
Résultat 2004	-	-	145 024	-	-	-	-145 024	-
Dividendes distribués	-	-	-30 721	-	-	-	-	-30 721
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	-41 322	-	-	-	-	-41 322
Augmentation de capital et primes	14 608	109 105	-	-	-	-	-	123 713
Variation des actions propres	-	-	525	-	-	172	-	697
Instruments financiers rachetés aux minoritaires de V & M TUBES	-	-	16 851	-	-16 851	-	-	-
Paiements en actions	-	-	912	-	-	-	-912	-
Autres variations de périmètre	-	-	-	305	-	-	-305	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2005	212 007	206 533	492 743	63 072	-42 883	-13 514	472 985	1 390 943
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-62 438	-	-	-	-62 438
Instruments financiers	-	-	-	-	85 672	-	-	85 672
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-62 438	85 672	-	-	23 234
Résultat 2006 avant variations de périmètre et paiements en actions	-	-	-	-	-	-	925 196	925 196
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	-	-62 438	85 672	-	925 196	948 430
Résultat 2005	-	-	472 985	-	-	-	-472 985	-
Augmentation de capital et primes	40	35	-	-	-	-	-	75
Dividendes distribués	-	-	-74 380	-	-	-	-	-74 380
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	-103 318	-	-	-	-	-103 318
Paiements en actions	-	-	8 127	-	-	-	-8 127	-
Incidences de rachats de minoritaires (1)	-	-	-31 392	-	-	-	-	-31 392
Autres et variations de périmètre	-	-	172	-	-64	-	-64	44
Situation au 31 décembre 2006	212 047	206 568	764 937	634	42 725	-13 514	917 005	2 130 402
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-24 672	-	-	-	-24 672
Instruments financiers	-	-	-	-	27 301	-	-	27 301
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-24 672	27 301	-	-	2 629
Résultat 2007 avant variations de périmètre et paiements en actions	-	-	-	-	-	-	998 717	998 717
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	-	-24 672	27 301	-	998 717	1 001 346
Résultat 2006	-	-	917 005	-	-	-	-917 005	-
Variation de capital et primes	108	94	-	-	-	-	-	202
Variation des actions propres	-	-	664	-	-	-2 506	-	-1 842
Dividendes distribués	-	-146 007	-65 973	-	-	-	-	-211 980
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	-210 292	-	-	-	-	-210 292
Paiements en actions	-	-	12 512	-	-	-	-12 512	-
Incidences de rachats de minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres et variations de périmètre	-	-	-67	-	-	-	-	-67
Situation au 31 décembre 2007	212 155	60 655	1 418 786	-24 038	70 026	-16 020	986 205	2 707 769

(1) En 2006 les incidences de rachat de minoritaires correspondent aux augmentations de pourcentages de contrôle dans les sociétés Valtimet (- 29 032 m €) et CST Valinox (- 2 360 m €) conformément aux principes retenus par le Groupe (cf. paragraphe 2.9 des principes et méthodes comptables).

Tableau de variation des intérêts minoritaires

En milliers d'euros (m€)

	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments de couverture nettes d'impôt	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2004	395 566	-16 104	-	120 219	499 681
Résultat 2004	120 219	-	-	-120 219	-
Incidence de la première application des IAS 32/39	655	-	17 439	-	18 094
Reclassement des intérêts minoritaires vers dettes dans le cadre de l'IAS 32	-426 233	10 374	-15 421	-	-431 280
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2005	90 207	-5 730	2 018	-	86 495
Variation des écarts de conversion	-	56 642	-	-	56 642
Instruments financiers	-	-	-34 431	-	-34 431
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	56 642	-34 431	-	22 211
Résultat 2005	-	-	-	159 404	159 404
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	56 642	-34 431	159 404	181 615
Dividendes distribués	-42 620	-	-	-	-42 620
Reclassement des intérêts minoritaires vers dettes dans le cadre de l'IAS 32 - mouvements	-101 783	-43 820	32 273	-	-113 330
Autres variations	-	-7	-	-	-7
Situation au 31 décembre 2005	-54 203	7 092	-140	159 404	112 153
Variation des écarts de conversion	-	-10 849	-	-	-10 849
Instruments financiers	-	-	117	-	117
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-10 849	117	-	-10 732
Résultat 2006	-	-	-	82 290	82 290
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-10 849	117	82 290	71 558
Résultat 2005	159 404	-	-	-159 404	-
Dividendes distribués	-61 095	-	-	-	-61 095
Variations de périmètre et autres (1)	-29 797	-	-	-	-29 797
Situation au 31 décembre 2006	14 309	-3 757	-23	82 290	92 819
Variation des écarts de conversion	-	-7 119	-	-	-7 119
Instruments financiers	-	-	94	-	94
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-7 119	94	-	-7 025
Résultat 2007	-	-	-	38 258	38 258
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-7 119	94	38 258	31 233
Résultat 2006	82 290	-	-	-82 290	-
Dividendes distribués	-42 148	-	-	-	-42 148
Variations de périmètre et autres	-	-12	-	-	-12
Situation au 31 décembre 2007	54 439	-10 876	71	38 258	81 892

(1) En 2006, les variations de périmètre représentent principalement la cession des intérêts des minoritaires dans la société Valtimet au Groupe Vallourec à hauteur de 43,7%.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros (m€)

	2005	2006	2007
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	632 389	999 295	1 024 463
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	99 762	138 403	181 409
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	6 156	1 329	5 076
- Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	912	8 127	12 512
- Plus ou moins-values de cessions	-2 636	892	-7 834
- Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1 162	-5 868	-6 242
- Dividendes (sociétés non consolidées)	-938	-1 900	-1 825
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	734 483	1 140 278	1 207 559
- Coût de l'endettement financier net	4 310	2 617	4 315
- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	307 450	544 789	575 344
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 046 243	1 687 684	1 787 218
- Intérêts versés	-22 884	-36 799	-41 089
- Impôts payés	-237 609	-565 926	-586 123
- Intérêts encaissés	19 515	34 128	36 304
Capacité d'autofinancement	805 265	1 119 087	1 196 310
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-279 200	-282 754	-214 367
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (1)	526 065	836 333	981 943
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-188 561	-281 517	-437 713
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 665	8 377	11 757
- Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	-651 245	-110 324	-3 618
- Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)	-	16 023	-250
- Incidence des cessions (variations de périmètre)	41 228	16 508	133 066
- Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)	-6 062	1 525	8 472
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 169	4 007	5 944
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	-796 806	-345 401	-282 342
- Augmentation et diminution des fonds propres	122 802	173	0
- Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	911	75	202
- Dividendes versés au cours de l'exercice			
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-72 043	-177 698	-422 272
. Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	-41 610	-61 399	-42 846
- Mouvements sur actions propres	-	-	-1 841
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts	461 921	49 034	92 728
- Remboursements d'emprunts	-170 323	-64 161	-41 250
- Autres flux liés aux opérations de financement	-1 249	669	-23 867
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (3)	300 409	-253 307	-439 146
Incidence de la variation des taux de change (4)	11 696	-12 007	-6 591
Incidence des actifs et passifs classés au bilan en disponible à la vente (5)	-	12 132	-
VARIATION DE LA TRESORERIE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	41 364	237 750	253 864
Trésorerie nette à l'ouverture	264 472	305 836	543 586
Trésorerie nette à la clôture	305 836	543 586	797 450
Variation	41 364	237 750	253 864

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET année 2007

	31/12/2006	Variation	31/12/2007
Trésorerie brute (1)	Note 10 890 368	22 110	912 478
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	Note 15 358 914	-243 886	115 028
Incidence des actifs et passifs CT classés au bilan en disponible à la vente (3)	Note 15 12 132	-12 132	0
Trésorerie (4) = (1) - (2) + (3)	543 586	253 864	797 450
Endettement financier brut (5)	Note 15 502 202	52 858	555 060
Incidence des actifs et passifs MLT classés au bilan en disponible à la vente (6)	Note 15 -49	49	0
Endettement financier net = (5) + (6) - (4)	-41 433	-200 957	-242 390

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET année 2006

	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Trésorerie brute (1)	Note 10 541 278	349 090	890 368
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	Note 15 235 442	123 472	358 914
Incidence des actifs et passifs CT classés au bilan en disponible à la vente (3)	Note 15 12 132	12 132	0
Trésorerie (4) = (1) - (2) + (3)	305 836	237 750	543 586
Endettement financier brut (5)	Note 15 510 521	-8 319	502 202
Incidence des actifs et passifs MLT classés au bilan en disponible à la vente (6)	Note 15 -49	-49	0
Endettement financier net = (5) + (6) - (4)	204 685	-246 118	-41 433

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET année 2005

	31/12/2004	Variation	31/12/2005
Trésorerie brute (1)	484 969	56 309	541 278
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	220 497	14 945	235 442
Trésorerie (3) = (1) - (2)	264 472	41 364	305 836
Endettement financier brut (4)	209 932	300 589	510 521
Endettement financier net (4) - (3)	-54 540	259 225	204 685

5.1.0 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

A – PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Bases de préparation et de présentation des comptes

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 3 mars 2008.

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis dans le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2007 et sont disponibles sur le site Internet de la Société www.vallourec.fr.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées.

Conformément aux dispositions transitoires contenues dans IFRS 1, IAS 32 et IAS 39, le Groupe Vallourec a choisi de n'appliquer les normes IAS 32 et 39 qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les nouvelles normes IFRS entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007 n'ont pas entraîné de modification des méthodes de comptabilisation et d'évaluation. Ces nouvelles normes ne portent que sur la nature des informations à fournir :

- IFRS 7 – Instruments financiers. Cette norme exige la publication d'informations permettant au lecteur des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers au sein des états financiers du Groupe ainsi que la nature et l'ampleur des risques pouvant découler de l'utilisation des instruments financiers. Une grande partie de cette information était déjà donnée au 31 décembre 2006 (tableau de synthèse des instruments financiers, informations sur les effets en résultats ou en capitaux propres, gestion des risques), mais elle a été étoffée en 2007 pour répondre aux exigences de la norme,
- IAS 1 – Amendement de la norme sur les informations à fournir sur le capital. Cette information est donnée dans la note 12 sur le capital.

Les interprétations de l'IFRIC suivantes et applicables à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- IFRIC 7 – Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29,
 - IFRIC 8 – Champs d'application d'IFRS 2,
 - IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés
 - IFRIC 10 – Information financière intermédiaire de pertes de valeur,
- n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du Groupe.

Le Groupe n'applique par anticipation aucune des normes ou interprétations adoptées par l'Union Européenne qui ne seront d'application obligatoire qu'en 2008 ou 2009, en particulier la norme IFRS 8 « Secteur opérationnels » applicable le 1^{er} janvier 2009, le groupe continuant à communiquer au 31 décembre 2007 selon la norme IAS 14 « Information sectorielle » comme décrit dans le chapitre 3.

Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que ceux des actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat (cf. § 2.18). La valeur comptable des actifs et des passifs qui font l'objet de couvertures est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur par rapport au cours de clôture.

2.2 Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition, les actifs financiers, les instruments financiers dérivés, les stocks et en-cours, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

2.3 Consolidation des filiales contrôlées

Les comptes consolidés du Groupe Vallourec comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Les filiales contrôlées sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir les avantages liés à l'activité.

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, produits et charges de la filiale. Les capitaux propres et le résultat sont scindés entre la part détenue par le Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives d'acquisition. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la cession.

L'impact sur le compte de résultat et le bilan des flux de transactions commerciales et financières intra - groupe est éliminé.

2.4 Consolidation des filiales sous contrôle conjoint

Les participations du Groupe dans des entreprises contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Une filiale est considérée sous contrôle conjoint lorsqu'il y a partage de l'activité économique de la société en vertu d'un accord contractuel entre les parties, et lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles requièrent l'accord unanime de tous les actionnaires.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts de l'entreprise (ou des) détentrice(s) des titres dans chacun des postes de l'actif, du passif, des produits et des charges.

2.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.6 Conversion des monnaies étrangères

2.6.1 Conversion des états financiers en devises des filiales

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen pondéré de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Toutefois, conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe Vallourec a choisi de reclasser au poste « Réserves consolidées », les « Réserves de conversion » accumulées au 1^{er} janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1^{er} janvier 2004 sont affectés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.6.2 Conversion des transactions en devises

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société. Elles sont converties au cours spot de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. § 2.18.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.7 Immobilisations corporelles

2.7.1 Evaluation au coût net d'amortissements et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'une acquisition de société, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. § 2.11).

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations : ils sont comptabilisés en charges de la période.

2.7.2 Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...), sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.7.3 Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.7.4. Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels / Ouvrages d'infrastructure	30
Agencements et aménagements	10
Installations techniques, matériel et outillage	
Nouvelle installation industrielle	25
Equipements de production spécifiques	20
Equipements de production standard	10
Autres (automates...)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

2.7.5. Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.7.6. Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. § 2.11 ci-après).

2.8 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. § 2.7) et de la durée du contrat. Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. § 2.11).

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.9 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la part non affectée à des postes du bilan de la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les actifs et passifs, y compris les passifs éventuels, acquis évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, par des experts indépendants.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. § 2.11 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur une ligne spécifique.

Conformément aux mesures transitoires autorisées par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités, et les écarts d'acquisition comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

En l'absence de dispositions spécifiques de IFRS 3, le Groupe a opté pour la comptabilisation dans les capitaux propres de la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

2.10 Immobilisations incorporelles

2.10.1 Frais de recherche et de développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement,
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Il ressort qu'au cours de l'année 2007, de même qu'en 2006 et 2005, aucun projet d'envergure répondant à la phase de développement n'a été identifié. Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole, à l'automobile et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La démonstration d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe est extrêmement difficile à démontrer.

En conséquence, le Groupe a considéré approprié de ne pas activer de coûts de développement dans les comptes du 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

2.10.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition d'une activité sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable lors de la phase de reconnaissance initiale des actifs et passifs. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie. Dans le cas d'une durée de vie indéterminée, elles ne sont pas amorties.

2.10.3 Dépréciation

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. § 2.11).

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est à dire essentiellement les écarts d'acquisition dans le cas du Groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est également ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans le résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque là rattachés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelle du Groupe sont V & M Europe, V & M do BRASIL, V & S do BRASIL, V & M North America et l'UGT regroupant les activités Inox. Les entités non rattachées à ces UGT sont testées sur la base de leurs cash flows propres.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats ...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.13 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel,
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), net des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.15 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèse ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor définie dans IAS 19 « Avantages du personnel ». Ils sont amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés pour la part excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation à la clôture,
- la juste valeur des actifs de régime à la clôture.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe Vallourec a utilisé l'option de IFRS 1, de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, sauf pour la charge d'actualisation des droits et les produits liés au rendement des actifs de régimes, enregistrés en résultat financier.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel, est comptabilisée en charge selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestation sont acquis, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume Uni, aux Etats-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux Etats-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux.

2.16 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions gratuites qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, le Groupe a choisi de comptabiliser uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés, tant que les options ne sont pas exercées.

Le Groupe a fait procéder à une valorisation rétrospective, à la date d'octroi, de l'unique plan d'options d'achat d'actions entrant dans le périmètre de IFRS 2 au 1er janvier 2005,

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions gratuites (PAGA) dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance consolidée (croissance du résultat brut d'exploitation). Ces plans ont été évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.18 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IAS 32 et IFRS 7. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39.

Conformément aux dispositions transitoires contenues dans IFRS 1, IAS 32 et IAS 39, le Groupe Vallourec a choisi de n'appliquer les normes IAS 32 et 39 qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les principales conséquences à compter du 1^{er} janvier 2005 ont porté essentiellement sur le traitement selon IAS 39 des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont systématiquement comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des instruments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. § ci-après 2.18.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un put à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Dans l'attente d'une position normative ou d'une interprétation, le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires. Ce traitement comptable pourrait être modifié à l'avenir par une norme ou bien une interprétation.

2.18.1 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions,
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Evaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction exceptée pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique soit le coût d'acquisition de l'actif.

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Evaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs disponibles à la vente	Principe général : juste valeur Mais Coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Variation de juste valeur en capitaux propres Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est à dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme,
- les instruments dérivés non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Chez Vallourec, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...).

Les valeurs mobilières de placement (SICAV, FCP...) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont soumises à aucun test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le Groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le groupe Vallourec, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction,
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le Groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les autres placements en titres de capitaux propres. Il s'agit en général de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet d'un test de dépréciation lors de l'arrêté des comptes consolidés.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie,
- un risque élevé de non recouvrement des créances,

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues,
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux),
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.18.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie » du bilan est constitué des liquidités en compte courant bancaire et des parts d'OPCVM de trésorerie mobilisables à court terme.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie.

2.18.3 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés au coût historique diminué des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. A défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

2.18.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. § 2.18.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Evaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales rentrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe n'applique la comptabilité de couverture que dans le strict respect des critères de IAS 39 :

- Documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ...
- Réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante.

A la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est à dire à la clôture).
Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash-flow hedge »),
Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier,
- la variation de la valeur temps (report / déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot du contrat de couverture (il s'agit du cours spot à la date de mise en place). La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

A chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

A partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est recyclée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et du sous-jacent impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.19 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées...) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation,
- les déficits reportables, les moins-values à long terme ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêt des comptes.

Les impôts différés ne sont jamais actualisés.

Au bilan, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture § 2.18.4).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.20 Chiffre d'affaires

Les produits résultant de la vente de marchandises sont constatés au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur,
- le vendeur ne conserve ni participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni contrôle effectif sur les biens cédés,
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise,
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes, ou s'il est possible que les marchandises soient retournées (ex : buy back ou clause de retour).

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur (la clause de réserve de propriété ayant pour principal objet de protéger le vendeur contre les risques de recouvrement).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux § 2.6.2 et 2.18.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2. 21 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par nature des charges.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des sociétés mises en équivalence, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

La « Participation des salariés » est intégrée dans les charges de personnel.

La « taxe allemande » (« Gewerbesteuer ») est comptabilisée en impôt sur les bénéfices.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en extrayant certains produits et charges d'exploitation qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. § 2.11),
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure,
- les plus-values ou moins-values de cessions,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions gratuites) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Information sectorielle

Compte-tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe Vallourec, le premier niveau d'information sectorielle retenu conformément aux prescriptions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » s'articule autour des deux secteurs d'activité suivants :

- le secteur « Tubes sans soudure » qui regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique ...),
- le secteur « Automobile, Speciality Products ». Ce secteur inclut en premier lieu des activités de transformation et d'usinage spécifiques (production notamment de tubes de précision et de composants pour l'automobile), présentant des similitudes en termes de risques et de performance, du fait de leurs cycles d'activité. Ce secteur intègre également des activités diverses, telles que la production de tubes inoxydables et de produits forgés, dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IAS 14.

Le deuxième niveau d'information sectorielle est géographique et distingue cinq secteurs géographiques déterminés sur la base d'une analyse des risques et avantages spécifiques qui y sont attachés. Ces cinq secteurs sont les suivants :

- l'Union Européenne,
- l'Amérique du Nord et Centrale (Etats-Unis, Mexique, Canada),
- l'Amérique du Sud (Brésil),
- l'Asie,
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs d'activité

La Note 31 présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2007, 2006 et 2005.

Secteurs géographiques

La Note 31 présente, par secteur géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2007, 2006 et 2005.

B – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	% intérêt 31/12/200	% intérêt 31/12/2006	% intérêt 31/12/2007	% contrôle 31/12/2007
<u>Sociétés intégrées globalement</u>	5			
Cerec	100,0	-	-	-
Changzhou Valinox Great Wall – Chine	33,8	62,5	62,5	100,0
CST Valinox Ltd - Inde	-	71,3	85,6	90,1
Changzhou Carex Valinox Components - Chine	-	70,7	70,7	100,0
Escofier Technologie	100,0	-	-	-
Interfit	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM DRILLING USA (anciennement Omsco Inc) - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Setval (fusion au 1er janvier 2006 avec V & M TUBES)	100,0	-	-	-
VAM DRILLING FRANCE (anciennement SMFI)	-	100,0	100,0	100,0
Spécitubes	100,0	-	-	-
Valinox Asia	33,8	62,5	62,5	65,8
Valinox Nucléaire	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Composants Automobiles Hautmont	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Composants Automobiles Vitry	100,0	100,0	-	-
Vallourec & Mannesmann Holdings Inc - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Inc – Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc – Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Beijing - Chine	-	-	100,0	100,0
VALLOUREC & MANNESMANN CHANGZHOU CO LTD - Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M DEUTSCHLAND GmbH - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M FRANCE	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M do BRASIL SA - Brésil	99,4	99,4	99,4	99,4
V & M FLORESTAL Ltda - Brésil	99,4	99,4	99,4	100,0
V & M MINERAÇÃO Ltda - Brésil	99,4	99,4	99,4	100,0
V & M ONE	100,0	100,0	100,0	100,0
VALLOUREC & MANNESMANN RUS. - Russie	-	-	100,0	100,0
V & M SERVICES	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M STAR – Etats-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	100,0	100,0	100,0	100,0
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES CORPORATION - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE	100,0	100,0	100,0	100,0
VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS NEDERLAND – Pays-Bas	-	-	100,0	100,0
VMOG Nigéria Ltd - Nigéria	-	-	100,0	100,0
VMOG Freezone Nigéria Ltd - Nigéria	-	-	100,0	100,0
VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS GERMANY - Allemagne (Fusion au 1er janvier 2007 avec V & M DEUTSCHLAND GmbH)	100,0	100,0	-	-
Vallourec Précision Etirage	100,0	100,0	-	-
Vallourec Précision Soudage	100,0	100,0	-	-
Vallourec Tubes Canada Inc - Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti GmbH - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Valtimet SAS	51,3	95,0	95,0	95,0
Valtimet Inc – Etats-Unis	51,3	95,0	95,0	100,0
ValTubes (fusion au 1er janvier 2006 avec V & M TUBES)	100,0	-	-	-
VAM Canada (ex VAM PC) - Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East - Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola - Angola	-	-	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing - Chine	-	51,0	51,0	51,0
VAM Mexico (ex Prinver Peisa) - Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM USA (ex VAM PTS) - Etats-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0

	% intérêt	% intérêt	% intérêt	% <i>contrôle</i>
<u>Sociétés intégrées proportionnellement</u>				
VAM Changzhou Oil & Gas premium Equipments Co, Ltd - Chine	-	100,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited - Hong Kong	-	100,0	51,0	50,0
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda - Brésil	-	-	56,0	50,0
<u>Sociétés mises en équivalence</u>				
HKM - Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Pacific Tubular Limited - Jersey	24,8	24,8	24,8	24,8
Poongsan Valinox - Corée	25,6	47,5	47,5	50,0
PT Citra Tubindo - Indonésie	25,0	25,0	25,0	25,0
Tubos Soldados Atlantico - Brésil	20,6	24,6	24,6	24,7
Xian Baotimet Valinox Tubes - Chine	-	37,1	37,1	49,0

Le Groupe ne contrôle pas de société ad-hoc.

2007

- Salzgitter et Vallourec ont signé l'accord définitif concernant la vente de Vallourec Précision Etirage (VPE) et de l'usine de tubes laminés à chaud de Zeithain (Saxe) qui avait été annoncé le 13 décembre 2006. La cession a pris effet le 2 Juillet 2007. VPE, spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid, a réalisé sur les six premiers mois de l'année 2007 un chiffre d'affaires de 124,2 millions d'euros. VPE et l'usine de Zeithain employaient 1 561 personnes. Les actifs et passifs concernés étaient présentés en actifs destinés à être cédés fin 2006 (Note 11).
- Le 19 juillet 2007, Vallourec et Sumitomo Metals ont signé un contrat de co-entreprise définissant la structure du capital de l'entité qui construira et gèrera, au Brésil, une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme. La co-entreprise, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda, est détenue à 56% par Vallourec et 44% par Sumitomo Metals. Les deux actionnaires disposent du même nombre de représentants au comité exécutif. Le montant total des investissements est estimé à environ 1,6 milliards de USD, soit 890 millions de USD pour la part de Vallourec. La société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda est intégrée proportionnellement dans les comptes du Groupe.
- Le 19 novembre 2007, Vallourec a ouvert le capital de son usine chinoise de filetage pour tubes sans soudure (VAM Changzhou Oil & Gas premium Equipments Co, Ltd) à Sumitomo en lui cédant 49% de la société VAM Holding Hong Kong, société holding contrôlant à 100% la société basée en Chine. Les sociétés VAM Holding Hong Kong et VAM Changzhou Oil & Gas premium Equipments Co sont intégrées proportionnellement dans les comptes du Groupe.
- Le 11 décembre 2007 Vallourec a cédé, à ArcelorMittal, les sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobiles Vitry (VCAV). VPS emploie 320 personnes pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions d'euros et VCAV 230 personnes pour chiffre d'affaires annuel d'environ 45 millions d'euros.

Ces changements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les données consolidées du Groupe.

Vallourec a annoncé le 30 octobre 2007 avoir conclu un accord avec Grant Prideco concernant l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™ pour un montant de 800 millions de dollars. Cet accord, qui permettra à Vallourec de se renforcer sur le marché OCTG Premium (tubes pour la consolidation et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz) Nord-Américain est soumis aux autorisations réglementaires habituelles.

2006

- L'acquisition par V & M TUBES de la société VAM DRILLING FRANCE (anc. SMFI), implantée à Cosne-sur-Loire, en France, est venue compléter l'activité produits de forage du Groupe.
- L'acquisition par Valtimet de 75% de la société CST Valinox Ltd (anc. CST Ltd), située à Hyderabad en Inde. La société est spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques destinés au marché indien.
- Les cessions de Spécitubes, leader européen des tubes destinés à l'aéronautique à la société allemande Pfalz-Flugzeugwerke GmbH, d'Escofier Technologie à un groupe de cadres de la société et de Cerec, numéro un français de l'emboutissage et du formage des fonds en acier, à la société Eureka Metal Srl, filiale du groupe familial italien Calvi Holding Srl.
- La création de la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co, Ltd filiale contrôlée à 100% par V & M TUBES, exploitant une usine de filetage de tubes en acier sans soudure pour l'équipement de puits de pétrole et gaz (casing et tubing).
- L'acquisition le 28 décembre 2006 de la participation de 43,7% dans Valtimet à Timet (groupe américain) pour 75 millions de dollars US. Valtimet est une co-entreprise créée en 1997 et contrôlée à 51,3% par Vallourec. La participation de Vallourec dans Valtimet est ainsi portée à 95% du capital, les 5% restant étant détenus par Sumitomo Corp. et Sumitomo Metal Industries, partenaires de longue date de Vallourec. L'écart d'acquisition dégagé lors de cette opération (29 millions d'euros) a été imputé en réduction des capitaux propres (paragraphe 2.9).
- Le 31 décembre 2006 a été finalisée la restructuration interne du groupe Vallourec visant à rationaliser l'organisation et l'organigramme après les opérations ayant permis à Vallourec de détenir la totalité des titres de V&M TUBES et qui a consisté en :
 - L'apport par Setval de ses activités exercées au CEV (Centre d'Etudes de Vallourec) situé à Aulnoye-Aymeries (Nord) et au CTIV (Centre de Traitement Informatique de Vallourec) situé à Saint-Saulve (Nord) à V&M France avec effet rétroactif au 1er janvier 2006;
 - La fusion de Setval et de ValTubes avec V&M TUBES avec effet rétroactif au 1er janvier 2006.

Ces changements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les données consolidées du Groupe.

Le 13 décembre 2006, Vallourec a annoncé l'accord préliminaire concernant la cession à Salzgitter de sa filiale VPE et de l'usine de tubes laminés à chaud de Zeithain (Saxe).

2005

- Début 2005, Vallourec a cédé à Benteler Automotive sa filiale Vallourec do Brasil Autopeças Ltda, spécialisée dans l'assemblage de trains arrières pour l'automobile, sa filiale Vallourec Argentina à l'un de ses dirigeants.
- Le 23 juin 2005, Vallourec a acquis la totalité des participations dans V & M TUBES², détenues par Mannesmannröhren-Werke GmbH, filiale à 100% de Salzgitter AG. Le prix d'acquisition fixé pour cette transaction s'est élevé à 545 millions d'euros.

A l'issue de cette opération Vallourec contrôle directement 100% de V & M TUBES et indirectement 100% des sociétés V & M Deutschland GmbH et V & M TUBES Corp..

Par ailleurs Vallourec a cédé 10% des actions de l'aciérie HKM (Allemagne) pour un montant de 22 millions d'euros à Mannesmannröhren-Werke GmbH. A l'issue de cette cession V & M TUBES conserve une participation de 20% dans HKM, mise en équivalence.

² L'acquisition par Vallourec des 45% de V & M TUBES a rendu caduc l'accord de co-entreprise signé entre Vallourec et Mannesmannröhren-Werke GmbH en 1997, en particulier sur les clauses sur le changement de contrôle (cf. Chapitre 5 note 33 du rapport annuel 2004.)

Impacts comptables

La réalisation de l'opération d'acquisition des intérêts minoritaires dans V & M TUBES et ses filiales, a été constatée par Vallourec à la date de transfert juridique des titres au bilan le 23 Juin 2005. En raison de la proximité de cette date avec le 30 Juin, les intérêts minoritaires achetés ont été intégrés dans le résultat du groupe Vallourec à compter du 1^{er} juillet 2005. Si l'acquisition avait été effective au 1^{er} janvier 2005, le résultat net part du Groupe Vallourec aurait été de 576,7 millions d'euros en 2005 au lieu de 473,0 millions d'euros pour un résultat net de l'ensemble consolidé quasiment inchangé.

- La société V & M CHANGZHOU CO LTD, filiale de V & M TUBES, a été créée pour investir dans une nouvelle construction d'usine en Chine, spécialisée dans la finition à froid de tubes en acier allié sans soudure de grands diamètre pour centrales électriques produits en Allemagne.
- La société VAM DRILLING USA (anc. OMSCO Inc. - Etats-Unis), a été créée afin d'acquérir la division Omsco de ShawCor Ltd (Canada), basée à Houston (et spécialisée dans la fabrication des tubes de forage en acier adaptés aux besoins de l'industrie du pétrole et du gaz, incluant des tiges de forage, des tiges lourdes (« heavy weight drill pipe » et « drill collars ») ainsi que d'autres accessoires de forage.

C- NOTES AUX ETATS FINANCIERS (en milliers d' euros - m €)

Note 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ECARTS D'ACQUISITION

	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Ecarts d'acquisition
Valeurs brutes				
Au 31/12/2004	26 631	12 288	38 919	47 336
Acquisitions	1 486	2 808	4 294	-
Acquisitions par VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.)	1 014	8 809	9 823	38 064
Cessions	-566	-17	-583	-
Effet des variations de change	1 672	853	2 525	5 735
Autres variations	416	167	583	-117
Au 31/12/2005	30 653	24 908	55 561	91 018
Acquisitions	1 630	1 138	2 768	-
Cessions	-	-18	-18	-
Effet des variations de change	-579	-1 656	-2 235	-8 306
Variations de périmètre	2 788	5 655	8 443	4 967
Autres variations	511	-725	-214	-367
Au 31/12/2006	35 003	29 302	64 305	87 312
Acquisitions	5 232	3 887	9 119	-
Cessions	-833	-1 344	-2 177	-
Effet des variations de change	230	-1 426	-1 196	-7 412
Variations de périmètre	-617	-397	-1 014	-
Autres variations	1 996	-30	1 966	-
Au 31/12/2007	41 011	29 992	71 003	79 900
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31/12/2004	-18 737	-9 333	-28 070	
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-2 765	-2 312	-5 077	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	21	-	21	-
Cessions	566	17	583	-
Effet des variation de change	-1 229	-654	-1 883	-
Autres variations	101	-35	66	-
Au 31/12/2005	-22 043	-12 317	-34 360	
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-3 050	-8 724	-11 774	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	21	-	21	-
Cessions	-	-	-	-
Effet des variation de change	355	711	1 066	-
Variations de périmètre	103	383	486	-
Autres variations	184	558	742	-
Au 31/12/2006	-24 430	-19 389	-43 819	
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-4 123	-3 228	-7 351	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	-29	-1 162	-1 191	-
Cessions	126	1 363	1 489	-
Effet des variation de change	-250	821	571	-
Variations de périmètre	615	427	1 042	-
Autres variations	-30	-	-30	-
Au 31/12/2007	-28 121	-21 168	-49 289	
Valeurs nettes				
Au 31/12/2005	8 610	12 591	21 201	91 018
Au 31/12/2006	10 573	9 913	20 486	87 312
Au 31/12/2007	12 890	8 824	21 714	79 900

Immobilisations incorporelles : elles comprennent principalement :

- Le droit pour V & M Tubes de bénéficiaire du contrat d'approvisionnement en ronds à tubes produits par HKM. Ce droit a été immobilisé en 1997 pour un montant de 12 381 m€. Il est amorti sur la durée du contrat (12 ans). La valeur résiduelle de ce droit s'élève à 1 804 m€ au 31 décembre 2007 (respectivement 2 836 m€ au 31 décembre 2006 et 3 868 m€ au 31 décembre 2005).

- Les actifs incorporels valorisés par voie d'expertise indépendante lors de l'acquisition des actifs par la société VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.) intervenue le 1er octobre 2005 s'élèvent à 9 823 m€. Ils sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

- En 2006, les variations de périmètre de 8 443 m€ correspondent principalement à l'acquisition des actifs de la société VAM DRILLING FRANCE (anc. SMFI) intervenue le 21 mars 2006.

- En 2007, la perte de valeur correspond à un impairment constaté sur la marque Omsco acquise en 2005.

Ecarts d'acquisition : Analyse des valeurs nettes

Unité génératrice de trésorerie (UGT) 2.11 Principes de consolidation)	(cf. §	V&M do Brasil		V&M North America	
		V & M do Brasil 2000	V & M Star 2002	VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.) 2005	V & M Tubes Corporation
Entités					
Date d'acquisition					
Au 31/12/2005		2 918	39 555	38 350	1 067
Au 31/12/2006		2 918	35 430	34 002	956
Au 31/12/2007		2 918	31 698	30 419	855
Unité génératrice de trésorerie (UGT) 2.11 Principes de consolidation)	(cf. §	Speciality products		V&M Europe	
		CST 2006	V & M Deutschland GmbH 1997	FRANCE (anc. SMFI) 2006	Total
Entités					
Date d'acquisition					
Au 31/12/2005		n/a	9 128	n/a	91 018
Au 31/12/2006		1 666	9 128	3 212	87 312
Au 31/12/2007		1 670	9 128	3 212	79 900

La totalité des prix d'acquisition ont fait l'objet de paiement en trésorerie en 2005 et 2006.

Les écarts d'acquisition des sociétés VAM DRILLING FRANCE (anc. SMFI) et CST représentent la différence constatée entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables. La révision, dans le délai d'un an après l'acquisition, de l'estimation de la provision pour risques environnementaux de la société VAM DRILLING FRANCE (anc. SMFI) a réduit l'écart d'acquisition constaté à l'origine.

Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT (unités génératrices de trésorerie) telles que définies dans la configuration et l'organisation actuelle du Groupe. Les tests de dépréciation et la détermination de la valeur d'utilité des UGT sont effectués selon la méthode DCF "discounted cash flows" (cf. paragraphe 2.11 des principes et méthodes comptables).

Les principaux écarts d'acquisition (V & M STAR et VAM DRILLING USA -anc.OMSCO Inc.) figurent dans les actifs incorporels des sociétés américaines. Les variations de valeur en euros des écarts d'acquisition sont dues aux variations des cours de change Euro/USD. Au 31 décembre 2007, leur valeur comptable a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions sur une période de 5 ans. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. L'extrapolation des prévisions de la dernière année, projetée à l'infini, a été déterminée en appliquant un taux de croissance de 1%, taux identique à celui retenu pour la réalisation des tests de l'exercice précédent. L'actualisation a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Un taux de 9% a été retenu en 2007 (9% en 2006 et 8,6% en 2005).

La comparaison des valeurs comptables des actifs comptables des UGT, avec les flux de trésorerie actualisés correspondants, calculés en utilisant ces hypothèses, n'a abouti à aucune dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2007.

Note 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes						
Au 31/12/2004	48 223	190 400	1 003 845	38 791	85 235	1 366 494
Acquisitions	6 101	6 611	90 593	64 328	20 491	188 124
Acquisitions par VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.)	241	2 572	16 574	179	305	19 872
Cessions	-180	-4 096	-16 808	-	-5 035	-26 119
Effet des variations de change	7 868	10 400	67 882	9 473	11 719	107 342
Variations de périmètre	-632	-2 787	-9 420	-35	-632	-13 506
Autres variations	-91	4 145	70 057	-43 997	-2 450	27 664
Au 31/12/2005	61 530	207 245	1 222 723	68 739	109 633	1 669 871
Acquisitions	2 512	8 512	91 476	140 121	39 779	282 400
Cessions	-220	-193	-18 308	-10	-1 138	-19 869
Effet des variations de change	-1 638	-5 523	-33 574	-2 800	-3 389	-46 924
Variations de périmètre	-107	-4 550	-22 468	483	-1 405	-28 047
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	-3 987	-23 185	-131 826	-2 599	-8 576	-170 173
Autres variations	203	26 862	82 140	-103 090	-6 759	-644
Au 31/12/2006	58 293	209 168	1 190 163	100 844	128 145	1 686 614
Acquisitions	3 269	29 312	114 068	245 098	44 008	435 755
Cessions	-12	-1 051	-17 512	-63	-1 786	-20 424
Effet des variations de change	1 705	-1 920	-10 296	-1 801	1 445	-10 867
Variations de périmètre	-816	-11 240	-59 014	-5 855	-6 398	-83 323
Autres variations	1 854	16 351	100 178	-128 355	4 638	-5 334
Au 31/12/2007	64 293	240 620	1 317 587	209 868	170 052	2 002 421
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31/12/2004	-8 307	-86 338	-495 725	-40	-42 574	-632 984
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-2 217	-8 449	-75 477	-	-7 999	-94 142
Pertes de valeur	-	-	-765	-	-	-765
Reprises de pertes de valeur	-	-	865	48	-	913
Cessions	-	1 935	12 475	-	1 529	15 939
Effet des variations de change	-2 177	-3 095	-21 292	-3	-2 457	-29 024
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	465	4 136	-	424	5 025
Autres variations	124	-832	-17 978	-97	3 868	-14 915
Au 31/12/2005	-12 577	-96 314	-593 761	-92	-47 209	-749 953
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-2 321	-9 188	-82 046	-	-9 000	-102 555
Pertes de valeur	-	-	-1 529	9	-	-1 520
Reprises de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	136	11 094	-	887	12 117
Effet des variations de change	486	1 402	9 338	2	908	12 136
Variations de périmètre	32	4 240	18 217	-	1 337	23 826
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	193	15 941	93 804	-	6 303	116 241
Autres variations	1	-	-164	-	-21	-184
Au 31/12/2006	-14 186	-83 783	-545 047	-81	-46 795	-689 892
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-2 389	-9 701	-89 534	-	-8 998	-110 622
Pertes de valeur	-	-1 519	-13 559	-4 690	-290	-20 058
Reprises de pertes de valeur	-	-	11	70	-	81
Cessions	1	671	13 202	-	1 459	15 333
Effet des variations de change	-687	593	2 840	-4	-2	2 740
Variations de périmètre	18	6 037	61 311	4 706	2 658	74 730
Autres variations (1)	1	-6	-8 738	-1	-26	-8 770
Au 31/12/2007	-17 242	-87 708	-579 514	-51 994	-36 458	-736 458
Valeurs nettes						
Au 31/12/2005	48 953	110 931	628 962	68 647	62 424	919 918
Au 31/12/2006	44 107	125 385	645 116	100 763	81 350	996 722
Au 31/12/2007	47 051	152 912	738 073	209 868	118 058	1 265 963

(1) Les actifs des sociétés V.P.S. et V.C.A.V. avaient été évalués à leur valeur probable de réalisation fin 2006. Une provision pour risques et charges avait été dotée fin 2006 à hauteur de 8 679 m€. Au 30 juin 2007, les actifs des sociétés VPS et VCAV destinés à être cédés ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 20 058 m€, la provision constatée en 2006 ayant été reclassée en dépréciation des immobilisations. Les variations de périmètre correspondent principalement à la cession de ces deux sociétés réalisée en décembre 2007.

En 2006, les variations de périmètre concernent les cessions des sociétés Escofier Technologie, Spécitubes et Cerec ainsi que l'acquisition des participations dans les sociétés VAM DRILLING FRANCE (anc. SMFI) et CST Valinox Ltd (Inde).

Investissements

Investissements industriels (incorporels et corporels)	2005	2006	2007
. Europe	96 946	156 956	278 536
. Amérique du Nord et Mexique	44 777	42 676	57 147
. Amérique du Sud	73 867	59 192	93 665
. Asie	6 523	26 344	15 398
. Autres	-	-	53
Total	222 113	285 168	444 799

2005

Dans le secteur d'activité V & M Tubes, les investissements destinés à augmenter les capacités de production ont été réalisés au Brésil en 2005 avec la poursuite des modifications des installations existantes de laminage et de finition démarrées l'année précédente.

D'importants moyens ont par ailleurs été affectés aux installations de finitions de tubes destinés au marché de l'énergie et du pétrole. Ainsi, la demande du marché chinois en tubes pour chaudières a conduit le Groupe à décider l'implantation d'une usine dans l'est de la Chine et de mettre en place les moyens de fabrication pour la finition de ces produits. Cet investissement se situe dans la continuité des activités de V & M Deutschland. Les travaux de génie civil ont commencé en décembre 2005.

Dans le domaine des aciers inox, la capacité de production de tubes condenseurs a été augmentée en Chine.

Les investissements de renouvellement et de maintenance des grosses installations se sont poursuivis en visant une disponibilité des installations en période de forte activité.

2006

Les investissements les plus importants en 2006 concernent les augmentations de capacité des équipements de traitement thermique et les augmentations de capacité de production des produits filetés destinés au marché de l'énergie.

En France, V & M France a engagé un important projet de modernisation de la coulée continue, augmentant par ailleurs la capacité sans arrêt de la production. Un équipement de traitement thermique est en cours d'installation en Allemagne, celui-ci est dédié au marché pétrole et gaz, en particulier aux casing et line pipe.

D'importants moyens ont été affectés aux Etats-Unis où V & M Star a installé des fours de traitement thermique, ainsi qu'un banc hydrotester.

Le projet de construction d'une usine de filetage et de finition pour tubes pétrole et gaz à Changzhou, en Chine, a été lancé. Le bâtiment est en cours de construction et les équipements en commande. Le démarrage de la production est prévue mi-2007.

Dans le domaine des tubes étirés, la division Auto et Industrie s'est dotée de moyens nouveaux pour répondre à la demande du marché et produire des pièces "air bag" et des pièces "Add-on" destinées à un constructeur automobile français.

Par ailleurs, il convient de noter que le Groupe a poursuivi le remplacement de machines anciennes devenues incapables de répondre aux nouvelles normes demandées par les clients et dont les coûts de maintenance et d'exploitation sont élevés, une large part des dépenses concerne ainsi la modernisation des moyens de fabrication et l'amélioration de la productivité en général.

2007

Les importants investissements réalisés en 2007 visent principalement à augmenter les capacités de production des usines en particulier de laminage, d'usinage, de filetages et de traitement thermique.

En Europe, la phase de conception, de planification et de construction de la nouvelle coulée continue courbe de l'aciérie électrique de Saint-Saulve a pris fin en décembre avec la première coulée réalisée. La mise en route de l'installation est progressive.

Au Brésil, V & M do Brasil a construit et mis en œuvre une usine pilote de production de charbon de bois à Pareopeba. Il s'agit de développer une technologie plus performante et de se donner les moyens d'être en conformité avec les règles environnementales.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda, co-entreprise avec Sumitomo, a commencé à engager des dépenses pour la construction d'une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant une aciérie, un laminier et des lignes de filetages. Elle est basée au Brésil dans l'état du Minas Gerais.

Aux Etats-Unis, à Houston, la construction d'une nouvelle usine destinée à produire des tubes filetés a été démarrée; l'installation des nouvelles machines aura lieu en 2008.

Dans le domaine des produits Drills, la division a poursuivi ses augmentations de capacité de Drill Pipes en particulier les tubes Heavy Weight, en Europe et aux Etats-Unis.

Tests de dépréciation

Dans le cas particulier de la première adoption des IFRS, et compte-tenu de l'incidence positive sur les capitaux propres du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2004, des modifications de plans d'amortissement (cf. annexe des comptes IFRS 2005 - chapitre D), des tests d'impairment ont été réalisés au niveau des principales entités de reporting (entités juridiques), soit le niveau le plus fin auquel des prévisions de trésorerie sont établies, afin de tester la valeur recouvrable des différents actifs corporels et incorporels (hors goodwill) constituant l'outil de production. Les seules exceptions ont concerné le regroupement des entités suivantes :

- HKM et V & M DEUTSCHLAND dont les cash flows sont indissociables,
- V & M do BRASIL, V & M MINERA ÇAO, V & M FLORESTAL dont les cash flows sont fortement intégrés.

Concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, se reporter à la Note 1.

Actifs biologiques

La filiale brésilienne V & M FLORESTAL exploite des forêts d'eucalyptus servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de V & M do BRASIL.

Au 31 décembre 2007, la société exploitait environ 184 227 hectares contre 177 413 hectares au 31 décembre 2006 et 177 076 au 31 décembre 2005.

En l'absence de marché de référence pour V & M FLORESTAL qui est totalement intégrée au cycle de production de V & M do BRASIL, son principal client, l'évaluation à la juste valeur prescrite par IAS 41 "Agriculture" n'est pas appropriée. Dans de telles conditions et conformément aux dérogations prévues par l'IAS 41, la forêt est inscrite dans les comptes consolidés à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2007, les actifs biologiques figurent dans les "autres immobilisations corporelles" pour 18,2 millions d'euros (16,8 en 2006); le chiffre d'affaires de V & M FLORESTAL s'élève à 44 millions d'euros en 2007 contre 34,8 millions d'euros en 2006.

Contrats de location

Les montants activés au titre des contrats de location financement sont non significatifs pour le Groupe en 2005, 2006 et 2007.

Note 3 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable supérieure à 10 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM Allemagne	PTCitraTubindo Indonésie	Autres	Total
Au 31/12/2004	37 540	10 699	3 816	52 055
Variation de périmètre	-11 264	-	5	-11 259
Augmentation de capital	-	-	3 784	3 784
Effet des variations de change	-	1 713	1 161	2 874
Dividendes versés	-17	-410	-	-427
Contribution au résultat de la période	-1 267	1 322	1 107	1 162
Autres variations	-	-	2	2
Au 31/12/2005	24 992	13 324	9 875	48 191
Variation de périmètre	-	-	4 566	4 566
Augmentation de capital	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-1 557	-449	-2 006
Dividendes versés	-6	-1 104	-511	-1 621
Contribution au résultat de la période	-24	4 400	1 492	5 868
Autres variations	-	-	-	-
Au 31/12/2006	24 962	15 063	14 973	54 998
Variation de périmètre	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-1 693	-456	-2 149
Dividendes versés	-5	-2 942	-1 100	-4 047
Contribution au résultat de la période	-18	4 783	1 477	6 242
Autres variations	-	-	-	-
Au 31/12/2007	24 939	15 211	14 894	55 044

En 2006, les variations de périmètre concernent l'acquisition de 4% complémentaires dans la société Tubos Soldados Atlântico qui a dégagé un écart d'acquisition de 1 576 n€ et la souscription au capital de la société Xian Baotimet Valinox Tubes (cf. paragraphe B - Périmètre de consolidation).

La variation de périmètre en 2005 provient de la cession des 10% de participation dans HKM. Les augmentations de capital ont bénéficié aux sociétés nouvellement créées Poongsan Valinox en 2004 et Tubos Soldados Atlântico en 2005.

La contribution au résultat consolidé de la société HKM de -1 267 m€ en 2005 diffère de la quote part d'intérêts correspondante du résultat social, du fait de la variation des pourcentages d'intérêt de Vallourec en 2005 (30% au premier semestre et 20% au second semestre).

Principales données sociales (milliers d'euros)	Capitaux propres		Chiffre d'affaires		Résultat Net	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
PTCitraTubindo - Indonésie	2007	2006	2007	2006	2007	2006
			60 845	60 251	165 756	178 019
	2005		53 708		84 640	3 638
	2007		124 693		2 166 920	44
	2006		124 810		1 863 875	25
HKM - Allemagne	2005		124 958		1 924 236	30

La contribution au résultat des sociétés mises en équivalence est la suivante :

	2005	2006	2007
PTCitra Tubindo	1 322	4 400	4 783
Pacific Tubular Ltd	-42	74	201
HKM	-1 267	-24	-18
Poongsan Valinox	834	2 425	1 547
Tubos Soldados Atlanticos	315	-833	-525
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	n/a	-174	255
Total	1 162	5 868	6 243

Le cours de bourse de l'action de la société PT Citra Tubindo s'élève à 30 000 roupies indonésiennes au 31 décembre 2007 ce qui conduit à une évaluation de la quote-part détenue par le Groupe de 50,6 millions d'euros.

Note 4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
Au 31/12/2004	2 771	14 459	16 302	33 532
Valeur brute	5 155	11 146	19 301	35 602
Provisions	-2 674	-1 232	-202	-4 108
Au 31/12/2005	2 481	9 914	19 099	31 494
Valeur brute (*)	5 561	7 985	29 886	43 432
Provisions	-2 909	-1 032	-22	-3 963
Au 31/12/2006 (*)	2 652	6 953	29 864	39 469
Valeur brute	5 471	6 701	34 603	46 775
Provisions	-3 135	-602	-32	-3 769
Au 31/12/2007	2 336	6 099	34 571	43 006
(*)Après transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11) de :	-20	-992	-48	-1 060

Les prêts sont constitués principalement par les prêts long-terme de participation à l'effort de construction. Ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts. Au 31 décembre 2007, le taux retenu s'élève à 4,20% (contre 3,68% au 31 décembre 2006 et 3,5% au 31 décembre 2005). La diminution depuis 2006, est la conséquence du remboursement des prêts échus, la contribution à l'effort de construction étant depuis réalisée sous forme de subvention.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements rémunérés versés dans le cadre de contentieux fiscaux au Brésil (17 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2006 voir aussi Note 16) et de créances fiscales à plus d'un an également au Brésil (14 millions d'euros en 2007 et 10 millions d'euros en 2006).

ECHEANCES DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS	entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
Valeurs brutes au 31/12/2005			
Prêts	4 274	6 872	11 146
Autres placements en titres de capitaux propres	188	4 967	5 155
Autres immobilisations financières	16 274	3 027	19 301
Total	20 736	14 866	35 602
Valeurs brutes au 31/12/2006			
Prêts	3 369	4 616	7 985
Autres placements en titres de capitaux propres	174	5 387	5 561
Autres immobilisations financières	26 081	3 805	29 886
Total	29 624	13 808	43 432
Valeurs brutes au 31/12/2007			
Prêts	2 456	4 245	6 701
Autres placements en titres de capitaux propres	428	5 043	5 471
Autres immobilisations financières	32 455	2 148	34 603
Total	35 339	11 436	46 775

Note 5 IMPOTS DIFFERES

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrent : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité, ...
- non récurrent : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation.
- récurrent long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement.

Sont constatés selon la méthode du report variable :

- les impôts différés actifs long-terme (provisions pour retraite des sociétés françaises), les impôts différés actifs sur éléments récurrents (provision pour congés payés, ...) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible,
- les dettes d'impôts différés,
- les passifs d'impôts résultant des décalages dans le traitement des provisions pour dépréciation des titres entre les groupes fiscaux et la consolidation,
- les déficits reportables ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Les montants d'impôts différés, par entité fiscale, sont présentés en nets au bilan soit à l'actif soit au passif.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n°99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1% pour être égal à 34,43%,

La loi de finances rectificative n°2004-1485 du 30 décembre 2004 a décidé :

- la diminution de la taxation de toutes les plus et moins values à long terme de 19% à 15% à compter de 2005;
- la disparition progressive de la taxation des plus values nettes à long terme réalisées sur la cession des titres de participation. Cette taxation a été ramenée à 8% en 2006 et supprimée à compter de 2007.

En conséquence, les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2007 sont de 34,43% pour les taxations courantes et 0% pour les plus ou moins values à long terme.

Les taux d'imposition différée retenus en 2007 sont de 31,6% pour l'Allemagne (39,9% en 2006), 34% pour le Brésil et 38% pour les Etats-Unis.

La provenance des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

Au 31/12/2005	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	94 299	
Autres actifs et passifs	549	-	
Stocks	21 345	-	
Engagements envers le personnel	25 782	-	
Instruments dérivés	35 085	-	
Solde net	82 761	94 299	11 538
Activation des déficits ordinaires	3 387		-3 387
TOTAL	86 148	94 299	8 151

Au 31/12/2006	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	100 522	
Autres actifs et passifs	9 546	-	
Stocks	41 000	-	
Engagements envers le personnel	21 986	-	
Instruments dérivés	-	29 371	
Solde net	72 532	129 893	57 361
Activation des déficits ordinaires	1 564		-1 564
TOTAL	74 096	129 893	55 797

Au 31/12/2007	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	105 958	
Autres actifs et passifs	29 928	-	
Stocks	33 616	-	
Engagements envers le personnel	16 222	-	
Instruments dérivés	-	50 216	
Solde net	79 766	156 174	76 408
Activation des déficits ordinaires	1 152		-1 152
TOTAL	80 918	156 174	75 256

Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2005, 2006 et au 31 décembre 2007 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2005	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	16 349	3 443	3 387	56
Autres crédits d'impôts (moins-values à long terme)	10 038	1 578	-	1 578
Autres actifs d'impôts	115 715	41 707	41 707	-
Total actifs d'impôts	142 102	46 728	45 094	1 634
Passifs d'impôts	-154 487	-53 245	-53 245	-
Total passifs d'impôts		-53 245	-53 245	
Total			-8 151	1 634

Au 31/12/2006	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	8 547	1 767	1 564	203
Autres crédits d'impôts (moins-values à long terme)	-	-	-	-
Autres actifs d'impôts	287 655	102 651	102 651	-
Total actifs d'impôts	296 202	104 418	104 215	203
Passifs d'impôts	445 401	-160 012	-160 012	-
Total passifs d'impôts		-160 012	-160 012	
Total			-55 797	203

Au 31/12/2007	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	6 720	1 761	1 152	609
Autres crédits d'impôts (moins-values à long terme)	-	-	-	-
Autres actifs d'impôts	-	105 624	105 624	-
Total actifs d'impôts	6 720	107 385	106 776	609
Passifs d'impôts	-	-182 032	-182 032	-
Total passifs d'impôts		-182 032	-182 032	
Total			-75 256	609

Les reports fiscaux déficitaires en 2007 concernent principalement la filiale V & M FLORESTAL et se décomposent en 1,3 millions de Reals de reports fiscaux déficitaires imposables à 9% et 9,1 millions de Reals de reports fiscaux déficitaires imposables à 25%.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Passif net d'impôt	2005	2006	2007
Solde au 1er janvier	21 272	8 151	55 797
Effet des variations de taux change	-1 518	-2 186	-7 905
Comptabilisé en résultat	10 576	4 943	18 292
Comptabilisé dans les réserves	-22 929	49 227	11 940
Variation de périmètre et autres	750	1 948	-2 868
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-	-6 286	-
Solde au 31 décembre	8 151	55 797	75 256

L'information présentée ci-dessus par nature et par provenance ne peut être réconciliée qu'avec les montants nets présentés au bilan.

Note 6 STOCKS ET EN-COURS

	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeurs brutes				
Au 31/12/2004	312 268	171 944	180 832	665 044
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	81 830	78 110	62 616	222 556
Acquisitions par VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc..)	22 601	5 631	1 423	29 655
Autres variations de périmètre	-6 725	-151	-501	-7 377
Effet des variations de change	16 141	7 535	16 643	40 319
Autres variations	-30 538	-	-	-30 538
Au 31/12/2005	395 577	263 069	261 013	919 659
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	68 068	76 469	114 735	259 272
Variations de périmètre	1 850	-1 303	4 780	5 327
Effet des variations de change	-9 190	-6 103	-8 895	-24 188
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	-29 360	-14 630	-13 321	-57 311
Autres variations	9 629	-14 120	3 413	-1 078
Au 31/12/2006	436 574	303 382	361 725	1 101 681
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	87 677	33 476	64 255	185 408
Variations de périmètre	-18 809	3 764	-10 174	-25 219
Effet des variations de change	-3 045	-9 311	-858	-13 214
Autres variations	-10 211	8 944	2 063	796
Au 31/12/2007	492 186	340 255	417 011	1 249 452
Dépréciation				
Au 31/12/2004	-59 186	-4 934	-7 420	-71 540
Effet des variations de change	-977	-110	-590	-1 677
Dotations	-6 432	-4 000	-5 047	-15 479
Reprises	9 614	907	2 339	12 860
Autres variations	17 348	-	-	17 348
Au 31/12/2005	-39 633	-8 137	-10 718	-58 488
Effet des variations de change	347	49	181	577
Dotations	-11 180	-983	-10 945	-23 108
Reprises	7 551	2 190	4 375	14 116
Variations de périmètre	314	72	217	603
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	2 217	738	558	3 513
Autres variations	353	321	-293	381
Au 31/12/2006	-40 031	-5 750	-16 625	-62 406
Effet des variations de change	-48	354	-107	199
Dotations	-13 185	-4 403	-20 305	-37 893
Reprises	7 092	1 118	4 918	13 128
Variations de périmètre	4 893	-169	1 612	6 336
Autres variations	265	-404	77	-62
Au 31/12/2007	-41 014	-9 254	-30 430	-80 698

Valeurs nettes

Au 31/12/2005	355 944	254 932	250 295	861 171
Au 31/12/2006	396 543	297 632	345 100	1 039 275
Au 31/12/2007	451 172	331 001	386 581	1 168 754

En 2005, les "Autres variations" représentent le montant des stocks reclassés en immobilisations corporelles selon IAS16 (valeur brute 30 millions d'euros et provision 17 millions d'euros).
En 2007, les variations de périmètre correspondent aux cessions des sociétés VPS et VCAV.

Note 7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) (*)	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2004	4 304	654 611	-19 041	639 874
Incidence IAS 32/39	-	-21 999	-	-21 999
Acquisitions par VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.),	61	11 742	-	11 803
Autres variations de périmètre	-221	-5 632	33	-5 820
Effet des variations de change	662	46 198	-423	46 437
Variations des valeurs brutes	3 301	226 867	-	230 168
Dotations aux provisions	-	-	-3 677	-3 677
Reprises de provisions	-	-	9 392	9 392
Au 31/12/2005	8 107	911 787	-13 716	906 178
Variations de périmètre	160	-355	280	85
Effet des variations de change	-227	-22 150	169	-22 208
Variations des valeurs brutes	4 090	163 626	2	167 718
Dotations aux provisions	-	-	-2 457	-2 457
Reprises de provisions	-	-	4 126	4 126
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	-	-50 926	212	-50 714
Au 31/12/2006	12 130	1 001 982	-11 384	1 002 728
Variations de périmètre	-1 221	-27 874	344	-28 751
Effet des variations de change	380	-10 238	52	-9 806
Variations des valeurs brutes	15 932	68 395	13	84 340
Dotations aux provisions	-	-	-3 346	-3 346
Reprises de provisions	-	-	3 457	3 457
Au 31/12/2007	27 221	1 032 265	-10 864	1 048 622

(*) sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation cf. principes et méthodes comptables paragraphe 2.18.1.

L'augmentation des postes "Clients et comptes rattachés" et "Avances et acomptes versés sur commandes" est en ligne avec la croissance de l'activité du Groupe. Les reprises de provisions concernent essentiellement des créances devenues irrécouvrables dans l'exercice et des réévaluations de provisions.

En 2007, les variations de périmètre correspondent aux cessions des sociétés VPS et VCAV.

Note 8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 Incidence des normes IAS32 et IAS 39 sur les capitaux propres et le résultat

Comme précisé au paragraphe 2.18 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard des ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises. Le Groupe a également swappé en taux fixe une partie de sa dette en taux variable. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

Pour ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report / déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot du 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette active de 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 130 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution est due principalement à la couverture des opérations commerciales conclues en USD par les filiales européennes. La poursuite de la revalorisation de l'Euro contre l'USD en 2007 a généré une variation de 37,5 millions d'euros provenant des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et de 25 millions d'euros sur les couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Compte tenu de l'efficacité des couvertures selon les critères de IAS 39, l'incidence à noter au compte de résultat concerne principalement le report/déport qui se traduit par une perte de 17,5 millions d'euros sur l'exercice 2007 (Note 29).

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés	Au		Variations en 2006		
	01/01/2006	31/12/2006	Total	Dont réserves	Dont résultat
1- Instruments dérivés comptabilisés au bilan cf. Note 9 au bilan (1)					
- variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (2) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	-66 993	60 407	127 400	125 888	1 512
- variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales (2))	-21 721	21 596	43 317	9	43 308
- Comptabilisation du report/déport	-11 145	-23 131	-11 986	-9	-11 977
- Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-1 398	7 632	9 030	9 030	
- Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	802	-580	-1 382	25	-1 407
Sous-total Instruments dérivés	-100 455	65 924	166 379	134 943	31 436
Reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés		-1 028			
<i>Dont instruments dérivés - actifs</i>	1 846	92 367			
<i>Reclassement en actifs destinés à être cédés</i>		-1 324			
<i>Dont instruments dérivés - passifs</i>	102 301	26 443			
<i>Reclassement en passifs destinés à être cédés</i>		-296			
2 - Créances clients (dettes fournisseurs (2)) couvertes en devises - écart de conversion					
Evaluation au cours de change à la date de clôture	20 280	-16 816	-37 096		-37 096
Incidences des opérations de couverture	-80 175	49 108	129 283	134 943	-5 660
3 - Evaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	-3 660	-3 515	145		145
4 - Evaluation des VMP à juste valeur	34	121	87		87
5 - Impôts différés (sur couvertures de change et taux d'intérêt)	28 861	-22 706	-51 567	-49 227	-2 340
Total	-54 940	23 008	77 948	85 716	-7 768
Contrepartie - cf. tableau de variation des capitaux propres					
- Réserves de réévaluation des instruments financiers	-43 023	42 702		85 725	
- Dont part Groupe	-42 883	42 725		85 608	
- Dont part des minoritaires	-140	-23		117	
- Autres réserves de consolidation	290	-11 926		-12 216	
- Résultat	-12 207	-7 768		12 207	-7 768
Total	-54 940	23 008		85 716	-7 768

(1) Présentation compensée sur ce tableau : + = position actif, - = position passif

(2) Montants non significatifs par rapport aux ventes

Postes du bilan concernés	Au		Variations en 2007		
	31/12/2006	31/12/2007	Total	Dont réserves	Dont résultat
1- Instruments dérivés comptabilisés au bilan cf. Note 9 au bilan (1)					
- variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (2) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	60 407	97 958	37 551	37 896	-345
- variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales (2))	21 596	46 598	25 002		25 002
- variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales		-249	-249	-249	
- variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales					
- Comptabilisation du report/déport	-23 131	-17 918	5 213		5 213
- Options d'achat USD liées à l'acquisition des activités OCTG premium de Grant Prideco		408	408		408
- Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	7 632	9 337	1 705	1 705	
- Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	-580	-6 097	-5 517		-5 517
Sous-total Instruments dérivés	65 924	130 037	64 113	39 352	24 761
Reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés		-1 028			
<i>Dont instruments dérivés - actifs</i>	92 367	158 148			
<i>Reclassement en actifs destinés à être cédés</i>	-1 324				
<i>Dont instruments dérivés - passifs</i>	26 443	28 110			
<i>Reclassement en passifs destinés à être cédés</i>	-296				
2 - Créances clients (dettes fournisseurs (2)) couvertes en devises - écart de conversion					
Evaluation au cours de change à la date de clôture	-16 816	-45 273	-28 457		-28 457
Incidences des opérations de couverture	49 108	84 764	35 656	39 352	-3 696
3 - Evaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	-3 515	-1 671	1 844		1 844
4 - Evaluation des VMP à juste valeur	121	693	572		572
5 - Impôts différés (sur couvertures de change et taux d'intérêt)	-22 706	-34 170	-11 464	-11 939	475
Total	23 008	49 616	26 608	27 413	-805
Contrepartie - cf. tableau de variation des capitaux propres					
- Réserves de réévaluation des instruments financiers	42 702	70 097		27 395	
- Dont part Groupe	42 725	70 026		27 301	
- Dont part des minoritaires	-23	71		94	
- Autres réserves de consolidation	-11 926	-19 676		-7 750	
- Résultat	-7 768	-805		7 768	-805
Total	23 008	49 616		27 413	-805

(1) Présentation compensée sur ce tableau : + = position actif, - = position passif

(2) Montants non significatifs par rapport aux ventes

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2006 était de 60 407 €.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de l'échéancier du carnet de commandes du groupe, environ 94% de cette variation de juste valeur a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2006 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cet impact a été calculé pour les couvertures en dollar US qui représentent 91% des variations de juste valeur des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2006.

Compte tenu de la première application de la norme IAS 39 soit le 1er janvier 2005 et de l'adaptation du système d'information sur les exercices 2005 et 2006, le groupe n'a pas estimé nécessaire de fournir ces données en ce qui concerne l'exercice 2005 à 2006, le coût d'obtention de ces informations étant excessif au regard de la pertinence de l'information produite.

8.2 Information sur la nature et l'étendue du risque de marché et la manière dont il est géré par le groupe

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 15.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euros est regroupée autour de la Société Vallourec et de la sous-holding V&M Tubes.

Total de la dette:			
31/12/2007 (millions d'euros)	Emprunt obligataire	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe	—	481,0	—
Taux variable	—	189,0	912,4
Total	—	670,0	912,4

Une partie de la dette financière (410,0 millions d'euros) a été swappée par Vallourec S.A. à taux fixe : 150,0 millions d'euros (échéance : septembre 2008) ont été swappés à 3,20 % et 260,0 millions d'euros (échéance : mars 2012) ont été swappés à 3,55 % hors spread.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêts à taux variable se situe à environ 189,0 millions d'euros (environ 28,2% de la dette brute totale) au 31 décembre 2007.

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et aux taux monétaires américains se traduirait par une hausse de 1,9 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants. Cet impact n'a pas tenu compte du risque de taux sur les liquidités du fait qu'une partie d'entre elles sera utilisée dans le cadre de l'acquisition des activités OCTG premium de Grant Prideco.

Par ailleurs, selon nos simulations, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêts de 1 % appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêts, aurait un impact sur la valorisation des swaps en place au 31 décembre 2007 (au niveau de la Société Vallourec) de plus ou moins 9,5 millions d'euros.

Risques de change

• Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2007, environ 38,4 % du résultat net part du Groupe était généré par des filiales qui établissent des comptes en devises (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact sur le résultat net part du Groupe d'environ 38 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-24,0 millions d'euros au 31 décembre 2007) qui, au cours des deux derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien :

Réserve de conversion - part du Groupe	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
USD	20 001	-26 847	-72 572
GBP	52	897	-4 277
Peso mexicain	2 243	-2 668	-6 006
Real brésilien	39 763	30 795	61 798
Autres	1 013	-1 543	-2 981
	63 072	634	-24 038

• Risque de transaction

Vallourec est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes conclues par certaines de ses filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement.

La principale devise étrangère traitée est le dollar américain (USD) : une part significative des opérations de Vallourec est facturée par les sociétés européennes du Groupe dans cette devise (30 % du chiffre d'affaires en 2007).

Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec,
- certaines ventes, même si elles sont libellées en euros, sont influencées par le niveau du dollar US. Elles sont donc impactées indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, dettes et flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place. Ceci pourrait avoir comme conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse de 10 % de l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une augmentation de 123 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés et qu'une baisse de 10% provoquerait une diminution de 140 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar américain contre l'euro.

Vallourec ne couvre pas ses actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le Groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2007, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales - Risque de change	2005	2006	2007
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 880 606	2 139 929	1 939 536
Contrat de change à terme : achats à terme	61 342	84 674	152 430
Options de change sur ventes	-	57 778	36 296
Options de change sur achats	-	-	249 650
Matières premières et énergie - achats, options	-	-	639
Total	1 941 948	2 282 381	2 378 551

Échéances des contrats au 31 décembre 2007

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : Ventes à terme	1 939 536	1 731 451	208 085	-
Contrats de change : Achats à terme	152 430	147 608	4 822	-
Options de change sur ventes	36 296	36 296	-	-
Options de change sur achats	249 650	249 650	-	-
Matières premières et énergie - achats, options	639	639	-	-
Total	2 378 551	2 165 644	212 907	

Les ventes à terme correspondent principalement à des ventes de USD (1 757 millions d'euros sur les 1 939 millions d'euros). Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,37.

Les couvertures sont généralement réalisées sur une durée moyenne de douze mois et couvrent principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

Au 31 décembre 2007, 91% des couvertures souscrites par le groupe ont une échéance inférieure à douze mois. Les couvertures dont l'échéance excéderait dix-huit mois sont exceptionnelles.

Ce constat est représentatif du carnet de commandes du groupe.

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la société.

Le groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1% construction octroyés aux salariés du groupe,
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil,
- les créances clients et comptes rattachés.
- les dérivés qui ont une juste valeur positive

1. Prêts 1% construction : ces prêts ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté.

Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

2. Dépôts de garantie et créances fiscales sur le Brésil : il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie.

3. Créances clients et comptes rattachés : le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées représente environ 2,5% du montant total des créances clients au 31 décembre 2007.

Nous rappelons que la politique du groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

Le groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 90 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 90 jours, soit environ 2,5% des créances clients totales au 31 décembre 2007, le groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- la mise en place de limites de crédit et délégations,
- l'utilisation d'assurance crédit et le recours à des crédits documentaires,
- la fiabilité des clients du groupe et l'ancienneté de leurs relations commerciales,
- de la politique de recouvrement commercial.

Risques actions

Vallourec détenait au 31 décembre 2006, 1 348 745 actions propres acquises le 5 juillet 2001. Au 31 décembre 2007, Vallourec ne détient plus que 420 129 actions propres après exercice de 928 616 actions dans le cadre du plan d'achat d'actions du 15 juin 2003 (Note 17).

Ces titres sont classés en titres immobilisés dans les comptes sociaux de Vallourec pour leur valeur nette comptable et portés en moins des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Le Directoire, en coordination avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues de la façon suivante :

- à la couverture des options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du plan d'options du 15 juin 2003, soit 928 616 options (1 option = 1 action) affectées en 2007,
- à la couverture des actions gratuites attribuées le 16 janvier 2006, dont le quantum définitif s'élève à 188 853 actions,
- à la couverture des actions gratuites attribuées le 3 mai 2007, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à hauteur du solde à des opérations futures d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe, selon des modalités à définir en concertation entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Crédit Agricole Chevreux. Il se situe dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juin 2006 (16ème résolution). Pour la mise en oeuvre de ce contrat, 20 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité. Au 31 décembre 2007, Vallourec détenait 63 400 actions pour une valeur de 12,3 millions d'euros.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2007		Catégorie (1)	Valeur nette comptable au 31/12/2007	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants						
	Note 4					
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 471	-	5 471	-
Prêts		P&C	6 701	6 701	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE (2)	34 603	34 603	-	-
Créances clients et comptes rattachés	Note 7	P&C	1 032 065	1 032 265	-	-
Instruments dérivés actifs						
	Note 8					
Instruments financiers de couverture		CFT	158 148	-	108 048	50 100
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	Note 9	P&C	142 753	142 753	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	AF - JVpR	912 478	-	-	912 478
PASSIF						
Emprunts et dettes financières (3) (5) auprès des établissements de crédit						
	Note 15	CA-TIE	544 630	544 630	-	-
Autres		CA-TIE	10 430	10 430	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (4) (5)	Note 15	CA-TIE	115 028	115 028	-	-
Fournisseurs						
	Note 8	CA	671 900	671 900	-	-
Instruments dérivés passifs						
	Note 8					
Instruments financiers de couverture		CFT	22 614	-	2 169	20 445
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	5 497	-	-	5 497
Autres passifs courants	Note 18	CA	292 762	292 762	-	-

2006		Catégorie (1)	Valeur nette comptable au 31/12/2006	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants						
	Note 4					
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 561	-	5 561	-
Prêts		P&C	7 985	7 985	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE (2)	29 886	29 886	-	-
Créances clients et comptes rattachés	Note 7	P&C	1 001 982	1 001 982	-	-
Instruments dérivés actifs						
Instruments financiers de couverture	Note 8	CFT	91 043	-	66 255	24 788
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	Note 9	P&C	111 928	111 928	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	AF - JVpR	889 323	-	-	889 323
PASSIF						
Emprunts et dettes financières (3) (5) auprès des établissements de crédit						
Autres	Note 15	CA-TIE	494 036	494 036	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (4) (5)	Note 15	CA-TIE	345 737	345 737	-	-
Fournisseurs						
Instruments dérivés passifs	Note 8					
Instruments financiers de couverture		CFT	25 525	-	519	25 006
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	622	-	-	622
Autres passifs courants	Note 18	CA	263 401	263 401	-	-

(1) AF - JVpR Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE Actifs détenus jusqu'à leur échéance
P & C Prêts et créances
ADV Actifs disponibles à la vente
CFT Couverture de flux de trésorerie
PF - JVpR Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA Coût amorti
CA - TIE Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(2) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions

(3) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois

(4) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants

(5) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. A défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(6) Concernant les titres de sociétés cotées, l'impact doit être constaté en capitaux propres.

Note 9 AUTRES ACTIFS COURANTS

	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	Etat, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2004	6 540	66 388	5 528	44 470	14 261	137 187
Effet des variations de change	171	2 438	595	4 543	1 436	9 183
Autres variations	64	6 673	-690	-45 697	10 165	-29 485
Au 31/12/2005	6 775	75 499	5 433	3 316	25 862	116 885
Effet des variations de change	-22	-201	-262	-266	-336	-1 087
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)	-33	-1 970		-2 171	-9 231	-13 405
Autres variations	1 103	-20 115	1 094	7 538	19 915	9 535
Au 31/12/2006	7 823	53 213	6 265	8 417	36 210	111 928
Effet des variations de change	51	38	-250	248	481	568
Autres variations	-600	10 664	4 102	6 900	9 191	30 257
Au 31/12/2007	7 274	63 915	10 117	15 565	45 882	142 753

En 2005, les variations du poste "Etat, impôt sur les bénéfices" s'expliquent par la reclassification des acomptes payés en diminution de la dette d'impôt présentée au passif du bilan.

En 2006, les variations du poste "Créances fiscales hors IS" correspondent principalement à des acomptes versés, reclassés en diminution des dettes fiscales correspondantes au passif (Note 18).

Note 10 TRESORERIE

	Valeurs mobilières de placement (Brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2004	348 553	136 416	484 969
Effet des variations de change	27 394	7 071	34 465
Autres variations	24 025	-2 181	21 844
Au 31/12/2005	399 972	141 306	541 278
Effet des variations de change	-6 640	-9 328	-15 968
Autres variations	238 764	126 294	365 058
	Sous total	632 096	258 272
Transfert en actifs destinés à être cédés (Note 11)		-1 045	-1 045
Au 31/12/2006	632 096	257 227	889 323
Effet des variations de change	10 170	-10 362	-192
Autres variations	-4 352	27 699	23 347
Au 31/12/2007	637 914	274 564	912 478

La « Trésorerie » est constituée des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Note 11 ACTIFS NETS DESTINES A ETRE CEDES

Salzgitter et Vallourec ont signé l'accord définitif concernant la vente de Vallourec Précision Etirage (VPE) et de l'usine de tubes laminés à chaud de Zeithain (Saxe) qui avait été annoncé le 13 décembre 2006. VPE, spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid, a réalisé sur les six premiers mois de l'année 2007 un chiffre d'affaires de 124,2 millions d'euros. VPE et l'usine de Zeithain employaient 1 561 personnes. Les actifs et passifs concernés étaient présentés en actifs destinés à être cédés fin 2006. Ces actifs sont évalués au 31 décembre 2006 à leur valeur nette comptable qui n'est pas inférieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La cession a pris effet le 2 Juillet 2007.

	2006	
Actifs destinés à être cédés		
Immobilisations incorporelles	301	
Immobilisations corporelles	53 932	Note 2
Stocks	53 798	Note 6
Créances clients	50 713	Note 7
Trésorerie	1 045	
Autres actifs	15 789	Notes 4 , 8 & 9
Total	175 578	
Passifs destinés à être cédés		
Engagements envers le personnel	11 622	Note 17
Impôts différés	6 286	Note 5
Provisions	2 482	Note 16
Emprunts	13 226	Note 15
Fournisseurs	25 919	
Autres passifs	18 347	Notes 8 & 18
Total	77 882	
Actifs nets destinés à être cédés	97 696	

Par ailleurs, les sociétés VPS et VCAV, dont les actifs nets ont été présentés en actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2007, ont été cédés en décembre.

Le chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés jusqu'à leur cession, s'élevait respectivement à 98 millions d'euros et 42 millions d'euros.

Ces cessions de VPE, VPS, VCAV et de l'usine de Zeithain se sont traduites dans le résultat par une perte nette de 15 millions d'euros.

Note 12 CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital de Vallourec est composé de 53 038 720 actions ordinaires au nominal de 4 euros entièrement libérées au 31 décembre 2007 contre 53 011 870 actions au nominal de 4 euros au 31 décembre 2006.

Les options de souscription d'actions exercées à 7,49 € entre le 1er janvier 2007 et le 14 juin 2007 ont conduit à la création de 26 850 actions nouvelles soit une augmentation de 202 milliers d'euros, prime incluse.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations des valeurs de couvertures des flux de trésorerie et la réserve de conversion des sociétés hors zone euro.

Réserves, instruments financiers

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres.

- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

Réserves de conversion

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession de l'entité étrangère.

	USD	GBP	Réal Brésilien	Peso Mexicain	Autres	Total
Au 31/12/2005	20 001	52	39 763	2 243	1 013	63 072
Variations	-46 848	845	-8 968	-4 911	-2 556	-62 438
Au 31/12/2006	-26 847	897	30 795	-2 668	-1 543	634
Variations	-45 725	-5 174	31 003	-3 338	-1 438	-24 672
Au 31/12/2007	-72 572	-4 277	61 798	-6 006	-2 981	-24 038

Il est rappelé que conformément à l'option ouverte par IFRS1 ("Première adoption des IFRS") le groupe Vallourec, a choisi au 1er janvier 2004 de reclasser au poste "Réserves consolidées" les réserves de conversion accumulées depuis l'entrée des entités étrangères dans le Groupe.

Principaux cours de change utilisés (Euro / Devises) : Conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen)

	USD	GBP	Réal Brésilien	Peso Mexicain
2005				
Taux moyen	1,24	0,68	3,03	13,56
Taux clôture	1,18	0,69	2,74	12,54
2006				
Taux moyen	1,26	0,68	2,73	13,69
Taux clôture	1,32	0,67	2,81	14,23
2007				
Taux moyen	1,37	0,68	2,66	14,96
Taux clôture	1,47	0,73	2,60	16,07

Note 13 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (ajusté des effets des options dilutives).

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action:

Résultat par action	2005 (*)	2006	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	472 985	917 005	986 204
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	51 042 895	53 005 890	53 034 478
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	-1 348 745	-1 348 745	-825 444
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	49 694 150	51 657 145	52 209 034
Résultat par action	9,5	17,8	18,9
Effet de la dilution - options d'achat, de souscription d'actions et actions gratuites	809 555	1 132 572	332 131
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	50 503 705	52 789 717	52 541 165
Résultat dilué par action	9,4	17,4	18,8

Dividendes versés au cours de l'exercice :	2005 (*)	2006	2007
au titre de l'exercice précédent	0,64	1,44	4,00
au titre d'acompte sur l'exercice en cours	0,80	2,00	4,00

(*) recalculé pour tenir compte de la division par 5 du nominal des actions effective au 18 juillet 2006 (AGE du 1er juin 2006)

Note 14 INTERETS MINORITAIRES

	Réserves	Ecart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2005	-54 343	7 092	159 404	112 153
Au 31/12/2006	14 286	-3 757	82 290	92 819
Au 31/12/2007	54 510	-10 876	38 258	81 892

En 2005 les intérêts minoritaires dans les filiales contrôlées par le groupe Vallourec sont principalement composés des groupes Sumitomo et Timet. Depuis le 31 décembre 2006, après l'acquisition à Timet des 43,7% dans Valtimet, les intérêts minoritaires concernent essentiellement le groupe Sumitomo.

Note 15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Risques de liquidité

Vallourec a mis en place un crédit de 150 millions d'euros auprès du Groupe Crédit Agricole en 2003, pour une durée de 5 ans (échéance septembre 2008). Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour fixer le taux de cette dette. La documentation du crédit prévoit que le Groupe doit respecter un ratio d'endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %.

En mars 2005, une facilité de 460 millions d'euros a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de 7 ans pour l'acquisition de 45 % des titres de V&M Tubes.

Cette facilité de 460 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2005. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Par ailleurs, les investissements de V & M do BRASIL ont conduit cette filiale à mettre en place plusieurs lignes de financement à moyen terme en 2005 et 2006, libellées en REAL. L'en-cours au 31 décembre 2007 est principalement composé de 163 millions de reais auprès du BNDES, 52 millions de reais auprès du Banco do Nordeste, 49 millions de reais auprès du Banco do Brasil et 45 millions de reais auprès du BDMG.

Au cours des premiers mois de l'exercice 2007, le groupe (V & M Tubes) a négocié cinq lignes bilatérales à moyen terme (5 ans) avec ses banques les plus proches. Chacune de ces lignes d'un montant de 100 M€ comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de caisse de 460 M€ décrite ci-dessus.

Au 31 décembre 2007, une tranche de 260 millions d'euros était tirée et figure dans les passifs non courants.

Au 31 décembre 2007, le Groupe respectait ces covenants.
La juste valeur de la dette est équivalente à sa valeur comptable.

Dettes financières - Passifs non courants

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2004	187 221	2 594	189 815
Reclassement des intérêts minoritaires vers dettes dans le cadre de l'IAS 32 - 1/01/2005	-	431 280	431 280
Rachat des minoritaires le 23 juin 2005	-	-436 627	-436 627
Emission de nouveaux emprunts	303 786	147	303 933
Remboursements	-24 245	-741	-24 986
Effet des variations de change	5 629	794	6 423
Autres variations	-3 119	2 908	-211
Au 31/12/2005	469 272	355	469 627
Emission de nouveaux emprunts	21 398	193	21 591
Remboursements	-22 600	-571	-23 171
Reclassements	-5 578	1 791	-3 787
Effet des variations de change	-1 364	-5	-1 369
Variation de périmètre	3 484	1 380	4 864
Autres variations	-	-300	-300
Sous total	464 612	2 843	467 455
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-26	-	-26
Au 31/12/2006	464 586	2 843	467 429
Emission de nouveaux emprunts	34 591	133	34 724
Remboursements	-1 876	-1 039	-2 915
Reclassements	-166 146	-	-166 146
Effet des variations de change	4 204	-3	4 201
Variation de périmètre	-	-3 713	-3 713
Autres variations	-	3 667	3 667
Au 31/12/2007	335 359	1 888	337 247

- Au 1er janvier 2005 les variations des "Autres emprunts et dettes financières assimilées" s'analysent principalement par le traitement du "put" exerçable par la société Mannesmannröhren - Werke AG dans le cadre de la mise en place des IAS 32 et 39.

Il a été constaté au 1er janvier 2005 un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat (431 millions d'euros), valeur tenant compte du prix d'acquisition de 545 millions d'euros qui intégrait le résultat jusqu'à l'acquisition. Cette dette financière a été comptabilisée par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires de V & M Tubes inscrits dans les capitaux propres du bilan IFRS du 31 décembre 2004, et par prélèvement sur les capitaux propres - part du Groupe pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires. Les frais directement liés à l'opération ont été également imputés sur les capitaux propres - part du Groupe. Le rachat par Vallourec le 23 juin 2005, des 45 % de V & M Tubes détenus par MRW a mis fin au put (cf. informations relatives au périmètre de consolidation - A). Une charge d'actualisation du put de 5,3 millions figure dans le résultat financier (Note 29).

Dettes financières - Passifs courants

	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1an)	Total
Au 31/12/2004	220 430	68	19 302	689	125	240 614
Effet des variations de change	22 769	-	2 372	-	-	25 141
Autres variations	-7 798	-27	16 952	583	872	10 582
Au 31/12/2005	235 401	41	38 626	1 272	997	276 337
Reclassements	-	-	5 578	-	-	5 578
Effet des variations de change	-4 003	-	-952	-1	-12	-4 968
Variation de périmètre	-2 174	-	481	-	-	-1 693
Autres variations	129 598	51	-15 512	-19	4 289	118 407
Sous total	358 822	92	28 221	1 252	5 274	393 661
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-13 127	-50	-23	-	-	-13 200
Au 31/12/2006	345 695	42	28 198	1 252	5 274	380 461
Reclassements	-	-	166 149	-	-	166 149
Effet des variations de change	6 400	-1	183	-	-251	6 331
Variation de périmètre	-17 518	-31	-	-46	-3618	-21 213
Autres variations	-219 579	20	14 000	-465	7 137	-198 887
Au 31/12/2007	114 998	30	208 530	741	8 542	332 841

Endettement par devise

	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2005 - mdevise	162 471	562 234	122 875	n/a	n/a
Au 31/12/2005 - m€	137 722	562 234	44 819	1 189	745 964
Au 31/12/2006 - mdevise	189 346	624 583	191 519	n/a	n/a
Au 31/12/2006 - m€	143 771	624 583	68 098	11 437	847 889
Au 31/12/2007 - mdevise	78 804	428 800	441 057	n/a	n/a
Au 31/12/2007 - m€	53 532	428 800	169 520	18 236	670 088

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2005	4 418	156 096	6 805	6 512	295 796	469 627
Au 31/12/2006	159 433	10 202	9 143	8 576	280 074	467 428
Au 31/12/2007	13 770	17 662	14 621	278 001	13 193	337 247

L'endettement à + 1 an à l'origine par taux

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

	taux < 3%	taux 3 à 6%	taux 6 à 10%	taux > 10%	Total
Au 31/12/2005	taux < 3%	taux 3 à 6%	taux 6 à 10%	taux > 10%	Total
Taux fixes	1 171	301 351	-	44 818	347 340
Taux variables	161 910	-	-	-	161 910
Total	163 081	301 351	-	44 818	509 250
Au 31/12/2006	taux < 3%	taux 3 à 6%	taux 6 à 10%	taux > 10%	Total
Taux fixes	2 588	411 280	19 779	10 086	443 733
Taux variables	3 618	7 814	32 448	13 287	57 167
Total	6 206	419 094	52 227	23 373	500 900
Au 31/12/2007	taux < 3%	taux 3 à 6%	taux 6 à 10%	taux > 10%	Total
Taux fixes	1 845	435 959	42 301	788	480 893
Taux variables	-	6 727	44 713	21 986	73 426
Total	1 845	442 686	87 014	22 774	554 319

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6% provient des sociétés basées au Brésil et en Chine.

Note 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Passifs non courants	Provision pour environnement
Au 31/12/2004	3 370
Dotations de l'exercice	363
Utilisations	-
Effet des variations de change	574
Autres	-
Au 31/12/2005	4 307
Dotations de l'exercice	216
Utilisations	-2 056
Effet des variations de change	-107
Autres	1 217
Au 31/12/2006	3 577
Dotations de l'exercice	3 396
Utilisations	-343
Effet des variations de change	252
Autres	-
Au 31/12/2007	6 882

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision. La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants	Litiges commerciaux	Commandes en carnet - Perte à terminaison	Mesures d'adaptation	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles,...)	Autres	Total
Au 31/12/2004	16 242	7 466	12 387	17 719	11 145	64 959
Dotations de l'exercice	9 368	929	-	14 065	7 485	31 847
Utilisations	-6 630	-5 096	-9 634	-8 856	-4 678	-34 894
Autres reprises	-2 205	-	-261	-	-1 098	-3 564
Effet des variations de change	2 194	40	-	6 125	653	9 012
Autres	-383	-	-	6	-499	-876
Au 31/12/2005	18 586	3 339	2 492	29 059	13 008	66 484
Dotations de l'exercice	12 858	5 130	2	9 012	17 723	44 725
Utilisations	-10 231	-1 511	-1 361	-310	-5 306	-18 719
Autres reprises	-2 424	-	-279	-6 454	-1 859	-11 016
Effet des variations de change	-288	-1	-	-796	-100	-1 185
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-566	-1 333	-535	-	-48	-2 482
Autres	-189	-199	-	626	-525	-287
Au 31/12/2006	17 746	5 425	319	31 137	22 893	77 520
Dotations de l'exercice	20 508	2 266	-	3 840	10 887	37 501
Utilisations	-13 691	-2 854	-18	-4 507	-6 348	-27 418
Autres reprises	-1 418	-	-	-	-22	-1 440
Effet des variations de change	415	5	-	2 458	214	3 092
Variations de périmètre	2 259	55	-	-	-2 302	12
Autres (1)	-394	-40	-	2	-8 730	-9 162
Au 31/12/2007	25 425	4 857	301	32 930	16 592	80 105

(1) Se reporter à la Note 2

Mesures d'adaptation

VPE avait constitué dans ses comptes au 31 décembre 2004 une provision au titre de ses obligations légales et conventionnelles dans le cadre de la fermeture du site de Laigneville. L'essentiel des dépenses a été réalisé en 2005 et 2006. En 2007 VPE a été cédée.

Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil qui donnent lieu à versement de dépôts de garantie (voir Note 4).

Autres provisions courantes

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de risques sur cessions, des pénalités de retard, de litiges avec des salariés et de divers risques identifiés à la clôture.

Note 17 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2005					
Valeur actualisée de l'obligation	171 728	42 665	85 834	21 173	321 400
Retraite	141 524	34 787	85 834	17 885	280 030
Engagements de pré-retraite	16 236	2 811	-	-	19 047
Médailles du travail et avantages médicaux	13 968	4 838	-	3 290	22 096
Juste valeur des actifs du régime	-	-900	-59 969	-4 045	-64 914
Coût des services passés non reconnus	-	-3 397	-	-	-3 397
Ecart actuariels	-20 433	-927	-15 875	-5 877	-43 112
Provision	151 295	37 212	9 990	11 253	209 750
Au 31/12/2006					
Valeur actualisée de l'obligation	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469
Retraite	141 329	36 285	91 900	19 553	289 067
Engagements de pré-retraite	15 375	964	-	-	16 339
Médailles du travail et avantages médicaux	13 452	5 056	-	3 556	22 064
Juste valeur des actifs du régime	-	-1 796	-71 830	-6 956	-80 582
Coût des services passés non reconnus	-	-3 136	-	-	-3 136
Ecart actuariels	-15 110	-2 666	-13 086	-6 027	-36 889
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-4 964	-6 658	-	-	-11 622
Provision	150 082	28 049	6 984	10 126	195 241
Au 31/12/2007					
Valeur actualisée de l'obligation	165 106	31 032	85 847	24 008	305 993
Retraite	141 735	27 502	85 847	19 996	275 080
Engagements de pré-retraite	11 207	158	-	-	11 365
Médailles du travail et avantages médicaux	12 164	3 372	-	4 012	19 548
Juste valeur des actifs du régime	-30 000	-2 078	-75 660	-7 906	-115 644
Coût des services passés non reconnus	-291	-2 875	-	-	-3 166
Ecart actuariels	-5 787	-948	-7 902	-4 348	-18 985
Variations de périmètre et autres	-	45	-	-	45
Provision	129 028	25 176	2 285	11 754	168 243

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2005				
Taux d'actualisation	4,25%	4,00%	4,75%	entre 4,00% et 9,65%
Rendement à long terme des actifs du régime	n/a	4,00%	6,50%	entre 4,00% et 9,65%
Augmentation des salaires	2,75%	2,75%	4,25%	entre 1,00% et 3,50%
Au 31/12/2006				
Taux d'actualisation	4,50%	4,25%	5,25%	entre 4,00% et 8,12%
Rendement à long terme des actifs du régime	n/a	4,50%	6,50%	entre 5,00% et 8,12%
Augmentation des salaires	2,75%	2,75%	4,25%	entre 3,22% et 5,10%
Au 31/12/2007				
Taux d'actualisation	5,36%	5,15%	5,75%	entre 4,00% et 8,12%
Rendement à long terme des actifs du régime	5,70%	4,90%	6,50%	entre 5,00% et 8,12%
Augmentation des salaires	2,75%	3,00%	4,50%	entre 3,22% et 3,50%

En vertu d'usages ou d'obligations légales, le groupe Vallourec participe au financement de régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit de salariés. Certains de ces régimes sont à prestations définies et le Groupe a contracté à ce titre un engagement long terme envers des salariés.

Un recensement exhaustif des régimes à prestations définies a été réalisé, en 2003, sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ces régimes n'ont pas fait l'objet de modifications majeures au cours des exercices suivants.

Au 31/12/2004, les méthodes d'évaluation des engagements de retraite et assimilés appliqués par le groupe Vallourec selon les prescriptions de la norme IAS 19 "Avantages au personnel" n'avaient fait apparaître aucun écart significatif par rapport aux normes françaises.

Les engagements non reconnus au bilan (principalement gains ou pertes actuariels) correspondent à des changements ou la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du "corridor". Toutefois, dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 en IFRS, le groupe Vallourec a utilisé l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres. Les gains et pertes actuariels non reconnus et significatifs sont donc amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés en retenant la règle du corridor telle que décrite dans la norme IAS 19 (Allemagne : 13 ans, France : 14 ans, Grande-Bretagne : 18 ans). L'amortissement commence dans l'exercice suivant la constatation des gains ou pertes.

Pour les exercices 2005, 2006 et 2007 :

- le montant des versements aux actifs de couverture est de 5 849 m€ en 2005, de 10 761 m€ en 2006 et de 40 053 en 2007;
- le rendement constaté des actifs financiers s'élève à 9 278 m€ en 2005, 7 190 m€ en 2006 et à 6 210 en 2007.

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Au 31 décembre 2007 les écarts d'expérience constatés pour le groupe s'élèvent à 3,5 millions d'euros (10,2 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Le Groupe prévoit de verser en 2008 un montant de 20,7 millions d'euros au titre des régimes à prestations définies dont 8,4 millions d'euros en Allemagne, 7 millions d'euros au Royaume-Uni et 4,4 millions au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 194 609 m€ au 31 décembre 2007 pour des actifs de 115 644 m€.

France

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2007 un test de sensibilité a été effectué sur les indemnités de retraite ainsi que les médailles du travail : une variation de ce taux de -0,50% entraînerait une variation d'environ 1,2 millions d'euros de ces engagements.

En France, la provision constituée au titre des accords de pré-retraite CASA mis en place en 2002 s'élève au 31 décembre 2007 à 78,5 millions d'euros (31 décembre 2006 à 0,5 millions d'euros et au 31 décembre 2005 à 2,9 millions d'euros).

Aux termes de la convention passée avec l'Etat, le dispositif a été fermé depuis le 28 février 2005 qui représente la date limite d'admission des salariés. Au 31 décembre 2007 13 salariés bénéficient de ces mesures, ils étaient 71 l'année précédente et 162 en 2005.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. A fin 2006 une cotisation de 407 m€ a été décaissée pour externaliser le régime auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Du fait de l'amortissement des coûts des services passés, ce régime fait apparaître un surplus d'environ 406 m€ qui est enregistré au bilan, il représente une économie future réelle pour le Groupe. Le coût des services passés non reconnus s'élève au 31 décembre 2007 à 2 875 m€ et au 31 décembre 2006 à 3 136 m€.

Allemagne

Les salariés du groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, pré-retraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Un test de sensibilité a été effectué sur les principaux plans de pension allemands : une variation de ce taux de -0,50% entraînerait une variation d'environ 7,6 millions d'euros de ces engagements.

En 2007, l'un des régimes a été modifié ce qui a eu pour effet une augmentation de l'engagement de 7 866 m€. La plupart de ces engagements correspondent à des droits acquis et ont été reconnus immédiatement pour un montant de 7 575 m€. Le solde sera reconnu sur la durée d'acquisition des droits.

Une cotisation exceptionnelle de 30 millions d'euros a été versée auprès d'un établissement financier pour couvrir les engagements en Allemagne.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Un test de sensibilité a été effectué sur le plan : une variation de ce taux de -0,50% entraînerait une variation d'environ 9,2 millions d'euros de ces engagements.

Au titre de l'exercice 2007, le rendement constaté des actifs est de 5,6 m€ pour un rendement attendu de 4,8 m€, soit un gain actuariel de 0,8 m€.

En 2007 aucun événement qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'engagement n'est survenu.

Brésil

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 689 m€ en 2005, à 501 m€ en 2006 et à 802 m€ en 2007. Le montant versé au fonds s'est élevé en 2005 à 595 m€, en 2006 à 712 m€ et en 2007 à 521 m€.

En 2007 aucun événement qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'engagement n'est survenu.

Mexique

Au 31 décembre 2004 le Mexique n'entrait pas dans le périmètre étudié, la norme locale étant considérée comme proche des IFRS, le retraitement était jugé non significatif. En 2005, des évaluations en normes IAS 19 ont été réalisées. Les engagements au Mexique, qui s'élèvent à 513 m€ en 2007, à 483 m€ en 2006 et à 471 m€ en 2005, correspondent principalement à des indemnités de départ en retraite qui sont partiellement financées.

Etats-Unis

Il existe un régime de retraite dont les prestations ne sont pas liées au salaire. Il a été tenu compte en 2005 d'une hypothèse d'augmentation des prestations de 3% qui a entraîné une augmentation des engagements de l'ordre de 2,7 millions d'euros.

Par ailleurs en 2005, la baisse du taux d'actualisation et une dérive plus importante que prévue des salaires sur un nombre limité des salariés ont entraîné des pertes actuarielles.

Les modifications d'hypothèses sont réputées effectuées au cours de l'année 2005 et la charge de retraite est adaptée en conséquence. L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2005 à 2012 et fixe au-delà : de 10,4% à 5,9% pour les actifs, de 12,2% à 6,5% pour les retraités.

En 2006, la charge de retraite est adaptée en tenant compte d'une hypothèse d'augmentation des prestations médicales dégressive de 2006 à 2013 et stable au-delà : de 9% à 5,0% pour les actifs, de 10,5% à 5,5% pour les retraités.

Les tables de mortalité ont été modifiées fin 2006 ce qui a entraîné une augmentation des engagements d'environ 1,0 million d'euros.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2007 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est désormais enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

Ces charges se décomposent comme suit :

Charge de l'exercice :	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2005					
Coût des services rendus	8 944	1 809	1 392	2 033	14 178
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 184	1 530	3 261	961	12 936
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-3 510	-267	-3 777
Pertes/Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	1 537	-183	-	780	2 134
Coût des services passés	-	74	-	5	79
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-169	-169
Charge nette comptabilisée	17 665	3 230	1 143	3 343	25 381
Rendement réel des actifs du régime	-	-	9 341	-63	9 278
Au 31/12/2006					
Coût des services rendus	5 158	1 786	2 319	2 088	11 351
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 013	1 488	4 040	1 254	13 795
Rendement attendu des actifs du régime	-	-57	-3 939	-398	-4 394
Pertes/Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	-523	984	408	615	1 484
Coût des services passés	-	149	-	2	151
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
Charge nette comptabilisée	11 648	4 350	2 828	3 561	22 387
Rendement réel des actifs du régime	-	108	6 533	549	7 190
Au 31/12/2007					
Coût des services rendus	3 400	1 616	2 664	1 880	9 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 101	1 583	4 666	1 283	14 633
Rendement attendu des actifs du régime	-	-77	-4 755	-582	-5 414
Pertes/Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	960	-2	212	1 118	2 288
Coût des services passés	7 575	-	-	-	7 575
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-9	-	-	-9
Charge nette comptabilisée	19 036	3 111	2 787	3 699	28 633
Rendement réel des actifs du régime	-	81	5 646	483	6 210

Les écarts actuariels s'analysent comme suit :

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Ecarts actuariels 31/12/2005	20 433	4 324	15 875	5 877	46 509
Ecarts actuariels 31/12/2006	15 110	5 802	13 086	6 027	40 025
Variation	-5 323	1 478	-2 789	150	-6 484
Pertes/Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	-523	984	408	615	1 484
Ajustements liés à l'expérience	615	-2 244	-7 461	-1 106	-10 196
Ajustements liés aux changements d'hypothèses actuarielles	5 233	-122	10 122	-200	15 033
Ecart de change et autres	-2	-96	-280	541	163
	5 323	-1 478	2 789	-150	6 484

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Ecarts actuariels 31/12/2006	15 110	5 802	13 086	6 027	40 025
Ecarts actuariels 31/12/2007	5 496	4 325	7 902	4 931	22 654
Variation	-9 614	-1 477	-5 184	-1 096	-17 371
Pertes/Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	960	-2	212	1 118	2 288
Ajustements liés à l'expérience	-3 435	-661	76	477	-3 543
Ajustements liés aux changements d'hypothèses actuarielles	11 447	2 124	4 084	-	17 655
Ecart de change et autres	642	16	812	-499	971
	9 614	1 477	5 184	1 096	17 371

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes:

Variations des actifs liés :	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Valeur de l'actif	n/a	-	48 628	1 969	50 597
Rendement constaté des actifs	n/a	-	9 341	-63	9 278
Prestations complémentaires	n/a	900	3 045	1 904	5 849
Prestations payées	n/a	-	-2 425	-353	-2 778
Effet des variations de change	n/a	-	1 380	588	1 968
Au 31/12/2005	n/a	900	59 969	4 045	64 914
Valeur de l'actif	n/a	900	59 969	4 045	64 914
Rendement constaté des actifs	n/a	108	6 533	549	7 190
Prestations complémentaires	n/a	407	6 547	3 807	10 761
Prestations payées	n/a	-88	-2 611	-912	-3 611
Acquisitions, cessions, liquidations	n/a	469	-	-	469
Effet des variations de change	n/a	-	1 392	-533	859
Au 31/12/2006	n/a	1 796	71 830	6 956	80 582
Valeur de l'actif	-	1 796	71 830	6 956	80 582
Rendement constaté des actifs	-	81	5 646	483	6 210
Prestations complémentaires	30 000	466	7 824	1 763	40 053
Prestations payées	-	-294	-2 874	-243	-3 411
Acquisitions, cessions, liquidations	-	29	-	-	29
Effet des variations de change	-	-	-6 766	-1 053	-7 819
Au 31/12/2007	30 000	2 078	75 660	7 906	115 644

Evolution de l'obligation :	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2005	171 728	42 665	85 834	21 173	321 400
Coût des services rendus	5 158	1 786	2 319	2 088	11 351
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 013	1 488	4 040	1 254	13 795
Cotisations du personnel	-	-	556	-	556
Pertes/Gains actuariels	-5 847	2 415	-66	1 456	-2 042
Acquisitions / cessions	-	-219	-	-	-219
Versement des prestations	-7 896	-5 065	-2 611	-1 031	-16 603
Ecart de change	-	-	1 828	-1 692	136
Autres	-	-765	-	-140	-905
Au 31/12/2006	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469

Evolution de l'obligation :	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2006	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469
Coût des services rendus	3 400	1 616	2 664	1 880	9 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 101	1 583	4 666	1 283	14 633
Cotisations du personnel	-	-	633	-	633
Pertes/Gains actuariels	-8 012	-1 473	-3 269	-895	-13 649
Acquisitions / cessions	-4 784	-9 941	-	-	-14 725
Versement des prestations	-10 060	-2 756	-2 874	-545	-16 235
Modification du régime	7 866	-4	-	-	7 862
Ecart de change	-	-	-7 873	-617	-8 490
Autres	-561	-298	-	-206	-1 065
Au 31/12/2007	165 106	31 032	85 847	24 008	305 993

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Evolution de la provision :	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Provision au 31/12/2004	141 074	38 255	11 110	8 441	198 880
Charge totale de l'exercice	17 665	3 230	1 143	3 343	25 381
Prestations ou contributions aux fonds	-7 444	-4 679	-2 587	-1 982	-16 692
Effet des variations de change	-	-	324	1 913	2 237
Autres (reclassements, etc.)	-	-104	-	48	-56
Provision au 31/12/2005	151 295	36 702	9 990	11 763	209 750
Charge totale de l'exercice	11 648	4 350	2 828	3 561	22 387
Prestations ou contributions aux fonds	-7 897	-5 052	-5 991	-3 929	-22 869
Effet des variations de change	-	-	157	-758	-601
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-4 964	-6 658	-	-	-11 622
Variation de périmètre et autres	-	-1 293	-	-511	-1 804
Provision au 31/12/2006	150 082	28 049	6 984	10 126	195 241
Charge totale de l'exercice	19 036	3 111	2 787	3 699	28 633
Prestations ou contributions aux fonds	-40 060	-3 225	-7 191	-2 058	-52 534
Effet des variations de change	-	-	-295	14	-281
Variation de périmètre et autres	-30	-2 759	-	-27	-2 816
Provision au 31/12/2007	129 028	25 176	2 285	11 754	168 243

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	31/12/2007		31/12/2006		31/12/2005	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action (UK et Overseas)	63%	7,75%	63%	7,75%	61%	8,00%
Obligation	12%	4,87%	12%	5,25%	14%	4,75%
Immobilier	0%	0%	0%	0,00%	0%	0,00%
Autres (Cash & Index Linked Gilts)	25%	4,22%	25%	4,25%	25%	4,00%

Etats-Unis	31/12/2007		31/12/2006		31/12/2005	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action	50%	9,00%	55%	10,00%	55%	10,00%
Obligation	40%	5,00%	34%	6,00%	35%	6,00%
Immobilier	10%	9,00%	11%	10,00%	10%	10,00%
Autres	0%	0%	0%	0,00%	0%	0,00%

France	31/12/2007		31/12/2006		31/12/2005	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action	0%	0%	0%	0,00%	0%	0,00%
Obligation	0%	0%	0%	0,00%	0%	0,00%
Immobilier	0%	0%	0%	0,00%	0%	0,00%
Autres	100%	4,50%	100%	4,00%	100%	4,00%

Pour l'Allemagne, la cotisation exceptionnelle de 30 millions d'euros, versée le 27 décembre par V & M Deutschland était placée à la clôture de l'exercice sur des fonds monétaires sans risques .

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies :	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2005			
Part employeur des cotisations de retraite	7 599	9 299	16 898
Assurance vie payée par l'employeur	729	1 099	1 828
Autres cotisations de retraite	29	119	148
Total	8 357	10 517	18 874
Au 31/12/2006			
Part employeur des cotisations de retraite	7 652	11 077	18 729
Assurance vie payée par l'employeur	928	1 385	2 313
Autres cotisations de retraite	462	4	466
Total	9 042	12 466	21 508
Au 31/12/2007			
Part employeur des cotisations de retraite	6 993	10 202	17 195
Assurance vie payée par l'employeur	802	1 206	2 008
Autres cotisations de retraite	478	745	1 223
Total	8 273	12 153	20 426

Autres engagements envers le personnel (options et actions gratuites)

- Options de souscription d'actions - attribution du 15 juin 2000

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 a autorisé (1^{ère} résolution) le Directoire à attribuer des options de souscription, pendant une durée de cinq ans et dans la limite de 4% du capital social de Vallourec, aux dirigeants et/ou aux membres du personnel des sociétés du Groupe.

Dans le cadre de cette autorisation des options ont été attribuées le 15 juin 2000. Ses principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Tous les chiffres ont été recalculés pour tenir compte de la division par 5 du nominal de l'action au 18 juillet 2006 et de la multiplication par 5 consécutive du nombre d'actions

	<u>Plan</u>
Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	15 juin 2000
Nombre total d'options attribuées	892 500
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	1 090
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2004
Date d'expiration	14 juin 2007

	2005	2006	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	155 000	102 500	82 500
- nombre de dirigeants concernés	7	7	6
- prix d'exercice (*)	7,60 €	7,60 €	7,60 €
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	7,49 €	7,49 €	7,49 €
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	33 750	33 750	33 750
Nombre d'options non exercées	-	-	3 810
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action)	818 970	829 180	856 030
(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	155 000	102 500	82 500
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	40 870	30 660	-
(dont nombre d'options susceptibles d'être exercées par les membres du Comité Exécutif)	-	-	-

(*) 95% de la moyenne des 20 séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

- Options d'achat d'actions - attribution du 15 juin 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 a autorisé (2^{ème} résolution) le Directoire, pendant une durée de cinq ans et dans la limite de 10 % du capital social, à attribuer des options d'achat portant sur des actions anciennes qui seraient préalablement acquises en Bourse dans le cadre des autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation des options ont été attribuées le 15 juin 2003. Ses principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Tous les chiffres ont été recalculés pour tenir compte de la division par 5 du nominal de l'action au 18 juillet 2006 et de la multiplication par 5 consécutive du nombre d'actions

	<u>Plan</u>
Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	15 juin 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	965 000
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	14 480
Point de départ d'exercice des options	11 juin 2007
Date d'expiration	10 juin 2010

	2005	2006	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	270 000	195 000	175 000
ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital	4 095	2 965	2 660
- nombre de dirigeants concernés	7	7	6
- prix d'exercice (*)	10,73 €	10,73 €	10,73 €
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	10,57	10,57 €	10,57 €
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	13 750	13 750	13 750
Nombre d'options exercées depuis l'attribution	-	-	928 616
(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	-	-	177 660
Nombre d'actions pouvant être achetées au 31 décembre	965 730	965 730	37 114
(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	-	-	-

(*) moyenne des 20 derniers cours des 20 séances ayant précédé la date d'attribution, sans rabais.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Conformément aux mesures transitoires spécifiquement prévues par les normes IFRS 1 et IFRS 2, le Groupe a comptabilisé et évalué selon IFRS 2 uniquement le plan d'options d'achat d'actions cf. paragraphe 2.16 des principes et méthodes comptables. Ce plan a donné lieu à une charge de personnel s'élevant à 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et de 0,4 millions en 2007 (Note 24).

- Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) du 16 janvier 2006

Le Directoire de la société Vallourec a mis en place lors de sa réunion du 16 janvier 2006 un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) approuvé par le Conseil de Surveillance.

Un nombre théorique d'actions gratuites Vallourec a été attribué par le Directoire le 16 janvier 2006 (148 000 après multiplication par 5 du nombre d'actions le 18 juillet 2006 - voir Note 12). L'attribution définitive (en nombre) sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé, réalisée par le Groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle se fera par application d'un coefficient multiplicateur K, représentatif de cette performance, au nombre théorique d'actions attribué par le Directoire le 16 janvier 2006, K pouvant varier entre 0 et 1,33.

Le coefficient K est calculé pour chacune des 2 années 2006 et 2007 et est appliqué sur une moitié de l'attribution théorique initiale au titre de chaque année, la somme du résultat de l'application de chacun des coefficients 2006 et 2007 représentant l'attribution définitive acquise au bénéficiaire le 16 janvier 2008. K est égal à 1,33 en 2006 et 1,23 en 2007.

Le cours de l'action au 16 janvier 2006 est de 93,3 euros (après division par 5 du nominal de l'action - voir ci-dessus).

Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, diminuée pour tenir compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant 2 ans puis du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant 2 ans.

	2006	2007
Nombre théorique initial d'actions attribuées, si K=1	148 000	148 000
Nombre d'actions annulées depuis l'attribution (**)	350	700
Nombre théorique d'actions attribuées au 31 décembre, si K=1	147 650	147 300
- dont nombre théorique d'actions attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre) si K=1	32 500	30 000
- nombre de dirigeants concernés	7	6

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

La charge comptabilisée en compte de résultat relative au PAGA du 16 janvier 2006 s'élève pour l'année 2006 à 8,3 millions d'euros et à 7,2 millions d'euros en 2007 dont 7,0 millions d'euros figurent en charges de personnel (Note 24) et 0,2 millions d'euros figurent en diminution du résultat de cession (actions gratuites attribuées à des salariés des sociétés cédées).

- Options de souscription d'actions - attribution du 3 septembre 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé (7^{ème} résolution) le Directoire à attribuer des options de souscription d'actions.

Dans le cadre de cette autorisation des options ont été attribuées le 3 septembre 2007 dont les principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Date d'Assemblée	Plan 6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre total d'options attribuées	147 300
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration	2 septembre 2014

	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	60 000
- nombre de dirigeants concernés	8
- prix d'exercice (*)	190,60
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action)	-
(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	147 300
(dont nombre d'options susceptibles d'être exercées par les membres du Comité Exécutif)	60 000

(*) moyenne des 20 séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Vallourec a comptabilisé et évalué selon IFRS 2 le plan d'options d'achat d'actions cf. paragraphe 2.16 des principes et méthodes comptables. Ce plan a donné lieu à une charge de personnel s'élevant à 0,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (Note 24).

- Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) du 3 mai 2007

Le Directoire de la société Vallourec a mis en place lors de sa réunion du 3 mai 2007 un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) approuvé par le Conseil de Surveillance.

Un nombre théorique d'actions gratuites Vallourec a été attribué (111 000 actions). L'attribution définitive (en nombre) sera acquise par tiers en 2009, 2010, 2011 et sera fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé, réalisée par le Groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fera par application d'un coefficient multiplicateur K, représentatif de cette performance, au nombre théorique d'actions attribué par le Directoire le 3 mai 2007, K pouvant varier entre 0 et 1,33.

Le coefficient K est calculé pour chacune des années concernées et est appliqué sur le tiers de l'attribution théorique initiale au titre de chaque année, la somme du résultat de l'application de chacun des coefficients 2008, 2009 et 2010 représentant l'attribution définitive acquise au bénéficiaire.

Le cours de l'action au 3 mai 2007 était de 198,5 euros.

Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, diminuée pour tenir compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant 3 ans puis du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant 2 ans.

La charge comptabilisée en compte de résultat relative à ce plan s'élève pour 2007 à 5,4 millions d'euros dont 4,3 millions d'euros figurent en charges de personnel (Note 24) et 1,1 millions d'euros figurent en diminution du résultat de cession (actions gratuites attribuées à des salariés des sociétés cédées).

	2007
Nombre théorique initial d'actions attribuées, si K=1	111 000
Nombre d'actions annulées (**)	600
Nombre théorique d'actions attribuées au 31 décembre, si K=1	110 400
- dont nombre théorique d'actions attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre) si K=1	8 400
- nombre de dirigeants concernés	7

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Note 18 AUTRES PASSIFS COURANTS

	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liés à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2004	137 071	48 283	5 274	9 372	18 280	218 280
Effet des variations de change	9 361	2 691	15	5	1 287	13 359
Autres variations	39 621	26 047	4 592	-3 819	1 177	67 618
Au 31/12/2005	186 053	77 021	9 881	5 558	20 744	299 257
Effet des variations de change	-3 590	-449	-18	-2	-733	-4 792
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	-15 145	-1 050	-1 281	-68	-507	-18 051
Autres variations	9 789	-41 274	3 709	8 096	6 667	-13 013
Au 31/12/2006	177 107	34 248	12 291	13 584	26 171	263 401
Effet des variations de change	248	116	-23	-56	-833	-548
Autres variations	15 455	5 451	1 795	-5 452	12 660	29 909
Au 31/12/2007	192 810	39 815	14 063	8 076	37 998	292 762

En 2006, les variations du poste "Dettes fiscales" correspondent principalement à un reclassement de l'actif (Note 9).

Note 19 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2005				
Groupe Salzgitter AG	82 556	634 290	6 517	57 449
Rothschild & Cie	-	750	-	-
Groupe Timet	4 985	23 795	1 497	5 382
Au 31/12/2006				
HKM	396	413 512	29	44 057
Rothschild & Cie	-	360	-	398
Groupe Timet	7 333	55 562	856	15 608
Au 31/12/2007				
HKM	501	441 190	30	22 897
Rothschild & Cie	-	258	-	-

En 2004 et 2005, les montants déclarés vis à vis du groupe Salzgitter AG concernent les ventes d'ébauches de tubes destinées à être étirées et les achats de ronds à HKM.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, qui est détenue à hauteur de 30% par le groupe Salzgitter AG, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication des laminés européens de V & M DEUTSCHLAND et V & M FRANCE.

Les opérations réalisées en 2005, 2006 et 2007 avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire.

En 2005 et 2006, les transactions avec le groupe TIMET représentaient principalement des achats des bobines de titane utilisées dans la fabrication des tubes soudés chez VALTIMET et ses

REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé en 2007 à 394 m€, en 2006 à 335 m€ et à 230 m€ en 2005. Le montant global des rémunérations versés au Comité Exécutif (7 personnes en 2007, 9 personnes en 2006 et 8 personnes en 2005) s'établit comme suit:

	2005	2006	2007
Rémunérations et avantages en nature	2 419	3 410	2 647
Engagement de départ en retraite	550	547	504
Engagement de retraite complémentaire	1 956	1 806	2 988

Options de souscription ou d'achats d'actions (Note 17) attribuées au Comité exécutif dans sa composition au 31 décembre de l'année :

	2005	2006	2007
Options de souscription attribuées le 15 juin 2000 exerçables du 15 juin 2004 jusqu'au 14 juin 2007			
Options souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	155 000	102 500	82 500
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	-	-
Options d'achats attribuées le 15 juin 2003 exerçables du 11 juin 2007 jusqu'au 10 juin 2010			
Options souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	274 095	197 965	177 660
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	177 660
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	-	-
Options de souscription attribuées le 3 septembre 2007 exerçables du 3 septembre 2011 jusqu'au 3 septembre 2014			
Options souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	60 000
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	-	60 000

Actions gratuites (Note 17) attribuées au Comité exécutif dans sa composition au 31 décembre de l'année :

	2006	2007
Plan du 16 janvier 2006		
Nombre théorique d'actions attribuées durant l'année, si K=1	32 500	30 000
Plan du 3 mai 2007		
Nombre théorique d'actions attribuées durant l'année, si K=1	-	8 400

S'agissant des engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique et ils bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Valloirec (type article 39) mis en place en 2005 (Note 17).

Il n'y avait au 31 décembre 2007 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société-mère Valloirec et ses filiales contrôlées.

Note 20 ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

Du fait de son activité, V & M France s'est vue allouer un quota d'émissions de gaz à effet de serre le 24 mai 2005. Pour l'année 2007, ce quota s'est élevé à 92 855 tonnes de CO2 (92 855 tonnes en 2006 et 92 855 tonnes en 2005). La valeur du cours au 31 décembre 2007 est de 0,02 € la tonne (6,45 € la tonne au 31/12/2006 et 21,10 € la tonne au 31/12/2005). Le reliquat de quotas attribués pour l'exercice 2007 est de 13 865 tonnes (15 799 tonnes en 2006 et 14 859 tonnes en 2005). Les quotas à recevoir au titre de la période de cinq ans à venir de 2008 à 2012 s'élèvent à 530 185 tonnes.

Engagements hors bilan reçus	2005	2006	2007
Cautionnements reçus et engagements reçus	39 824	63 352	43 869
Contrat d'approvisionnement HKM	56 707	47 492	37 775
Autres engagements reçus	19 344	56 474	92 302
Total	115 875	167 318	173 946
Engagements hors bilan donnés (hors instruments financiers)	335 403	398 471	410 214

Engagements donnés par échéance :

	2005	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	509 250	39 623	173 831	295 796
Hors bilan				
Cautionnements de marché et lettres de crédit données	96 010	77 895	18 115	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	116 461	5 620	34 356	76 485
Contrat de location à long terme	10 913	3 060	6 209	1 644
Contrat d'approvisionnement HKM	56 707	15 144	41 563	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite	46 508	N/D	N/D	46 508
Autres engagements	8 804	8 804	-	-
Total	335 403	110 523	100 243	124 637

	2006	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	500 250	33 473	186 702	280 075
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	99 571	67 333	30 546	1 692
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	136 033	19 956	23 576	92 501
Contrat de location à long terme	37 846	6 406	18 704	12 736
Contrat d'approvisionnement HKM	47 492	17 270	30 222	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite	39 697	N/D	N/D	39 697
Autres engagements	37 832	33 019	292	4 521
Total	398 471	143 984	103 340	151 147

	2007	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	553 666	217 072	323 401	13 193
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	130 383	96 140	34 028	215
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	35 859	4 748	8 493	22 618
Contrat de location à long terme	34 322	5 393	20 176	8 753
Contrat d'approvisionnement HKM	37 775	21 586	16 189	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite	23 062	N/D	N/D	23 062
Autres engagements	148 813	58 755	899	89 159
Total	410 214	186 622	79 785	143 807

V & M Tubes et ses filiales bénéficient d'un contrat d'approvisionnement de ronds à tubes en provenance de l'aciérie HKM (entreprise liée). Dans ce cadre, l'engagement de retirer les tonnes convenues sur la durée du contrat, figure en engagement hors-bilan. En contrepartie l'engagement de HKM de livrer les ronds à tubes au Groupe V & MTubes figure en engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Direction estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence sensible sur sa situation financière, son activité et/ou son résultat.

Informations complémentaires

Dans le cadre de la construction au Brésil par Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda - Brésil d'une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme le contrat de co-entreprise signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci. Le montant total des investissements est estimé à environ 1,6 milliards de USD, soit 890 millions de USD pour la part à 56% de Vallourec.

Vallourec a annoncé le 30 octobre 2007 avoir conclu un accord avec Grant Prideco concernant l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™ pour un montant de 800 millions de dollars. Cet accord est soumis aux autorisations réglementaires habituelles dont les conditions ne devraient pas entraîner d'effet défavorable significatif.

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 12.
(la conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen)

Note 21 CHIFFRE D'AFFAIRES

	2005	2006	2007
Ventes en France	406 414	414 049	444 099
Ventes en Allemagne	613 568	763 385	1 101 205
Autres pays de l' Union Européenne	649 982	811 413	882 720
Amérique du Nord (Nafta)	1 118 899	1 445 062	1 144 166
Amérique du sud	496 098	598 798	786 034
Asie	838 103	1 174 443	1 284 169
Reste du monde	184 341	334 651	498 128
Total	4 307 405	5 541 801	6 140 521

Sur l'ensemble de l'année 2007, le chiffre d'affaires atteint le niveau record de 6 140,5 millions d'euros, en augmentation de 10,8% (+12,5% à périmètre comparable après retraitement du chiffre d'affaires 2006 pour le rendre comparable à celui de 2007, avec notamment la cession à Salzgitter des activités de tubes de précision).

Note 22 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

	2005	2006	2007
Redevances pour concessions, brevets	12 449	17 069	19 939
Autres produits et subventions d'exploitation	11 607	12 124	15 276
Total	24 056	29 193	35 215

Les subventions et autres produits correspondent principalement à des subventions et des remboursements reçus de tiers.

Note 23 IMPOTS ET TAXES

	2005	2006	2007
Impôts et taxes sur rémunérations	-7 673	-9 495	-9 061
Taxe professionnelle	-24 488	-27 470	-26 411
Taxe foncière	-6 431	-5 975	-6 394
Autres impôts et taxes	-14 373	-15 820	-14 384
Total	-52 965	-58 760	-56 250

Note 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF MOYEN DES SOCIETES INTEGREES

	2005	2006	2007
Charges de personnel			
Salaires et traitements	-482 949	-539 959	-543 787
Intéressement et participation	-55 524	-57 344	-61 420
Charges liées aux stocks options et aux actions gratuites	-912	-9 163	-12 522
<i>Plan d'option d'achats d'actions 15 juin 2003</i>	-	-912	-406
<i>PAGA 16 janvier 2006</i>	-	-8 251	-7 048
<i>PAGA 3 mai 2007</i>	-	-	-4 363
<i>Plan d'option de souscription 3 septembre 2007</i>	-	-	-705
Charges sociales	-177 039	-206 228	-209 311
Total	-716 424	-812 694	-827 040

Le Groupe a estimé, et pris en compte, les charges qui pourraient être engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) et concernant l'ensemble des sociétés françaises,

Le montant des charges liées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites et celui relatif aux charges de retraite est donné en Note 17.

Effectif moyen des sociétés intégrées			
Cadres	1 163	1 273	1 310
Atam	3 452	3 652	3 710
Ouvriers	12 670	13 081	12 751
Total	17 285	18 006	17 771

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2007 sont de 16 835 personnes contre 18 217 personnes au 31 décembre 2006.

Note 25 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2005	2006	2007
Achats non stockés, sous-traitance	-241 906	-330 178	-426 985
Energie	-161 655	-205 161	-211 930
Entretien	-133 812	-174 098	-184 716
Commissions agents, frais de transport	-239 105	-307 909	-329 941
Services, honoraires et autres	-171 982	-203 133	-186 203
Total	-948 460	-1 220 479	-1 339 775

Note 26 DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REPRISES

	2005	2006	2007
Dotations aux provisions pour risques & charges d'exploitation	-45 454	-45 646	-57 925
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-19 412	-25 568	-41 313
Reprises sur provisions pour risques & charges d'exploitation	41 063	49 552	48 650
Reprises sur provisions sur actifs circulants	22 307	18 480	16 585
Total	-1 496	-3 182	-34 003

Note 27 AMORTISSEMENTS

	2005	2006	2007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	-5 077	-11 774	-7 351
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	-94 357	-102 555	-110 622
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	239	-	-
Total	-99 195	-114 329	-117 973

Note 28 CESSIONS D'ACTIFS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	2005	2006	2007
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	-1 175	-632	-133
Résultats de cessions d'actif immobilisés	4 900	-4 138	11 066
Total	3 725	-4 770	10 933

En 2005, les plus-values de cession correspondent principalement à la cession de participations consolidées (10% de HKM et la totalité de Vallourec do Brasil Autopeças) ainsi qu'à la cession d'immobilisations.

En 2006 le résultat de cession d'actifs correspond principalement à la cession de participations consolidées (Escofier Technologie, Spécitubes et Cerec), à l'encaissement d'une indemnité d'assurance consécutive à un sinistre survenu dans la société VPE ainsi qu'à la cession ou la destruction d'immobilisations.

En 2007 les résultats de cession d'actifs correspondent principalement à la cession de participations consolidées (VPE) et à l'encaissement d'un complément d'indemnité d'assurance consécutive à un sinistre survenu dans la société VPE en 2006. La cession des sociétés VPS et VCAV a dégagé un résultat nul, les actifs de ces sociétés ayant fait l'objet d'une dépréciation au 30 juin 2007.

Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition

	2005	2006	2007
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	173	-1 499	-21 169

Au 30 juin 2007, les actifs des sociétés VPS et VCAV destinées à être cédées ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 20 058 r€.

Note 29 RESULTAT FINANCIER

	2005	2006	2007
Produits financiers			
Revenus de valeurs mobilières de placement	13 422	21 972	17 348
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 905	12 158	18 956
Total	19 327	34 130	36 304
Charges d'intérêts	-23 637	-36 747	-40 619
Autres charges et produits financiers			
Revenu des titres	938	1 900	1 825
Revenu des prêts et créances	2 847	2 236	1 082
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	-8 990	-27 819	-18 138
Dotations aux provisions, nettes de reprises	-205	-1 981	2 189
Actualisation du "put" sur les 45% V & M Tubes (jusqu'au 23/06/05) - (voir Note 14)	-5 347	-	-
Intérêts perçus sur un litige fiscal au Brésil (1)	-	39 584	-
Subvention financière accordée à HKM	-	-7 000	-
Autres charges et produits financiers	-2 676	-626	-1 894
Total	-13 433	6 294	-14 936
Autres charges d'actualisation			
Charges financières d'actualisation sur retraites (voir Note 17)	-13 306	-15 245	-16 144
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	310	74	769
Produits financiers sur actifs des régimes de retraites (voir Note 17)	4 150	4 875	5 618
Total	-8 846	-10 296	-9 757
RESULTAT FINANCIER	-26 589	-6 619	-29 008

(1) En 2006, suite au dénouement favorable d'un litige avec l'administration fiscale Brésilienne, V & M do Brasil a comptabilisé, en résultat financier, des intérêts sur des sommes versées de 1991 à 2001.

Note 30 RAPPROCHEMENT IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL

	2005	2006	2007
Ventilation de la charge d'impôt			
Charge courante d'impôt	-296 874	-539 846	-557 052
Impôts différés (voir Note 5)	-10 576	-4 943	-18 292
Charge nette	-307 450	-544 789	-575 344
Résultat des sociétés intégrées	631 227	993 428	1 018 222
Charge d'impôts	-307 450	-544 789	-575 344
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	938 677	1 538 217	1 593 566
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,93%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	-327 880	-529 608	-548 665
Impact des principaux déficits reportables	12 736	1 000	116
Impact des plus ou moins values à long terme	5 579	-344	0
Impact des différences permanentes	20 944	17 127	-2 703
Autres impacts	-	-22	-121
Impact des différences de taux d'imposition	-18 829	-32 942	-23 971
	-307 450	-544 789	-575 344
TAUX D'IMPOSITION REEL	32,75%	35,42%	36,10%

Les différences permanentes s'analysent principalement par le résultat des minoritaires, par les retenues à la source, par la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes et par les résultats dégagés lors des cessions de VPS, VCAV et VPE en France.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,43%, Allemagne 39,90%, Etats-Unis 38% et Brésil 34%).

Le taux effectif d'impôt 2007 retraité des éléments non récurrents s'élèverait à 35,5%, niveau comparable à celui de 2006.

Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Le 31 décembre 2006 a été finalisée la restructuration interne du groupe Vallourec visant à rationaliser l'organisation et l'organigramme après les opérations, en 2005, ayant permis à Vallourec de détenir la totalité des titres de V&M Tubes. A l'issue de cette opération les secteurs d'activité ont été redéfinis et renommés (voir A - Principes de consolidation paragraphe 3) et les sociétés holdings V&M Tubes et ValTubes (fusionnées en 2006) ont été présentées dans les secteurs "Holdings et divers" en 2005 pour être comparables à 2006.

Premier niveau : par secteurs d'activité

2007	Tubes sans soudure	Automobile & "Speciality products"	Holdings & divers (*)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires					
Ventes à des clients externes	5 405 111	659 934	75 476	-	6 140 521
Ventes inter-secteurs	171 146	27 692	31 907	-230 745	0
Total	5 576 257	687 626	107 383	-230 745	6 140 521
Dotations aux amortissements	-106 737	-9 234	-2 194	192	-117 973
Résultats d'exploitation	1 588 060	45 865	2 883	-14 235	1 622 573
Bilan					
Actifs non courants	1 402 591	72 581	908 060	-891 060	1 492 172
Actifs courants	2 296 558	222 717	291 978	-292 976	2 518 277
Trésorerie	626 312	32 952	821 632	-568 418	912 478
Total actif	4 325 461	328 250	2 021 670	-1 752 454	4 922 927
Capitaux propres	2 091 390	140 019	1 356 647	-880 287	2 707 769
Intérêts des minoritaires	70 732	11 187	-	-27	81 892
Passifs long terme	342 839	11 860	264 320	-4 404	614 615
Passifs courants	1 820 500	165 184	400 703	-867 736	1 518 651
Total passif	4 325 461	328 250	2 021 670	-1 752 454	4 922 927
Flux					
Investissements incorporels et corporels	410 370	26 091	8 338	-	444 799
Autres informations					
Effectifs moyens	15 206	2 426	139	-	17 771
Charges de personnel	692 930	98 767	35 343	-	827 040

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

2006	Tubes sans soudure	Automobile & "Speciality products"	Holdings & divers (*)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires					
Ventes à des clients externes	4 770 765	675 630	95 406	-	5 541 801
Ventes inter-secteurs	217 461	36 105	28 009	-281 575	0
Total	4 988 226	711 735	123 415	-281 575	5 541 801
Dotations aux amortissements	-96 293	-17 267	-1 241	472	-114 329
Résultats d'exploitation	1 499 449	69 364	-17 360	-6 618	1 544 835
Bilan					
Actifs non courants	1 106 439	98 893	946 074	-933 159	1 218 247
Actifs courants	2 030 914	204 872	277 453	-268 265	2 244 974
Trésorerie	691 802	43 973	153 548	-	889 323
Actifs destinés à être cédés	34 672	140 906	-	-	175 578
Total actif	3 863 827	488 644	1 377 075	-1 201 424	4 528 122
Capitaux propres	1 934 685	221 056	846 010	-871 349	2 130 402
Intérêts des minoritaires	81 319	11 549	-	-49	92 819
Passifs long terme	350 551	26 342	413 772	-49 362	741 303
Passifs courants	1 490 552	158 535	117 293	-280 664	1 485 716
Passifs destinés à être cédés	6 720	71 162	-	-	77 882
Total passif	3 863 827	488 644	1 377 075	-1 201 424	4 528 122
Flux					
Investissements incorporels et corporels	263 400	21 357	411	-	285 168
Autres informations					
Effectifs moyens	14 651	3 227	128	-	18 006
Charges de personnel	651 479	129 072	32 143	-	812 694

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

2005	Tubes sans soudure	Automobile & "Speciality products"	Holdings & divers (*)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires					
Ventes à des clients externes	3 570 173	671 267	65 965	-	4 307 405
Ventes inter-secteurs	191 947	27 436	373	-219 756	0
Total	3 762 120	698 703	66 338	-219 756	4 307 405
Dotations aux amortissements	-80 492	-18 023	-1 102	422	-99 195
Résultats d'exploitation	907 246	57 533	1 519	-1 032	965 266
Bilan					
Actifs non courants	995 896	145 770	1 012 107	-996 857	1 156 916
Actifs courants	1 617 285	291 979	64 069	-87 253	1 886 080
Trésorerie	402 475	36 448	102 355	-	541 278
Total actif	3 015 656	474 197	1 178 531	-1 084 110	3 584 274
Capitaux propres	1 286 736	200 741	653 983	-750 517	1 390 943
Intérêts des minoritaires	81 813	30 376	-	-36	112 153
Passifs long terme	499 202	35 517	431 538	-228 592	737 665
Passifs courants	1 147 905	207 563	93 010	-104 965	1 343 513
Total passif	3 015 656	474 197	1 178 531	-1 084 110	3 584 274
Flux					
Investissements incorporels et corporels	204 359	17 716	38	-	222 113
Autres informations					
Effectifs moyens	13 787	3 391	107	-	17 285
Charges de personnel	565 118	134 271	17 035	-	716 424

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

2005 (publié)	V & M tubes	ValTubes	Vallourec et divers (*)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires					
Ventes à des clients externes	3 568 842	671 267	67 296	-	4 307 405
Ventes inter-secteurs	172 655	27 436	41 306	-241 397	0
Total	3 741 497	698 703	108 602	-241 397	4 307 405
Dotations aux amortissements	-79 739	-17 624	-765	-1 067	-99 195
Résultats d'exploitation	909 603	59 019	-2 835	-521	965 266
Bilan					
Actifs non courants	994 933	144 475	1 079 720	-1 062 212	1 156 916
Actifs courants	1 610 336	292 501	37 749	-54 506	1 886 080
Trésorerie	432 617	94 534	14 127	-	541 278
Total actif	3 037 886	531 510	1 131 596	-1 116 718	3 584 274
Capitaux propres	1 542 768	257 339	614 917	-1 024 081	1 390 943
Intérêts des minoritaires	81 813	30 376	-	-36	112 153
Passifs long terme	295 349	31 516	431 122	-20 322	737 665
Passifs courants	1 117 956	212 279	85 557	-72 279	1 343 513
Total passif	3 037 886	531 510	1 131 596	-1 116 718	3 584 274
Flux					
Investissements incorporels et corporels	203 354	17 716	1 043	-	222 113
Autres informations					
Effectifs moyens	13 604	3 391	290	-	17 285
Charges de personnel	552 898	134 271	29 255	-	716 424

(*) Vallourec, Setval (Services et Etudes du Groupe Vallourec) et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

Deuxième niveau : par secteurs géographique

2007	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	2 428 024	1 144 166	786 034	1 284 169	498 128	6 140 521
Bilan						
Immobilisations incorporelles et corporelles (nettes)	628 243	258 103	354 003	47 275	53	1 287 677
Flux						
Investissements corporels et incorporels (*)	278 536	57 147	93 665	15 398	53	444 799
Autres informations						
Effectifs moyens	10 314	1 675	5 304	478	-	17 771
Charges de personnel	596 012	102 588	125 230	3 201	9	827 040

2006	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 988 847	1 445 062	598 798	1 174 443	334 651	5 541 801
Bilan						
Immobilisations incorporelles et corporelles (nettes)	468 080	250 697	262 346	36 085	-	1 017 208
Flux						
Investissements corporels et incorporels (*)	156 956	42 676	59 192	26 344	-	285 168
Autres informations						
Effectifs moyens	10 846	1 561	5 268	331	-	18 006
Charges de personnel	589 398	109 117	112 258	1 921	-	812 694

2005	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 669 964	1 118 899	496 098	838 103	184 341	4 307 405
Bilan						
Immobilisations incorporelles et corporelles (nettes)	442 713	258 207	228 990	11 209	-	941 119
Flux						
Investissements corporels et incorporels (*)	96 946	44 777	73 867	6 523	-	222 113
Autres informations						
Effectifs moyens	10 478	1 317	5 322	168	-	17 285
Charges de personnel	518 880	100 843	95 570	1 131	-	716 424

(*) Les flux d'investissements du secteur "Amérique du Nord et Mexique" comprennent l'acquisition des actifs de VAM DRILLING USA (anc. Omsco inc.), qui dans le tableau de trésorerie sont présentés en variation de périmètre.

Note 32 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il a été décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale convoquée le 4 juin 2008 le versement d'un dividende ordinaire de 11 euros par action au titre de l'exercice 2007 (contre 6 euros en 2006). Compte- tenu du versement exceptionnel de 4 euros par action déjà distribué le 4 juillet 2007 et qui s'analyse juridiquement comme un acompte sur le résultat 2007, le solde s'élève à 7 euros par action. Ce solde sera mis en paiement le 18 juin 2008.

5.1.1 Comptes sociaux de la société Vallourec

Bilan de la Société	en milliers d'euros		
ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	79	79	79
Immobilisations corporelles	142	131	131
Titres de participations	1 057 383	1 057 383	1 057 383
Actions propres	14 194	14 194	16 700
Créances, prêts, autres immobilisations financières	21 192		1
Total I	1 092 990	1 071 787	1 074 294
ACTIF CIRCULANT			
Créances d'exploitation	229	1 346	616
Autres créances	6 211	44 729	117 821
Valeurs mobilières de placement	6 105	8 061	9 110
Disponibilités	344	79	40
Ecart de conversion	412		
Total II	13 301	54 215	127 587
Total de l'actif (I+II)	1 106 291	1 126 002	1 201 881
PASSIF			
	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital	212 007	212 047	212 155
Primes	210 223	210 258	64 345
Ecart de réévaluation	636	634	634
Réserves	82 612	79 950	79 954
Report à nouveau	143 238	44 344	47 116
Acompte sur dividende	-41 322	-103 319	-210 292
Résultat de l'exercice	14 145	172 068	553 894
Total I	621 539	615 982	747 806
Provisions pour risques et charges	319	1 067	2 314
Dettes financières	462 394	470 718	410 762
Dettes d'exploitation	2 055	4 180	4 112
Autres dettes	19 572	34 055	36 887
Ecart de conversion	412		
Total II	484 752	510 020	454 075
Total du passif (I+II)	1 106 291	1 126 002	1 201 881

Comptes de résultat de la société

en milliers
d'euros

	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires			
Reprises sur provisions, transferts de charges	402	1 097	9
Autres produits	1 512	2 015	1 434
Services extérieurs	-9 283	-7 998	-10 068
Impôts taxes et versements assimilés	-93	-103	-70
Charges de personnel	-788	-991	-419
Autres charges d'exploitation	-390	-585	-643
Dotations aux amortissements et aux provisions	-27	-1 066	-1 257
Résultat d'exploitation	-8 667	-7 631	-11 014
Produits financiers	22 357	184 138	559 825
De participations	4 830	181 490	554 407
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13	13	
Autres intérêts et produits assimilés	256	850	1 841
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	15 389		
Différences positives de change	4	890	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 865	895	3 577
Charges financières	-10 158	-18 094	-17 929
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	-136		
Intérêts et charges assimilées	-10 012	-16 618	-17 924
Différences négatives de change	-10	-1 476	-5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Résultat financier	12 199	166 044	541 896
Résultat courant avant impôt	3 532	158 413	530 882
Produits exceptionnels	754	423	2 443
Charges exceptionnelles	-172	-2	-1 429
Résultat exceptionnel	582	421	1 014
Impôts sur les bénéfices	10 031	13 234	21 998
Résultat	14 145	172 068	553 894

Annexe aux comptes sociaux

de l'exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 1 201,9 millions d'euros et au compte de résultat dégagant un bénéfice de 553,9 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

I – FAITS CARACTERISTIQUES, METHODE D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-3) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1977 et 1978.

Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur une durée de 40 années pour les ensembles immobiliers affectés à des opérations non professionnelles.

Titres de Participations

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels : le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de bourse, les perspectives d'évolution de la Société ...

Actions propres

Leur valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois); ils suivent les règles d'évaluation et de présentation des titres immobilisés.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors bilan, à chaque arrêté.

Provisions pour risques et charges

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100% des cas est retenue.

Les hypothèses actuarielles varient suivant les spécificités des régimes en vigueur dans la Société et selon la convention collective applicable.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 5,15% (inflation incluse),
- Taux d'inflation de 2%,
- Taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie,
- Table de mortalité générationnelle INSEE 2000/2002.

Les écarts actuariels générés à partir de l'exercice 2004 sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux ...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Stock-options

Les options de souscriptions d'actions Vallourec exercées en 2007, qui avaient été autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000, ont conduit à une augmentation de capital et de la prime d'émission de la société Vallourec en contrepartie de la libération des fonds par les souscripteurs.

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Mouvements de l'actif immobilisé

	31/12/2006	Entrée Dotations	Sortie Reprise	31/12/2007	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	79			79		
Marques	79			79		
Immobilisations corporelles	131			131	23	
Terrains	131			131	23	
Constructions	172			172		
Amortissement Constructions	-172			-172		
Titres de participations	1 057 383			1 057 383	611	1 057 383
Titres de participations	1 057 794			1 057 794	611	1 057 794
Provisions Titres de participations	-411			-411		-411
Actions propres	14 194	12 278	-9 772	16 700		
Créances, prêts, autres		1		1		1
Autres immobilisations financières		1		1		1
TOTAUX	1 071 787	12 279	-9 772	1 074 294	634	1 057 384

Actions propres

- **Attributions en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe** (cf. § 3.5)

Les actions propres acquises le 5 juillet 2001 dans le cadre des opérations financières liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés, sont affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

- o Plan d'options d'achats d'actions du 15 juin 2003,
- o Plan d'attribution d'actions gratuites (PAGA) du 16 janvier 2006,
- o Plan d'attribution d'actions gratuites (PAGA) du 3 mai 2007.

Les actions propres s'élevaient à 14 194 m€ au 31 décembre 2006.

En 2007, Vallourec a cédé 928 616 actions pour un montant de 9 772 m€ correspondant à l'exercice de 928 616 options d'achat d'actions du plan d'option d'achats d'actions du 15 juin 2003, dont le point de départ de l'exercice des options était le 11 juin 2007.

- **Contrat de liquidité**

Vallourec a signé en janvier 2007 avec le Crédit Agricole Chevreux un contrat de liquidité. Il se situe dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 45 millions d'euros peuvent être affectés au compte de liquidité, dont 20 millions d'euros dans une première tranche.

Le montant investi au 31 décembre en actions propres s'élevait à 12 278 m€.

3.2 Valeurs mobilières de placement

	31/12/06	31/12/07	Evaluation 31/12/07	Plus value latente
Sicav et Fonds commun de placement	8 061	9 110	9 178	68
TOTAL	8 061	9 110	9 178	68

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars ont été mises en place au niveau de Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M Tubes). Vallourec a adhéré à cette centralisation de trésorerie.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Par ailleurs Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

3.3 Etat des créances et dettes

Actif au 31/12/2007	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute +1 an
Créances, prêts, autres immo. financières					
Créances d'exploitation	616			616	
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances d'exploitation	616			616	
Autres créances	117 821		117 821	117 821	
Avance trésorerie intergroupe	70 177		70 177	70 177	
Créances diverses	47 644		47 644	47 644	
TOTAUX	118 437		117 821	118 437	

Prêts accordés au cours de l'exercice : 0 m€.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : 0 m€.

Créances représentées par des effets de commerce : néant.

Passif au 31/12/2007	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	-1 an	+1 an	+5 ans
Dettes financières	410 762	696		150 707	37	260 018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	410 695	695		150 695		260 000
Emprunts et dettes financières divers	67	1		12	37	18
Dettes d'exploitation	4 112	2 633	933	4 112		
Dettes fournisseurs	3 912	2 506	933	3 912		
Dettes fiscales et sociales	200	127		200		
Autres dettes	36 887	4	7 683	36 887		
Dettes fiscales (impôts sociétés)	21 649			21 649		
Autres dettes divers	15 238	4	7 683	15 238		
TOTAUX	451 761	3 333	8 616	191 706	37	260 018

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0 m€

Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 13 m€.

Dettes représentées par des effets de commerce : néant.

Les charges à payer des «Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit» représentent les intérêts courus à fin d'année.

3.4 Ecart de conversion sur les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères : **néant**

3.5 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et Réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2005	10 600 332	212 007	14 145	395 387	621 539
Affectation du résultat 2005			-14 145	14 145	
Division par 5 de la valeur nominale	42 401 328				
Souscription options	10 210	40		36	76
Ecart de réévaluation				-2	-2
Dividende distribué				-74 380	-74 380
Acompte sur dividende				-103 319	-103 319
Résultat 2006			172 068		172 068
Variation	42 411 538	40	157 923	-163 520	-5 557
Situation au 31/12/2006	53 011 870	212 047	172 068	231 867	615 982
Affectation du résultat 2006			-172 068	172 068	
Souscription options	26 850	108		94	202
Ecart de réévaluation					
Dividende distribué				-211 980	-211 980
Acompte sur dividende				-210 292	-210 292
Résultat 2007			553 894		553 894
Variation	26 850	108	381 826	-250 110	131 824
Situation au 31/12/2007	53 038 720	212 155	553 894	-18 243	747 806

Le capital de Vallourec est composé de 53 038 720 actions ordinaires au nominal de 4 euros entièrement libérées au 31 décembre 2007 contre 53 011 870 actions au nominal de 4 euros au 31 décembre 2006.

La réserve affectée à la contrepartie de la valeur comptable des actions propres (483 529 actions), s'élève à 16 700 m€.

Cette variation de 26 850 actions s'analyse par l'exercice des options de souscription d'actions exercées en 2007 qui ont conduit à la création de 26 850 actions nouvelles (contre 10 210 actions en 2006), soit une augmentation de 202 m€ prime incluse.

En 2006, la division par 5 de la valeur nominale le 18 juillet 2006 a conduit à la création de 42 401 328 actions de plus.

Actionnariat salariés

■ Options de souscription d'actions – attribution du 15 juin 2000

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 a autorisé (1ère résolution) le Directoire à attribuer des options de souscription, pendant une durée de cinq ans et dans la limite de 4% du capital social de Vallourec, aux dirigeants et / ou aux membres du personnel des sociétés du Groupe.

Dans le cadre de cette autorisation une première tranche d'options a été attribuée le 15 juin 2000. Ses principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Tous les chiffres ont été recalculés pour tenir compte de la division par 5 du nominal de l'action au 18 juillet 2006 et de la multiplication par 5 consécutive du nombre d'actions.

	<u>Plan</u>	
Date d'Assemblée	15 juin 2000	
Date du Directoire	15 juin 2000	
Nombre total d'options attribuées	892 500	
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	1 090	
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2004	
Date d'expiration	14 juin 2007	
	2006	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	102 500	82 500
- nombre de dirigeants concernés	7	6
- prix d'exercice (*)	7,60 €	7,60 €
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	7,49 €	7,49 €
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	33 750	33 750
Nombre d'options non exercées		3 810
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action)	829 180	856 030
(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	102 500	82 500
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	30 660	
(dont nombre d'options susceptibles d'être exercées par les membres du Comité Exécutif)	0	0

(*) moyenne des 20 derniers cours des 20 séances ayant précédé la date d'attribution, sans rabais.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

■ Options d'achat d'actions - attribution du 15 juin 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 a également autorisé (2ème résolution) le Directoire, pendant une durée de cinq ans et dans la limite de 10% du capital social, à attribuer des options d'achat portant sur des actions anciennes qui seraient préalablement acquises en Bourse dans le cadre des autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation les options (1 option = 1 action) ont été attribuées le 15 juin 2003 (cf §3.1).

Ses principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

	<u>Plan</u>	
Date d'Assemblée	15 juin 2000	
Date du Directoire	15 juin 2003	
Nombre total d'actions pouvant être achetées	965 000	
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	14 480	
Point de départ d'exercice des options	11 juin 2007	
Date d'expiration	10 juin 2010	
	2006	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	195 000	175 000
ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital	2 965	2 660
- nombre de dirigeants concernés	7	6
- prix d'exercice (*)	10,73 €	10,73 €
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13 juillet 2005	10,57 €	10,57 €
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	13 750	13 750
Nombre d'options exercées depuis l'attribution		928 616
Nombre d'actions pouvant être achetées au 31 décembre	965 730	37 114

(*) moyenne des 20 derniers cours des 20 séances ayant précédé la date d'attribution, sans rabais.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

■ Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) du 16 janvier 2006

Le Directoire de la société Vallourec a mis en place lors de sa réunion du 16 janvier 2006 un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) approuvé par le Conseil de Surveillance.

Un nombre théorique d'actions gratuites Vallourec a été attribué par le Directoire le 16 janvier 2006 (148 000 après multiplication par 5 du nombre d'actions le 18 juillet 2006). L'attribution définitive (en nombre) sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé, réalisée par le Groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle se fera par application d'un coefficient multiplicateur K, représentatif de cette performance, au nombre théorique d'actions attribué par le Directoire le 16 janvier 2006, K pouvant varier entre 0 et 1,33.

Le coefficient K est calculé pour chacune des 2 années 2006 et 2007 et est appliqué sur une moitié de l'attribution théorique initiale au titre de chaque année, la somme du résultat de l'application de chacun des coefficients 2006 et 2007 représentant l'attribution définitive acquise au bénéficiaire le 16 janvier 2008. K est égal à 1,33 en 2006 et 1,23 en 2007.

Le cours de l'action au 16 janvier 2006 est de 93,3 euros (après division par 5 du nominal de l'action - voir ci-dessus).

	2006	2007
Nombre théorique initial d'actions attribuées, si K=1	148 000	148 000
Nombre d'actions annulées depuis l'attribution (**)	350	700
Nombre théorique d'actions attribuées au 31 décembre, si K=1	147 650	147 300
- dont nombre théorique d'actions attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre) si K=1	32 500	30 000
- nombre de dirigeants concernés	7	6

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

La provision comptabilisée relative à ce plan s'élève le 31 décembre 2007 à 1 939,8 m€ (contre 1 035,8 m€ au 31 décembre 2006 (cf § 3.6).

■ **Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) du 3 mai 2007**

Le Directoire de la société Vallourec a mis en place lors de sa réunion du 3 mai 2007 un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) approuvé par le Conseil de Surveillance.

Un nombre théorique d'actions gratuites Vallourec a été attribué par le Directoire le 3 mai 2007 (111 000 actions). L'attribution définitive (en nombre) sera acquise par tiers en 2009, 2010, 2011 et sera fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé, réalisée par le Groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fera par application d'un coefficient multiplicateur K, représentatif de cette performance, au nombre théorique d'actions attribué par le Directoire le 3 mai 2007, K pouvant varier entre 0 et 1,33.

Le coefficient K est calculé pour chacune des années concernées et est appliqué sur le tiers de l'attribution théorique initiale au titre de chaque année, la somme du résultat de l'application de chacun des coefficients 2008, 2009 et 2010 représentant l'attribution définitive acquise au bénéficiaire.

Le cours de l'action au 3 mai 2007 était de 198,5 euros.

	2007
Nombre théorique initial d'actions attribuées, si K=1	111 000
Nombre d'actions annulées (**)	<u>600</u>
Nombre théorique d'actions attribuées au 31 décembre, si K=1	110 400
- dont nombre théorique d'actions attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre) si K=1	8 400

- nombre de dirigeants concernés 7

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

La provision comptabilisée relative à ce plan s'élève pour 2007 à 324,6 m€ (cf § 3.6).

■ **Options de souscription d'actions - attribution du 3 septembre 2007**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé (7ème résolution) le Directoire à attribuer des options de souscription d'actions.

Dans le cadre de cette autorisation des options ont été attribuées le 3 septembre 2007. Ses principales caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

	<u>Plan</u>
Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre total d'options attribuées	147 300
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration	<u>2 septembre 2014</u>

	2007
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dans sa composition au 31 décembre)	60 000

- nombre de dirigeants concernés	8
- prix d'exercice (*)	190,6

Nombre d'options annulées depuis l'attribution (**)	-
---	---

Nombre d'actions souscrites au 31 décembre (1 option = 1 action)	-
--	---

(dont nombre d'actions souscrites par les membres du Comité Exécutif)	-
---	---

Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	0
--	---

(dont nombre d'options susceptibles d'être exercées par les membres du Comité Exécutif)	<u>60 000</u>
---	---------------

(*) moyenne des 20 séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

3.6 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2007
Provisions pour risques et charges					0
Provisions pour départ à la retraite	22	28			50
Provisions médailles du travail	9			-9	0
Provisions attributions d'actions gratuites	1 036	1 228			2 264
Autres provisions pour charges					0
TOTAUX	1 067	1 256	0	-9	2 314

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Une dotation aux provisions pour attribution d'actions gratuites (plans 2006 et 2007) a été constituée au titre de 2007 pour un montant de 1 228 m€ (cf § 3.5).

Provisions pour départ à la retraite :

L'engagement total pour départ en retraite calculé au 31/12/2007 est de 64 m€.

La provision inscrite au bilan s'élève à 50 m€. Le montant des pertes actuarielles non comptabilisées est donc de 14 m€. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

3.7 Dettes financières

En 2003, la Société a contracté un emprunt de 150 millions d'euros, d'une durée de 5 ans (échéance septembre 2008) auprès du Crédit Agricole. Afin de convertir cette dette à taux variable en une dette à taux fixe, Vallourec a mis en place des instruments de couverture (swaps). Le contrat du crédit prévoit que le Groupe doit respecter un ratio d'endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur à 75%.

En mars 2005, une facilité de 460 millions d'euros a été mise à la disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de 7 ans pour l'acquisition des 45% des titres V & M TUBES.

Cette facilité prévoit le respect d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75% calculé au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2005. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe de sa capacité à rembourser sa dette.

Au 31 décembre 2005, une tranche de 260 millions d'euros a été tirée sur 7 ans.

Information sur les risques de taux d'intérêt

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

La valorisation à la juste valeur des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps et cap) sur la dette financière de 410 millions d'euros s'élève à 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

IV - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

La société facture des redevances au titre de l'utilisation de sa marque. Ce produit est inclus dans la ligne "Autres produits d'exploitation" et s'élève à 1 393 m€.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : 1 546 m€

Produits financiers : 556 128 m€

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 1 014 m€.

Il intègre les résultats liés aux cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 971 m€ et de la levée des options d'achat d'actions du plan d'achat d'action 2003 pour un montant de 43m€ (cf. § 3.5).

V - AUTRES INFORMATIONS

Ventilation l'effectif moyen

L'effectif de la société est constitué par les quatre mandataires sociaux (membre du Directoire).

Fiscalité

Intégration fiscale

La société a opté depuis le 1 janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de 5 ans en 5 ans.

En 2007, le périmètre du groupe fiscal inclut Vallourec, Assurval, Interfit, Starval, MPS, Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Valti, Valtimet, Valsept, Sopreneuf, Valinox Nucléaire, Vallourec & Mannesmann Tubes, Vam Drilling France, V&M France, V&M Oil & Gas France, V&M One, V&M Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales, c'est à dire par les sociétés qui versent leur impôt à Vallourec, n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

Au titre de l'exercice 2007 :

Le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat est de : 21 998 m€

Il se décompose en :

- Une charge d'impôt propre à Vallourec pour	- 2 035 m€
- Un produit d'impôt du groupe intégré pour	24 033 m€.

Au 31 décembre 2007, l'économie constatée par Vallourec pour faire face à l'impôt, qui peut devenir exigible pour le Groupe si les sociétés concernées redeviennent bénéficiaires avant que leurs déficits ne soient tombés en non-valeur, s'élève à 6 840 m€.

Le groupe fiscal Vallourec est bénéficiaire et n'a plus de déficit reportable à fin 2007.

Le montant des déficits propres à la société Vallourec imputables sur le résultat d'ensemble s'élèvent à 30 801 m€.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant 31/12/07 (base)
Accroissement	
	0
Allègements	
Provision pour retraite	50
Provision pour congés payés	28
Provision contribution sociale de solidarité	2
Plus values latentes sur OPVCM	68

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	530 881		530 881
Exceptionnel	1 015		1 015
Sous total	531 896	0	531 896
Résultat lié à l'intégration fiscale		21 998	21 998
Total Vallourec	531 896	21 998	553 894

Le résultat d'intégration fiscale correspond principalement au déficit généré par la société Vallourec, tête de groupe fiscal, qui constitue une économie d'impôt réalisée de l'exercice.

Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 394 m€.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

Engagement hors bilan

Les engagements sont les suivants :

Indemnité Départ en Retraite 14 m€ (perte actuarielle)

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

	Deloitte				KPMG				Autres			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	171	100	13%	14%	171	100	17%	0%			0%	0%
Filiales intégrées globalement	1 033	608	77%	86%	540	339	53%	89%	73	394	59%	72%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur	38		3%	0%	59		6%	0%			0%	0%
Filiales intégrées globalement	99		7%	0%	244	7	24%	9%		31	0%	6%
Sous-total	1 341	708	100%	100%	1 014	446	100%	98%	73	425	59%	78%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social			0%	0%	-	46	0%	0%	50	121	41%	22%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	2%			0%	0%
Sous-total	-	-	0%	0%	-	46	0%	2%	50	121	41%	22%
TOTAL	1 341	708	100%	100%	1 014	492	100%	100%	123	546	100%	100%

CHAPITRE 6 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1.0 Composition des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

6.1.0.1 - Directoire

6.1.0.2 - Conseil de Surveillance

6.1.0.3 - Comité Exécutif

6.1.1 Fonctionnement des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

6.1.1.1 - Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

6.1.1.2 - Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2007

6.1.1.3 - Membres indépendants et membres liés à la Société

6.1.1.4 - Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

6.1.1.5 - Censeur

6.1.1.6 - Principes de rémunérations

6.1.1.7 - Gouvernement d'entreprise

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

6.2.0 Rémunérations et avantages en nature

6.2.1 Options conférées sur les actions Vallourec et attributions gratuites d'actions

6.2.2 Opérations conclues avec les membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

6.2.3 Prêts et garanties

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

6.3.2 Options

6.3.3 Attribution gratuite d'actions

6.3.4 Actionnariat salarié

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

6.1.0 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU 31 DECEMBRE 2007

6.1.0.1 Directoire

	Année de naissance	Date de nomination au Directoire	Date de fin de mandat
<u>Président</u>			
Pierre Verluca	1944	12/12/2000	A.G. comptes 2007
<u>Membres</u>			
Bertrand Cantegrit	1950	01/04/2006	A.G. comptes 2007
Marco-Antônio Castello-Branco	1960	01/04/2006	A.G. comptes 2007
Jean-Pierre Michel	1955	01/04/2006	A.G. comptes 2007

M. Pierre Verluca a été nommé Président du Directoire le 10 juin 2004, en remplacement de M. Jean-Claude Cabre atteint par la limite d'âge statutaire.

M. Marco-Antônio Castello-Branco a demandé, pour des raisons personnelles, à quitter le groupe à la fin de son mandat, à l'issue de l'Assemblée du 4 juin 2008.

6.1.0.2 Conseil de Surveillance

	Année de naissance	Date de première désignation en qualité d'Administrateur ou de Membre du Conseil	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
<u>Président</u>				
Jean-Paul Parayre	1937	13/06/1989	A.G. comptes 2010	Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA et de Stena Maritime
<u>Vice-Président</u>				
Patrick Boissier	1950	15/06/2000	A.G. comptes 2010	Directeur Général de CEGELEC
<u>Membres</u>				
Luiz-Olavo Baptista	1938	11/06/2002	A.G. comptes 2007	Avocat et professeur de Droit International
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	A.G. comptes 2009	Administrateur de BP France et Rhodia
Denis Gautier-Sauvagnac	1943	07/02/1997	A.G. comptes 2010	Délégué Général de l'UIMM
François Henrot	1949	08/06/1999	A.G. comptes 2010	Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild & Cie
Edward G. Krubasik	1944	06/03/2007	A.G. comptes 2007	Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (BDI)
Jean-Claude Verdière	1938	01/07/2001	A.G. comptes 2009	Directeur Général, membre du Directoire de Vallourec jusqu'au 30 juin 2001
Société financière de Sainte-Marine (groupe Bolloré) représentée par Thierry Marraud	1942	10/06/2004	A.G. comptes 2009	Directeur financier du groupe Bolloré
<u>Censeur, Président d'Honneur</u>				
Arnaud Leenhardt	1929	—	A.G. comptes 2009	Président du Conseil d'Administration de Vallourec de 1981 à 1994, puis du Conseil de Surveillance de 1994 à 2000

Il est proposé à l'Assemblée du 4 juin 2008 :

- de renouveler le mandat de M. Edward G. Krubasik pour une durée de 4 ans (5ème résolution),

- De ratifier la nomination de M. Philippe Crouzet en tant que membre du Conseil de Surveillance décidée par le Conseil le 10 avril 2008 en remplacement de M. Luiz Olavo-Baptista et de renouveler pour une durée de quatre (4) ans le mandat de M. Philippe Crouzet qui arrive à expiration à l'Assemblée (6ème résolution),

Le curriculum vitae de M. Philippe Crouzet est inclus dans l'annexe spéciale au rapport de gestion du Directoire, relative aux mandats exercés par les mandataires sociaux.

- de nommer M. Luiz-Olavo Baptista en tant que Censeur pour une durée de 4 ans (7ème résolution).

6.1.0.3 Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe Vallourec est composé de la façon suivante (31 décembre 2007) :

• Bertrand Cantegrit	Membre du Directoire, Directeur financier, juridique et de la communication externe
• Marco Antônio Castello Branco	Membre du Directoire, Président de la Division Tubes Laminés, Président de V&M do Brasil SA
• Jean Charpentier	Directeur des Ressources Humaines
• Pierre Frentzel	Directeur des Activités Oil & Gas
• Jean-Yves Le Cuziat	Directeur de la Division Tubes Laminés
• Jean-Louis Merveille	Directeur du Département Achats
• Jean-Pierre Michel	Membre du Directoire, Directeur du Contrôle de Gestion et de la Qualité, du Marketing et des Achats, Président des activités Oil & Gas et Président de la Division Speciality Products
• Pierre Verluca	Président du Directoire

Le Comité Exécutif se réunit chaque semaine.

Au 31 mars 2008, date de départ en retraite de M. Jean Charpentier, M. Jean-Louis Merveille a pris la direction des ressources humaines du groupe.

6.1.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1.1.1 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et ses méthodes de travail. Ce règlement peut être amendé ou complété à tout moment par délibération du Conseil de Surveillance. Il a été mis à jour le 3 mai 2007.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

Outre les limitations de pouvoirs du Directoire prévues par l'article 9 alinéa 3 des statuts (voir supra 3.2.0) il est également prévu que soient soumis à l'accord préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :

- rachat par la Société de ses propres actions.
- attribution aux dirigeants et/ou membres du personnel du groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société Vallourec, attribution gratuite d'actions, ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires.
- toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques.

Une fois par trimestre le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 4 du code de commerce, présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par ce dernier toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est par ailleurs tenu :

- de mettre sous la forme nominative la totalité des actions Vallourec qu'il détient et dont le minimum est fixé par les statuts à cinquante actions,
- de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier de respecter les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société. Au cours de sa réunion du 14 novembre 2007 le Conseil a décidé d'uniformiser les périodes d'interdiction qui couvrent désormais les 3 semaines précédant les 4 publications de résultats (annuel, semestriel, 1^{er} et 3^{ème} trimestres). Pour la publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre, seule publication effectuée indépendamment de l'annonce de résultat, la période d'interdiction est de 2 semaines,
- de se conformer au Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers publié le 24 novembre 2004 pour ce qui concerne l'obligation de déclaration des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers émis par la Société.

Le calendrier des périodes d'abstention est communiqué chaque année aux membres du Conseil.

6.1.1.2 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2007

Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2007. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont systématiquement donné pouvoir pour être représentés (voir infra 8.2). La durée moyenne des réunions est de l'ordre de 3 heures.

6.1.1.3 Membres indépendants et membres liés à la Société

Le Conseil de Surveillance examine régulièrement, cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères du « rapport Bouton ». Il s'appuie en la matière sur les recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations (voir infra 6.1.1.4).

Il en résulte que, au 31 décembre 2007 :

- ♦ sont considérés comme membres libres d'intérêt MM. Luiz-Olavo Baptista, Patrick Boissier, Michel de Fabiani, Denis Gautier-Sauvagnac, Edward G. Krubasik et Jean-Claude Verdière.
- ♦ sont considérés comme membres liés à la Société :
 - M. Thierry Marraud, représentant la Société Financière de Sainte-Marine et Directeur Financier du groupe Bolloré compte tenu de la participation dans Vallourec détenue par celui-ci,
 - M. François Henrot, compte tenu des mandats d'assistance confiés par le Directoire à la banque Rothschild & Cie en 2006 et 2007 (cf. rapport de gestion du Directoire – Conventions réglementées).
 - M. Jean-Paul Parayre, dont la première désignation en qualité d'Administrateur date du 13 juin 1989, soit plus de 12 ans.

Au 31 décembre 2007, six membres du Conseil de Surveillance sur neuf sont donc considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société.

6.1.1.4 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Il existe trois Comités institués au sein du Conseil de Surveillance :

- le Comité Financier
- le Comité des Nominations et des Rémunérations
- le Comité Stratégique

▪ **Comité Financier :**

Le Comité Financier (initialement dénommé Comité d'Audit) a été créé le 5 mars 2002. Il donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés de Vallourec, en particulier lors de la présentation des comptes annuels ou intermédiaires.

Le règlement du Comité Financier a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 avril 2003. Il a été mis à jour le 3 mai 2007.

Il est informé de l'évolution des résultats, de la trésorerie, de l'endettement, des risques financiers et des prévisions correspondantes pour la Société et ses principales filiales. Il est également tenu au courant des engagements hors bilan. D'une manière plus générale, le Comité Financier examine les éléments de stratégie financière du Groupe.

Il peut être saisi à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance de tout projet nécessitant l'autorisation préalable de celui-ci (opérations ayant une incidence sur le capital, émissions d'obligations convertibles, emprunts obligataires ou non, remboursements etc.), ainsi que des projets de croissance externe d'un montant significatif.

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exercice des missions de contrôle légal et soumet au Conseil de Surveillance le résultat de cette sélection.

Il rend compte au Conseil de Surveillance de l'ensemble de ses travaux.

Au 31 décembre 2007, le Comité Financier est composé de MM. Jean-Claude Verdière (Président), Edward G. Krubasik et Thierry Marraud, soit deux membres indépendants sur trois. M. Michel de Fabiani, Président du Comité Financier jusqu'au 3 mai 2007, a rejoint à cette date le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité Financier s'est réuni six fois en 2007. Tous les membres étaient à chaque fois présents. Il a procédé en particulier à l'examen des comptes de l'exercice 2006, des comptes semestriels au 30 juin 2007 ainsi que des comptes trimestriels au 30 mars et 30 septembre 2007. Par ailleurs, il s'est réuni fin février 2008 pour examiner les comptes de l'exercice 2007.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à quatre réunions du Comité Financier (réunions préparatoires aux comptes annuel, semestriel et trimestriels) au titre de l'exercice 2007. Ils ont présenté au Conseil un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat.

Parmi les autres sujets majeurs examinés pendant l'année 2007 le Comité Financier a notamment examiné :

- ♦ Le suivi des prévisions 2007 et les prévisions 2008
- ♦ La politique de communication financière du groupe
- ♦ Les projets d'acquisition ou d'investissement importants
- ♦ Le plan de financement à moyen et long terme.

▪ **Comité des Nominations et des Rémunérations :**

Le Comité des Rémunérations créé dès l'adoption par Vallourec du mode de gestion avec Directoire et Conseil de Surveillance, en 1994, est devenu le 17 avril 2003 le Comité des Nominations et des Rémunérations. Au 31 décembre 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations était composé de MM. Jean-Paul Parayre (Président), Patrick Boissier, Michel de Fabiani et Denis Gautier-Sauvagnac, soit 3 membres indépendants sur 4.

Le règlement du Comité des Nominations et des Rémunérations a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 avril 2003. Il a été mis à jour le 3 mai 2007.

Les attributions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont les suivantes :

• **Nominations :**

- ♦ préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir,
- ♦ établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte, en particulier, l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société.

• **Rémunérations :**

- ♦ propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités,
- ♦ propositions de rémunération du Président du Conseil,
- ♦ rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature),
- ♦ options de souscription, d'achat d'actions ou attributions gratuites d'actions aux membres du Directoire. A cet effet, le Comité émet un avis sur la politique d'attribution des options de souscription, d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions et prend connaissance de chaque plan que le Directoire envisage de mettre en place au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Par ailleurs, et concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de leur rémunération et du plan de succession les concernant.

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2007. Il a notamment examiné et préparé les éléments de décision pour le Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- ♦ actualisation de la rémunération des membres du Directoire. Etude des conséquences de la loi «TEPA»,
- ♦ politique d'attributions gratuites d'actions (plan du 3 mai 2007) et d'options (plan du 3 septembre 2007),
- ♦ fixation des enveloppes globales et du nombre d'actions gratuites et d'options de souscription attribuées à chaque membre du Directoire. Conditions de conservation par ceux-ci d'une partie des actions et options attribuées,
- ♦ versement des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres des Comités et au Censeur,
- ♦ composition du Conseil de Surveillance suite notamment au départ des trois représentants de Salzgitter. Définition du profil souhaité pour le recrutement d'un nouveau membre. Lancement d'une mission de recherche confiée à un Cabinet spécialisé qui a conduit à la cooptation le 6 mars 2007 de M. Edward G. Krubasik en tant que membre du Conseil de Surveillance.

▪ **Comité stratégique :**

Le Comité stratégique créé en 2000 et supprimé en 2002 a été rétabli le 3 mai 2007, le Conseil jugeant en particulier nécessaire de pouvoir bénéficier d'études préliminaires sur les nombreux projets importants d'acquisition et d'investissement.

Le Comité est composé de MM. Edward G. Krubasik (Président), François Henrot et Jean-Claude Verdière, soit 2 membres indépendants sur 3.

Le Comité a un rôle d'étude et de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Il a pour mission de réfléchir à l'avenir à long terme et aux grandes orientations du groupe. Son règlement est en cours de finalisation.

Il s'est réuni 5 fois en 2007, dont une réunion en commun avec le Comité Financier.

6.1.1.5 **Censeur**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 a décidé (6e résolution) la création de la fonction de Censeur, permettant ainsi au Conseil de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'expérience et des compétences de personnalités qui, pour telle ou telle raison, ne peuvent pas ou ne veulent pas être désignées en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Le nombre des censeurs ne peut excéder deux. Les censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

6.1.1.6 **Principes de rémunérations**

Pour l'ensemble des principes et niveaux de rémunérations, tant du Conseil de Surveillance que du Directoire, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations qui lui-même s'appuie sur les études et conseils d'un cabinet international de premier plan, spécialiste des rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux.

- **Rémunération des membres du Directoire :**

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus), la politique étant de se situer dans le bas d'un échantillon de référence pour le fixe et dans le haut pour le bonus.

Le mode de calcul du bonus a été révisé en 2007. Il est composé d'un bonus quantitatif et d'un bonus qualitatif.

Le bonus quantitatif est désormais composé d'un « bonus intéressement » fonction du résultat net part du groupe et d'un « bonus performance » lié à la bonne exécution du budget.

- Le seuil de déclenchement du bonus intéressement est fixé à 5 % du chiffre d'affaires. Il est fixé à 0,7 % du résultat net part du groupe moins 5 % du chiffre d'affaires et plafonné à 40 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 0,37 % et plafonné à 35 % du salaire de base pour les 3 autres membres.

- Le bonus performance est plafonné à 20 % du salaire de base pour le Président et 15 % pour les autres membres. Il varie linéairement entre 0 pour un résultat net inférieur de 15 % au résultat net prévisionnel et le plafond est atteint pour un résultat net supérieur de 15 % au résultat net prévisionnel.

Le bonus qualitatif est plafonné à 30 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 25 % pour les autres membres. Il dépend de l'accomplissement total ou partiel de certains objectifs définis avec les intéressés.

Le bonus maximum total théorique est ainsi de 90 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 75 % pour les trois autres membres.

La base de calcul est vérifiée par les commissaires aux comptes.

- **Rémunération des membres du Conseil de Surveillance :**

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le Conseil de Surveillance est susceptible de se répartir comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (15^e résolution).

Le principe est le versement d'un montant identique à chaque membre du Conseil, ainsi qu'au(x) Censeur(s),

éventuellement calculé prorata temporis dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

En complément du jeton de présence qui lui est attribué, le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à effet du 1^{er} janvier 2006.

- **Rémunération des membres des Comités :**

Les membres des Comités perçoivent des jetons de présence supplémentaires.

- **Rémunération du (des) censeur(s) :**

La rémunération du (des) censeur(s) s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux en 2007 sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire (« Rémunération des mandataires sociaux »).

6.1.1.7 **Gouvernement d'entreprise**

En considération de ce qui précède, la Société Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

6.2 **INTERETS DES DIRIGEANTS**

6.2.0 **Rémunérations et avantages en nature.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2007, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par la Société Vallourec ou par toute société du Groupe, est indiqué dans le rapport de gestion du Directoire (« Rémunération des mandataires sociaux ») qui fait partie intégrante du présent document de référence.

6.2.1 Options conférées sur les actions Vallourec et attributions gratuites d'actions

Voir infra 6.3.2. et 6.3.3 ainsi que les rapports spéciaux sur les options et les attributions gratuites d'actions établis par le Directoire conformément aux dispositions du code de commerce.

6.2.2 Opérations conclues avec les membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

Néant.

6.2.3 Prêts et garanties

Néant.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Participation :

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2003	2004	2005	2006	2007
1,89	2,97	11,28	19,27	21,62

Intéressement :

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Ces performances se déterminent en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes (en millions d'euros) :

2003	2004	2005	2006	2007
5,41	15,8	44,25	38,07	39,80

Plan d'épargne d'entreprise :

Le Groupe Vallourec a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collectif).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes (en millions d'euros) :

2003	2004	2005		2006		2007	
		PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
0,61	0,48	0,56	0,93	1,45	1,53	1,20	1,50

6.3.2 Options

(Les chiffres ci-dessous ont été recalculés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2005 et/ou de la division par 5 du nominal des actions, effective au 18 juillet 2006).

- Options de souscription d'actions : Plan du 15 juin 2000

Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	15 juin 2000
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	144
Nombre total d'options attribuées à l'origine	892 500
Nombre total d'options ajusté après augmentation du capital (juillet 2005)	893 590
- prix d'exercice (*)	7,60 euros
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13/07/2005	7,49 euros
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2004
Date d'expiration de la période d'exercice	14 juin 2007
Nombre d'actions souscrites à la fin du plan (14 juin 2007) (1 option = 1 action)	856 030
Nombre d'options annulées (bénéficiaires ayant quitté le groupe) ou non exercées	37 560
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31/12/2007	Plan terminé

(*) 95 % de la moyenne des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.

- Options d'achat d'actions : Plan du 15 juin 2003

Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	15 juin 2003
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	148
Nombre total d'options attribuées à l'origine	979 480
- dont nombre d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 15 juin 2003)	152 270
- nombre de dirigeants concernés	2
- prix d'exercice (*)	10,73 euros
- prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13/07/2005	10,57 euros
Impact sur la dilution	néant
Point de départ d'exercice des options	11 juin 2007
Date d'expiration de la période d'exercice	10 juin 2010
Nombre d'actions achetées au 31/12/2007	928 616
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le groupe)	13 750
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/12/2007 (1 option = 1 action)	37 114

(*) moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution, sans rabais.

- Options de souscription d'actions : Plan du 3 septembre 2007

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65
Nombre total d'options attribuées	147 300
- dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire	46 000
- nombre de dirigeants concernés	4
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées.	33 000
Dilution potentielle	0,3 %
Prix d'exercice (*)	190,60 euros
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration de la période d'exercice	2 septembre 2014
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le groupe)	

(*) moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution

6.3.3 Attributions gratuites d'actions

♦ Plan du 16 janvier 2006

Date d'Assemblée : 7 juin 2005

Date du Directoire : 16 janvier 2006

Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan : 199

Période d'acquisition : deux ans à compter du 16 janvier 2006

Conditions d'attribution :

L'attribution définitive, le 16 janvier 2008, a été calculée en fonction de la performance du ratio de résultat brut d'exploitation (RBE) rapporté au chiffre d'affaires (CA) consolidé réalisé par le groupe en 2006 et 2007 représentée par un coefficient K.

Calcul du coefficient K :

Le coefficient K est égal à zéro si le ratio RBE / CA est inférieur ou égal à 10 % et égal à un maximum de 1,33 dans l'hypothèse d'un ratio RBE / CA égal ou supérieur à 30 %. Entre ces deux bornes, le coefficient K est calculé par interpolation ($K = 1$ pour RBE / CA = 25 %).

Valeur du coefficient K :

Exercice 2006 : ratio RBE/CA = 30.1 % ==> K = 1.33 (maximum)

Exercice 2007 : ratio RBE/CA = 28.51 % ==> K = 1.234

Ratio moyen 2006/2007 = 1.282

Nombre théorique d'actions attribué le 16 janvier 2006 : 148 000 sur la base de K = 1

Nombre d'actions attribué le 16 janvier 2008 : $147\,300 \times 1,282 = 188\,853$

(compte tenu de l'annulation de l'attribution de 700 actions)

Dernier cours coté le 13 janvier 2006 (dernier jour de Bourse précédant l'attribution) : 92,76 euros

(chiffre recalculé pour tenir compte de la division par cinq du maximal le 18 juillet 2006).

Impact sur la dilution : néant (attribution d'actions existantes)

Nombre total d'actions attribué le 16 janvier 2006 aux membres du Directoire (dans sa composition au 16.01.2006) : 15 000

Nombre total d'actions attribué le 16 janvier 2006 aux 10 principaux bénéficiaires autres que les membres du Directoire : 37 500

Période de conservation : deux ans à compter du 16 janvier 2008.

♦ Plan du 3 mai 2007

Date d'Assemblée : 7 juin 2005

Date du Directoire : 3 mai 2007

Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan : 280

Période d'acquisition / Conditions d'attribution :

L'attribution est soumise aux mêmes conditions de performance que pour le plan du 16 janvier 2006. Toutefois, pour les membres du Directoire, le seuil d'attribution minimum est fixé à 12 %.

Les actions seront attribuées en trois tranches successives, les 3 mai 2009 (fonction du ratio RBE/CA 2008), 2010 (RBE/CA 2009) et 2011 (RBE/CA 2010).

Nombre théorique d'actions attribué le 3 mai 2007 : 111 000 (K = 1)

Dernier cours coté le 2 mai 2007 (dernier jour de Bourse précédant l'attribution) : 198,50 €

Impact sur la dilution : néant (attribution d'actions existantes)

Nombre total d'actions attribué aux membres du Directoire (dans sa composition au 3 mai 2007) : 4 800

Nombre total d'actions attribué le 3 mai 2007 aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées : 12 000

Période de conservation : 2 ans à compter de la date d'attribution.

6.3.4 Actionnariat salarié

Un plan d'actionnariat salarié mis en place en juillet 2001 est arrivé à son terme après 5 ans, en juillet 2006. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action Vallourec, les performances ont été remarquables, l'investissement des souscripteurs ayant été en moyenne multiplié par 27,6.

Il a été proposé un nouveau plan sur 5 ans, mis en place le 13 juillet 2006, destiné à l'ensemble des salariés français et allemands ayant au moins 3 mois d'ancienneté. Le plan n'a pas été ouvert dans les autres pays compte tenu de la complexité des problèmes, notamment réglementaires et fiscaux, eu égard aux sommes en cause. L'investissement, garanti en capital, a été plafonné à 1 000 euros par personne avec un objectif de 4 000 souscripteurs.

L'opération a été un réel succès puisque, au final, le nombre de souscripteurs a été de 4 956 salariés, soit 1 054 souscripteurs de plus qu'en 2001, dont 2 397 en France et 2 559 en Allemagne, pour un total de 4,4 millions d'euros qui a été investi en actions Vallourec acquises sur le Marché. Il n'y a donc eu aucune dilution.

Les résolutions 12, 13, 14 et 15 soumises à l'Assemblée du 4 juin 2008 ont pour objet de déléguer au Directoire, les compétences nécessaires pour procéder à une (ou plusieurs) émission(s) d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe (cf. infra 8.1.5 Rapport spécial du Directoire).

CHAPITRE 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. EVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES D'AVENIR ET PREVISIONS

7.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS

7.1 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le début de l'année 2008 est marqué par une flambée des prix des matières premières et par la poursuite de la détérioration de la parité euro/dollar. Le Groupe réaffirme sa volonté d'augmenter ses prix de vente afin de répercuter, dans la mesure du possible, l'impact de cette évolution ainsi que les hausses exceptionnelles des matières premières (minerai de fer, coke, ferraille, alliages) constatées récemment. La mise en œuvre de ces augmentations a déjà commencé dans plusieurs domaines d'application. Elle se fait, et continuera à se faire, par paliers successifs. Naturellement, l'application de ces augmentations devra respecter les engagements commerciaux déjà contractés par Vallourec et l'impact sur le chiffre d'affaires ne sera visible que progressivement dans le temps.

Dans le domaine du **Pétrole et du Gaz**, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 est directement pénalisé par la baisse du dollar. Néanmoins, en Amérique du Nord, l'activité n'est plus affectée par le phénomène de déstockage qui avait pesé sur les ventes tout au long de l'année dernière. En dehors du marché nord-américain, les livraisons se maintiennent à des niveaux satisfaisants en volume et à des niveaux de prix (en dollars) en moyenne stables.

L'activité dans le domaine de l'**Energie électrique** reste très soutenue, aussi bien en Europe qu'en Chine et dans le reste de l'Asie. Vallourec conforte ses parts de marché. Les prix se maintiennent à des niveaux élevés, tandis que le mix produits continue de s'améliorer.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Pétrochimie** est en légère baisse, en partie pénalisé par le dollar et un léger tassement en Europe. L'activité reste néanmoins bien orientée, soutenue notamment par les Etats-Unis, le Moyen-Orient et l'Asie.

Vallourec continue à enregistrer de bonnes performances dans le domaine de la **Mécanique**. La demande en grues, engins de levage, vérins hydrauliques, essieux de camion, etc. est élevée et les prix sont orientés à la hausse.

Au Brésil, qui concentre désormais l'essentiel de l'activité **Automobile** de Vallourec après les cessions de VPE, VPS et VCAV intervenues en 2007, les performances demeurent très satisfaisantes.

L'activité « tubes de structure » comptabilisée dans « **Autres** », tubes utilisés notamment dans la construction de grands projets (ponts, stades, aéroports, etc.), continue d'être très bien orientée.

Sur l'ensemble de l'année 2008, Vallourec estime que ses usines devraient conserver un excellent niveau de charge et atteindre, à périmètre comparable, un volume de production équivalent à celui de 2007.

Le Groupe prévoit, en conséquence, un chiffre d'affaires 2008 au moins égal à celui de 2007, à périmètre comparable, en malgré la nouvelle détérioration du cours du dollar constatée depuis début mars.

En dépit d'un contexte marqué par la faiblesse du dollar et la forte hausse du coût des matières premières, Vallourec estime que son ration RBE / Chiffre d'affaires devrait rester à un niveau élevé, autour de 25 % pour le 1^{er} semestre 2008.

Ces prévisions ont été établies en conformité avec les règles et méthodes comptables utilisées par le Groupe Vallourec pour l'établissement de ses comptes consolidés.

A moyen terme, les réductions de coûts annoncées viendront s'ajouter aux bénéfices attendus de la création de la nouvelle tuberie au Brésil, notamment en termes de compétitivité. Le groupe profitera également des synergies qui seront dégagées des acquisitions en cours aux Etats-Unis (Atlas Bradford[®], TCA[®] et Tube-AlloyTM).

A plus long terme, les perspectives concernant les tubes sans soudure « premium » restent solides, notamment dans les marchés du Pétrole et du Gaz et de l'Energie électrique. Le groupe continuera à déployer sa stratégie et à étudier de nouvelles opportunités de croissance externe.

Afin de renforcer sa compétitivité, le groupe a décidé la mise en œuvre d'un plan de réduction progressif des coûts dans ses sites existants, avec pour objectif de réaliser, à l'horizon 2010, une économie annuelle de plus de 200 millions d'euros.

Ce plan mobilisera toutes les unités opérationnelles et fonctionnelles du groupe. En plus d'actions d'optimisation des achats et des frais généraux, Vallourec mettra prioritairement l'accent sur les domaines suivants : le taux d'utilisation des outils, les gains sur consommation de matière et les économies d'énergie. D'autres mesures seront orientées vers l'amélioration de la qualité, une meilleure productivité et de nouveaux investissements qui participeront également à une meilleure maîtrise des coûts.

7.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les prévisions de bénéfice

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice de la société VALLOUREC incluses dans le chapitre 7 de son document de référence daté du 25 avril 2008.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société VALLOUREC.

Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société VALLOUREC.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI

Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD

Bertrand de FLORIVAL

CHAPITRE 8 : DOCUMENTS SPECIFIQUES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUN 2008

8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE

8.1.1 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008

- Evolution des marchés du Groupe Vallourec
- Recherche et développement
- Informations fournies en application du 4^{ème} alinéa de l'article L. 225-102 du code de commerce :
 - Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité
 - Informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité
- Comptes consolidés
- Vallourec (Holding)
- Rémunération des mandataires sociaux
- Information sur la répartition du capital
- Commentaires sur les résolutions proposées à l'Assemblée
 - Affectation du résultat et distribution d'un dividende
 - Conventions réglementées
 - Conseil de Surveillance
 - Rachat d'actions
 - Bons d'offre
 - Modifications statutaires
 - Actionnariat salarié
 - Attribution gratuite d'actions
- *Annexe au rapport de gestion du Directoire : liste des autres mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société Vallourec*

8.1.2 Rapport spécial du Directoire sur les options

8.1.3 Rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions

8.1.4 Rapport spécial du Directoire sur la 9^{ème} résolution relative à l'émission de BSA en période d'offre publique

8.1.5 Rapport spécial du Directoire sur les résolutions 12 à 15 relatives à l'actionnariat salarié

8.2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
et sur les procédures de contrôle interne

8.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.3.1 Rapport général

8.3.2 Rapport spécial

8.3.3 Rapport sur les comptes consolidés

8.3.4 Rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux procédures de contrôle interne

8.3.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions.

8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

8.5 RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE DIRECTOIRE

8.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007

8.7 SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU 31 DECEMBRE 2007

8.8 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2007

8.9 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

8.10 INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES PAR L'EMETTEUR AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

8.11 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC ET L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN

- 8.12** **TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**
- 8.13** **INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE**

8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE

8.1.1 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vallourec a atteint en 2007 le niveau record de 6 140,5 millions d'euros, en progression de 10,8 % par rapport au chiffre d'affaires 2006 de 5 541,8 millions d'euros qui constituait déjà un record historique, tout comme les 2 précédentes années 2005 et 2004.

A périmètre identique, après retraitement du chiffre d'affaires 2006 pour le rendre comparable à celui de 2007, compte tenu notamment de la cession des activités « Tubes de précision », la progression du chiffre d'affaires 2007 aurait été de 12,5 %.

La croissance de 10,8 % se décompose en un effet périmètre négatif de 1,5 %, un effet volume très légèrement positif (0,1 %) et un effet combiné mix, prix et devises de 12,4 %.

En 2007, ce sont notamment les marchés de l'Energie électrique et de la Mécanique, en progression respectivement de 23,9 % et 19,2 %, qui ont fortement tiré la croissance du groupe tandis que le chiffre d'affaires du marché Pétrole et Gaz, affecté par le phénomène du déstockage nord-américain et la baisse du dollar, a progressé de 5,5 %.

Dans le domaine du Pétrole et du Gaz, les ventes nord-américaines ont été affectées tout au long de l'année par le phénomène de déstockage initié par les distributeurs dès la fin de l'année 2006. Dans ce contexte, les prix de vente des tubes ont résisté au premier semestre puis légèrement fléchi au second. En dehors du marché nord-américain, les ventes ont progressé tout en restant à des niveaux de prix (en dollars) satisfaisants. Dans l'ensemble du monde, les ventes de joints premium, de tiges et accessoires de forage et de line-pipes spéciaux se sont bien comportées.

L'activité de Vallourec dans le domaine de l'Energie électrique a été très soutenue, aussi bien en Europe qu'en Chine et dans le reste de l'Asie. Les prix se sont maintenus à des niveaux élevés, tandis que le mix produits a continué de s'améliorer grâce à la sophistication croissante des centrales électriques au charbon, dont le rendement énergétique progresse et les émissions de CO₂ diminuent.

Le chiffre d'affaires annuel de l'activité Pétrochimie est proche de celui de 2006 qui constituait une année record. Il reflète une activité mieux répartie sur le plan géographique (projets au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est).

Porté par une augmentation de la demande dans l'ensemble des diverses applications du domaine de la Mécanique, le chiffre d'affaires de Vallourec a enregistré sur ce marché une très forte croissance annuelle.

Malgré la cession des activités « tubes de précision » début juillet 2007, le chiffre d'affaires Automobile dépasse sur l'année celui de 2006 grâce notamment à un bon niveau d'activité au Brésil et aux ventes d'ébauches destinées aux étireurs automobiles.

L'activité « tubes de structure », tubes utilisés notamment dans la construction de grands projets (ponts, stades, aéroports, etc.), a continué d'être très bien orientée.

Au total, la part du chiffre d'affaires réalisée sur les marchés de l'énergie (pétrole et gaz et énergie électrique) a représenté 64,3 % du chiffre d'affaires total, niveau pratiquement identique à 2006 (64,7 %).

En termes de répartition géographique la part du chiffre d'affaires consolidé réalisée hors de France représente 92,7 % du chiffre d'affaires total et la part réalisée hors de l'Union Européenne élargie à 27 représente 60,5 % du chiffre d'affaires, en léger recul par rapport à l'année 2006 où elle représentait 64,1 %. Cette évolution est principalement due à un ralentissement du marché nord-américain, qui revient de 26,1 % en 2006 à 18,6 % en 2007 tandis que le marché allemand, bénéficiant de conditions favorables, a progressé de 13,8 % à 17,9 %.

Il est rappelé que'en 2000 la France représentait 22,7 % des ventes consolidées et la part réalisée hors de l'Europe « des Quinze » n'était que de 41,6 %.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 10,4 %. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation des achats consommés qui ont progressé de 13,2 %, les autres postes de charges étant, pour leur part, bien maîtrisés.

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation atteint le niveau record de 1 750,8 millions d'euros par rapport à 1 665,4 millions d'euros en 2006, soit une progression de 5,1 %. Il représente 28,5 % du chiffre d'affaires consolidé par rapport à 30,1 % en 2006.

Dans un contexte marqué par l'augmentation du prix des matières premières, l'affaiblissement du dollar et une baisse de l'activité aux Etats-Unis, ces résultats reflètent la compétitivité du groupe et la pertinence de ses choix en termes de croissance.

Le taux effectif d'impôt ressort à 36,1 % contre 35,4 % en 2006. Cette hausse s'explique notamment par la non déductibilité fiscale des résultats de cession du pôle « Tubes de précision » constitué des sociétés Vallourec Précision soudage (VPS), Vallourec Composants Automobiles Vitry (VCAV) et Vallourec Précision Etirage (VPE).

Le résultat net global est en progression de 2,5 % par rapport à 2006. Il franchit le seuil symbolique du milliard d'euros pour atteindre le montant record de 1 024,5 millions d'euros (16,7 % du chiffre d'affaires) par rapport à 999,3 millions d'euros (18,0 % du chiffre d'affaires) en 2006.

Le résultat net part du Groupe est en augmentation de 7,5 % et passe de 917,0 millions d'euros en 2006 à 986,2 millions d'euros cette année.

Malgré une nouvelle forte hausse des investissements industriels bruts qui s'élèvent à 437,7 millions d'euros (+ 55.5 %) et des dividendes versés au cours de l'exercice qui ont représenté 465,1 millions d'euros (+ 94.5 %), le Groupe a dégagé un flux financier positif de 201,0 millions d'euros, améliorant ainsi la situation de la trésorerie nette positive qui passe de 41,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 242,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le ratio d'endettement (dette nette sur fonds propres) est ainsi passé de - 1.9 % à - 8.7 %.

Au cours de l'exercice 2007, Vallourec a poursuivi sa stratégie de renforcement sur son métier de base de production de tubes en acier sans soudure avec deux opérations importantes : d'une part, la décision de construire une nouvelle tuberie intégrée au Brésil, en coopération avec le groupe japonais Sumitomo et, d'autre part, l'acquisition aux Etats-Unis auprès de Grant Prideco de 3 sociétés dans le domaine des produits OCTG (Oil Country Tubular Goods).

Vallourec estime que le marché des tubes sans soudure pour application dans le domaine du pétrole et du gaz va continuer à se développer, porté par la forte demande actuelle et future des besoins en énergie dans le monde. En particulier, les besoins en tubes sans soudure premium devraient croître à un rythme particulièrement soutenu pour faire face aux conditions de forage toujours plus difficiles.

En prévision de cette croissance, Vallourec et Sumitomo Metals ont ainsi décidé de mettre en commun leur expertise et leurs atouts pour créer une nouvelle unité de production s'appuyant sur les toutes dernières technologies. Cette usine sera, comme V&M do Brasil, localisée dans l'Etat de Minas Gerais, au Brésil, afin de bénéficier de l'excellent accès aux marchés en croissance (dont l'Amérique du Nord, le Moyen Orient et l'Afrique) que permet cette localisation, ainsi que des matières premières peu onéreuses et des faibles coûts de transformation disponibles au Brésil.

Annoncé en mars 2007, le contrat de co-entreprise entre les deux groupes a été signé le 19 juillet 2007. La nouvelle société dénommée Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda est détenue à hauteur de 56 % par Vallourec et 44 % par Sumitomo, cette structure du capital reflétant les parts respectives des deux partenaires dans la production de tubes et d'acier de la nouvelle usine.

Comme cela est généralement le cas dans le cadre d'accords de co-entreprise, chacun des deux actionnaires bénéficie d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Il est rappelé que, plus généralement, les accords de coopérations industrielles liant Vallourec et Sumitomo comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière (cf. supra section 4.7.5 autres risques particuliers).

Cette nouvelle tuberie disposera d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes seront nécessaires à l'alimentation du nouveau laminoir. Le reste, soit 300 000 tonnes, sera utilisé par Vallourec pour réduire ses achats externes d'acier. Le nouveau laminoir qui sera dédié en priorité à la production de tubes OCTG aura une capacité de production annuelle de 600 000 tonnes. La production sera partagée de façon égale entre Vallourec et Sumitomo, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes. Le démarrage de la production est prévu pour mi-2010. Le coût de l'investissement a été initialement chiffré à 1.6 milliard de dollars.

La co-entreprise accroîtra la capacité totale de production de tubes sans soudure de Vallourec d'environ 10 %. Elle augmentera également l'indépendance de Vallourec pour ses approvisionnements en acier, lui permettant ainsi de réduire la part de ses achats externes. Cette décision est en parfaite cohérence avec la stratégie de croissance sélective de Vallourec qui repose notamment sur le renforcement de sa présence sur les produits à forte valeur ajoutée tout en améliorant la compétitivité de sa base de production.

S'agissant du renforcement sur le marché OCTG Premium nord-américain, Vallourec a annoncé le 30 octobre 2007 avoir conclu un accord avec Grant Prideco concernant l'acquisition des sociétés Atlas Bradford[®] Premium Threading & Services, TCA[®] et Tube-Alloy[™].

Atlas Bradford[®] est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Atlas Bradford[®] offre une gamme de produits complémentaires à la famille des joints VAM[®] de Vallourec, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

TCA[®] est spécialisée dans les opérations de traitement thermique et dans la commercialisation de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. TCA[®] apportera à Vallourec une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

Tube-Alloy[™] produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure. Associée à la plateforme de clientèle internationale de Vallourec, cette nouvelle activité ouvrira des opportunités de croissance intéressantes pour le Groupe.

Le montant de l'acquisition s'élève à 800 millions de dollars US sur la base d'un endettement net égal à zéro. Elle est payable en numéraire. Au cours des 12 derniers mois précédant l'accord, l'ensemble Atlas Bradford®, TCA® et Tube-Alloy™ a réalisé un chiffre d'affaires de 229 millions de dollars US et un RBE de 74 millions de dollars US, ce qui représente un ratio RBE/CA de 32 %.

Cet accord est soumis aux autorisations habituelles en matière de concurrence, dont les conditions ne devront pas entraîner d'effet défavorable significatif. Ces autorisations n'avaient pas encore été obtenues à la date d'établissement du présent document de référence.

Le groupe a par ailleurs continué son programme d'investissements courants, régulièrement en très forte progression depuis 2004.

Au chapitre des cessions, ainsi que cela avait été annoncé dans le précédent document de référence pour l'exercice 2006, Vallourec a cédé en 2007 ses activités tubes de précision en Europe, principalement orientées vers le secteur automobile, constituées des sociétés Vallourec Précision Etirage (VPE), Vallourec Précision Soudage (VPC) et Vallourec Composants Automobiles Vitry (VCAV).

La société VPE a été cédée à effet du début juillet 2007 au groupe Salzgitter venant ainsi compléter les activités de celui-ci déjà exercées dans ce secteur par ses filiales allemande et néerlandaise. Salzgitter a par ailleurs acquis auprès de Vallourec l'usine de tubes de Zeithain (Saxe) permettant ainsi au nouvel ensemble d'être largement autonome en matière d'approvisionnement en ébauches de tubes sans soudure.

Les sociétés VPS et VCAV ont été cédées en décembre 2007 au groupe ArcelorMittal. Ce rapprochement permettra à ces sociétés de bénéficier de la très forte présence d'ArcelorMittal dans l'industrie automobile européenne.

Autres informations

Les éléments d'information suivants sont inclus dans le document de référence 2007 dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante :

- ♦ évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe à la section 7.1 « Evolution récente, perspectives d'avenir et prévisions » du chapitre 7,
- ♦ événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi à la section 5.1.0 « Comptes consolidés du Groupe Vallourec » du chapitre 5,
- ♦ description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté et indications sur l'utilisation des instruments financiers à la section 4.7 « Risques » du chapitre 4.
- ♦ le récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale au Directoire figure à la section 3.2 « capital autorisé mais non émis » du chapitre 3.

Evolution des marchés du Groupe Vallourec

♦ **Pétrole & gaz**

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en 2007 sur le marché pétrole et gaz s'élève à 2 830 millions d'euros par rapport à 2 683 millions d'euros en 2006, soit une progression de 5,5 % à périmètre pratiquement identique. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en léger recul et revient de 48,4% à 46,1%. Elles restent toutefois très nettement le premier débouché du groupe.

Les tubes que Vallourec destine à l'industrie du pétrole et du gaz sont pour une bonne part des tubes filetés aux usages dits « verticaux ». Ils sont utilisés dans les puits, soit pendant les opérations de forage, soit ensuite pour l'équipement et l'exploitation de ces puits. On désigne ces produits sous le nom de Oil Country Tubular Goods, en abrégé OCTG. Vallourec fournit également des lines-pipes destinés à la collecte et au transport du pétrole et du gaz, surtout en off-shore.

Le prix du baril de pétrole a oscillé pendant la première partie de l'année entre 50 et 70\$, alternant les périodes de détente et de tension au gré des spéculations sur une éventuelle baisse de l'activité économique aux Etats-Unis et ses possibles conséquences sur l'économie mondiale, sur les tensions géopolitiques dans un certain nombre de zones sensibles (Iran, Irak, Angola, Nigéria...), sur l'évolution des conditions climatiques et sur les niveaux des stocks de produits pétroliers aux Etats-Unis, pour ne citer que les paramètres les plus importants.

Il est ensuite entré, à partir de juillet, dans une période de hausse pratiquement ininterrompue, franchissant record après record, et déjouant toutes les prévisions même les plus pessimistes - ou les plus optimistes selon le point de vue selon lequel on se place – qui, en début d'année, tablaient en majorité sur un prix moyen du baril (Brent) dans une fourchette de 50 à 60 US dollars. Après avoir franchi en moyenne les seuils des 80 dollars en octobre et des 90 dollars en novembre 2007 il a dépassé plusieurs fois le seuil symbolique des 100 dollars dès le début 2008 et s'est établi en moyenne en mars 2008 à 105 \$. A mi-avril 2008, à la date d'achèvement du présent document, il frôlait les niveaux des 115 US dollars pour le Brent de la Mer du Nord à Londres et des 120 US dollars pour le baril de brut léger à New-York. Même en tenant compte de l'inflation ces prix constituent des records absolus. Par comparaison, en avril 1980, lors du 2^{ème} choc pétrolier, le prix du Brent était monté jusqu'à un peu plus de 100 US dollars d'aujourd'hui.

Le prix du gaz, moins volatil, n'a montré qu'une progression relativement modeste en 2007, passant en moyenne aux Etats-Unis de 6,99 \$/mbTu en 2006 à 7,10 \$ en 2007 (+1,6%) mais a décollé au 1^{er} trimestre 2008 pour s'établir en moyenne à 8,74 \$/mbTu (+23,1%).

Les brusques tensions spéculatives à court terme déjà mentionnées ne peuvent expliquer à elles seules ces évolutions.

Pour les experts du FMI, indépendamment des inquiétudes à court terme il existe un déséquilibre grandissant au niveau mondial entre les besoins de brut et les quantités pompées. Le surcroît de la consommation est généré par les pays émergents (Chine, Inde et Moyen-Orient) et il s'agit d'une tendance à long terme que nul ne voit s'inverser dans un proche avenir. Les investissements mondiaux en exploration-production ont donc toutes raisons de rester à des niveaux élevés dans les prochaines années. Par ailleurs, les nouveaux gisements mis en exploitation, principalement en offshore profond, sont de plus en plus complexes et leur développement est à la fois plus coûteux et plus long. En outre les anciens gisements s'épuisent (depletion). L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a calculé récemment qu'il sera nécessaire d'accroître des deux tiers les capacités de production existantes au cours des huit prochaines années pour simplement compenser le déclin des gisements existants.

Dans ce contexte l'activité de forage et la demande finale en produits OCTG sont restés très soutenus. Le nombre d'appareils de forage ("rigs") en activité, qui est un indicateur significatif pour Vallourec de la demande a été de nouveau, pour la quatrième année consécutive, en progression en 2007.

Au total le nombre de "rigs" en activité dans le monde entier (Chine on-shore et ex-URSS exclus) s'est établi en moyenne à 3 176 en 2007, par rapport à 3 096 en 2006 (+2,6%) et 2 724 en 2005. Il était encore en progression début 2008 avec une moyenne de 3 319 "rigs" en activité sur le premier trimestre (+3,9%), sans qu'aucun indice d'un prochain fléchissement ne soit perceptible. Pour mémoire, au plus bas en 2002, le nombre de "rigs" en activité s'était élevé en moyenne à 1 817.

A cet égard, il est important de noter – et cette remarque est valable pour l'ensemble du marché pétrole et gaz – que la demande en produits OCTG, tant en volume qu'en qualité, progresse à un rythme supérieur à celui des forages. En effet, les conditions de forage des nouveaux puits sont en principe progressivement de plus en plus difficiles techniquement, en profondeur ou en off-shore. Par ailleurs, une forte part du développement récent de l'activité continue de concerner les forages gaziers qui nécessitent des produits plus techniques (étanchéité, résistance à la corrosion) sur lesquels Vallourec, notamment au travers de la gamme VAM[®], a une expertise reconnue. Aux Etats-Unis, en 2007, plus de 80 % des "rigs" travaillaient pour le gaz.

Aux Etats-Unis (zone de référence) le nombre de "rigs" en activité s'est élevé en moyenne à 1.766 sur l'ensemble de l'année 2007 par rapport à 1 648 en 2006, soit une progression de 7,2 %. A titre de référence, au plus bas, en avril 2002, le nombre de "rigs" en activité dans cette zone n'était que de 750. La demande des utilisateurs finaux ne montrait pas de fléchissement début 2008 avec un nombre moyen de "rigs" en activité de 1 797 en mars.

Cette forte demande ne s'est malheureusement pas répercutée pleinement sur le niveau des commandes en 2007. En effet, les distributeurs-stockistes qui sont le principal canal de vente aux Etats-Unis ont poursuivi pendant toute l'année 2007 le mouvement de déstockage qu'ils avaient entamé fin 2006 dans le but de diminuer leurs stocks qui, compte tenu des achats de précaution et des augmentations de prix pratiquées depuis 2004, pesaient de plus en plus lourdement sur leur besoin en fonds de roulement. Ce déstockage et la pression des importations, notamment en provenance de Chine, ont pesé en 2007 sur les prix, en particulier sur les produits standards. Le déstockage a pris fin début 2008.

Dans le reste du monde, le nombre de "rigs" en activité a également continué de progresser. Dans la zone EAME (Europe, Afrique, Moyen et Extrême-Orient hors Irak) il a progressé en moyenne de 7,6% en 2007 par rapport à 2006 en continuant sur la même tendance début 2008. Le marché de la Mer du Nord, est resté stable en 2007. Quelques belles commandes ont été obtenues par ailleurs au Moyen-Orient. Enfin, au Brésil et en Afrique de l'Ouest, l'activité de forage continue d'être en fort développement, notamment dans l'off-shore profond.

Dans ce contexte, le Groupe Vallourec a poursuivi sa stratégie destinée à consolider sa position de leader et à renforcer à l'international sa présence déjà très forte à proximité immédiate des clients.

L'année 2007 a vu le démarrage dans le calendrier prévu de la production de la nouvelle usine de VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments et la création de nouvelles sociétés ou établissements à vocation commerciale et de développement des activités de service aux compagnies pétrolières au Nigéria, en Angola, en Russie, en Azerbaïdjan et en Norvège.

Enfin, en 2007, deux décisions importantes ont été prises qui constituent des étapes majeures dans la stratégie de développement de Vallourec dans le domaine du pétrole et gaz. Il s'agit d'une part du lancement du projet de construction au Brésil en coopération avec Sumitomo d'une nouvelle tuberie intégrée qui sera opérationnelle en 2010 et principalement dédiée aux produits OCTG et, d'autre part, de l'acquisition d'un certain nombre d'activités du groupe américain Grant Prideco. Ces deux opérations sont notamment commentées dans la première partie du présent rapport.

♦ **Energie électrique**

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2007 sur le marché de l'énergie électrique s'est élevé à 1 119 millions d'euros par rapport à 903 millions d'euros en 2006, soit une progression de 23,9%. Le chiffre d'affaires de Vallourec dans ce secteur aura été ainsi multiplié par 4 en 4 ans, entre 2003 et 2007, et sa part dans le chiffre d'affaires consolidé a progressé, passant de 16,3% en 2006 à 18,2% en 2007.

Dans ce secteur les produits fabriqués par le Groupe sont des tubes en aciers au carbone, alliés et inoxydables ou en titane, destinés aux centrales électriques, avec des spécialités pour lesquelles les concurrents sont très peu nombreux comme dans les tubes pour générateurs de vapeur nucléaire ou les gros collecteurs de centrales thermiques classiques dont le diamètre peut atteindre 1,5 m et l'épaisseur 30 cm. Tous ces tubes ont des caractéristiques techniques très sophistiquées et doivent notamment être capables de résister aux conditions sévères de température, de pression et de corrosion que l'on retrouve dans toutes les centrales et notamment dans les nouvelles centrales dites de type « super-critique » ou « ultra-super-critique ».

Dans le domaine des centrales électriques, qu'elles soient classiques (combustible fossile) ou nucléaires, le délai moyen de construction est de plusieurs années et la livraison de nos produits intervient dans la deuxième phase de la construction. Cela explique que la visibilité sur les grandes tendances du marché est, sauf bouleversement de grande ampleur, relativement bonne. Le marché de l'énergie électrique est reparti très fermement à la hausse depuis plusieurs années, porté par les énormes besoins mondiaux en ce domaine, en particulier en Asie (Chine). Pour faire face à la croissance de la demande, notamment celle des pays émergents, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) prévoit d'ici 2030 la construction de capacités de production électrique d'environ 5 000 GW, dont les trois quarts en neuf et un quart en remplacement, alors que les capacités actuelles installées sont de l'ordre de 4 000 GW. Environ 75 % des investissements seront réalisés soit en thermique conventionnel (charbon principalement), soit en cycle combiné (gaz), soit en nucléaire qui concernent directement Vallourec, les 25% restants se répartissant entre l'hydroélectrique, l'éolien et les autres sources de production alternatives.

Il est à noter que, s'agissant des centrales de production d'électricité, l'un des soucis prioritaires des exploitants est bien évidemment l'amélioration du rendement et des performances qui passe notamment par des conditions de fonctionnement de plus en plus sévères, tant en termes de température que de pression. Vallourec est très bien placé pour tirer profit de cette évolution grâce à une gamme unique de produits spéciaux de très haute technologie (tubes chaudières en alliages spéciaux, gros tubes collecteurs, réchauffeurs cintrés) pour lesquels le Groupe a très nettement une position de leader mondial largement détaché de ses concurrents immédiats.

Pour bon nombre de produits la complexité de la technologie, la protection industrielle (brevets), la certification et l'homologation, notamment par des tests de comportement sur très longue durée, sont des éléments de différenciation clefs.

L'année 2007 a été très bonne, dans la continuité de 2006. Les prix se sont maintenus à des niveaux élevés tandis que le mix produits a continué de s'améliorer grâce à la sophistication croissante des centrales. Le marché européen des tubes pour chaudières a bien redémarré alors que le marché chinois reste stabilisé à un haut niveau. Le groupe bénéficie à plein du programme de remplacement de centrales au charbon devenues obsolètes surtout en Europe. Cela est d'autant plus favorable que la demande concerne en majorité des centrales supercritiques qui nécessitent des tubes en aciers moyennement et fortement alliés pour lesquels le Groupe est bien placé. Des contrats importants, qui seront réalisés sur les 2 ou 3 ans à venir, ont été notamment obtenus en Inde (5 centrales de 800 MW), en Allemagne (3 centrales de 800 MW, 1 centrale de 750 MW) et aux Etats-Unis (1 centrale de 600 MW).

Les tubes en acier inoxydables et titane produits par Valtimet à destination du secteur de l'énergie électrique ont connu parallèlement en 2007 une demande soutenue, avec une production record et une forte augmentation des livraisons en volume. La rentabilité a toutefois souffert de la hausse rapide et très importante début 2007 du prix du nickel.

Dans le domaine du nucléaire le marché des tubes pour générateurs de vapeur pour centrales nucléaires est très prometteur pour les années à venir. La " rentrée en grâce " du nucléaire devrait produire son plein effet en 2011/2012 avec une demande des constructeurs au moins doublée. A noter la première commande d'une centrale nucléaire neuve aux Etats-Unis depuis 30 ans. A court terme les années 2008 et 2009 s'annoncent bien chargées. Valinox Nucléaire a notamment enregistré en 2007 la commande pour l'EPR de Flamanville ainsi que celle du premier EPR chinois pour livraison fin 2009. En France outre la réalisation de la tête de série EPR à Flamanville, il est prévu d'ici 2009 la remise en état des générateurs de vapeurs de 16 réacteurs.

♦ **Pétrochimie**

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Vallourec sur le marché de la pétrochimie en 2007 s'est élevé à 625 millions d'euros, proche du chiffre d'affaires de 634 millions d'euros en 2006, qui était une année record. La part relative du secteur pétrochimie dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en conséquence en léger recul, revenant de 11,4% l'année dernière à 10,2% cette année.

Le Groupe Vallourec développe dans ce secteur d'activité une large gamme de produits en aciers au carbone, alliés ou inoxydables, ainsi qu'en titane, répondant aux exigences spécifiques de chaque utilisation : températures basses ou élevées, atmosphères agressives, contraintes particulières. Les produits les plus courants sont les tubes de conduite (line-pipes), tubes échangeurs lisses, tubes de four, courbes et raccords, que l'on retrouve dans les installations de raffinage pétrolier et les complexes gaziers et pétroliers, en premier équipement ou pour la maintenance. Il s'agit d'un marché mondial où les parts de marché de Vallourec sont particulièrement fortes en Amérique du Sud, Amérique du Nord et Europe. En Asie du Sud-est et au Moyen-Orient les parts de marché sont en nette progression depuis 3 ans. L'évolution des besoins des clients se traduit par le développement important de l'activité projets, avec une part croissante de produits premium (aciers alliés et tubes traités) qui vient compléter l'offre traditionnelle de produits dits "commodities". Aux besoins du raffinage et de la pétrochimie, qui constituent la clientèle de base, s'ajoutent de plus en plus les applications liées aux unités de traitement de la liquéfaction de gaz, y compris les usines de traitement et de déchargement offshore.

Le marché européen est resté à peu près stable en 2007. Le niveau de la demande en Amérique du nord, élevé jusqu'à fin 2006 pour les besoins de remplacement ou de réparation des installations de raffinage détruites par l'ouragan Katrina, est ensuite revenu à la normale. Cela s'est traduit par une baisse des commandes dans cette zone géographique pour ajuster les stocks au niveau de la demande, qui a été largement compensée au Moyen-Orient et en Asie du Sud-est où les besoins sont élevés pour de nouvelles unités et pour la maintenance. Les pays du Moyen-Orient, en particulier, souhaitent développer leur intégration en aval et transformer sur place une part croissante de la production. L'Arabie Saoudite a annoncé un objectif d'augmentation de ses capacités de raffinage de 80% en 5 ou 6 ans. L'OPEP en général n'est pas en reste et envisage une augmentation globale des capacités de ses pays membres d'environ 6% d'ici fin 2011. Il s'agit à la fois de pallier la pénurie actuelle de raffineries dans l'ensemble du monde, de capter une part accrue de valeur ajoutée, et de rendre les pays concernés un peu moins dépendants des variations des cours du brut. Après le déstockage de 2007 la demande est répartie aux Etats-Unis début 2008. Les marchés du Moyen-Orient et de l'Asie sont bien orientés, bénéficiant notamment de nombreux projets d'investissements dans le domaine du raffinage.

♦ **Mécanique**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 sur le marché de la mécanique s'est élevé à 707 millions d'euros par rapport à 593 millions d'euros en 2006, soit une progression de 19,2 %. La part du marché dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est passée parallèlement de 10,7 % en 2006 à 11,5 % cette année. Il faut toutefois rappeler que les ventes de l'exercice 2006 avaient été limitées par la saturation des capacités de production qui avaient également été confrontées à des problèmes d'approvisionnement matière.

Le secteur d'activité de la mécanique est pour Vallourec celui qui suit le plus étroitement l'évolution de la situation économique générale avec une forte dominante européenne, environ 80 % des ventes étant réalisées dans cette zone.

Les débouchés sont principalement liés d'une part aux investissements industriels en général pour tous les produits intégrant des composants tubulaires de haute technicité qui permettent une différenciation technique et, d'autre part, à l'activité automobile, à travers les besoins de tous les sous-traitants fabricants de pièces mécaniques.

Avec une gamme étendue de produits tubulaires allant jusqu'à 1 500 millimètres de diamètre, le Groupe est présent dans l'ensemble des applications du secteur, telles que l'ingénierie mécanique, l'industrie minière, les essieux de camions, les plates-formes off-shore, les grues et engins de levage. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des clients, Vallourec a développé sous des marques déposées (Mecaplus[®], Ecoval[®]) une gamme de nuance d'aciers au carbone, à grain fin, micro-alliés répondant parfaitement aux problèmes spécifiques du secteur et permettant également des solutions « sur mesure ». Vallourec se positionne ainsi comme leader mondial pour l'ensemble des applications des tubes en acier au secteur mécanique avec des produits adaptés et aux qualités reconnues.

Dans le secteur des tubes pour la mécanique, l'industrie et les usages généraux la demande est restée très bien orientée en 2007, tirée notamment par les besoins des secteurs pétrolier et minier et la croissance des pays émergents. La demande en tubes à usage mécanique a été très ferme, portée notamment par une forte augmentation des commandes allemandes à destination de l'exportation mais aussi du marché intérieur en nette reprise. La demande en tubes à usage standard s'est également maintenue à un bon niveau, soutenue par les applications liées aux infrastructures (grues, engins de levage, essieux, micro-pieux...) aux matières premières (concassage...) et à l'énergie (vérins hydrauliques, accessoires pour le pétrole...).

Il y a eu en revanche, à la fin du premier semestre, un certain tassement dans les tubes de structures destinés aux grands ensembles architecturaux, les stockistes considérant à l'entrée de la période de moindre activité estivale qu'ils étaient trop chargés alors qu'il n'y avait pas eu de nouveaux projets majeurs. Par contre, la demande pour le secteur des plates-formes off-shore ainsi que les secteurs miniers est restée soutenue. On a vu par ailleurs arriver les premières consultations pour de nouveaux stades en Afrique du Sud, en vue de la prochaine Coupe du Monde de football en 2010.

L'année 2008 devrait s'inscrire dans la continuité de 2007 avec une demande élevée dans la plupart des secteurs et des prix toujours orientés à la hausse.

♦ **Automobile**

Pour le Groupe Vallourec l'année 2007 a été marquée dans l'activité automobile par les cessions – déjà commentées par ailleurs – début juillet de la société Vallourec Précision Etirage (VPE) spécialisée dans la production de tubes étirés à froid principalement à destination du secteur automobile en Europe et, en décembre, des deux sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobiles Vitry (VCAV), toutes deux également fournisseurs de l'industrie automobile européenne.

Bien qu'il continue à vendre des ébauches de tubes pour étirage, notamment au Groupe Salzgitter acquéreur de VPE, le Groupe Vallourec n'est plus désormais fournisseur direct de l'industrie automobile en Europe. Par contre le Groupe reste très actif dans ce secteur au Brésil, au travers de V&M do Brasil. Malgré la déconsolidation de VPE sur la seconde partie de l'année, le chiffre d'affaires réalisé par Vallourec dans le secteur automobile a progressé de 10,8% en 2007, s'établissant à 513 millions d'euros par rapport à 463 millions d'euros l'année précédente. La part du marché automobile dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est inchangée en 2007 par rapport à 2006 et s'élève à 8,4%.

Cette situation s'explique par les excellentes performances de V&M do Brasil dont environ un cinquième de l'activité est à destination de l'industrie automobile ou assimilée. V&M do Brasil a bénéficié en 2007 sur son marché domestique d'une conjoncture très favorable avec des niveaux record dans tous les segments : camions, autos, motocycles, engins agricole... La demande a été notamment soutenue par des conditions de crédit moins onéreuses. Au total l'année automobile brésilienne a été une année record avec des ventes en progression de 14%. Cela a permis à V&M do Brasil de ne pas être affectée par la diminution des débouchés à l'exportation pénalisés par la forte appréciation du réal brésilien. L'année 2008 s'annonce dans le prolongement de 2007.

Dans le domaine des tubes pour roulements dont le secteur automobile est le principal débouché final le marché, sur-capacitaire en Europe jusqu'en 2006, a bénéficié de la fermeture d'un site de production en Grande-Bretagne et du retrait d'un concurrent. La production de Valti a été en conséquence en forte progression en 2007. Celle-ci devrait continuer en 2008, accompagnée de nouvelles hausses de prix indispensables pour retrouver une rentabilité mise à mal dans les années passées.

Recherche et Développement

- Les besoins élevés en acier renforcent l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois du Brésil que Vallourec améliore considérablement et qui concilie respect de l'environnement et compétitivité. La sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation du charbon de bois constituent les axes forts de ce programme.

Entre outre, la nouvelle coulée continue de Saint-Saulve combinant de nombreuses innovations donnera au Groupe une capacité accrue et une autonomie renforcée pour ses approvisionnements en acier.

Les volumes de production des aciers à 9 et 13% de chrome sont à un niveau élevé et bénéficient du renforcement des capacités industrielles notamment à l'aciérie de Saint-Saulve ou à V&M do Brasil.

Les communautés de procédés se multiplient au sein du Groupe. Elles permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques pour les procédés principaux du Groupe : filetage, acier, thermique, laminage à chaud, contrôles non destructifs...

- Face aux conditions d'exploitation pétrolière et gazière plus difficiles, les technologies évoluent et nécessitent le développement d'aciers plus résistants et de nouvelles connections filetées plus performantes, renforçant ainsi la position de leader de V&M Tubes : mer profonde, réservoirs profonds « haute température, haute pression », récupération améliorée, injection de CO²...

Les projets sont nombreux au Brésil, aux Etats-Unis, en Afrique, au Moyen-Orient et en Indonésie.

CLEANWELL est un revêtement non polluant développé pour les connections filetées qui remplace les graisses, tout en les protégeant efficacement contre les grippages et la corrosion. Les demandes pour ces produits respectueux de l'environnement et facilitant la mise en œuvre de nos produits, sont fortes, notamment en Mer du Nord. Cette famille de produits se complète pour couvrir des applications de plus en plus variées.

La famille de filetages VAM[®] RISER a une position de leader pour les applications en mer profonde. Les tubes filetés qui relient la plateforme flottante avec les fonds marins, doivent résister à des contraintes de fatigue exceptionnelles et ont nécessité le développement de hautes technologies et des tests de validations spécifiques. De nombreux projets se déroulent au Brésil, aux Etats-Unis, en Indonésie et dans le Golfe du Mexique.

Les applications pétrolières de tubes expansibles se multiplient notamment pour la reprise de puits existants. Les réalisations industrielles effectuées avec des compagnies de forage ont permis de valider une famille de connexions filetées spécialement conçue pour cette application très exigeante, le VAM[®] ET WISE. Ce produit permet de simplifier l'ingénierie des puits et d'augmenter la production de pétrole ou de gaz.

Les conditions d'exploitation devenant plus sévères, les technologies pour le forage et la réalisation de puits sont poussées à leur limite : les colonnes de tubes doivent résister ainsi à de très hauts couples. Le joint VAM[®] HTF a été spécialement conçu pour des couples très élevés et bénéficie, de plus, d'un encombrement réduit. La ligne de produits a été déployée dans plusieurs unités et a inspiré d'autres applications où le couple de torsion supporté par la connexion filetée est critique.

VAM[®] EXPRESS est un filetage performant destiné aux tiges de forage dont le développement s'est déroulé dans un temps record et en partenariat étroit avec nos clients. VAM DRILLING, en charge des produits destinés au forage pétrolier, a su tirer parti des nombreuses hautes technologies disponibles au sein des sociétés qui la composent depuis peu.

- Le secteur de l'Energie bénéficie toujours d'une demande soutenue de la Chine pour la construction de centrales thermiques qui utilisent de nombreux tubes de forts diamètres et dans une gamme d'aciers alliés très variée et pour lesquels le Groupe occupe une position de leader.

Le nouvel acier allié à 12% de chrome, conçu pour une utilisation à température élevée, est maintenant utilisé industriellement dans des centrales électriques à rendement amélioré dites ultra-supercritiques. L'exceptionnelle résistance à l'oxydation par la vapeur de cet acier intéresse plus particulièrement les utilisateurs. Son optimisation se poursuit avec des essais de validation de longue durée.

- Les tubes soudés en inox et titane maintiennent leur progression dans les domaines de l'énergie, de la désalinisation et de l'automobile. En plus des solutions titane bien connues, des alliages super inox sont développés pour élargir la palette des solutions, avec notamment l'alliage VALBRITE. L'amélioration des échanges de chaleur est un axe d'innovation majeur, notamment dans le cas des circuits de recirculation de gaz d'échappement.
- Les références du Groupe dans l'architecture des bâtiments et édifices se multiplient comme les ponts, stades, aéroports... Des solutions très innovantes sont développées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, notamment en Allemagne et au Brésil. Un système tubulaire de structure de toit, à portée étendue, a ainsi été breveté (PREON) et a de nombreuses applications industrielles.

Informations fournies en application du 4^{ème} alinéa de l'article L. 225-102 du code de commerce

- Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité

Les indicateurs sociaux exposés ci-après ont été établis sur le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale du groupe Vallourec.

Ces indicateurs correspondent à l'application du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

I - EFFECTIFS

Au 31 décembre 2007, 16 874 salariés travaillaient sous contrat Vallourec (contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée), dans 13 pays, dans des sites de production ou de service.

Seules figurent ci-dessous les implantations principales, qui sont réparties sur quatre grandes zones géographiques.

EUROPE	MERCOSUR	NAFTA	ASIE
France (4701)	Brésil (5388)	Mexique (317)	Chine (395)
Allemagne (4 143)			
Pays Bas (29)		Etats-Unis (1385)	Singapour (9)
			Inde (152)
Royaume-Uni (305)		Canada (45)	

A périmètre constant, (c'est-à-dire en retirant de l'effectif 2006 les sociétés ou les établissements qui ont été cédés en 2007, soit 2201 salariés), les effectifs du Groupe ont augmenté de 5%. la part d'accroissement de l'effectif due aux nouvelles implantations ou acquisitions du Groupe représentant moins de 1% d'augmentation de l'effectif.

⇒ EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Effectifs inscrits au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003	Répartition
Europe	10 476	10 400	10 590	10 932	9 181	-12%	55%
Mercosur	5 697	5 714	5 256	5 259	5 388	- 5%	32%
Nafta	1 216	1 195	1 533	1 631	1 747	+43%	10%
Asie	118	175	163	395	556	+371%	3%
Afrique					2	-	
TOTAL	17 507	17 484	17 542	18 217	16 874	- 3,6%	100%

⇒ REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

La population est composée par :

- 71% d'opérateurs, qui sont majoritairement des professionnels confirmés,
- 21% d'encadrants de terrain, des techniciens et du personnel administratif et commercial (atam),
- 8% de managers et d'experts (cadres).

Les différences de répartition entre ces catégories professionnelles selon les secteurs géographiques s'expliquent principalement par la complexité de la structure (nombre de sociétés et de sites) et la taille de l'effectif de chaque entité.

Effectifs inscrits au 31 décembre	Europe 17 sociétés	Brésil 4 sociétés	NAFTA 8 sociétés	Asie 8 sociétés
Ouvriers	68%	77 %	70 %	67 %
ATAM	21%	21 %	22 %	20 %
Cadres	11%	2 %	8 %	13 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

⇒ DEGRE DE FLEXIBILITE

Compte tenu de la forte cyclicité des activités du Groupe, la politique de Vallourec est d'employer un personnel permanent et stable pour répondre au niveau d'activité pérenne et de s'adapter aux variations par des mesures conjoncturelles.

Les périodes de forte activité, comme celles que nous connaissons actuellement, sont assurées par le recours à l'intérim ou aux contrats temporaires, selon les formes prévues par les législations nationales. L'évolution du degré de flexibilité (proportion des salariés non permanents par rapport à l'effectif permanent) montre cette nécessaire adaptation.

Les personnels « permanents » et « temporaires » du tableau ci-dessous constituent l'effectif présenté au paragraphe 1.

Effectifs au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007
Permanents	16 911	16 808	16 776	17 230	15 943
Temporaires	596	676	766	987	931
Intérim	444	829	1 037	1 465	1 444
Degré de flexibilité	6%	9%	11%	14%	15%

⇒ REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

Les femmes représentent 9% de l'effectif. Elles sont essentiellement présentes sur des postes administratifs ou commerciaux (29% de femmes). Elles sont faiblement représentées parmi les ouvriers (2% de femmes) à l'exception notable de la Chine où les femmes sont très présentes dans la population ouvrière en particulier.

Encore peu présentes chez les cadres même si leur proportion augmente régulièrement, elles occupent de plus en plus des postes opérationnels, mais restent encore plus concentrées dans les services fonctionnels.

% de femmes	Europe	Brésil	NAFTA	Asie	TOTAL
Ouvriers	1%	3%	1%	24%	2%
ATAM	30%	22%	37%	36%	29%
Cadres	15%	6%	14%	20%	15%
Total	9%	7%	10%	26%	9%

⇒ EMBAUCHES

Le Groupe a intégré 2 494 nouveaux salariés au cours de 2007, soit environ 15% de l'effectif en place.

Nombre d'entrées	2007	
	2007	%
Europe	1 313	53%
Mercosur	545	22%
Nafta	420	17%
Asie	216	9%
TOTAL	2 494	100%

Plus de la moitié de ces embauches ont été effectuées en Europe et principalement en France. Il s'agit surtout de compenser les départs des classes d'âge d'après guerre mais aussi de renforcer les équipes de direction pour accompagner le développement du Groupe et son internationalisation croissante.

Ce chiffre concerne essentiellement des ouvriers (67 % des entrées) qui se situent pour près de la moitié en Europe. En effet, compte tenu des nombreux départs en cours et à venir des classes d'âge d'après guerre, il est important de commencer à anticiper la préparation de la relève de génération.

Les embauches de cadres représentent 10 % des recrutements. Elles concernent surtout des candidats ayant un profil international et destinés à prendre des responsabilités au sein du Groupe en France ou à l'étranger. Sur la totalité du Groupe, 16% des cadres embauchés en 2007 sont des femmes.

% de femmes recrutées par catégorie	ouvriers	atam	cadres
Europe	0%	33%	15%
Mercosur	6%	35%	0%
Nafta	1%	40%	17%
Asie	18%	47%	26%
<i>TOT AL</i>	3 %	36 %	16 %

183 apprentis sont entrés dans le Groupe dans le courant de l'année : 79 en Allemagne, 56 en France et 48 au Brésil. Au 31 décembre, le nombre total d'apprentis dans Vallourec est de 355.

Par ailleurs, les entreprises françaises ont accueilli 342 élèves ou étudiants sous convention de stage.

⇒ DEPARTS

En 2007, on enregistre 1 705 départs du Groupe, dont plus de la moitié résultent d'une décision de l'employeur ou d'une fin de contrats à durée déterminée. Il faut noter qu'en France les retraites représentent un départ sur quatre.

	Retraite	Démission	Licenciement pour motif économique	Licenciement pour autre motif	Fin de CDD	Autre	Total
France	136	75	0	69	190	87	557
Europe hors France	43	37	0	10	137	106	333
Mercosur	81	53	0	230	50	11	425
Nafta	18	134	14	117	18	4	305
Asie	0	34	1	10	7	33	85
Total	278	333	15	436	402	241	1 705
Répartition	16 %	19 %	1%	26%	24%	14%	100 %

II – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1. RYTHMES DE TRAVAIL – REGIMES HORAIRES PARTICULIERS

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24H) pendant 5 ou 6 jours par semaine avec 3, 4 ou 5 équipes alternantes est généralisé sur la majorité des sites.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentation, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

En ce qui concerne la durée du travail, le nombre d'heures moyen théorique indique une durée annuelle, en tenant compte du nombre de jours travaillés dans l'année et de la durée normale d'un poste de travail.

La très bonne activité de 2007 a conduit à réaliser partout des heures supplémentaires, payées avec majoration.

	nombre d'heures moyen Théorique effectué dans l'année	Nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées dans l'année
ASIE	2 016	246
MEXIQUE	2 264	182
BRESIL	2 019	129
ETATS UNIS	1 856	329
ROYAUME UNI	1 687	146
ALLEMAGNE	1 564	160
FRANCE	1 527	42

2. TEMPS PARTIEL FRANCE

Au 31 décembre 2007, on comptait en France 304 salariés bénéficiant d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service et 40 salariés à temps partiel, pour un motif d'ordre personnel ou sur prescription médicale (mi-temps thérapeutique).

Les différences de méthodes de travail rendent cette donnée non consolidable sur l'ensemble du Groupe : la notion de temps partiel étant très peu développée ailleurs dans le monde.

3. ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées pour maladies, maternités, accidents de travail et de trajet, ramené au nombre d'heures effectivement travaillées.

	Taux d'absentéisme
Europe	5 %
Mercosur	7 %
Nafta	1 %
Asie	1 %
Total	3 %

III – LES REMUNERATIONS

1. MASSE SALARIALE

En 2007, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 827 millions d'euros, en hausse de 1,8% par rapport à 2006.

- 544 millions au titre des salaires,
- 61 millions au titre de la participation et de l'intéressement,
- 222 millions au titre des charges sociales.

Cette variation provient pour 1,1% de la hausse des salaires, pour 0,9% de la hausse de l'intéressement aux résultats et pour 0,5% de la variation d'effectif. Le taux de change par rapport à l'euro a un effet de - 0,7%.

La répartition par pays est la suivante :

	2007	
	Répartition de la masse salariale	Répartition des effectifs moyens
Allemagne	30%	24%
Brésil	15%	30%
Etats Unis	11%	8%
Chine	1%	2%
France	39%	32%
Mexique	1%	2%
Royaume Uni	3%	2%
TOTAL	100%	100%

2. SALAIRES MOYENS

La politique de rémunérations de Vallourec se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des conditions du marché local de l'emploi, incluant des mécanismes d'intéressement aux résultats.

	2006 Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	2007 Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	% augmentation 2006/2007	% charge sociales 2007
Allemagne	57 000	58 060	2 %	27%
Brésil	21 310	23 610	11%	60%
Canada	54 110	51 850	-5%	19%
Chine	4 970	6 570	32%	25%
France	51 620	56 600	10%	51%
Mexique	25 000	23 690	-5%	23%
Royaume Uni	74 500	76 060	2%	39%
Etats-Unis	83 020	70 690	-15%	33%

Tous les salaires indiqués ci-dessus sont en euros.

Le salaire moyen du Canada, du Mexique et des Etats Unis accuse une baisse en raison d'une forte dépréciation des taux de change et d'effets de structure dans la composition de l'effectif. La plus forte augmentation est constatée en Chine.

3. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2007, l'intéressement et la participation ont été distribués à hauteur de plus de 61 M€, au profit de la quasi totalité des effectifs du Groupe.

En France, un plan d'épargne (PEE) et un plan d'épargne retraite (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

IV – RELATIONS PROFESSIONNELLES – COMMUNICATION INTERNE

➤ Organisation du dialogue social

Le dialogue social entre les salariés et l'employeur est organisé dans chaque pays selon les législations nationales applicables.

▪ Au NIVEAU EUROPEEN :

Un **Comité européen** composé de trente représentants français, allemands et britanniques est informé de l'activité, des résultats et de la stratégie de Vallourec en Europe et dans le monde. Une réunion plénière est organisée chaque année en présence de la Direction à l'issue de la publication des résultats du Groupe. Une réunion préparatoire se tient la veille pour permettre aux représentants de préparer les débats. Par ailleurs, cinq fois par an, un bureau restreint composé de deux représentants allemands, deux représentants français et un représentant écossais se réunit alternativement dans l'un ou l'autre pays. Le bureau rencontre le Président du Directoire et le Directeur des Ressources Humaines deux fois par an de manière programmée et en cas d'événements marquants pour le Groupe.

Un conseil de surveillance, composé à parité de représentants du personnel français et allemands, participe à la gestion du fonds commun de placement qui s'est constitué à la suite de l'opération d'actionnariat salarié ouverte en France et en Allemagne en 2006.

▪ En FRANCE, la représentation du personnel s'effectue à plusieurs niveaux :

Le **Comité de Groupe** est l'instance de représentation de l'ensemble des sociétés françaises. Sa composition a été renégociée en 2007 pour tenir compte des changements de périmètre intervenus dans le courant de l'année.

Il comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence de la Direction Générale. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements...). Il est assisté d'un expert comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale.

Lorsque des négociations s'engagent au niveau du Groupe, chacune des cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE -CGCC et CFTC) désigne des représentants mandatés et une **commission de négociation** se constitue. Les accords signés dans ce cadre, en particulier l'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail, l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Effectifs et l'accord sur la Formation tout au long de la vie donnent lieu à concertation au travers de **commissions de suivi** et de **commissions d'interprétation**.

Dans chaque société, les comités d'entreprise, les comités centraux d'entreprise et les comités d'établissement, élus, sont informés et consultés sur la vie économique de l'entreprise ou l'établissement. Ils participent à la gestion des budgets d'activité sociale.

Les délégués du personnel élus dans chaque établissement, présentent les réclamations individuelles et collectives du personnel relatives aux salaires et à la réglementation du travail.

Les délégués syndicaux sont des membres du personnel désignés par les syndicats. Ce sont les interlocuteurs pour les négociations, en particulier la négociation annuelle obligatoire qui a lieu chaque année sur les salaires, l'organisation du temps de travail et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les CHSCT traitent des questions relatives aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

▪ En ALLEMAGNE, l'essentiel des effectifs est régi par les dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15/01/1972 (Betriebsverfassungsgesetz).

Le comité d'entreprise (Betriebsrat) représente les salariés. Ses membres sont élus par le personnel. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et doit donner son accord préalable dans un certain nombre de domaines qui touchent à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions qui touchent à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité ou si elles se tiennent à sa demande.

Un comité économique (Wirtschaftsausschuss) assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur.

Le comité des cadres (Sprecherausschuss) représente les cadres.

Les négociations salariales ont lieu en dehors de l'entreprise entre l'organisation des employeurs Arbeitgeberverband Stahl, et le Syndicat Industriegewerkschaft Metall, qui représente la majorité des salariés.

- Au ROYAUME UNI, la représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire des organisations syndicales, qui sont au nombre de quatre (trois pour le personnel ouvrier et une pour le personnel administratif et technicien). Les négociations 2007 ont porté sur les salaires et l'emploi.
- Au BRESIL, la majorité du personnel est représentée par un syndicat. Un organe spécifique, le CRE (Conselho Representativo dos Empregados) a été mis en place en 1999 pour permettre la représentation des employés de V&M Do Brasil dans l'usine de Barreiro. Ses treize représentants sont élus pour deux ans. Le CRE permet une concertation sur les questions internes telles que la sécurité, les conditions de travail, les promotions, les mutations... En ce qui concerne les organisations syndicales, elles sont représentées par six salariés, désignés par le syndicat et payés par la société. Les organisations sont les seules compétentes pour négocier sur les salaires, l'intéressement et les systèmes de rémunération.
- Au MEXIQUE, le syndicat ne représente qu'une partie du personnel, auquel sont appliqués les accords collectifs. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.
- Aux ETATS UNIS, comme le prévoit la loi, les salariés se sont prononcés par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi l'absence de syndicat dans l'entreprise. Le dialogue social s'organise autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.
- En CHINE, lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction.

➤ **Communication interne du groupe**

Pour favoriser la motivation et l'implication de ses salariés, Vallourec diffuse régulièrement une information claire et pédagogique sur la stratégie et ses évolutions, les résultats financiers, les procédés et les produits, la mobilité interne des managers, etc.

Cette information s'effectue via plusieurs supports institutionnels adaptés aux différentes cibles internes :

- *Vallourec Info*, magazine destiné aux 17 000 salariés dans le monde. Publié 2 fois par an en 5 langues (anglais, allemand, français, portugais et chinois),
- *Une plaquette institutionnelle « Vallourec Aujourd'hui »* imprimée, 4 volets, présentant les informations clés sur le profil du Groupe. Diffusée auprès de tous les salariés dans le monde,
- *Executive Letter*, lettre d'information dédiée aux 1300 managers du Groupe. Publication : 5 numéros par an en 2 langues (anglais et français),
- *Executive Flash*, support électronique, réservée à la diffusion rapide d'informations liées à l'actualité auprès du top management,
- *Présentation institutionnelle du Groupe*, sous format électronique, mise à jour chaque année après la publication des résultats annuels et destinée aux managers pour démultiplication de l'information,
- Une *Lettre annuelle d'information réservée aux actionnaires salariés* du Groupe,
- Une *Convention annuelle* réunit environ 700 managers du monde pour explications et commentaires des résultats de l'année écoulée et présentation de la stratégie et de ses orientations, des priorités et des objectifs du Groupe, à court, moyen et long termes.

➤ **Démarche de progrès continu**

La participation des salariés à une démarche de progrès continu dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'entreprise est organisée dans l'ensemble du Groupe suivant le « VMS » (Vallourec Management System).

Le VMS repose sur :

- des Comité de Pilotage, traduisant l'engagement de la direction et le suivi des réalisations,
- des plans TQM (Total Quality Management), qui permettent d'attribuer à chaque salarié sa part dans la performance de l'ensemble,
- des Groupes d'Amélioration Continue, pluridisciplinaires et transversaux, qui mobilisent autour d'un objectif plusieurs personnes, issues parfois d'usines différentes. Constitués sur volontariat, ils utilisent des outils méthodologiques adaptés à leurs besoins, proposent des solutions puis procèdent à leur mise en œuvre. En 2007, 869 groupes fonctionnaient à travers le monde, soit plus de 5 groupes pour 100 salariés.

V – LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

La sécurité et la santé du personnel qui travaille sur les sites du Groupe sont la condition d'une croissance stable. Ils reposent sur une démarche d'analyse de risques et de prévention permanente.

La formation et la sensibilisation à la sécurité sont essentielles, au moment de l'intégration dans la société et doivent faire l'objet de rappels réguliers tout au long de la vie professionnelle. Le temps passé en formation sécurité représente plus du quart de l'ensemble des programmes de formation et plus de 75% du personnel a reçu une formation sécurité au cours de l'année. Ces programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux Etats Unis et en Europe, un programme original de formation à la sécurité par e-learning permet de tester de manière permanente, pour l'ensemble du personnel, la connaissance et la compréhension des règles de sécurité.

De nombreuses actions de sensibilisation sont également menées : programmes inspirés de la méthode STOP développés par la société Dupond de Nemours, campagnes de communication sur le thème des accidents aux mains, audits croisés entre usines, amélioration des plans de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures, etc.

Malgré ces efforts, nos résultats sur l'ensemble du Groupe sont malheureusement en détérioration puisque le taux de fréquence consolidé 2007 (nombre d'accidents avec arrêt multiplié par 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées) est passé de 6,6 l'an dernier à 8 cette année et que le taux de gravité consolidé 2007 (nombre de jours d'arrêt pour accident multiplié par 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées) est de 0,4 contre 0,3 l'an dernier.

Un plan d'actions a été décidé par le Directoire pour créer une rupture et agir sur tous les leviers de la sécurité, qu'ils relèvent de la technique, du management ou du comportement. Il s'agit de mettre en place une organisation intégrant l'analyse systématique et permanente des risques, le suivi, le contrôle et l'actualisation des actions correctives décidées.

Aucun accident du travail mortel n'est à déplorer en 2007.

VI – LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vallourec a besoin de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux évolutions des métiers et des marchés.

Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant une véritable évolution de carrière.

Les besoins de formation sont définis par les établissements à partir des orientations stratégiques et des plans industriels qui en découlent.

Ces besoins font l'objet de plans annuels ou pluriannuels.

Les formations des ouvriers portent systématiquement sur la sécurité et les compétences nécessaires sur le poste de travail. Elles permettent également d'accéder à la polyvalence et à des postes comportant plus de responsabilités.

Le personnel encadrant est formé au management des équipes et en particulier à la conduite des entretiens de progrès.

Les formations techniques, les formations en langues et les formations d'amélioration de l'efficacité professionnelle et de connaissance des clients s'adressent à la majorité du personnel.

A l'attention des cadres qui entrent dans le Groupe, un séminaire est animé par la Direction Générale, pour leur permettre de connaître la stratégie du Groupe et de s'intégrer dans ses équipes.

En France, la mise en œuvre de l'accord pour la formation tout au long de la vie qui a été signé en 2006, a conduit à réaliser des entretiens de carrière avec les salariés pour faire le point sur leurs compétences et leurs motivations. Il s'agit de bâtir avec eux un parcours professionnel cohérent et motivant sur le long terme.

Par ailleurs, l'accompagnement sur certains postes par des tuteurs – salariés volontaires choisis pour leurs compétences pédagogiques et leur excellence professionnelle, selon une procédure formalisée, permet de garantir la qualité de la transmission des savoirs sur les métiers les plus difficiles.

➤ **NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR CATEGORIE EN 2007**

	Ouvriers	Atam	Cadres	Total
Nombre d'heures consacrées à la formation	194 072	112 343	35 776	342 191
Moyenne d'heures de formation	16H	32 H	28H	20 H

Par zone géographique, les durées moyennes de formation sont les suivantes :

(en heures)	Ouvriers	Atam	Cadres	Moyenne
Europe	21	32	27	23
Mercosur	7	36	33	14
Nafta	24	18	35	24
Asie	15	27	16	17

➤ **MONTANT CONSACRE A LA FORMATION EN 2007**

Le montant global consacré à la formation professionnelle (maintien du salaire + dépenses de formation) représente au global 2,35 % de la masse salariale.

VII – L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Dans le monde, le Groupe emploie directement 624 salariés qui ont le statut d'handicapé, au regard des règles nationales applicables dans leur pays soit :

- 369 en Europe
- 235 dans le Mercosur
- 20 dans la zone NAFTA

Au Brésil, les programmes «Open Arms» et «Intégration» permettent une insertion efficace et harmonieuse des handicapés dans l'entreprise.

En Allemagne et en France, les efforts portent sur des actions permettant d'anticiper les pertes d'aptitude liées à l'âge ou à la maladie.

Dans la plupart des pays, une politique de postes aménagés permet au personnel dont la capacité de travail se trouve diminuée de continuer à travailler.

VIII – LES OEUVRES SOCIALES

Les dépenses consacrées au domaine social sont bien évidemment fonction du contexte législatif et culturel des pays dans lequel le Groupe est implanté.

A été principalement répertorié sous la définition « œuvres sociales » ce qui relève des domaines suivants :

- Assurance maladie : montant dépensé soit en subventions, soit en cotisations à des régimes de prévoyance non obligatoires (hors charges sociales obligatoires),
- Plan retraite : montant dépensé en cotisations ou autres systèmes mis en place à titre volontaire par l'employeur,
- Habitation : montant dépensé pour le logement (soit en subventions, soit en cotisations obligatoires),
- Nourriture : montant dépensé pour les repas des employés (restaurants d'entreprise),
- Transport : systèmes de bus subventionnés par l'entreprise,
- Evénements culturels ou sportifs : sponsoring ou mécénat fait par les entreprises du Groupe.

En 2007, les dépenses sociales du Groupe ont atteint un montant total estimé à plus de 56 millions d'euros. 60% de ce budget sont consacrés aux systèmes complémentaires d'assurance maladie et de retraite, principalement aux Etats Unis.

IX – L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

En 2007, les différentes entités du Groupe ont généré près de 150 millions d'euros en achat de sous-traitance. 530 fournisseurs ont assuré ces différentes prestations, essentiellement dans la Division Oil & Gas. Les 15 premiers fournisseurs ont représentés 50% des achats de sous-traitance.

Un travail systématique est réalisé avec les principaux sous-traitants afin de s'assurer que les conventions sociales en vigueur localement sont bien appliquées.

- Informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité

Vallourec, à travers la politique de production mise en œuvre, garde pour objectif de minimiser à tous les niveaux l'impact de son activité sur l'environnement, et place l'homme et son environnement au centre de ses préoccupations. Cette politique générale est déclinée dans la charte du développement durable, publiée par le Groupe.

Management environnemental

Suivant les règles de management appliquées dans tous les domaines de l'organisation du Groupe Vallourec, la politique environnementale de chaque société est déléguée à sa Direction. Le Directeur de chaque site est responsable de mettre en place un système de management de l'environnement efficace, en l'adaptant au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

La Direction Hygiène, Sécurité et Environnement, rattachée à la Direction Qualité et basée au Centre de Recherche du Groupe à Aulnoye (Nord) est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement de chaque site de production, chargés de relayer la politique Groupe et de développer à l'intérieur des ateliers et des bureaux une politique d'amélioration continue.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 50 personnes réparties dans les sites de production de chaque pays, se spécialisent dans le domaine de l'environnement.

Les contacts entre les pays se sont développés et permettent des progrès réciproques par la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun.

La Direction Environnement en France est en outre chargée de coordonner et piloter ces actions de benchmarking et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Le rapport environnement, diffusé maintenant chaque année, reprend ces données, mesure leur évolution par rapport aux années précédentes pour apprécier le progrès parcouru et mettre en évidence les problèmes éventuellement rencontrés et les solutions mises en place. Il présente en illustration des « bons exemples » repris dans l'ensemble des sites de Vallourec, sur un périmètre mondial.

Audits et certifications

Les audits environnementaux sont organisés régulièrement dans chaque pays, pour évaluer la conformité aux réglementations, la performance environnementale et les risques environnementaux.

Un programme de certification a été mis en place pour la période 2006-2008 : l'objectif, confirmé par Pierre VERLUCA dans son message du Président de 2006 étant la certification des sites principaux de Vallourec pour fin 2008.

A fin 2007, 21 sites du Groupe Vallourec ont obtenu la certification ISO 14001 :

- France : V&M France CEV, V&M France usines de Deville, Saint Saulve et Montbard, VALTI (usines de Montbard et de La Charité), VALINOX NUCLEAIRE, Valtimet (Usine des Laumes), VMOG (usine d'Aulnoye) et VAM DRILLING (Usine d'Aulnoye),
- Allemagne : V&M DEUTSCHLAND pour ses usines de Mülheim, Rath et Reisholz,
- Ecosse : VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK (Bellshill),
- USA: V&M STAR pour ses 2 usines à Youngstown et Houston, VAM USA à Houston,
- Mexique : VAM MEXICO,
- Brésil : V&M do BRASIL pour l'ensemble de ses activités (mine, forêt, aciérie et tuberie)

Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée, à l'aide d'audits.

En France, une veille réglementaire a été mise en place en intranet, sur un portail environnement accessible à tous les sites de production. La revue régulière et systématique de ces dispositions permet la mise en place d'actions régulières, en améliorations, en investissements et en organisation.

Performances environnementales

Depuis plusieurs années des actions constantes ont été entreprises pour améliorer les conditions d'utilisation des ressources (eau, énergie et matières premières), optimiser les consommations, diminuer les rejets de matières polluantes, réduire le volume des déchets et en assurer systématiquement le retraitement et la valorisation. Pour mesurer les progrès, des indicateurs ont été mis en place dans les différents sites. Le tableau ci-dessous reprend pour les années 2005 à 2007 quelques principaux indicateurs, pour l'ensemble du Groupe.

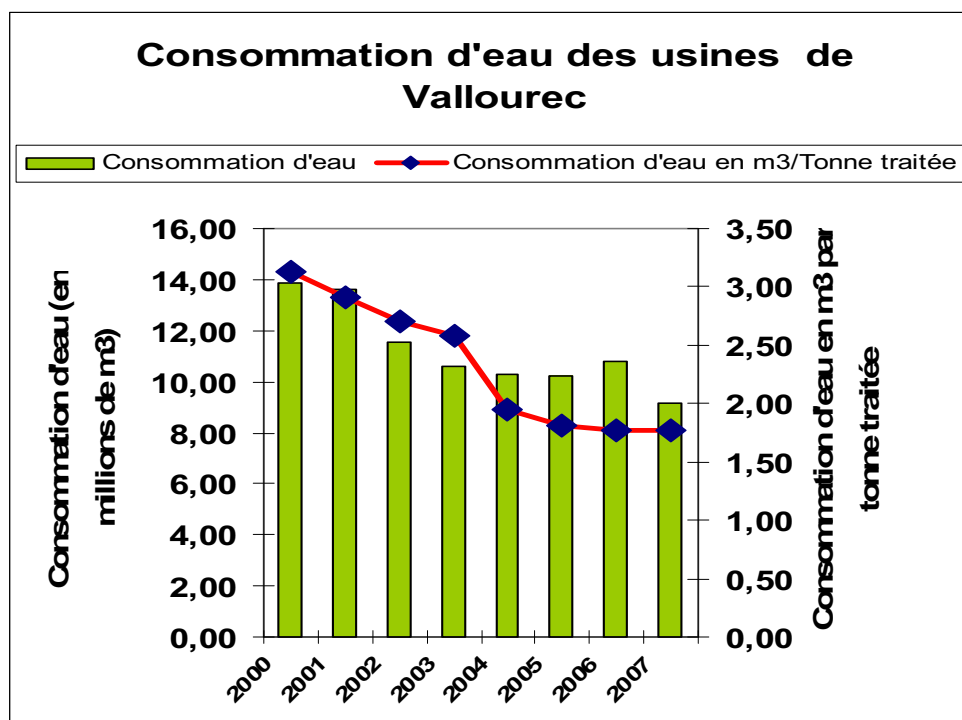
NB : Compte tenu de l'important changement de périmètre entre 2006 et 2007, suite à la cession des usines de Vallourec Precision Etirage et de l'usine de V&M Zeithain, les indicateurs pour 2006 ont été recalculés avec un périmètre identique à 2007- indiqué 2006.*

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2006*</u>	<u>2007</u>
Consommation d'eau	10 256 011 m3	10 779 276 m3	9 262 087	9 554 272
Rejets d'eau	4 741 881 m3	5 181 164 m3	4 794 099	6 138 381
Energie électrique	1 713 gwh	1 787 gwh	1 707 gwh	1 668 gwh
Gaz	3 817 gwh	3 945 gwh	3 718 gwh	3 693 gwh
Déchets	520 287 To	669 554 To	655 906 To	721 320To
CO ² - Hors émissions Méthane liées au charbon de bois(**)	791 414 To	849 148 To	779 940 To	828 468 To

(**): Nous avons inclus dans le calcul 2007 les émissions des transports en interne et les émissions liées aux autres sources énergétiques (fuel domestique, propane, butane, etc.), qui jusqu'à présent n'étaient pas comptabilisées.

Par contre, nous n'avons pas introduit dans ce calcul un autre gaz à effet de serre : le méthane, issu du processus de carbonisation du charbon de bois utilisé chez V&M do Brasil. En équivalent CO², la contribution du méthane se situe entre 25 et 35% des émissions totales du Groupe. Mais il s'agit d'un calcul approché, que nous allons affiner en 2008.

Parmi ces ressources naturelles, **l'eau** occupe une place importante pour le Groupe ; notre industrie est grosse consommatrice d'eau, mais grâce à des efforts de réduction importants dans l'ensemble des sites, on peut mesurer tout le progrès réalisé : en valeur relative (c'est-à-dire la consommation d'eau rapportée à la production de tubes) les consommations du Groupe sont passées entre 2000 et 2007 de 3,13 à 1,77 m³/tonne, comme le montre le graphique ci-dessous :



NB : tonne traitée = tonne produite dans chaque usine pouvant être de l'acier, du tube à chaud ou du tube parachevé à froid. La production de chaque usine (= nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine, calculées en équivalent tonnes) est additionnée pour constituer le total de la production Vallourec.

Des progrès importants ont également été réalisés dans le domaine des **émissions de dioxyde de carbone (CO²)** grâce au process aciérie mis en œuvre chez V & M do BRASIL SA, qui utilise dans ses hauts fourneaux du charbon de bois en remplacement du coke de houille. Pour produire le charbon de bois nécessaire à ce procédé, V & M do BRASIL cultive

actuellement aux environs de 130 000 hectares de forêts d'eucalyptus qui, durant leur croissance, consomment du CO² et rejettent de l'oxygène, ce qui a une influence bénéfique directe sur la réduction de l'effet de serre : il y a compensation entre les émissions de l'aciérie et l'absorption par la forêt.

En ce qui concerne la mise en application de la directive européenne sur la gestion des quotas de CO², seule l'aciérie de Saint-Saulve a été concernée en 2007, avec des quotas à hauteur de 99 876 tonnes. Les émissions 2007, dont la vérification a été assurée par l'APAVE, se sont élevées à 79 736 tonnes. La différence est liée à une meilleure performance, grâce notamment à l'optimisation des plans de chargement des fours, et à une amélioration des rendements énergétiques.

Tous les **indices de mesure des rejets de substances polluantes** dans les milieux naturels sont inférieurs aux normes réglementaires en vigueur et, d'une façon générale, ont montré une amélioration continue au cours des trois dernières années.

S'agissant des sites français, les **sols** font l'objet d'études de caractérisation des risques dans deux cas principaux : si l'usine a exercé des activités métallurgiques même antérieures à l'intégration dans le Groupe ou si elle possède des installations potentiellement polluantes. Aucun site n'a été classé à dépolluer.

Aucun accident environnemental n'a été à déplorer en 2007.

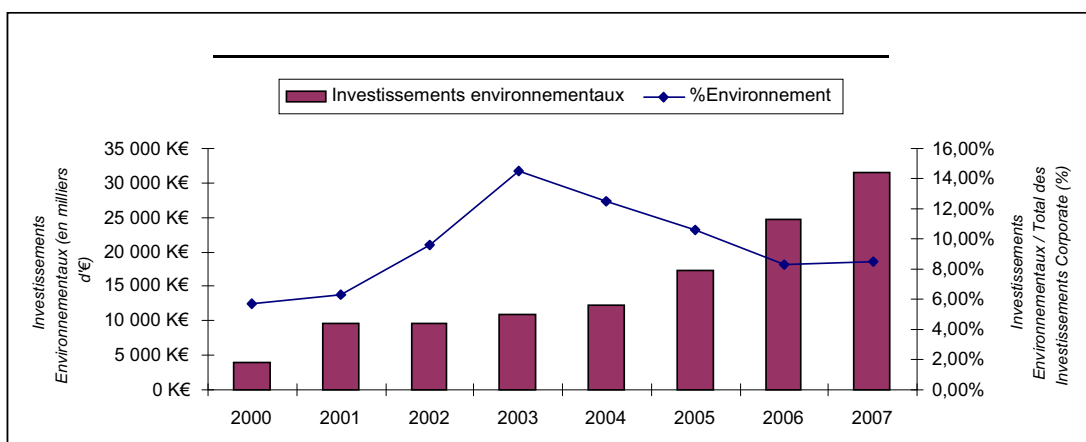
Investissements dans le domaine de l'environnement et de la sécurité

En 2007, les dépenses du Groupe directement consacrées à l'environnement et à la sécurité se sont élevées à 31,42 millions d'euros, soit l'équivalent de 8,5% des dépenses totales d'investissements consolidés. Ces programmes d'investissements ont notamment concerné les domaines suivants :

- mises en conformité environnementales (filtres, aspiration des fumées, réseaux eaux...),
- mises en conformité des équipements de travail dans les usines (scies, tourets, ...) et mise en conformité électrique,
- amélioration des conditions de travail (éclairage, chauffage, ventilation),
- frais liés à la révision des autorisations d'exploitation et à la certification ISO 14001,
- remplacement des équipements ou innovation (pont roulant, nouvelle ligne de traitement thermique au Brésil, ...)
- optimisation des tours aéroréfrigérantes et rénovation des fours (nouveaux brûleurs, reconstruction du four à bois au Brésil, ...),
- amélioration de l'approvisionnement des eaux et de leur recyclage,
- nouvelle installation de vernissage en vue de réduire les émissions de Composés Organiques Volatiles (COV),
- travaux d'aménagement et de sécurisation des sites (toitures, parking,...),
- réduction du bruit (construction d'une butte, écran acoustique pour le voisinage de l'aciérie de Saint-Saulve,...),
- aménagement de plateformes de stockage, de récupération de copeaux, de puits.

Entre 2000 et 2007, les investissements liés à l'environnement et à la sécurité se sont ainsi élevés à presque 10% des investissements totaux du Groupe :

Graphique : évolution des investissements pour la protection de l'environnement et de la sécurité du Groupe Vallourec (2000 – 2007)



Contribution des produits de Vallourec à l'environnement

Vallourec a également développé depuis plusieurs années de nouveaux produits en cohérence avec l'évolution des nouveaux besoins en matière de développement durable, et concourant à la préservation de la terre, de l'air et de l'eau. Pour illustrer cette volonté, on citera par exemple :

- le joint VAM fileté, référence mondiale lorsqu'il s'agit d'assurer la sûreté des puits de pétrole offshore,
- les tubes soudés pour des unités de dessalement d'eau de mer,
- l'utilisation du tube dans l'industrie automobile, qui, permet, grâce à l'allègement des véhicules, des réductions de leur consommation,
- divers produits fabriqués par le Groupe utilisés pour la production d'énergie propre ou la réduction des pollutions chimiques,
- une nouvelle nuance d'acier essentielle, le VM12 utilisé dans les centrales thermiques (en particulier dans la centrale ultrasupercritique de Neurath, centrale thermique à la lignite la plus puissante du monde).

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Vallourec s'est élevé en 2007 à 6 140, 5 millions d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport au chiffre d'affaires de 5 541,8 millions d'euros réalisé en 2006. A périmètre comparable, après retraitement du chiffre d'affaires 2006 pour le rendre comparable à celui de 2007, avec notamment la cession des activités de « tubes de précision », la progression ressort à 12,5 %.

La hausse des charges d'exploitation ressort à 10,4 %. Elle s'explique principalement par la forte augmentation des achats consommés (+13,2 %).

Le résultat brut d'exploitation a progressé de 5,1 % à 1 750,8 millions d'euros, soit 28,5 % du chiffre d'affaires, par rapport à 1 665,4 millions d'euros et 30,1 % l'exercice précédent.

Les dépréciations d'actifs s'élèvent à 21,2 millions d'euros et correspondent principalement à la dépréciation des actifs de VPS et VCAV. Les cessions d'actifs et frais de restructuration génèrent un produit de 10,9 millions d'euros qui correspondent principalement à la cession de VPE.

Le taux effectif d'impôt ressort à 36,1 % contre 35,4 % en 2006. Cette hausse s'explique notamment par la non déductibilité fiscale des résultats des cessions des sociétés VPS, VCAV et VPE.

Le résultat net part du groupe est un bénéfice qui s'élève à 986,2 millions d'euros par rapport à 917,0 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 7,5 %.

Au bilan consolidé la situation de trésorerie nette s'est encore améliorée. Elle passe d'un excédent de trésorerie de 41,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 242,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le besoin en fonds de roulement ressort au 31 décembre 2007 à 21,3 % du chiffre d'affaires du dernier trimestre annualisé par rapport à 22,9 % au 31 décembre 2006.

Vallourec (holding)

Le résultat d'exploitation de la société Vallourec, non significatif, est une perte de 11,0 millions d'euros par rapport à une perte de 7,6 millions d'euros en 2006.

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 541,9 millions d'euros par rapport à 166,1 millions d'euros en 2006 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 552,7 millions d'euros reçu de V&M Tubes.

L'impôt sur les sociétés est cette année encore négatif et représente un profit net de 22,0 millions d'euros (13,2 millions d'euros en 2006), en conséquence des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à la société Vallourec, tête du groupe fiscal. Le groupe fiscal Vallourec n'a plus de déficit reportable à fin 2007.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 553,9 millions d'euros par rapport à un bénéfice de 172,1 millions d'euros en 2006.

Le capital social est passé de 212 047 480 euros à 212 154 880 euros par suite d'une augmentation de capital de 107 400 euros, assortie d'une prime d'émission de 93 707 euros, résultant de l'exercice de 26 850 options de souscription du plan du 15 juin 2000 (cf. supra 6.3.2).

La comparaison des bilans aux 31 décembre 2006 et 2007 n'appelle pas d'autre commentaire particulier.

Le montant des dépenses somptuaires et frais généraux de la société Vallourec ayant donné lieu à réintégration fiscale en 2007 s'élève à 796.930 euros.

Rémunération des Mandataires Sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que les montants des rémunérations et avantages de toute nature effectivement versés au cours de l'exercice à chaque mandataire social, de manière directe ou indirecte, par la Société Vallourec et toute société du groupe ont été les suivants :

Conseil de Surveillance

Les jetons de présence ont été fixés individuellement en 2007 à 28.000 euros. Les membres des Comités, à l'exception de M. Jean-Paul Parayre, perçoivent par ailleurs des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence aux réunions du (des) comité(s) au(x)quel(s) ils appartiennent. Pour chaque réunion le Président d'un comité reçoit un jeton de présence de 3 500 euros et les membres un jeton de 2 500 euros.

Les jetons de présence alloués au Censeur sont identiques à ceux des membres du Conseil de Surveillance.

En conséquence, en 2007, les jetons de présence alloués aux membres du Conseil ont été les suivants (en euros) :

MM. Jean-Paul Parayre	28 000
Luiz-Olavo Baptista	28 000
Patrick Boissier	35 500
Michel de Fabiani	41 000
Denis Gautier-Sauvagnac	35 500
François Henrot	38 000
EdwardG. Krubasik	55 500
Jean-Claude Verdière	58 500
Thierry Marraud (Sainte-Marine)	45 500
Arnaud Leenhardt (Censeur)	28 000
	393 500

M. Jean-Paul Parayre a perçu par ailleurs une rémunération brute annuelle de 250 000 euros en tant que Président du Conseil de Surveillance.

◆ Directoire

Les rémunérations versées aux membres du Directoire au cours de l'année 2007 ont été les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Partie fixe	Acompte partie variable 2007	Solde partie variable 2006	Total payé en 2007	+ avantages en nature
◆ M. Pierre Verluca	500 000	153 419	148 500	801 919	4 663
◆ M. Bertrand Cantegrit	300 000	71 333	93 234	464 567	2 196
◆ M. Marco-Antônio Castello-Branco	300 000	71 333	92 836	464 169	22 368
◆ M. Jean-Pierre Michel	300 000	71 333	85 201	456 534	3 894

Et les rémunérations au titre de l'année 2007 :

<i>En milliers d'euros</i>	Partie fixe	Acompte partie variable 2007	Solde partie variable 2007	Total au titre de 2007	+ avantages en nature
◆ M. Pierre Verluca	500 000	153 419	240 047	893 466	4 663
◆ M. Bertrand Cantegrit	300 000	71 333	110 635	481 968	2 196
◆ M. Marco-Antônio Castello-Branco	300 000	71 333	110 635	481 968	22 368
◆ M. Jean-Pierre Michel	300 000	71 333	110 635	481 968	3 894

Le solde de la partie variable a été payé en mars 2008. Le mode de calcul de cette partie variable est expliqué à la section 6.1.1.6 du présent document de référence (principes de rémunération).

Par ailleurs, les membres du Directoire se sont vus attribuer :

- 1 200 actions chacun dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 3 mai 2007
- 13 000 options pour M. Pierre Verluca et 11 000 options pour chacun des 3 autres membres dans le cadre du plan d'options de souscription du 3 septembre 2007.

Les conditions d'attribution et d'exercice de ces 2 plans sont exposées en détail dans le rapport spécial du Directoire sur les options (8.1.2) et dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions (8.1.3).

Enfin, au titre des avantages en nature, les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et M. Marco-Antônio Castello-Branco bénéficie en outre d'une allocation logement.

En matière de retraite, il n'existe pas de régime spécifique aux membres du Directoire qui bénéficient du régime de retraite complémentaire des cadres dirigeants des Sociétés Vallourec et V&M Tubes approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 septembre 2005. Les modalités de ces engagements de retraites complémentaires sont exposées ci-après dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés.

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la société. Lors de leur entrée au sein du groupe en qualité de salariés, ils ont conclu un contrat de travail. Ce contrat prévoit aujourd'hui pour chacun des membres du Directoire une indemnité de licenciement correspondant à près de 2 années de leur rémunération fixe brute.

Les informations relatives au Directoire prévues à l'article L.225-100-3 figurent au chapitre 6 sur le gouvernement d'entreprise du document de référence 2006 dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante et, en particulier, la section 6.1 consacrée à la composition et au fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Information sur la répartition du capital

A la date du 31 décembre 2007 la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
♦ Groupe Barclays Plc	4 257 447	8,03 %	4 257 447	7,81 %
♦ Groupe Bolloré	2 107 449	3,97 %	3 547 833	6,51 %
♦ Public	48 104 452	86,93 %	46 604 934	85,52 %
♦ Salariés du Groupe Vallourec	85 843	0,16 %	85 843	0,16 %
♦ Auto-détention	483 529	0,91 %	--	0,00 %
Total	53 038 720	100 %	54 496 057	100 %

A la connaissance de Vallourec les deux seuls actionnaires connus et déclarés détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote étaient à cette date le groupe Barclays Plc et le groupe Bolloré. Les nombres d'actions détenus par les groupes Bolloré et Barclays nous été communiqués par ceux-ci.

- Barclays a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % les 10 et 11 janvier 2008 ramenant sa participation à 4,83 % du capital et 4,70 % des droits de vote. Cette déclaration est enregistrée à l'AMF sous le n° 208C0138 et figure sur le site www.Vallourec.fr, rubrique « information réglementée ».
- Par cessions intervenues les 14, 21 et 23 janvier 2008, le groupe Bolloré a ramené sa participation à 0,37 % en capital et 0,38 % en droits de vote. A la suite d'achats effectués les 7 et 12 février 2008 cette participation est remontée à 2,02 % en capital et droits de vote.
- L'auto-détention inclut les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité qui s'élevaient à 63.400 au 31.12.2007. Ce contrat, par nature, amène des variations qui font l'objet de déclarations mensuelles « ad hoc » sur le site www.Vallourec.fr rubrique « information réglementée ».
- La participation détenue par les salariés du Groupe résulte d'un plan qui a été mis en place en juillet 2006, pour une durée de 5 ans. Les actions Vallourec dans lesquelles les souscriptions (4,4 millions d'euros) ont été investies ont été acquises sur le Marché (voir infra 6.3.3.).

Les renseignements de caractère général concernant le capital sont présentés à la section 3.2 et ceux concernant la répartition du capital et les droits de vote à la section 3.3 du document de référence 2007 dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante.

Affectation du résultat et distribution d'un dividende (3ème résolution)

Nous vous proposons la distribution d'un dividende global de 11 euros par action étant rappelé qu'il a été procédé le 4 juillet 2007 à une distribution exceptionnelle sous forme d'acompte de 4 euros par action.

Hors cette distribution exceptionnelle, le taux de distribution de l'exercice 2007 ressort ainsi à 37,4 % et le taux de distribution moyen sur les 5 derniers exercices à 37,16%.

Nous vous proposons en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice de la société Vallourec à hauteur de 10.740 euros à la réserve légale, qui sera ainsi dotée à son plein, et d'affecter le solde, soit 553 883 634,14 euros, augmenté d'une somme de 29 542 285,86 euros prélevée sur le report à nouveau, à la distribution d'un dividende global de 11 euros par action.

Compte tenu de la distribution exceptionnelle effectuée le 4 juillet 2007, c'est donc un solde de 7 euros par action qui sera versé le 18 juin 2008.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 que les dividendes attribués au titre des 3 exercices précédents ont été de 3,20 euros par action au titre de 2004, 11,20 euros par action au titre de 2005 et 6 euros par action au titre de 2006. Toutefois, compte tenu de la multiplication par 5 du nombre d'actions le 18 juillet 2006, le dividende recalculé pour les exercices 2004 et 2005 pour les besoins de la comparaison avec le dividende de 6 euros en 2006 aurait été respectivement de 0,64 euro par action et 2,24 euros par action.

Conventions réglementées (4ème résolution)

◆ Conventions autorisées au cours de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à confier à la Banque Rothschild & Cie deux mandats d'assistance sur des projets d'acquisitions.

Pour le premier mandat, autorisé le 31 juillet 2007, il est prévu une commission en cas de succès (success fee) de 4 millions d'euros plus une commission discrétionnaire, pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros, en fonction de la complexité du dossier et du travail effectué par la Banque.

Pour le second mandat, autorisé le 18 octobre 2007, il est uniquement prévu une commission de 2,5 millions d'euros en cas de succès.

◆ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Mandat avec la Banque Rothschild & Cie :

Le Conseil de Surveillance a autorisé le 7 mars 2006 le Directoire à confier à la Banque Rothschild & Cie un mandat qui prévoit pour l'essentiel deux missions : d'une part, l'analyse, l'évaluation et la définition des options stratégiques et de défense de Vallourec et, d'autre part, l'assistance et la défense à une offre publique. Ce mandat est d'une durée de 24 mois à compter de sa date d'effet, soit le 1^{er} avril 2006, tacitement reconductible par périodes de six mois.

Comme le mandat en laissait la possibilité, cette mission avait été suspendue à compter du début 2007. Il a été décidé de la faire repartir à compter du 1^{er} juillet 2007 et le paiement d'une commission trimestrielle de 120.000 euros hors taxes a été repris à partir de cette date.

- Retraites supplémentaires pour cadres dirigeants

Le régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par l'entreprise et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de V&M Tubes qui permet, dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2007. La Société s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20 % du salaire moyen de base hors bonus des trois dernières années et limitée à quatre fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le régime est assuré auprès de AXA France Vie.

Le règlement est établi pour une durée indéterminée mais il peut y être mis fin à tout moment.

Ce régime a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Vallourec le 14 septembre 2005.

Le Conseil a pris acte que les membres du Directoire de Vallourec sont susceptibles de bénéficier des droits s'ils achèvent leur carrière au sein du Groupe.

- *Gestion centralisée de la trésorerie et des devises*

Le Conseil de Surveillance a autorisé le 12 décembre 2006 la participation de Vallourec à un système de gestion centralisée de la trésorerie et des devises réunissant autour de la société centralisatrice V&M Tubes, un certain nombre de sociétés participantes du Groupe, dont la Société Vallourec. Ce système a été mis en place en 2007 et est désormais opérationnel.

En 2007, Vallourec n'a pas participé à la gestion centralisée des couvertures de change qui n'a démarré qu'en fin d'année.

Pour la gestion centralisée de la trésorerie, Vallourec bénéficie de conditions de marché (emprunts et rémunérations des fonds basés sur les taux monétaires).

Conseil de Surveillance :

Il est proposé de :

- renouveler le mandat de M. Edward G. Krubasik pour une durée de 4 ans (5ème résolution),
- ratifier la nomination de M. Philippe Crouzet (6ème résolution) en tant que membre du Conseil de Surveillance décidée le 10 avril 2008 en remplacement de M. Luiz-Olavo Baptista, démissionnaire à cette date.
Né en 1956, ENA, maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Philippe Crouzet est entré dans le Groupe Saint Gobain en 1986 comme Directeur du Plan. Il a été notamment Directeur Général des papeteries de Condat, Délégué Général en Espagne et au Portugal et Directeur de la Branche Céramiques Industrielles. En 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint du Groupe, en charge des Finances, des Achats et des Systèmes d'Information puis en mai 2005, en charge du Pôle Distribution Bâtiment.

Le mandat de M. Philippe Crouzet venant par ailleurs, comme celui de son prédécesseur, à expiration avec la présente Assemblée, il vous est demandé de le renouveler pour une durée de 4 ans,

- désigner en tant que Censeur, pour une durée de 4 ans également, M. Luiz-Olavo Baptista, membre du Conseil de Surveillance du 11 juin 2002 jusqu'au 10 avril 2008 (7ème résolution).

Rachat d'actions (8ème résolution)

Votre précédente Assemblée du 6 juin 2007 a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour que la société Vallourec puisse procéder, le cas échéant, à des rachats de ses propres actions, dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Cette autorisation vient à expiration ce jour. Il nous semble souhaitable de la reconduire pour une nouvelle période prenant fin avec la prochaine Assemblée Générale. Cette reconduction vous est proposée dans des termes pratiquement identiques à ceux de l'autorisation précédente étant toutefois précisé que la disposition prévoyant le maintien de cette autorisation en période d'offre publique a été supprimée.

Par ailleurs, le prix maximum d'achat de chaque action est fixé au plus haut cours de bourse (cours de clôture) depuis l'assemblée du 6 juin 2007, majorée de 20 %. Cette nouvelle formulation nous a paru être mieux adaptée dans le contexte de l'évolution boursière depuis cette date plutôt que la référence précédente au dernier cours de bourse précédant l'Assemblée.

Hormis ces deux modifications, le reste des dispositions est inchangé. En particulier, le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme reste fixé à 1 milliard d'euros et l'autorisation porte sur un nombre d'actions tel que la société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé, par ailleurs, qu'un contrat de liquidité, confié à Crédit Agricole Chevreux, a été mis en place début 2007. Son but n'est pas de régulariser les cours, mais d'atténuer la volatilité du titre constaté dans certaines circonstances.

Bons d'Offre (9ème résolution)

Le rapport du Directoire sur la 9^{ème} résolution soumise à l'Assemblée du 4 juin 2008 relative à l'émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique figure à la section 8.1.4 du présent document de référence.

Modifications Statutaires

◆ **Participation aux Assemblées (« Record date ») (10ème résolution)**

Les statuts actuels de Vallourec prévoient que le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée (article 12.3).

Le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 a rendu cette règle de participation obsolète en instaurant un dispositif de « date d'enregistrement » des actions, trois jours ouvrés avant l'Assemblée Générale. La modification proposée vise donc à mettre en conformité l'article 12 des statuts avec la réglementation en vigueur.

◆ **Emission d'obligations simples (11^{ème} résolution)**

Dans sa rédaction actuelle, l'article 13.2 des statuts donne compétence à la seule Assemblée Générale Ordinaire pour autoriser tous emprunts par voie d'obligations non convertibles ni échangeables.

Une telle clause statutaire prive la société, dans les faits, de la possibilité d'émettre des obligations, en raison des délais de convocation d'une Assemblée Générale contraires à la rapidité d'exécution qu'exige le recours aux marchés obligataires. Or, pour une société industrielle comme Vallourec, le financement par le recours aux marchés obligataires peut présenter de nombreux intérêts.

La modification de l'article 13 des statuts vise donc à mettre fin à la compétence de l'Assemblée Générale pour décider de l'émission de telles obligations.

Actionnariat salarié (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions)

Le rapport spécial du Directoire sur les 4 résolutions soumises à l'Assemblée du 4 juin 2008 relatives à l'actionnariat salarié figure à la section 8.1.5 du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions (16^{ème} résolution)

Cette résolution a pour objet de donner compétence au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux.

L'autorisation en cours, adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005 (9^{ème} résolution), arrivera à expiration le 6 août prochain. Il avait été proposé dès l'Assemblée Extraordinaire du 6 juin 2007 de renouveler cette autorisation (8^{ème} résolution) mais celle-ci n'avait reçu que 62,9 % de votes favorables, niveau inférieur à la majorité requise des 2/3. Certains organismes de recommandation de vote avaient notamment appelé à voter contre, en raison du trop grand pourcentage d'actions réservées en cumulé aux plans d'options (2% du capital) et d'attributions gratuites (5 % du capital).

Le projet de résolution qui vous est présenté a été modifié pour notamment tenir compte de ces remarques.

Le nombre total d'actions qui pourraient être attribuées sur le fondement de cette résolution ne devra pas représenter plus de 1% du capital social de la société, ce qui porterait le pourcentage global d'actions réservées aux plans de stock options et d'attributions gratuites d'actions à 3 %. En outre, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'imputera sur le montant du plafond global adopté par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007, soit 40 millions d'euros de nominal.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE – EXERCICE 2007

Liste des autres mandats exercés par les mandataires sociaux de la société Vallourec

Membres du Conseil de Surveillance

Jean-Paul PARAYRE

Date de première nomination : 13 juin 1989 (*à l'époque Vallourec est à Conseil d'Administration*)

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la Présidence du Conseil de Surveillance : 15 juin 2000

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2010

Président du Comité des nominations et des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën 1977-1984

Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez 1984-1990

Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez 1990-1992

Vice-Président Directeur Général de Bolloré 1994-1999

Président-Directeur Général de Saga 1996-1999.

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec, Stena Maritime
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
- Administrateur de Bolloré, SNEF, Vallourec & Mannesmann Tubes (représentant Vallourec),

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Gérant B de Stena International Sarl

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec, Stena Maritime
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
- Administrateur de Bolloré Investissement, SNEF, Vallourec & Mannesmann Tubes (représentant Vallourec depuis le 15/3/2006), ValTubes (représentant Vallourec jusqu'au 29/12/2006),

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA (jusqu'au 6 octobre 2006)
- Administrateur de Stena International

MANDATS EXERCES EN 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec, Stena Maritime
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA,
- Administrateur de Bolloré Investissement, SNEF, ValTubes (représentant Vallourec),

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Administrateur de SDV Cameroun (jusqu'en octobre 2005), Stena International BV, Stena Line (jusqu'en juin 2005).

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec, Stena Maritime
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA,
- Administrateur de Bolloré Investissement, Seabulk (jusqu'en septembre 2004), Sea-invest France (jusqu'en septembre 2004), SNEF, ValTubes (représentant Vallourec),

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Administrateur de SDV Cameroun, Stena International BV, Stena Line, Carillion plc (jusqu'en décembre 2004).

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président des Conseils de Surveillance de Vallourec, Stena Maritime
- Membre des Conseils de Surveillance de Peugeot SA,
- Administrateur de Bolloré Investissement, SNEF, Seabulk, Sea-invest France, VALTUBES et SOPRETAC (représentant Vallourec),

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Administrateur de SDV Cameroun, Carillion plc, Stena International BV, Stena Line, Stena UK (jusqu'en septembre 2003).

Patrick BOISSIER

Date de première nomination : 15 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la Vice-Présidence du Conseil de Surveillance : 18 avril 2005

Membre du Comité des nominations et des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2010

Né le 18 février 1950

Adresse professionnelle

CEGELEC

72 Avenue de la Liberté

92739 Nanterre Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

20 ans de direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement et de la construction navale.

MANDATS EXERCES EN 2007**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Directeur Général de CEGELEC,
- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique, d'Alstom Leroux Naval, d'AMR
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Administrateur de l'Institut Français de la mer, ,
- Administrateur de Sperian Protection (ex Bacou-Dalloz),
- Membre du Conseil de Surveillance de Stéria

MANDATS EXERCES EN 2006**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique, d'Alstom Leroux Naval, d'AMR
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires
- Administrateur de l'Institut Français de la mer, de l'école des Mines de Nantes, de Bacou-Dalloz, de Aker Yard,
- Membre du Conseil de Surveillance de Stéria

Mandats exercés en 2005**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES**

- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique, d'Alstom Leroux Naval, des Ateliers de Montoir
- Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires
- Administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), de l'Institut Français de la mer, de l'école des Mines de Nantes,
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, de Stéria

Mandats exercés en 2004**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES**

- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique, d'Alstom Leroux Naval, des Ateliers de Montoir
- Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires
- Administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), de l'Institut Français de la mer, de l'école des Mines de Nantes, de Stéria
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Mandats exercés en 2003**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES**

- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique, d'Alstom Leroux Naval, des Ateliers de Montoir
- Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires
- Administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), de l'Institut Français de la mer, de l'école des Mines de Nantes, de Stéria
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Philippe CROUZET

Date de première nomination: 10 avril 2008

Date du dernier renouvellement: N/A

Echéance du mandat : 4 juin 2008 (le renouvellement du mandat pour 4 ans fait l'objet de la 6^{ème} résolution)

Né le 18 octobre 1956

Adresse professionnelle

Saint Gobain Distribution Bâtiment

Les Miroirs

18/, rue d'Alsace

92096 Paris la défense Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration

Maître des requêtes au Conseil d'Etat

22 ans d'expérience industrielle dans le Groupe Saint Gobain

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment S.A.S.
- Président du Conseil de Surveillance de Point P s.a.
- Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria S.A. (Espagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'Administration de Dahl International AB (Suède)
- Administrateur de Norandex Distribution Inc. (Etats-Unis)

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment S.A.S.
- Président du Conseil de Surveillance de Point P s.a.
- Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria S.A. (Espagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'Administration de Dahl International AB (Suède)

MANDATS EXERCES EN 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment S.A.S.
- Président du Conseil de Surveillance de Point P s.a.
- Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria S.A. (Espagne)
- Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'Administration de Dahl International AB (Suède)

MANDATS EXERCES EN 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria S.A. (Espagne)
- Administrateur de Saint-Gobain KK (Japon)
- Administrateur de Saint-Gobain GNO (Inde)

MANDATS EXERCES EN 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria S.A. (Espagne)
- Administrateur de Saint-Gobain KK (Japon)
- Administrateur de Saint-Gobain GNO (Inde)

Michel de FABIANI

Date de première nomination : 10 juin 2004

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2009

Membre du Comité des nominations et des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 17 juin 1945

Adresse professionnelle

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Président de BP France de 1995 à 2004

Vice-Président BP Europe de 1997 à 2004

CEO joint-venture BP Mobil Europe de 1997 à 2001

CFO BP Europe 1991 à 1994

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Administrateur de BP France, Rhodia
- Vice-Président de la chambre de commerce Franco-Britannique

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de EBtrans /Luxembourg, Star Oil /Mali, SEMS Maroc
- Président de Hertford British Hospital Corporation

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Administrateur de BP France, Rhodia

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de EBtrans /Luxembourg, Star Oil /Mali, SEMS Maroc

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'Administration de BP France, de l'Institut Français du Pétrole, de Rhodia

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil d'Administration de Star Oil Mali, SEMS Maroc, EBTRANS Luxembourg.

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil d'Administration de BP France
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (à partir du 10/6/2004)
- Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Français du Pétrole, de Rhodia

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil d'Administration de Star Oil Mali.

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil d'Administration de BP France
- Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Français du Pétrole, de Rhodia (à partir du 01/05/2003)
- Membre du Conseil d'Administration ou de Surveillance des filiales de BP Europe.

Denis GAUTIER-SAUVAGNAC

Date de première nomination : 7 février 1997

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2010

Membre du Comité des nominations et des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 28 mai 1943

Adresse professionnelle

UIMM

56 avenue de Wagram

75017 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

ENA promotion 1967, Inspecteur Général des Finances

Directeur Général d'un groupe agro-alimentaire (1979-1985) et Président-Directeur Général de la filiale française d'une banque d'affaires britannique (1990-1993).

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de l'UIMM (jusqu'en novembre 2007)
- Délégué Général de l'UIMM
- Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC (fin janvier 2008)
- Président-Directeur Général de Capitole Europe SA
- Membre du Conseil Economique et Social
- Membre du Conseil de Surveillance de France Conventions SA, Vallourec
- Membre du Conseil Exécutif du MEDEF (jusqu'en décembre 2007)

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Délégué Général de l'UIMM
- Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC
- Président-Directeur Général de Capitole Europe SA
- Membre du Conseil Economique et Social
- Membre du Conseil de Surveillance de France Conventions SA, Vallourec
- Membre du Conseil Exécutif du MEDEF

MANDATS EXERCES EN 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président Délégué Général de l'UIMM
- Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC
- Président-Directeur Général de Capitole Europe SA
- Membre du Conseil de Surveillance de France Conventions SA, Vallourec
- Membre du Conseil Exécutif du MEDEF.

MANDATS EXERCES EN 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président Délégué Général de l'UIMM
- Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC
- Président-Directeur Général de Capitole Europe SA
- Membre du Conseil de Surveillance de France Conventions SA, Vallourec
- Membre du Conseil Exécutif du MEDEF
- Président GPA Relations du Travail.

MANDATS EXERCES EN 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président Délégué Général de l'UIMM
- Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC
- Président-Directeur Général de Capitole Europe SA
- Membre du Conseil de Surveillance de France Conventions SA, Vallourec.

François HENROT

Date de première nomination : 8 juin 1999

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2005

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2010

Membre du Comité stratégique

Né le 3 juillet 1949

Adresse professionnelle

Banque Rothschild & Cie

23 bis, avenue de Messine

75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995)

Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997).

Mandats exercés en 2007**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, Cogedim, 3 Suisses
- Administrateur de Eramet (jusqu'au 7 mars 2007)

Mandats exercés en 2006**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, Cogedim, 3 Suisses
- Administrateur de Eramet

MANDATS EXERCES EN 2005**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie
- Administrateur de Eramet
- Membre du Conseil de Surveillance de Cogedim, Vallourec.

MANDATS EXERCES EN 2004**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie
- Administrateur de Carrefour, Eramet
- Membre du Conseil de Surveillance de Cogedim, Pinault-Printemps-Redoute, Vallourec.

MANDATS EXERCES EN 2003**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie
- Administrateur de Carrefour, Eramet
- Membre du Conseil de Surveillance de Cogedim, Pinault-Printemps-Redoute, Vallourec.

Edward-Georg KRUBASIK

Date de première nomination : 6 mars 2007

Date du dernier renouvellement : N/A

Fin d'exercice du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2009

Membre du Comité financier au sein du Conseil de Surveillance

Président Membre du Comité stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Né le 19 janvier 1944

Adresse professionnelle

Maximilian Strasse 35 A

D – 80539 Munich (Allemagne)

Expertise et Expérience en matière de gestion

Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Munich.

Associé et Direction de MC KINSEY pendant 23 ans (1973 –1996)

Membre du Comité Exécutif de SIEMENS AG (1997 – 2006), Vice-Président de la Fédération des industries Allemandes depuis 2004 et Président de la Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique (2004 – 2007), Président de Orgalime (2006-2007)

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

- Président de : Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique, Orgalime, Comité Fédéral du Développement et de l'Innovation
- Vice-Président de : Fédération des industries Allemandes,
- Membre du Conseil de surveillance de : Dresdner Bank,
- Membre de la commission fédérale du Gouvernement pour le Développement et du Haut Comité de la Commission Européenne de l'Energie, l'Environnement, l'industrie et la Compétitivité

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- **Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA**

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil de surveillance de Siemens VDO AG,
- Président de : Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique, Orgalime, Comité Fédéral du Développement et de l'Innovation
- Vice-Président de : Fédération des industries Allemandes,
- Administrateur de : Siemens AG
- Membre du Conseil de surveillance de : Dresdner Bank, Siemens Norge A/S (Oslo)
- Membre de la commission fédérale du Gouvernement pour le Développement et du Haut Comité de la Commission Européenne de l'Energie, l'Environnement, l'industrie et la Compétitivité

MANDATS EXERCES EN 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- **Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA**

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil de surveillance de : Siemens VDO AG
- Président de : Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique, Orgalime, Comité Fédéral du Développement et de l'Innovation
- Vice-Président de : Fédération des industries Allemandes,
- Administrateur de : Siemens AG
- Membre du Conseil de surveillance de : Dresdner Bank, Siemens Norge A/S (Oslo),

MANDATS EXERCES EN 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- **Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA**

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

- Président du Conseil de surveillance de : Siemens VDO AG
- Président de : Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique
 - Vice-Président de : Fédération des industries Allemandes,
 - Administrateur de : Siemens AG
 - Membre du Conseil de surveillance de : Dresdner Bank, Siemens-Elema AB (Stockolm), Siemens Norge A/S (Oslo),
 - Conseiller de : Conference Board Inc

MANDATS EXERCES EN 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- **Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA**

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

- Président du Conseil de surveillance de : Mannesmann Sachs AG, Mannesmann Plastics Machinery AG, Siemens VDO AG, Siemens Dematic AG, Siemens S.A Brussels,
- Vice-Président de : Fédération de l'Industrie Electrique et Electronique
- Administrateur de : Siemens AG
- Membre du Conseil de surveillance de : Dresdner Bank, Siemens Norge A/S (Oslo)
- Conseiller de : Conference Board Inc

Thierry MARRAUD

Date de première nomination : 10 juin 2004

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2009

Membre du Comité financier au sein du Conseil de Surveillance

Né le 30 avril 1942

Adresse professionnelle

Tour Bolloré

31-32 quai de Dion Bouton

92811 Puteaux

Expertise et expérience en matière de gestion

30 années dans le Groupe Saint-Gobain, Directeur Financier de Groupe, Directeur Général Branche papier-bois et emballage, 5 années membre Exécutif du Crédit Lyonnais (1995-2000), CEO de Marsh Mac Lennan France (2001-2002), Directeur Financier du groupe Bolloré depuis 2003.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Financière de Sainte-Marie et Financière de Douarnenez
- Administrateur d'Havas
- Membre du Conseil de Surveillance de Emin Leydier
- Membre du Conseil de Surveillance de la société EUROMEDIA GROUP (EMG)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de Financière de Cézembre
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'Administration d'IER
- Représentant permanent de Financière de l'Odet aux Conseils d'Administration de SFDM et SAGA
- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marie au Conseil de surveillance de Vallourec
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Bolloré
-

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Sorebol (Luxembourg) JSA Holding BV (Pays-Bas)

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Financière de Sainte-Marie et Financière de Douarnenez
- Administrateur d'Havas
- Membre du Conseil de Surveillance de Emin Leydier
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de Financière de Cézembre
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'Administration d'IER
- Représentant permanent de Financière de l'Odet aux Conseils d'Administration de la Société Française de Production, SFDM et SAGA
- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marie au Conseil de surveillance de Vallourec
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Sorebol (Luxembourg) JSA Holding BV (Pays-Bas)

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, représentant de la Société Financière de Sainte Marine
- Membre du Conseil de Surveillance d'Emin Leydier
- Administrateur d'Havas
- Administrateur, représentant permanent de Financière V, de Bolloré Investissement.
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de SFDM
- Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, d'IER
- Représentant permanent de Financière de l'Odet, de Saga

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Sorebol.

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Directeur Général de la Financière de Sainte Marine
- Représentant permanent de la Financière de l'Odet, de la S.F.P.
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, représentant de la Société Financière de Sainte Marine
- Membre du Conseil de Surveillance d'Emin Leydier
- Membre du Conseil de Surveillance de Atria Capital Partenaires.

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance d'Emin Leydier
- Membre du Conseil de Surveillance de Atria Capital Partenaires.

Jean-Claude VERDIERE

Date de première nomination : 1^{er} juillet 2001

Date du dernier renouvellement : 6 juin 2007

Echéance du mandat : 31 décembre 2009 (*Assemblée statuant sur l'exercice 2009*)

Président du Comité financier au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Né le 11 avril 1938

Adresse professionnelle

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

40 ANNEES PASSEES DANS LE GROUPE VALLOUREC, ESSENTIELLEMENT EN FINANCES / CONTROLE DE GESTION

Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec de 1994 à 2001.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'administration de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'Administration de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) et de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (depuis le 15/3/2006)

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'Administration de ValTubes.

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'Administration de Valtubes et de Sopretac.

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Membre du Conseil d'Administration de Valtubes et de Sopretac.

Membres du Directoire

Pierre VERLUCA

Date de première nomination : 12 décembre 2000
Date de nomination à la Présidence du Directoire : 10 juin 2004
Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2007
Né le 22 janvier 1944

Adresse professionnelle

Vallourec
27 avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

Responsable de production chez UGINE Kuhlmann de 1967 à 1973
Directeur Financier et Administratif à la SADEC (Portugal) de 1973 à 1975
Membre du Directoire de Vallourec depuis décembre 2000.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de Vallourec
- Président de V & M FRANCE, VALLOUREC & MANNESMANN TUBES
- Administrateur de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Président du Conseil d'Administration de V & M Holdings
- Vice-Président de Vallourec Inc
- Directeur Général de V & M Holdings Inc, Vallourec Industries Inc
- Administrateur Délégué de Finalourec
- Administrateur de V & M do BRASIL, Vallourec Tubes Canada
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR.

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de Vallourec
- Président de V & M FRANCE, VALLOUREC & MANNESMANN TUBES, ValTubes (jusqu'au 29/12/2006),
- Administrateur de Valtimet, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Président du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL (jusqu'au 15/10/2006)
- Président du Conseil d'Administration de V & M Holdings, Vallourec Inc, Vallourec Industries Inc.
- Administrateur Délégué de Finalourec
- Administrateur de V & M do BRASIL, Vallourec Tubes Canada
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR.

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de Vallourec
- Président de V & M FRANCE, VALLOUREC & MANNESMANN TUBES, ValTubes (ex-Sopretac)
- Administrateur de Valtimet, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Président du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL
- Président du Conseil d'Administration de V & M Holdings, Vallourec Inc., Vallourec Industries Inc.
- Administrateur Délégué de Finalourec
- Administrateur de V & M do BRASIL, Vallourec Tubes Canada
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR.

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de Vallourec (depuis le 10/06/2004, Directeur Général et Membre auparavant)
- Président de V & M FRANCE (depuis le 10/06/2004, Membre du Conseil auparavant), VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (depuis le 11/06/2004, Membre du Conseil auparavant), Sopretac (devenu ValTubes) (depuis le 29/06/04, Directeur Général et Administrateur auparavant), Valtubes (du 29/06/2004 jusqu'au 16/12/2004, Directeur Général et Administrateur auparavant)
- Administrateur de Valtimet, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH (depuis le 25/06/2004, Membre du Conseil auparavant)
- Président du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL (depuis le 15/10/2004)
- Président du Conseil d'Administration de V & M Holdings (depuis le 10/06/2004, Administrateur auparavant), Vallourec Inc., Vallourec Industries Inc.,
- Administrateur Délégué de Finalourec
- Administrateur de V & M do BRASIL, Vallourec Tubes Canada
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR.

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Directeur Général, Membre du Directoire de Vallourec
- Directeur Général et Administrateur de Sopretac, Valtubes
- Administrateur de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage, Valti, Valinox Nucléaire (jusqu'au 07/02/2003)
- Membre du Conseil de V & M FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration de V & M do BRASIL
- Administrateur Délégué de Finalourec
- Administrateur de V & M Holdings, Vallourec Tubes Canada, VAM PC, Vallourec Industries Inc., Vallourec Inc., VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR.

Bertrand CANTEGRIT

Date de première nomination : 7 mars 2006

Echéance du mandat : 31 décembre 2007 (*Assemblée statuant sur l'exercice 2007*)

Né le 28 juin 1950

Adresse professionnelle

Vallourec

27 avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris Maîtrise en droit des affaires, Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures.

33 ANS DE CARRIERE DANS LE GROUPE VALLOUREC (RESSOURCES HUMAINES, CONTROLE DE GESTION, DIRECTION USINES, PRESIDENT DE DIFFERENTES DIVISIONS)

Membre du Directoire en charge des finances, du juridique et de la communication externe.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec
- Président Directeur Général de V & M Services
- Président de Interfit (jusqu'au 16/2/2007), Valti (jusqu'au 16/2/2007), Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry (jusqu'au 16/11/2007), Vallourec Précision Etirage (jusqu'au 02/07/2007), Vallourec Précision Soudage (jusqu'au 16/11/2007),
- Directeur général et Administrateur de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES
- Administrateur de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Interfit, Valti, Valtimet (depuis le 30/01/2007)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de Valti GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de V & M do BRASIL , Vallourec Industries Inc (depuis le 01/06/2007), V & M Holdings (depuis le 01/06/2007), Finalourec (depuis le 07/06/2007)

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec (à effet du 1/4/2006)
- Président Directeur Général de V & M Services (depuis le 19/12/2006)
- Président de Escofier (jusqu'au 23/05/2006), Interfit, Valti, Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage,
- Directeur général de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (depuis le 7/11/2006)
- Administrateur de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006), VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS France (depuis le 26/09/2006)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 7/11/2006)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de Valti GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH (depuis le 10/11/2006)
- Administrateur de V & M do BRASIL (depuis le 24/03/2006) , Vallourec Italiana (jusqu'au 10/10/2006)

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président de Escofier, Interfit (depuis le 9/9/2005), Valti, Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage,
- Administrateur de ValTubes,

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de Valti GmbH
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Argentina (jusqu'au 01/02/05)
- Administrateur de Vallourec Italiana

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président de Escofier, Valti (depuis le 28/05/2004), Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry, Vallourec Précision Etirage (depuis le 14/6/2004), Vallourec Précision Soudage (depuis le 14/6/2004),
- Administrateur de ValTubes,

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de Valti GmbH (depuis le 3/9/2004)
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Argentina
- Administrateur de Vallourec Italiana (depuis le 1/09/2004)

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président de Escofier, Vallourec Composants Automobiles Hautmont, Vallourec Composants Automobiles Vitry,
- Administrateur de SOPRETAC, VALTUBES, Valti, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Argentina

Marco-Antonio CASTELLO BRANCO

Date de première nomination : 7 mars 2006

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2007

Né le 19 août 1960

Adresse professionnelle

Vallourec

27 avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne

Expertise et expérience en matière de gestion

Etudes de métallurgie, Belo Horizonte (Brésil)

Diplôme d'ingénieur, Clausthal-Zellerfeld (Allemagne)

Doctorat en ingénierie, Clausthal-Zellerfeld (Allemagne).

Directeur Général des hauts fourneaux en 1992 puis Président Directeur Général de V & M do BRASIL en 2000.

Membre du Directoire, Président de la division tubes laminés.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec
- Président du Directoire de V & M France
- Directeur général et Administrateur de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES
- Administrateur de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration et Président du Conseil consultatif (depuis le 27/03/2007) de V & M do BRASIL
- Président de la Gérance de V & M DEUTSCHLAND GmbH (depuis le 01/07/2007)
- Membre du Comité exécutif de V & M Star (depuis le 19/09/2007).
- Membre du Conseil de surveillance de HKM.

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec (à effet du 1/4/2006)
- Président du Directoire de V & M France
- Directeur général et Administrateur de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (depuis le 7/11/2006)
- Administrateur de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration de V & M do BRASIL
- Gérant de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de V & M Tubes Corp.
- Membre du Conseil de surveillance de HKM.

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de V & M France

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration de V & M do BRASIL
- Gérant de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de V & M Tubes Corp.
- Membre du Conseil de surveillance de HKM.

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de V & M France (depuis le 15/09/2004)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration de V & M do BRASIL (depuis le 19/7/2004)
- Gérant de V & M DEUTSCHLAND GmbH (depuis le 25/06/2004)
- Administrateur de V & M Tubes Corp.
- Membre du Conseil de surveillance de HKM. (depuis le 24/06/2004)

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Directoire de V & M do BRASIL
- Administrateur de V & M Tubes Corp.

Jean-Pierre MICHEL

Date de première nomination : 7 mars 2006

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2007

Né le 17 mai 1955

Adresse professionnelle

Vallourec

27 avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Institut Français de Gestion.

PRES DE 30 ANS DE CARRIERE DANS LE GROUPE VALLOUREC (DIRECTION USINES, CONTROLE DE GESTION, PRESIDENT DE DIFFERENTES DIVISIONS)

Membre du Directoire en charge du contrôle de gestion et de la qualité, du marketing et des achats, Président des activités Oil & Gas et Speciality Products.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec
- Président de Valtimet
- Gérant de V & M One
- Directeur général et Administrateur de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES
- Administrateur de Interfit, Valinox Asia, Valinox Nucléaire, Vallourec Composants Automobiles Vitry (jusqu'au 16/11/2007), VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Vallourec Précision Etirage (jusqu'au 02/07/2007), Vallourec Précision Soudage (jusqu'au 16/11/2007), V & M Services, Valti (depuis le 30/04/2007), Vam Drilling France (depuis le 14/02/2007)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration Vallourec Industries Inc,
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de V & M Holdings, Vam Drilling USA (ex Omsco), V & M Tubes Corp, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK, Vallourec Inc,
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR, VAM USA

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Membre du Directoire de Vallourec (à effet du 1/4/2006)
- Président de Valtimet (depuis le 29/12/2006),
- Gérant de V & M One
- Directeur général de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES (depuis le 7/11/2006)
- Administrateur de Interfit, Valinox Asia, Valinox Nucléaire, ValTubes (jusqu'au 29/12/2006), Vallourec Composants Automobiles Vitry, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage, V & M Services (depuis le 28/4/2006)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M FRANCE

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration Vallourec Industries Inc,
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH
- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL
- Administrateur de V & M Holdings, OMSCO Inc., V & M Tubes Corp, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK,
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR, VAM USA

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de V & M One
- Administrateur de Interfit, Valinox Asia, Valinox Nucléaire, ValTubes, Vallourec Composants Automobiles Vitry, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Vallourec Précision Etirage, Vallourec Précision Soudage
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 21/6/2005)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration Vallourec Industries Inc,
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M DEUTSCHLAND GmbH (depuis le 29/4/2005)
- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL (depuis le 30/9/2005)
- Administrateur de V & M Holdings, OMSCO Inc (depuis le 15/9/2005), V & M Tubes Corp, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK,
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR VAM PTS

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises hors Groupe Vallourec

- Administrateur de AKANTIS SA

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Gérant de V & M One (depuis le 2/6/2004)
- Administrateur de Interfit (depuis le 28/5/2004), Valinox Asia (depuis le 18/6/2004), Valinox Nucléaire (depuis le 28/5/2004), ValTubes (depuis le 29/6/2004), Vallourec Composants Automobiles Vitry (depuis le 28/5/2004), VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE, Vallourec Précision Etirage (depuis le 14/6/2004), Vallourec Précision Soudage (depuis le 14/6/2004)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration Vallourec Industries Inc, VAM PTS (jusqu'au 12/11/04)
- Administrateur de V & M Holdings (depuis le 10/6/2004), V & M Tubes Corp, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK,
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR,

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises hors Groupe Vallourec

- Administrateur de AKANTIS SA

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Administrateur de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE,

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères (toutes sociétés du Groupe Vallourec)

- Président du Conseil d'Administration Vallourec Industries Inc, VAM PTS, VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK
- Gérant de VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS GERMANY
- Administrateur de V & M Tubes Corp, Pacific Tubulars
- Membre du Comité Exécutif de V & M STAR,

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises hors Groupe Vallourec

- Administrateur de AKANTIS SA

Arnaud LEENHARDT

Censeur

Date de première nomination : 1^{er} juin 2006

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur l'exercice 2009

Président d'honneur

Date de première nomination : 15 juin 2000

Né le 16 avril 1929

Adresse professionnelle

UIMM

56 avenue de Wagram

75017 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'école Polytechnique

40 années passées dans le Groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale

Président de Vallourec de 1981 à 2000.

Mandats exercés en 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur et Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président d'honneur de l'UIMM
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie, de Fives (ex Fives-Lille),
- Administrateur d'AON France

Mandats exercés en 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur et Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président d'honneur de l'UIMM
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie, de Fives-Lille,
- Administrateur d'AON France

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président d'honneur de l'UIMM
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie, de Fives-Lille,
- Administrateur d'AON France

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président d'honneur de l'UIMM
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie, de Fives-Lille,
- Administrateur d'AON France

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Président d'honneur de l'UIMM
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie, de Fives-Lille,
- Administrateur d'AON France

Luiz-Olavo BAPTISTA

Date de première nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance : 11 juin 2002

La nomination de M. Luiz-Olavo BAPTISTA en tant que censeur pour une durée de 4 ans est proposée à l'Assemblée du 4 juin 2008 (7^{ième} résolution)

Fin de mandat : 10 avril 2008

Né le 24 juillet 1938

Adresse professionnelle

Avenue Paulista 1294, 8° Andar

01310-915 São Paulo SP (Brésil)

Expertise et Expérience en matière de gestion

Professeur de Droit International, Avocat au Barreau de São Paulo et Arbitre International (OMC, ICSID, UNCC, ICC), Docteur en Droit International de l'Université de Paris I, Professeur Invité de l'Université du Michigan, de l'Université de Paris I et de Paris X, Professeur de Droit du Commerce International à la Faculté de São Paulo.

Publication de plus d'une vingtaine de livres de Droit International et de Droit du Commerce. Administrateur de sociétés.

Arbitre en matières de commerce international.

MANDATS EXERCES EN 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA

- Administrateur de De La Ronce S/A, Guala Closures do Brasil S/A, Vale do Mogi S/A
- Gérant Délégué de Sofrel do Brasil Ltda
- Membre du Directoire de Opacco Holding S/A, Tote Investments Holding S/A, Bedford Investor C/V, Taro S/A, Phipe Holding S/A, Salorix Holding S/A
- Membre du Conseil d'Administration de LPS Brasil – Consultoria de Imóveis S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de São Martinho S.A.
- Membre du Conseil d'Administration de Fundação Instituto de Administração

MANDATS EXERCES EN 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Administrateur de De La Ronce S/A, Guala Closures do Brasil S/A, Vale do Mogi S/A
- Gérant Délégué de Sofrel do Brasil Ltda
- Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto), Opacco Holding S/A, Tote Investments Holding S/A, Bedford Investor C/V, Taro S/A, Phipe Holding S/A, Salorix Holding S/A

Mandats exercés en 2005

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Président du Conseil d'Administration de Oxon Participações S/A (jusqu'au 31/10/2005)
- Administrateur de De La Ronce S/A, Guala Closures do Brasil S/A, Vale do Mogi S/A
- Gérant Délégué de Sofrel do Brasil Ltda
- Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto), Opacco Holding S/A, Tote Investments Holding S/A, Bedford Investor C/V, Taro S/A, Phipe Holding S/A, Salorix Holding S/A
- Procureur de Eagle River Holdings Ltd

Mandats exercés en 2004

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Président du Conseil d'Administration de Oxon Participações S/A
- Administrateur de De La Ronce S/A, Guala Closures do Brasil S/A, Vale do Mogi S /A
- Gérant Délégué de Sofrel do Brasil Ltda
- Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto), Opacco Holding S/A, Tote Investments Holding S/A, Bedford Investor C/V, Taro S/A, Phipe Holding S/A, Salorix Holding S/A
- Procureur de Eagle River Holdings Ltd

Mandats exercés en 2003

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Consultatif de V & M do BRASIL SA
- Président du Conseil d'Administration de Oxon Participações S/A
- Administrateur de De La Ronce S/A, Guala Closures do Brasil S/A, Vale do Mogi S /A
- Gérant Délégué de Sofrel do Brasil Ltda
- Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto), Opacco Holding S/A, Tote Investments Holding S/A, Bedford Investor C/V, Taro S/A, Phipe Holding S/A, Salorix Holding S/A
- Procureur de Eagle River Holdings Ltd

8.1.2 Rapport spécial du Directoire sur les options – Exercice 2007

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L225-184 du Code de Commerce.

- Plans d'options mis en place antérieurement à 2007

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 avait autorisé le Directoire, pendant une durée de 5 ans qui a expiré le 14 juin 2005, à attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel des sociétés du groupe des options de souscription (1^{ère} résolution) et/ou des options d'achat (2^{ème} résolution) dans les limites respectives de 4 % et 10 % du capital social de Vallourec.

Dans le cadre de ces autorisations, deux plans ont été mis en place par le Directoire, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance :

- Un plan d'options de souscription attribué le 15 juin 2000, exerçable à partir du 15 juin 2004 et qui a pris fin le 14 juin 2007. Ce plan a donné lieu à la souscription à 856 030 actions nouvelles.
- Un plan d'options d'achat attribué le 15 juin 2003, exerçable à partir du 11 juin 2007 et qui prendra fin le 10 juin 2010. Ce plan concernait à l'origine 148 bénéficiaires. Il a donné lieu à l'attribution entre le 11 juin 2007 et le 31 décembre 2007 de 928 616 actions existantes, auto-détenues par Vallourec. Il restait en circulation au 1er janvier 2008, 37 114 options non encore exercées. Le prix d'exercice de ces options est fixé à 10,57 €.

Au cours de l'exercice 2007, les quatre membres du Directoire ont levé l'intégralité de leurs options à savoir M. Pierre Verluca 76 135 options et, MM. Bertrand Cantegrit, Marco-Antonio Castello Branco et Jean-Pierre Michel 20 305 options chacun. Ils ont également procédé à la cession de l'intégralité des actions issues de l'exercice de ces options.

Les dix salariés du groupe, non mandataires sociaux, attributaires du nombre le plus élevé d'options, ont levé l'intégralité de leurs options au cours de l'exercice 2007, soit au total 126 910 options.

- Plan d'options mis en place en 2007

Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a accordé (7^{ème} résolution) une nouvelle autorisation valable 26 mois, soit jusqu'au 5 août 2009, permettant au Directoire de consentir de nouvelles options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 2 % du capital social de Vallourec au jour de l'attribution.

Le Directoire a utilisé partiellement cette autorisation avec l'accord du Conseil de Surveillance donné le 31 juillet 2007 et a mis en place, le 3 septembre 2007, un nouveau plan d'options de souscription.

La liste des bénéficiaires a été arrêtée par le Directoire en concertation avec le Président du Conseil de Surveillance après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du Conseil de Surveillance.

S'agissant d'un plan d'options, la liste des bénéficiaires est plus restreinte que pour les plans d'attribution d'actions gratuites. Le nombre de bénéficiaires est de 65 pour un total de 147.300 options, chaque option donnant droit à la souscription à une action Vallourec à créer au titre d'une augmentation de capital.

Ces options ne pourront être exercées que pendant une période de 3 ans, du 3 septembre 2011 au 2 septembre 2014 inclus, après une période d'indisponibilité de 4 ans. Le prix d'exercice des options est égal à 190,60 euros par option correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de Bourse ayant précédé la réunion du Directoire ayant décidé la mise en place du plan, soit du 6 au 31 août 2007 inclus.

Le nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire a été fixé à 46 000, dont 13.000 pour M. Pierre Verluca et 11 000 pour chacun des trois autres membres. Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2007 que les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées.

Le nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre d'options s'élève à 33 000 options.

8.1.3 Rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions – Exercice 2007

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005 (9^{ème} résolution) a délégué au Directoire la possibilité de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des dirigeants et/ou des membres des sociétés du groupe, dans la limite de 5 % du capital social.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois expirant le 6 août 2008. Elle sera toutefois caduque par anticipation dans l'hypothèse de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 de la 16^{ème} résolution donnant délégation au Directoire, pour une durée de 38 mois expirant le 3 août 2011, pour procéder le cas échéant à de nouvelles attributions d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 1 % du capital social.

Dans le cadre de l'autorisation du 7 juin 2005, deux plans ont été mis en place par le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance.

- Plan d'attribution gratuite d'actions du 16 janvier 2006

Il a déjà été rendu compte de la mise en place de ce plan dans le rapport de l'exercice 2006.

Il est rappelé que le nombre définitif d'actions attribuées était fonction de l'application d'un coefficient représentatif de la performance du ratio résultat brut d'exploitation (RBE) rapporté au chiffre d'affaires (CA) consolidé du groupe pour chacun des deux exercices 2006 et 2007, la valeur du coefficient étant de zéro pour un ratio RBE/CA égal ou inférieur à 10 % et de 1,33 au maximum pour un ratio égal ou supérieur à 30 %.

Le nombre d'actions attribué le 16 janvier 2006 était de 148 000 (chiffre recalculé pour tenir compte de la division de l'action Vallourec par cinq le 18 juillet 2006) dans l'hypothèse d'un coefficient égal à 1 sur l'ensemble des deux années (ratio RBE/CA égal à 25 %) et le nombre de bénéficiaires 199 (dont 61 hors de France).

Pour l'exercice 2006, le coefficient a atteint le maximum puisque le ratio RBE/CA a été de 30,1 % et, pour l'exercice 2007 le coefficient est de 1,234 pour un ratio RBE/CA de 28,51 %. Il en résulte un coefficient moyen pour les deux années 2006 et 2007 de 1,282 qui, appliqué au nombre d'actions théorique attribué le 16 janvier 2006 donne un total d'actions attribué de 188 853 pour 197 bénéficiaires, compte-tenu de deux départs dans l'intervalle ayant entraîné la perte des droits.

La période de conservation des actions attribuées le 16 janvier 2008 est de deux ans, soit une disponibilité le 16 janvier 2010.

- Plan d'attribution gratuite d'actions du 3 mai 2007

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place par le Directoire le 3 mai 2007 avec l'accord du Conseil de Surveillance donné le même jour. La liste des bénéficiaires a été arrêtée en concertation avec le Président du Conseil de Surveillance après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du Conseil de Surveillance.

Par rapport au précédent plan du 16 janvier 2006 :

- Le nombre de bénéficiaires est accru, passant de 199 à 280,
- Le nombre de « catégories » a été ramené de 7 à 4,
- La distribution est nettement moins hiérarchisée, la catégorie 1 passant de 150 à 200 actions par bénéficiaire tandis que la catégorie la plus élevée a été ramenée de 7 500 actions à 1 200.
- L'attribution est soumise aux mêmes conditions de performance que pour le plan précédent, à savoir l'application d'un coefficient (K) fonction du ratio résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et calculé dans les mêmes conditions, soit K égal à 0 si RBE/CA inférieur ou égal à 10 % et K égal à 1,33 (maximum) si RBE/CA égal ou supérieur à 30 %. Toutefois, pour les membres du Directoire, le seuil d'attribution minimum est fixé à 12 %.

Dans l'hypothèse d'un coefficient K égal à 1 (RBE/CA égal à 25 %), le nombre total d'actions attribué est de 111 000.

Les actions seront attribuées en trois tranches successives, les 3 mai 2009 (fonction du RBE/CA 2008), 2010 (RBE/CA 2009) et 2011 (RBE/CA 2010).

La période de conservation est fixée pour chaque tranche à deux ans.

La valeur de l'action Vallourec (dernier cours coté) s'élevait à 198,50 € le 2 mai 2007, dernier jour de Bourse précédant l'attribution.

Le nombre d'actions attribué à chacun des 4 membres du Directoire est de 1 200 (coefficient 1).

Le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 31 juillet 2007 que les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions qui leur seront attribuées.

Le nombre total d'actions attribué aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées est de 12 000.

8.1.4. Rapport spécial du Directoire sur la 9^{ème} résolution relative à l'émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique

En application de l'article L.233-32-II du Code de commerce, il vous est demandé d'autoriser le Directoire à émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique d'acquisition non sollicitée visant la Société. Cette émission interviendrait dans les conditions fixées par la loi.

Cette délégation s'inscrit dans le cadre de l' « exception légale de réciprocité », c'est à dire dans le seul cas où une offre publique serait initiée par une entité n'ayant pas elle-même l'obligation d'obtenir l'approbation de l'assemblée de ses actionnaires pour prendre des mesures de défense en période d'offre, ou qui est contrôlée par une entité non soumise à cette obligation. Dans tous les autres cas, la présente résolution devra être confirmée par un vote de l'assemblée générale pendant l'offre publique.

L'émission éventuelle de ces bons entraînerait une dilution maximale de 50% de la quote-part du capital détenue par l'initiateur à l'issue de son offre.

La résolution proposée n'a pas pour objectif de faire échouer une offre hostile mais vise à préserver les intérêts des actionnaires en incitant l'initiateur à améliorer les termes de son offre si ceux-ci étaient jugés insuffisants.

A cet égard, le projet de résolution comporte des dispositions essentielles garantissant la préservation des intérêts des actionnaires. D'une part, l'émission des bons ne pourra être décidée par le Directoire qu'au vu d'un rapport établi par une banque sans lien d'intérêts avec la Société, dont la désignation aura été approuvée par la majorité des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Au vue des conclusions de ce rapport, le Directoire aura l'obligation d'expliquer les circonstances et les raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient l'émission de tels bons.

D'autre part, même si le Directoire décidait l'émission des bons, ceux-ci seront caducs si l'initiateur de l'offre publique atteint, le cas échéant après réouverture, 90 % des droits de vote. Le dernier mot sera ainsi laissé aux actionnaires.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Directoire en cas d'offre publique déposée dans les 18 mois du vote de la présente résolution. En pratique, son renouvellement supposera une consultation régulière des actionnaires.

Dans ces conditions, le Directoire vous demande de bien vouloir approuver cette résolution.

8.1.5 Rapport spécial du Directoire sur les résolutions 12 à 15 relatives à l'actionnariat salarié soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008

Sont soumises à votre approbation quatre résolutions visant à permettre à votre Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, d'offrir aux salariés du Groupe Vallourec en France et à l'étranger la possibilité de souscrire ou d'acquérir des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à des conditions préférentielles (y compris gratuitement), afin de les associer plus étroitement au développement de la Société. Le présent rapport fait référence à la codification du Nouveau Code du travail dont l'entrée en vigueur interviendra préalablement à la date de l'Assemblée Générale. Pour les besoins de la présente section, le « Groupe Vallourec » s'entend de Vallourec et des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation comptable en application des dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Chacune de ces résolutions, qui emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes.

Objet

Les quatre résolutions font l'objet d'une présentation détaillée ci-après. Leur objet peut être résumé comme suit :

- **Douzième résolution** : résolution générale permettant de réaliser une **augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise** mis en place au sein du Groupe Vallourec (le cas échéant au travers d'un FCPE) ou de céder des titres, dans les deux cas avec une décote pouvant aller jusqu'à 20% (en contrepartie d'une indisponibilité de 5 ans). Cette résolution confère la faculté pour le directoire d'attribuer gratuitement des titres à titre de substitution de la décote et/ou de l'abondement ;
- **Treizième résolution** : résolution générale permettant de réaliser une **augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du Groupe Vallourec et ayants droit assimilés (ou à un FCPE les regroupant), en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise** avec une décote de 20% (en contrepartie d'une indisponibilité équivalente à celle applicable aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise). L'objet de cette résolution est d'éviter l'application à l'étranger du plafond de souscription de 25% de la rémunération brute annuelle qui résulte de la réglementation française applicable aux plans d'épargne d'entreprise ;
- **Quatorzième résolution** : résolution permettant de réaliser une **augmentation de capital réservée à un établissement de crédit avec une décote de 20%**. Cette augmentation de capital permet de mettre en œuvre une formule à effet de levier dans les pays dans lesquels l'extension de l'offre structurée qui serait proposée aux salariés français soulève des difficultés ou des incertitudes juridiques ou fiscales ;
- **Quinquième résolution** : résolution permettant d'attribuer des **actions gratuites aux salariés non-résidents (et ayants droit assimilés)** à titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés français. L'objectif recherché est d'attribuer un avantage proche de celui consenti aux salariés français tout en différant le fait générateur de l'impôt et des charges sociales jusqu'à la date à laquelle le salarié peut en disposer. Dans les pays dans lesquels cette solution serait retenue, les actions gratuites auraient vocation à bénéficier à tous les participants à l'offre réservée aux salariés (sous réserve le cas échéant de l'exigence d'un niveau minimum d'investissement).

La douzième résolution répond par ailleurs à l'exigence de l'article L.225-129-6 alinéas 1 et 2 du Code de commerce.

Les treizième, quatorzième et quinzième résolutions sont des résolutions accessoires à la douzième et ne pourront être utilisées pour les besoins d'une offre aux salariés (et aux ayants droit assimilés) donnant par ailleurs lieu à l'utilisation de la douzième résolution.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur deux résolutions distinctes permettant l'attribution d'actions gratuites aux salariés et ayants droits assimilés: la quinzième résolution, liée à l'actionnariat salarié, qui a vocation à permettre l'attribution d'actions gratuites à tous les salariés non-résidents participant à une offre réservée aux salariés à titre de substitution de l'abondement et la seizième résolution (présentée par ailleurs) ayant vocation à être utilisée pour procéder à des attributions d'actions gratuites à titre de mesure d'incitation du personnel et des ayants droit assimilés. Ces deux résolutions sont autonomes, ont un objet et un plafond distincts et, sous réserve de leur approbation, ont vocation à coexister, la seizième résolution ayant toutefois une durée plus longue (trente-huit mois contre vingt-six mois pour la quinzième)

Plafonds

Un double plafond serait applicable aux douzième, treizième et quatorzième résolutions :

- un plafond individuel de 6 300 000 euros, auquel viendrait le cas échéant s'ajouter, s'agissant de la douzième résolution, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- un plafond global de 6 300 000 euros, de sorte que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations conférées aux termes de ces trois résolutions serait plafonné à 6 300 000 euros, soit près de 3% du capital social à la date du présent rapport, auquel viendrait s'ajouter le cas échéant, s'agissant de la douzième résolution, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de la quinzième résolution ne pourront pas représenter plus de 0,3% du capital social au jour de la décision d'attribution du Directoire, tel qu'augmenté du nombre d'actions attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la société.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme s'imputerait par ailleurs sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 (soit 40 millions d'euros hors émissions destinées à préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité des résolutions.

Les plafonds susvisés ont été établis en vue de permettre la réalisation de deux opérations d'actionnariat salarié portant chacune sur l'émission d'un nombre d'actions (immédiatement ou à terme) représentant au maximum 1,5% du capital social à la date du présent rapport et portant sur l'attribution d'actions gratuites en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise représentant au maximum 0,15% du capital social à la date de la décision attribution. Le Directoire s'engage par conséquent à limiter l'utilisation qu'il ferait de ces résolutions au cours de l'exercice 2008 à l'émission immédiatement ou à terme d'un nombre d'actions nouvelles d'un montant nominal maximum (douzième, treizième et quatorzième résolutions confondues) de 3 150 000 euros et à l'attribution d'un nombre d'actions gratuites représentant 0,15% du capital social à la date du présent rapport.

Durée

La durée des délégations conférées en vertu des douzième et quinzième résolutions est de vingt-six mois à compter de la date de l'assemblée. La durée des délégations conférées en vertu des treizième et quatorzième résolutions est de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée.

L'approbation de la douzième résolution priverait d'effet à compter de la date de l'Assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Douzième résolution: délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Il vous est proposé de déléguer au Directoire, votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission(s) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée(s) aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises appartenant au Groupe Vallourec.

Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital serait déterminé dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-23 du Nouveau code du travail et serait au moins égal à 80% du Prix de Référence, étant précisé que le Prix de Référence désignerait la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris par NYSE Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et que le Directoire pourrait, s'il le juge opportun, réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Le Directoire pourrait également attribuer gratuitement aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourrait excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L.3332-21 et L.3332-11 du Nouveau code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme du fait de l'attribution d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ainsi attribuées s'imputerait sur le montant des plafonds applicables dans le cadre de la délégation de compétence.

Le Directoire pourrait également procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise telles que prévues par l'article L.3332-24 du Nouveau code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant des plafonds applicables dans le cadre de la délégation de compétence.

Conformément à la loi, cette délégation, qui vise à permettre la réalisation d'augmentations de capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe Vallourec, entraînerait renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux titres à émettre au profit des salariés bénéficiaires de l'augmentation de capital, les actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient attribuées à titre gratuit en application du paragraphe précédent.

Le Directoire aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la délégation, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, arrêter la liste des sociétés dont les bénéficiaires qui pourraient souscrire aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et modifier les statuts en conséquence.

Treizième résolution : délégation au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés étrangères du Groupe Vallourec et ayants droit assimilés en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Dans le cadre des dispositions de l'article 225-138 du Code de commerce, il vous est proposé de déléguer au Directoire, votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles réservées à la catégorie de personnes constituée des salariés et ayants droit assimilés au sens de l'article L.3332-2 du Nouveau code du travail des sociétés du Groupe Vallourec dont le siège social est situé hors de France (les "Salariés Etrangers") et des fonds communs de placement d'entreprise au travers desquels ils investiraient.

Cette résolution vise à permettre la mise en œuvre d'une augmentation de capital réservée aux Salariés Etrangers en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise, de telle sorte que l'investissement individuel des Salariés Etrangers ne soit pas plafonné à 25% de leur rémunération brute, comme l'exige la réglementation applicable aux plans d'épargne d'entreprise. Elle suppose de ce fait la suppression du droit préférentiel de souscription aux titres à émettre au profit des salariés bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Il ne pourrait être fait usage de la treizième résolution qu'à condition (i) que les salariés et ayants droit assimilés bénéficiant directement ou au travers d'un FCPE d'une augmentation de capital réalisée en vertu de la présente résolution soient soumis à une période d'indisponibilité d'une durée au moins équivalente à celle applicable dans le cadre de l'augmentation de capital et/ou de la cession d'actions réalisée(s) dans le cadre de la douzième résolution et (ii) que la souscription des Salariés Etrangers (effet de levier éventuel compris) soit limitée à 75% de leur rémunération annuelle brute.

Le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en vertu de la treizième résolution devrait être égal au Prix de Référence retenu dans le cadre de l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la douzième résolution, diminué d'une décote de 20%.

Le Directoire aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la délégation, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, arrêter la liste des bénéficiaires qui pourraient souscrire aux actions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et modifier les statuts en conséquence.

Quatorzième résolution : délégation au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements de crédit dans le cadre d'une opération réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Dans certains pays, des difficultés ou incertitudes juridiques ou fiscales pourraient rendre difficile ou incertaine la mise en œuvre de formules d'actionnariat salarial réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement (les ayants droit éligibles des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé dans l'un de ces pays sont ci-après dénommés "Salariés Etrangers"). La mise en œuvre au bénéfice de certains Salariés Etrangers de formules alternatives (comportant ou non une composante d'actionnariat) à celles offertes aux résidents français adhérents de l'un des plans d'épargne d'entreprise mis en place par l'une des sociétés du groupe Vallourec pourrait de ce fait s'avérer souhaitable. La mise en œuvre de telles formules alternatives peut rendre nécessaire la réalisation d'une augmentation de capital au bénéfice de l'établissement de crédit participant à la structuration de l'opération avec la même décote de 20% que celle consentie aux salariés, justifiant la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il vous est donc demandé, dans les conditions de l'article L.225-138 du Code de commerce, de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles réservées à la catégorie de personnes constituée (i) des établissements de crédit intervenant à la demande de la société pour l'offre à tout ou partie des Salariés Etrangers de formules alternatives (comportant ou non une composante d'actionnariat) à l'offre structurée d'actions aux résidents français adhérents de l'un des plans d'épargne d'entreprise mis en place par l'une des sociétés du groupe Vallourec et (ii) de toutes les entités contrôlées par lesdits établissements au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en vertu de la quatorzième résolution devrait être égal au Prix de Référence retenu dans le cadre de l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la douzième résolution, diminué d'une décote de 20%.

Cette délégation de compétence entraînerait la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de la catégorie de bénéficiaires susvisée. La suppression du droit préférentiel de souscription est justifiée par les motifs mentionnés au premier alinéa ci-dessus.

Le Directoire aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la délégation, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, arrêter la liste des bénéficiaires qui pourraient souscrire aux actions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et modifier les statuts en conséquence.

Quinzième résolution: délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres non-résidents français du personnel salarié du Groupe (et des ayants droits assimilés) ou de certains d'entre eux dans le cadre de la mise en œuvre d'une offre aux salariés et aux ayants droits assimilés.

Aux termes des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, il est proposé que le Directoire puisse procéder dans la limite de 0,3 % du capital social, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, dans les conditions définies ci-après, étant précisé que les bénéficiaires devront être non-résidents français à la date d'attribution. Dans le cadre de cette délégation, le Directoire aurait également compétence pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions.

L'attribution de ces actions à leurs bénéficiaires ne deviendrait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, les bénéficiaires n'étant alors astreints à aucune période de conservation, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-1 du Code de la sécurité sociale. En cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, l'autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

Il ne pourrait être fait usage de cette délégation de compétence que pour les besoins d'une offre aux salariés (et aux ayants droit assimilés) réalisée en vertu des délégations conférées aux termes de la douzième ou de la treizième résolution soumise à la présente Assemblée, en vue d'une attribution gratuite d'actions aux personnes ayant participé à ladite opération.

8.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société Vallourec.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, introduit par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière, le Président du Conseil de Surveillance de la Société Vallourec rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, la situation des membres du Conseil au regard des critères du rapport Bouton, la composition et le fonctionnement des trois Comités (Comité Financier, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) institués au sein du Conseil de Surveillance et les principes de rémunération, sont exposés dans le chapitre 6 du document de référence pour l'exercice 2007 consacré au Gouvernement d'Entreprise dont le présent rapport fait partie intégrante.

Le nombre de réunions du Conseil est normalement fixé à quatre par an mais des réunions complémentaires peuvent être organisées en fonction de circonstances particulières. C'est ainsi qu'en 2007 le Conseil s'est réuni six fois. La durée moyenne des réunions est de l'ordre de 3 heures.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions normales est arrêté très tôt. C'est ainsi que pour 2008 le calendrier des réunions a été arrêté dès la réunion du Conseil du 31/07/2007. Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions est très élevé : pour l'ensemble des réunions de 2007 seules 5 absences ont été relevées. Dans tous les cas, réunions normales ou exceptionnelles, les membres absents étaient représentés. Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions.

La réunion est confirmée une quinzaine de jours à l'avance par l'envoi d'une lettre de convocation à laquelle est joint l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil.

Le Directoire communique, dans les jours précédant la réunion du Conseil, divers documents notamment d'ordre financier, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance par avance. Lors du Conseil un dossier complet réunissant les documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est remis à chaque participant. Dans ce dossier est également inclus le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce. Le cas échéant le Conseil s'appuie sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par le Président du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Dans les rares cas où un membre du Conseil est concerné personnellement par l'un des sujets traités, au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce, il quitte la séance pendant le débat.

Au cours de l'année 2007, les Commissaires aux comptes de la Société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont arrêté les comptes annuel, semestriel et trimestriels.

Après la première évaluation du fonctionnement du Conseil réalisée en 2003, une nouvelle évaluation a été réalisée en 2006 sur la base du même questionnaire actualisé. La synthèse des réponses, qui a été communiquée aux membres du Conseil, montre un degré de satisfaction important. Il a été notamment donné acte que la plupart des suggestions formulées dans les réponses au précédent questionnaire ont été appliquées. Une nouvelle évaluation est en cours en 2008.

Par ailleurs, les Règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et des Comités, dont la rédaction datait d'avril 2003, ont été mis à jour. Les textes actualisés ont été approuvés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 3 mai 2007.

B – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1- Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne a pour but de fournir une assurance raisonnable, grâce à un ensemble de processus et de procédures mis en œuvre par le personnel du groupe Vallourec, que les trois objectifs suivants pourront être atteints :

- Réalisation optimale des opérations,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et règlements en vigueur.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés.

2- Description des procédures de contrôle interne

2.1 Des procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités du groupe Vallourec

L'organisation du groupe Vallourec repose de longue date sur la décentralisation. Cette approche est particulièrement bien adaptée à la dimension internationale du Groupe, accentuée en 1997 par la création de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES.

Dès lors, la mise en œuvre de contrôles internes appropriés en matière de gestion des risques, de contrôle financier et de respect des dispositions légales, relève de la responsabilité des dirigeants de chaque société du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, la Direction Générale s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités de contrôle, émettent des instructions et s'assurent de leur application.

Les fonctions clés et leurs procédures de contrôle ont été recensées comme suit.

2.2 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

2.2.1 Reporting financier et comptable

L'information financière et comptable est élaborée de manière centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée par un logiciel de reporting et de consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées. Ce logiciel est compatible avec les nouvelles normes comptables IFRS que Vallourec a adoptées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les reportings sont mensuels et effectués dans le mois qui suit, tandis que les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans les deux mois qui suivent. Le suivi des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

2.2.2 Information financière externe

Depuis 2007, la Société publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultats consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire ainsi que sous le contrôle du Comité Financier et des Commissaires aux comptes.

2.2.3 Trésorerie et financement

Les opérations de trésorerie sont du ressort de chaque société, dans le cadre de procédures et de délégations bien définies. Tout écart par rapport aux règles générales nécessite l'accord préalable de la Direction financière du Groupe.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont du ressort de celle-ci. Les financements et placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Les opérations en devises ou de couverture de changes sont également régies par des règles émises par la Direction financière du Groupe.

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars ont été mises en place. Cette nouvelle organisation contribue à une meilleure gestion de la liquidité du Groupe et à la sécurisation des opérations de marché.

Un suivi mensuel des dettes, placements et opérations de change des filiales est assuré par un reporting effectué par le trésorier du Groupe et communiqué à la Direction Générale.

2.2.4 Procédures et instructions

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a émis des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et depuis 2004 du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Une auto-évaluation des procédures comptables et financières a été réalisée en 2004. Elle repose sur un questionnaire inspiré du rapport COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), référentiel reconnu dans le domaine du contrôle interne. L'enquête effectuée par le département d'audit interne du Groupe a porté sur les sociétés consolidées par intégration globale.

L'ensemble des cycles comptables a été analysé : comptes achats – fournisseurs, ventes – clients, stocks, banques, paie et immobilisations corporelles.

Les auto-évaluations des contrôles comptables ont fait l'objet d'un diagnostic par filiale. Chacune d'elles a reçu une synthèse des points à améliorer et a préparé un plan d'action pour chaque point faible avéré dont le risque d'occurrence est considéré comme significatif. Les dirigeants des sociétés concernées ont été tenus informés de ces évaluations et des plans d'actions arrêtés au niveau de chaque entité.

Depuis 2004, les progrès réalisés varient d'une entité à l'autre. Les plus fréquents ont trait à l'organisation d'un inventaire des immobilisations, au paramétrage complémentaire des accès aux fichiers informatiques (SAP) et à la description des procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable.

2.2.5 Audit interne

La Direction de l'audit interne et du contrôle financier est rattachée à la Direction financière du Groupe. Elle intervient auprès des filiales selon un plan d'audit afin notamment d'apprécier et d'améliorer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Vallourec dispose également d'une équipe localisée chez V & M do BRASIL dont le plan d'audit est validé par la Direction de l'audit interne et dont le champ d'investigation porte principalement sur les procédures de contrôle interne.

Il peut être fait appel à des cabinets extérieurs dans le cadre de missions ponctuelles.

L'audit interne coordonne également les relations avec les auditeurs externes qui sont pour la plupart affiliés à des réseaux d'audit internationaux.

2.3- Autres processus clés analysés

2.3.1- Investissements industriels

La Direction des investissements et de la technologie du Groupe est rattachée à un membre du Directoire. Elle rend compte à un Comité des investissements composé des quatre membres du Directoire.

Ce comité se réunit six fois par an. Il examine les budgets, les dépenses réelles et reports de dépenses. Depuis juillet 2007, le comité a mis en place une nouvelle procédure d'autorisation spécifique aux « Grands Projets ». Il s'agit de projets dont le coût prévisionnel dépasse 10 M€ ou se situe entre 5 et 10 millions d'euros mais dont le contenu présente un caractère stratégique. Dans ce cas, le dossier est présenté aux membres du Directoire accompagné d'une note de synthèse du Contrôle de Gestion. Un tel investissement ne peut être autorisé qu'après approbation de chaque membre du Directoire.

En 2007, la Direction des investissements a mis en service un outil intranet qui centralise les informations relatives à tous les dossiers d'investissement, gère électroniquement les circuits d'approbation et standardise les documents relatifs aux coûts, au planning des travaux, à la rentabilité, à la gestion des risques et à la définition technique des projets. L'application concerne les projets à autoriser à partir de 2008.

Des contrôles a posteriori sont effectués annuellement sur les dépenses et la rentabilité des acquisitions. Leurs résultats ainsi que la mesure des performances sont portés à la connaissance des présidents de Divisions.

2.3.2.- Qualité

La Direction de la Qualité Groupe est chargée de proposer et de mettre en œuvre la stratégie qualité correspondant aux objectifs définis par le Directoire.

Elle définit notamment les systèmes, les méthodes et les outils conformes aux exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16949, API, ASME, etc.), de la santé, de la sécurité (normes OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001).

Elle anime et coordonne les actions correctives et de progrès avec l'ensemble des entités pour atteindre les objectifs définis.

La Direction de la Qualité assure un audit continu du système de gestion Vallourec (VMS : Vallourec Management System) dans toute les entités du Groupe, identifie les écarts, les pistes de progrès existantes, émet des recommandations et assure leur prise en compte dans les plans d'action. Ceci est fait en coordination avec les organismes certificateurs extérieurs et avec les directions internes intervenantes, notamment la Direction des ressources humaines et la Direction du contrôle de gestion.

Le système de gestion Vallourec (VMS) s'appuie sur le découpage du groupe en entités, sur un système de pilotage individuel, des plans de contrôle détaillés, des groupes d'amélioration continue mettant en œuvre une méthode normée de résolution des problèmes rencontrés ainsi que sur un réseau de comités de pilotage.

Ce système est le référentiel de base appliqué à toute société acquise par le Groupe.

2.3.3- Environnement

Dans le cadre du développement durable, une Direction environnement a été créée en 2002. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions en matière d'environnement et s'appuie sur des responsables environnement locaux dont les actions visent la conformité réglementaire et l'amélioration des performances environnementales.

Elle effectue des audits et a mis en place un tableau de bord environnement qui permet de suivre périodiquement les principaux paramètres.

Une charte de développement durable a été publiée en 2004.

Le rapport environnement est publié annuellement, et décrit la situation environnementale et les progrès réalisés dans tous les sites de Vallourec.

A fin 2007, vingt-et-un sites sont certifiés ISO 14001 : trois en Allemagne, trois au Brésil, trois aux Etats-Unis, un au Mexique, dix en France, et un en Grande-Bretagne.

Afin d'améliorer le management environnemental, la politique du Groupe est d'étendre la certification ISO 14001, l'objectif étant 100% des principaux sites de production certifiés à fin 2008.

L'aciérie de Saint Saulve fait partie du périmètre des sites européens retenus pour la nouvelle réglementation d'allocation des quotas de CO2 depuis 2005. Un suivi des émissions a été mis en place et fait apparaître pour 2007 un léger excédent par rapport aux quotas alloués.

On notera également la poursuite d'un important programme d'investissements dans le domaine de l'environnement, représentant environ 10% des investissements totaux du Groupe.

2.3.4- Recherche et Développement

La Direction de la Recherche et du Développement a établi des procédures Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, y compris les aspects de propriété intellectuelle.

Des formations et assistances spécifiques par des professionnels expérimentés ont été introduites pour des projets sélectionnés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis en termes d'attractivité et de risques.

Chaque année, des audits sont effectués par la Direction qualité du Groupe dans le cadre du VMS (Vallourec Management System).

2.3.5- Achats

La Direction des achats du Groupe s'attache au renforcement de l'organisation et à l'amélioration de la performance. Elle autorise avec la Direction des investissements les acquisitions les plus importantes. Elle définit les stratégies propres à la nature des principaux achats.

En 2007, la Direction des achats du Groupe a établi des indicateurs de performance, management et processus. Ces indicateurs sont suivis par trimestre sur chaque Division. Ils ont permis une analyse comparative, qui est la base des objectifs de 2008.

Le service d'audit interne des achats du Groupe diffuse les bonnes pratiques, fait évoluer les procédures et effectue des contrôles. Il a revu son référentiel d'audit pour 2008 afin d'intégrer les perfectionnements des processus Achats.

2.3.6- Système d'information

La Direction des systèmes d'information tend à intégrer et rendre homogène les outils informatiques et les données.

Depuis 2006, SAP est la référence pour l'harmonisation des softwares de Gestion dans toutes les filiales. Et en 2007, sa phase d'implantation a été terminée sur la majorité des filiales. Par ailleurs, la Direction des systèmes d'information a mis en place une organisation homogène en ce qui concerne la Messagerie Electronique et la structuration des données (par mise en place d'une organisation mondiale basée sur Active Directory).

L'ensemble des procédures est progressivement décliné dans chaque pays afin de faire l'objet d'un contrôle régulier.

2.3.7- Ressources humaines

La Direction des ressources humaines du Groupe organise, à son niveau, la gestion des carrières et le développement des compétences pour les postes à fort niveau de responsabilité ou de compétence technique. Elle réalise des études comparatives avec les pratiques du marché dans un certain nombre de secteurs.

Elle contrôle le respect des réglementations sociales, les données relatives aux effectifs et à la sécurité, assure la collecte et la diffusion de tableaux de bord.

Dans chaque pays, les responsables des ressources humaines veillent au respect des réglementations nationales spécifiques.

En Allemagne, l'essentiel des effectifs est régi par les dispositions de la loi sur la cogestion dans la sidérurgie et les mines du 21 mai 1951.

2.3.8- Relations commerciales

Dans l'objectif de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a émis une procédure traitant de la gestion des risques clients : limites de crédit et délégations, assurance-crédit.

La Direction juridique effectue périodiquement une analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente passés par les filiales avec leurs clients. Ces filiales disposent de documents type définissant les conditions auxquelles elles ont pour objectif de soumettre leurs contrats de vente afin de réduire le niveau de risque. Ces documents type font l'objet d'une revue régulière par la Direction juridique.

2.3.9- Assurances

Les risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe : une assurance dommages (dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages), et une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

3- Démarche de progrès continu

Depuis l'auto-évaluation des procédures de contrôle interne achevée en 2004, des actions de progrès ont été réalisées dans les filiales, sous la supervision des directions fonctionnelles. Par ailleurs, Vallourec a initié en 2007 une analyse des procédures comptables et financières, en utilisant le guide d'application (présenté au sein du Cadre de référence de l'AMF) relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

Depuis 2006 et en complément des procédures de contrôle interne émises par les directions fonctionnelles, Vallourec s'appuie sur une Direction de la gestion des risques, pour assurer cohérence et transversalité à cette gestion. Le Risk Manager du Groupe assiste les Divisions dans leur identification et leur analyse des risques, par une méthode d'auto-évaluation systématique. Ces risques peuvent être stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires ou d'image. L'ensemble des Divisions du Groupe est couvert depuis 2007. Le Risk Manager du Groupe participe aux Comités des risques semestriels dans les Divisions et au niveau central. Ces Comités valident les plans d'actions dimensionnés aux enjeux.

Le Risk Manager du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les Risk Manager locaux des principales Divisions.

4- Principes de rémunération des mandataires

• **Rémunération des membres du Directoire :**

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus), la politique étant de se situer dans le bas d'un échantillon de référence pour le fixe et dans le haut pour le bonus.

Le mode de calcul du bonus a été révisé en 2007. Il est composé d'un bonus quantitatif et d'un bonus qualitatif.

Le bonus quantitatif est désormais composé d'un « bonus intéressement » fonction du résultat net part du groupe et d'un « bonus performance » lié à la bonne exécution du budget.

- Le seuil de déclenchement du bonus intéressement est fixé à 5 % du chiffre d'affaires. Il est fixé à 0,7 ‰ du résultat net part du groupe moins 5% du chiffre d'affaires et plafonné à 40 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 0,37 ‰ et plafonné à 35 % du salaire de base pour les 3 autres membres.
- Le bonus performance est plafonné à 20 % du salaire de base pour le Président et 15 % pour les autres membres. Il varie linéairement entre 0 pour un résultat net inférieur de 15 % au résultat net prévisionnel et le plafond est atteint pour un résultat net supérieur de 15 % au résultat net prévisionnel.

Le bonus qualitatif est plafonné à 30 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 25 % pour les autres membres. Il dépend de l'accomplissement total ou partiel de certains critères et objectifs définis avec les intéressés.

Le bonus maximum total théorique est ainsi de 90 % du salaire de base pour le Président du Directoire et 75 % pour les trois autres membres.

La base de calcul est vérifiée par les commissaires aux comptes.

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la société. Lors de leur entrée au sein du groupe en qualité de salariés, ils ont conclu un contrat de travail. Ce contrat prévoit aujourd'hui pour chacun des membres du Directoire une indemnité de licenciement correspondant à près de 2 années de leur rémunération fixe brute.

- ***Rémunération des membres du Conseil de Surveillance :***

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le Conseil de Surveillance est susceptible de se répartir comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juin 2006 (15e résolution).

Le principe est le versement d'un montant identique à chaque membre du Conseil, ainsi qu'au(x) Censeur(s), éventuellement calculé prorata temporis dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

En complément du jeton de présence qui lui est attribué, le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à effet du 1er janvier 2007.

- ***Rémunération des membres des Comités :***

Les membres des Comités perçoivent des jetons de présence supplémentaires.

- ***Rémunération du (des) censeur(s) :***

La rémunération du (des) censeur(s) s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

8.3 Rapports des Commissaires aux comptes

8.3.1 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vallourec S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participations tel que décrit dans la note II de l'annexe.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI

Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD

Bertrand de FLORIVAL

8.3.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Avec Rothschild & Cie

Personne concernée : Monsieur François Henrot.

Votre Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire de Vallourec S.A. à confier à la banque Rothschild & Cie deux mandats d'assistance sur des projets d'acquisitions.

Au titre du premier mandat, autorisé le 31 juillet 2007, il est prévu une commission en cas de succès (« success fee ») de 4 millions d'euros, plus une commission discrétionnaire pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros, en fonction de la complexité du dossier et du travail effectué par la banque.

Au titre du second mandat, autorisé le 18 octobre 2007, il est uniquement prévu une commission en cas de succès (« success fee ») de 2,5 millions d'euros.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Rothschild & Cie

Votre Conseil de Surveillance du 7 mars 2006 a autorisé le Directoire de Vallourec S.A. à confier à la banque Rothschild & Cie un mandat prévoyant pour l'essentiel deux missions : d'une part l'analyse, l'évaluation et la définition des options stratégiques et de défense de Vallourec S.A. et d'autre part, l'assistance et la défense à une offre publique. Ce mandat est d'une durée de vingt-quatre mois à compter de sa date d'effet, soit le 1er avril 2006, tacitement reconductible par période de six mois.

Comme le mandat en laissait la possibilité, cette convention a été suspendue entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007. Le paiement d'une commission trimestrielle de 120 000 euros hors taxes a donc été effectué à compter de cette date, soit un montant global de 240 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2007.

Avec V&M Tubes

Votre Conseil de Surveillance du 12 décembre 2006 a donné son accord pour la participation de Vallourec S.A. à un système de gestion centralisée de la trésorerie et des devises réunissant, autour de la société centralisatrice V&M Tubes, un certain nombre de sociétés participantes du Groupe dont votre société.

Ce système a été mis en place courant 2007 et est désormais opérationnel.

La Société Vallourec S.A. a constaté en 2007, au titre de cette convention, des produits financiers pour un montant de 1 737 821 euros et des charges financières pour un montant de 4 802,14 euros.

Avec Axa France Vie

Le régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec S.A. et/ou de V&M Tubes, permettant dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2007.

Le Groupe s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20% du salaire moyen de base hors bonus des trois dernières années et limitée à 4 fois le plafond de la sécurité sociale. Le régime est assuré auprès d'Axa France-Vie. Le règlement est établi pour une durée indéterminée, mais il peut y être mis fin à tout moment.

Votre Conseil de Surveillance du 14 septembre 2005 a approuvé la mise en place de cette convention et a pris acte que les membres du Directoire de Vallourec sont susceptibles de bénéficier des droits s'ils achèvent leur carrière au sein du Groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD

Bertrand de FLORIVAL

8.3.3. Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer de ces estimations. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2007, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les provisions (note A-2.14), les engagements de retraites et assimilés (note A-2.15), les écarts d'acquisition (notes A-2.9 et A-2.11), et les instruments financiers (note A-2.18) :

- Concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note C-16 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Concernant les engagements de retraites et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note C-17 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Concernant les écarts d'acquisition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que la note C-1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Concernant les instruments financiers, nous avons apprécié la documentation établie par votre société justifiant notamment la classification des instruments financiers, les relations de couverture ainsi que leur efficacité, et revu le caractère approprié des informations données dans la note C-8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD

Bertrand de FLORIVAL

8.3.4. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vallourec S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD Bertrand de FLORIVAL

8.3.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 9^{ième}, 12^{ième}, 13^{ième}, 14^{ième}, 15^{ième} et 16^{ième} résolutions

Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur le capital, sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

I. Emission et attribution à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société (neuvième résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L.233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L.233-32-II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser un plafond de 212 154 880 euros, étant précisé que ce plafond sera majoré à due proportion de toute augmentation de capital ultérieure réalisée avant la décision d'émission des bons, et que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114, R.225-115 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L.233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

II. Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (douzième résolution)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, avec faculté de subdélégation, de la compétence de décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L.3332-18 à L.3332-24 du Nouveau code du travail permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Nouveau code du travail.

Le montant nominal maximum des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital qui pourraient être émises est fixé à 6 300 000 euros, étant précisé que (i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 ou le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième, de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

III. Augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise (treizième résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, avec faculté de subdélégation, de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires réservée aux salariés et aux ayant droits assimilés, au sens de l'article L.3332-2 du Nouveau code du travail, des sociétés du Groupe Vallourec dont le siège est situé hors de France, et des fonds communs de placement d'entreprise au travers desquels ils investiraient, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être émises est fixé à 6 300 000 euros, étant précisé que (i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième, de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

IV. Augmentations de capital réservées à des établissements de crédit dans le cadre d'une opération réservée aux salariés (quatorzième résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, avec faculté de subdélégation, de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux établissements de crédit intervenant à la demande de la société pour l'offre à tout ou partie des salariés étrangers de formules alternatives à l'offre structurée d'actions proposée aux résidents français adhérents de l'un des plans d'épargne d'entreprise mis en place par l'une des sociétés du groupe Vallourec et de toutes les entités contrôlées par lesdits établissements au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être émises est fixé à 6 300 000 euros, étant précisé que (i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième, de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

V. Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel salarié du Groupe ou de mandataires sociaux non-résidents français (quinzième résolution) et au profit des membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe (seizième résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur les projets d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit :

– des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, étant précisé que les bénéficiaires devront être non-résidents fiscaux français à la date d'attribution, et que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,3% du capital de la société à la date de leur attribution par le Directoire (quinzième résolution) et

– des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société à la date de leur attribution par le Directoire (seizième résolution).

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ces délégations s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

Notre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul VELLUTINI Philippe GRANDCLERC

Jean-Paul PICARD Bertrand de FLORIVAL

8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2007, pour la quatrième année consécutive, les résultats de Vallourec ont fortement progressé : le chiffre d'affaires, en hausse de 11%, dépasse nettement les six milliards d'euros tandis que le résultat net part du groupe, en hausse de 7,5%, frôle le milliard.

Ces excellentes performances attestent de la pertinence de la stratégie menée au cours de la dernière décennie : choix en 1997 de l'alliance avec Mannesmann et création de V&M Tubes, choix de la croissance au plan mondial avec l'achat en 2000 de V&M do Brasil, en 2002 de V&M Star et plus récemment d'OMSCO, choix dès 2001 des marchés de l'énergie et des produits à forte valeur ajoutée faisant appel à des technologies de pointe comme vecteurs de croissance du groupe, rachat en 2005 des 45% de V&M à Salzgitter, renforcement enfin de notre partenariat avec Sumitomo. La création d'une nouvelle et importante unité de production au Brésil et l'acquisition en cours aux Etats-Unis dans le secteur du pétrole et du gaz s'inscrivent parfaitement dans le cadre de cette stratégie et visent à affermir la position de leader de votre groupe.

Parallèlement Vallourec a terminé cette année de céder ses activités européennes dans le secteur automobile. Cette cession achève le désengagement du groupe des activités où, faute notamment d'une taille suffisante, il ne pouvait espérer parvenir à une croissance rentable.

Ainsi recentré, disposant d'une situation financière très solide au service d'une stratégie claire et doté d'un management de qualité, le groupe apparaît aujourd'hui bien armé pour poursuivre son développement mondial.

Comme les années précédentes, le Conseil réitère ses félicitations au Directoire et à l'ensemble du personnel du groupe pour le travail accompli et les résultats obtenus.

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2007 ainsi que les divers documents qui y sont joints et considère qu'ils reflètent la situation exacte de la société et du groupe et n'appellent pas de remarque.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Directoire vous propose la distribution d'un dividende de 7 euros par action ce qui, compte tenu de la distribution exceptionnelle de 4 euros par action réalisée sous forme d'acompte le 4 juillet 2007, représente un dividende global de 11 euros par action par rapport à 6 euros par action l'année précédente. Hors cette distribution exceptionnelle le taux de distribution ressort à 37,4 % et le taux de distribution moyen des 5 derniers exercices à 37,2 %.

S'agissant de la composition du Conseil de Surveillance, il vous est demandé de ratifier la cooptation le 10 avril 2008 de M. Philippe Crouzet en remplacement de M. Luiz-Olavo Baptista, et de renouveler pour une durée de 4 ans son mandat qui arrive à échéance avec la présente assemblée. Né en 1956, ENA, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Philippe Crouzet est entré dans le Groupe Saint Gobain en 1986 comme Directeur du Plan. Il a été notamment Directeur Général des Papeteries de Condat, Délégué Général en Espagne et au Portugal et Directeur de la Branche Céramiques Industrielles. En 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint du Groupe en charge des Finances, des Achats et des Systèmes d'information puis en mai 2005 en charge du Pôle Distribution Bâtiment. Sa très large expérience lui permettra d'apporter une contribution précieuse aux travaux du Conseil.

Il vous est demandé par ailleurs de désigner en tant que Censeur M. Luiz-Olavo Baptista, membre du Conseil depuis 2002. Membre de l'Organe d'appel de l'Organisation Mondiale du Commerce, qu'il préside actuellement, il continuera à faire bénéficier le Conseil de son expérience de juriste international acquise au plus haut niveau ainsi que de sa parfaite connaissance de l'environnement brésilien.

Enfin, il vous est demandé de renouveler le mandat de membre du Conseil de M. Edward G. Krubasik, pour une durée de 4 années.

Il vous est également proposé de renouveler l'autorisation annuelle de rachat d'actions dans des conditions semblables, étant cependant précisé qu'il n'est plus demandé cette année de maintenir cette autorisation en période d'offre publique.

Concernant les résolutions de caractère extraordinaire, dont l'application ne pourra se faire qu'avec l'accord du Conseil de Surveillance :

- La neuvième résolution visant à donner au Directoire délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre est conforme aux meilleures pratiques en vigueur, car elle est conçue et organisée pour mettre le Directoire en situation de défendre au mieux les intérêts des actionnaires et de la société en cas d'offre publique hostile, sous le contrôle des membres indépendants du Conseil qui pourront se faire assister par un conseil financier lui aussi indépendant.
- L'ensemble des résolutions 12 à 15 a pour objet de déléguer compétence au Directoire pour mettre en place un actionnariat salarié au niveau du groupe, permettant ainsi aux collaborateurs qui le souhaiteront d'être associés plus étroitement à son développement.

Les autres résolutions n'appellent pas de commentaire et nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

8.5 RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUIN 2008 RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes sociaux et du rapport de gestion du Directoire*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve le rapport de gestion du Directoire, ainsi que les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 553 894 374,14 euros.

DEUXIEME RESOLUTION (*approbation des comptes consolidés*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 986,20 millions d'euros.

TROISIEME RESOLUTION (*affectation du résultat et distribution d'un dividende*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve l'affectation du résultat proposée par le Directoire.

Elle décide en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice à hauteur de 10 740 euros à la réserve légale, dotant ainsi celle-ci à son plein, et d'affecter le solde, soit 553 883 634,14 euros, augmenté d'une somme de 29 542 285,86 euros prélevée sur le report à nouveau, à la distribution d'un dividende.

Il est rappelé que lors de la délibération du Directoire du 6 juin 2007, il a déjà été réparti un acompte sur dividende de 4 euros par action qui a été mis en paiement le 4 juillet 2007.

Il sera ainsi versé à chacune des 53 038 720 actions constituant le capital social au 31 décembre 2007 un solde de 7 euros, correspondant à un dividende total versé de 11 euros par action au titre de l'exercice 2007.

L'Assemblée précise que la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera reporté à nouveau. En conséquence, l'Assemblée donne mandat au Directoire pour réviser le cas échéant le montant définitif de la distribution effective et le montant définitif du report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 18 juin 2008.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% résultant de l'application de l'article 158-3 du même code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% ; le dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40%. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont désormais prélevés à la source.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes attribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions⁽¹⁾	Dividende par action (en euros)
2004	9 869 956	3,20
2005	10 600 332	11,20
2006	53 011 870	6,00

⁽¹⁾Il est rappelé que le nombre d'actions a été multiplié par 5 le 18 juillet 2006.

QUATRIEME RESOLUTION (*approbation des conventions règlementées*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-86 de Code de Commerce approuve les conventions d'assistance sur des projets d'acquisitions conclues avec la Banque Rothschild et approuvées lors des réunions du Conseil de Surveillance des 31 juillet et 18 octobre 2007.

CINQUIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance venant à expiration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Edward G. Krubasik pour une durée de quatre (4) années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION (*ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la nomination, en tant que membre du Conseil de Surveillance décidée par le Conseil du 10 avril 2008, de M. Philippe Crouzet en remplacement de M. Luiz Olavo Baptista. Le mandat de M. Philippe Crouzet expirant comme celui de son prédécesseur avec la présente Assemblée, l'Assemblée décide également de renouveler celui-ci pour une durée de quatre (4) années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIEME RESOLUTION (*nomination d'un censeur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de désigner M. Luiz Olavo Baptista en tant que Censeur pour une durée de quatre (4) années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIEME RESOLUTION (*autorisation d'un programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue:

- de la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de leur attribution ou de leur cession aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché ;
- de la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans le cadre de l'autorisation résultant de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions achetées pendant la durée du programme de rachat n'excède pas à quelque moment que ce soit 10% des actions composant le capital de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée ; étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social ; étant également précisé que le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par le Directoire, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, par tous moyens en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé au plus haut cours de bourse (cours de clôture) depuis la précédente Assemblée du 6 juin 2007 majoré de 20%.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 1 milliard d'euros.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre autorité, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Directoire est expressément autorisé à subdéléguer à son Président, avec faculté pour ce dernier de sous-déléguer à une personne qu'il avisera, l'exécution des décisions que le Directoire aura prises dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation restera valable pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007.

NEUVIEME RESOLUTION *(délégation au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique)*

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce:

1. délègue au Directoire sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, à l'émission de bons permettant de souscrire des actions de la Société à des conditions préférentielles, et à l'attribution gratuite de ces bons aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
2. décide que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des bons ainsi émis ne pourra pas dépasser un plafond de 212 154 880 euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisée par la présente assemblée générale ou toute assemblée générale antérieure ; le cas échéant, ce plafond sera majoré à due proportion de toute augmentation de capital ultérieure réalisée avant la décision d'émission des bons ;
3. décide que le nombre maximum de bons à émettre ne dépassera pas le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
4. décide que le Directoire devra rendre compte, au vu d'un rapport établi par une banque sans lien d'intérêts avec la société dont la désignation aura été approuvée par la majorité des membres indépendants du Conseil de Surveillance, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que des critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons ;
5. décide que les bons émis au titre de la présente délégation ne seront pas exerçables et deviendront caducs si, à l'issue des opérations de règlement-livraison afférentes à toute offre publique (après réouverture le cas échéant), un initiateur détient un nombre d'actions représentant au moins 90% des droits de vote de la Société existant à cette date ;

6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - (a) déterminer les critères d'attribution des bons en fonction notamment d'une date de référence à laquelle la qualité d'actionnaire devra être établie ;
 - (b) fixer le nombre de bons à attribuer par action ;
 - (c) fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment la période d'exercice, le prix d'exercice des bons ou les modalités de sa détermination, la négociabilité et/ou la cessibilité des bons ;
 - (d) le cas échéant, prononcer ou constater la caducité, ou au contraire le caractère exerçable des bons ;
 - (e) déterminer la date de jouissance des actions créées par exercice des bons ;
 - (f) constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - (g) le cas échéant, procéder aux ajustements assurant la préservation, au titre de l'émission des bons, des droits des porteurs de titres donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
 - (h) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ;
7. décide que la présente délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente Assemblée Générale ;
8. décide que la présente délégation sera réputée, en cas de caducité des bons, n'avoir pas été utilisée et conservera en conséquence tous ses effets ;
9. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente délégation pourraient donner droit.

DIXIEME RESOLUTION (*modification statutaire de la date de détention des titres pour participer aux Assemblées Générales*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 12.3 des statuts relatif à la participation aux Assemblées Générales, en remplaçant le 2^{ème} paragraphe par la phrase suivante :
 « *Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées dans les conditions prévues par la loi.* ».

ONZIEME RESOLUTION (*modification statutaire relative aux pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire : suppression de la compétence de l'Assemblée pour les émissions d'emprunts non convertibles*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 13.2 des statuts relatif aux pouvoirs des Assemblées Générales Ordinaires, en supprimant l'avant-dernier paragraphe libellé comme suit « *Elle autorise tous emprunts par voie d'obligations non convertibles ni échangeables ou avec bons de souscription d'actions, et la constitution de sûretés particulières à leur conférer.* ».

DOUZIEME RESOLUTION (*délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L.3332-1 et suivants du Nouveau code du travail :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 9.3 des statuts, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 6 300 000 euros, augmenté le cas échéant, du montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L.3332-18 à L.3332-24 du Nouveau Code du travail permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place, en application de l'article L.3344-1 du Nouveau

Code du travail, au sein d'une entreprise ou groupe d'entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce; étant précisé que (i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième ou de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros;

2. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-23 du Nouveau Code du travail et sera au moins égal à 80% du Prix de Référence (telle que cette expression est définie ci-après); toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées (dans les limites légales et réglementaires), s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ; pour les besoins du présent paragraphe, le Prix de Référence désigne la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris par NYSE Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
4. autorise le Directoire à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, de même nature ou non que celles à souscrire en numéraire, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L.3332-21 et L.3332-11 du Nouveau Code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme du fait de l'attribution d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ainsi attribuées s'imputera sur le montant des plafonds visés au paragraphe 1 ci-dessus ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit aux dites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
6. autorise le Directoire, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise telles que prévues par l'article L.3332-24 du Nouveau Code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote en faveur des adhérents à un plan ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise visés à la présente résolution s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant des plafonds visés au paragraphe 1 ci-dessus ;
7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à

attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;

- en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réservées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- le cas échéant, s'il le juge opportun, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;

8. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

TREIZIEME RESOLUTION *(délégation au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés étrangères du Groupe Vallourec (et aux ayants droit assimilés) en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription des actionnaires).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 9.3 des statuts, sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 6 300 000 euros, par émission d'actions nouvelles réservées à la catégorie de personnes constituée des salariés et ayants droit assimilés au sens de l'article L.3332-2 du Nouveau Code du travail des sociétés du Groupe Vallourec dont le siège social est situé hors de France et des fonds communs de placement d'entreprise au travers desquels ils investiraient, le Groupe Vallourec étant constitué par la société et les entreprises françaises ou étrangères entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce), étant précisé que (i) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente résolution viendrait s'imputer sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième ou de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente Assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros ;
2. fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation ;

3. décide qu'il ne pourra être fait usage de la présente délégation de compétence que pour les besoins d'une offre aux salariés (et aux ayants droit assimilés) donnant par ailleurs lieu à l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée et qu'à condition (i) que les salariés et ayants droit assimilés bénéficient directement ou au travers d'un FCPE d'une augmentation de capital réalisée en vertu de la présente résolution soient soumis à une période d'indisponibilité d'une durée au moins équivalente à celle applicable dans le cadre de l'augmentation de capital et/ou de la cession d'actions réalisée(s) dans le cadre de la douzième résolution et (ii) que la souscription des salariés et ayants droit assimilés (effet de levier éventuel compris) soit limitée à 75% de leur rémunération annuelle brute ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en vertu de la présente délégation sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris par NYSE Euronext ; ce prix sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à l'augmentation de capital et/ou à l'offre d'actions correspondante(s) réalisée(s) en vertu de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée diminuée d'une décote de 20% ;
5. décide de supprimer, en faveur de la catégorie de bénéficiaires susvisée, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente délégation;
6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, notamment à l'effet de :
 - fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ;
 - déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social ;
 - conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;
 - le cas échéant, s'il le juge opportun, imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation ; et
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

QUATORZIEME RESOLUTION (délégation au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements de crédit dans le cadre d'une opération réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce:

1. prend acte du fait que dans certains pays des difficultés ou incertitudes juridiques ou fiscales pourraient rendre difficile ou incertaine la mise en œuvre de formules d'actionnariat salarial réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement (les ayants droit éligibles des sociétés du Groupe Vallourec dont le siège social est situé dans l'un de ces pays sont ci-après dénommés "Salariés Etrangers", le Groupe Vallourec étant constitué par la société et les entreprises françaises ou étrangères entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce) et de ce que la mise en œuvre au bénéfice de certains Salariés Etrangers de formules alternatives à celles offertes aux résidents français adhérents de l'un des plans d'épargne d'entreprise mis en place par l'une des sociétés du Groupe Vallourec pourrait s'avérer souhaitable ;
2. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 9.3 des statuts, sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 6 300 000 euros, par émission d'actions nouvelles réservées à la catégorie de personnes constituée des établissements de crédit intervenant à la demande de la Société pour l'offre à tout ou partie des Salariés Etrangers de formules alternatives (comportant ou non une composante d'actionnariat) à l'offre structurée d'actions proposée aux résidents français adhérents de l'un des plans d'épargne d'entreprise mis en place par l'une des sociétés du Groupe Vallourec et de toutes les entités contrôlées par lesdits établissements au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, étant précisé que (i) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente résolution viendrait s'imputer sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (ii) toute utilisation de la douzième, de la treizième ou de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée viendra réduire le plafond susvisé de 6 300 000 euros ;
3. fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation ;
4. décide qu'il ne pourra être fait usage de la présente délégation de compétence que pour les besoins d'une offre aux salariés (et aux ayants droit assimilés) donnant par ailleurs lieu à l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la douzième résolution et/ou de la treizième résolution soumises à la présente Assemblée et qu'aux seules fins de répondre à l'objectif énoncé au paragraphe 1 de la présente résolution ;
5. décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en vertu de la présente délégation sera fixé par le directoire sur la base du cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris par NYSE Euronext ; ce prix sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à l'augmentation de capital et/ou de l'offre d'actions correspondante(s) réalisée(s) en vertu de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée diminuée d'une décote de 20% ;
6. décide de supprimer, en faveur de la catégorie de bénéficiaires susvisée, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente délégation ;
7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, notamment à l'effet de :
 - fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social ;
 - conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;

- le cas échéant, s'il le juge opportun, imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation, et
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

QUINZIEME RESOLUTION *(délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres non-résidents français du personnel salarié du Groupe (et des ayants droit assimilés) ou de certains d'entre eux(ainsi que les mandataires sociaux non- résidents français) dans le cadre de la mise à œuvre d'une offre aux salariés et (aux ayants droit assimilés).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, dans les conditions définies ci-après, étant précisé que les bénéficiaires devront être non-résidents fiscaux français à la date d'attribution ;
2. décide que les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,3% du capital social au jour de la décision du Directoire, tel qu'augmenté du nombre d'actions attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la société; étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et que les bénéficiaires ne seront alors astreints à aucune période de conservation étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ;
4. décide qu'il ne pourra être fait usage de la présente délégation de compétence que pour les besoins d'une offre aux salariés (et aux ayants droit assimilés) réalisée en vertu des délégations conférées aux termes de la douzième ou de la treizième résolution soumise à la présente Assemblée, en vue d'une attribution d'actions gratuites aux personnes ayant participé à ladite opération ;
5. confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
 - déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le Conseil de Surveillance devra, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;

- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
 - d'inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
 - procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves, de primes d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des dites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
6. constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;
 7. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L.225-197-4 dudit Code ;
 8. prend acte que la présente délégation de compétence a un objet différent de la délégation objet de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2005 ainsi que de la délégation de compétence faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente assemblée, de sorte que l'adoption de la présente résolution sera sans effet sur ces deux délégations, et que, sous réserve de leur adoption, la quinzième et la seizième résolution soumises à la présente Assemblée coexisteront jusqu'à l'expiration ou au remplacement de l'une d'entre elles ;
 9. décide que cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

SEIZIEME RESOLUTION *(délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires, existantes ou à émettre de la société, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, ou certaines catégories d'entre eux, dans les conditions définies ci-après ;
2. décide que le nombre total des actions de la société, existantes ou à émettre, pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, tel qu'augmenté du nombre d'actions attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la Société ; étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide que (i) l'attribution des actions de la société à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période de deux ans suivant la décision du Directoire, sauf en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, auquel cas l'attribution définitive des actions interviendra immédiatement, et (ii) la durée de l'obligation de conservation des actions de la société par les bénéficiaires sera de deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions, sauf en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale, les actions étant alors immédiatement cessibles ;
4. décide que par exception au principe posé au point 3 ci-dessus :
 - 4.1 d'une part, (i) l'attribution des actions de la société aux bénéficiaires non-résidents fiscaux français ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans, sauf en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, où l'acquisition définitive des actions sera immédiate, et (ii) les bénéficiaires non-résidents fiscaux français des actions de la société ne seront pas soumis à une obligation de conservation des actions de la société qui seront librement cessibles dès leur attribution définitive ;
 - 4.2 d'autre part, s'agissant des actions octroyées gratuitement aux membres du Directoire, le Conseil de Surveillance devra, soit (i) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (ii) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
5. confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
 - (a) déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
 - (b) déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - (c) fixer les critères d'attribution des actions, et notamment les conditions de performance, parmi lesquelles devra au minimum figurer la condition d'un ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe ;
 - (d) prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
 - (e) constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
 - (f) d'inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
 - (g) procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires d'actions gratuites attribuées mais non définitivement acquises, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves, de primes d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
 - (h) en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des dites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
6. constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera de plein droit renonciation des actionnaires, au profit des bénéficiaires, à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;
7. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L.225-197-4 dudit Code ;

8. prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux aux termes de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2005 ;
9. prend acte que la présente délégation de compétence a un objet différent de la délégation de compétence faisant l'objet de la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée, de sorte que l'adoption de la présente résolution sera sans effet sur cette délégation, et que, sous réserve de leur adoption, la quinzième et la seizième résolutions soumises à la présente Assemblée coexisteront jusqu'à l'expiration ou au remplacement de l'une d'entre elles ;
10. fixe à une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.

8.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007
(en milliers d'euros – m€)

SOCIÉTÉS	CAPITAL (M€)	AUTRES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT (M€)	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS (M€)	MONTANTS DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ (M€)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ (M€)	RÉSULTAT (bénéfice ou perte) DU DERNIER EXERCICE CLOS (M€)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (M€)
				brute (M€)	nette (M€)					

A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC (soit 2 120 M€)

- Filiales (50 % au moins)										
. Société Française										
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	492 584	1 155 119	100,00	1 056 403	1 056 403	-		34 754	923 631	552 680
27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt 411 373 525 RCS Nanterre										

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

I. Filiales (50 % au moins)										
a) Sociétés françaises				54	40					224
b) Sociétés étrangères				1 338	941					1 486
II. Participations (10 à 50 %)										
a) Sociétés françaises				-	-					-
b) Sociétés étrangères				-	-					17

**8.7. Sociétés contrôlées directement ou indirectement
au 31 décembre 2007 (Loi L. 233-3 du code de commerce)**

I - Contrôle direct			
Dénomination	% détenu	Dénomination	% détenu
- ASSURVAL	99,00	- FINALOUREC (Luxembourg)	99,99
- VALSEPT	100,00	- VALLOUREC Inc. (USA)	100,00
- VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	100,00	- VALLOUREC TUBES CANADA (Canada)	100,00
II - Contrôle indirect par :			
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES			
- INTERFIT	100,00	- PEISA (Mexique)	100,00
- METALS PROCESS SYSTEMS	100,00	- VALLOUREC INDUSTRIES Inc. (USA) <i>(via</i>	100,00
- SIDRO ROHRBOGEN GmbH (Allemagne)	100,00	<i>VALLOUREC & MANNESMANN HOLDING Inc.)</i>	
- SOPRENEUF	100,00	- VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE	100,00
- VALINOX NUCLEAIRE	100,00	- VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS NEDERLAND BV (ex	100,00
- VALLOUREC ITALIANA Srl	100,00	SMFI of HOLLAND BV) (Pays Bas)	
- VALLOUREC GmbH (Allemagne)	100,00	- VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK Ltd. (GB)	100,00
- VALLOUREC NORDEN (Suède)	100,00	- VALLOUREC & MANNESMANN HOLDINGS Inc. (USA)	100,00
- VALLOUREC COMPOSANTS		- VALLOUREC & MANNESMANN TUBES CORP. (USA)	100,00
AUTOMOBILES HAUTMONT	100,00	<i>(via VALLOUREC & MANNESMANN HOLDINGS Inc.)</i>	
- VALLOUREC UK Ltd. (GB)	100,00	- VALLOUREC & MANNESMANN CHANGZHOU Co. Ltd. (Chine)	100,00
- VALTI	100,00	- VALLOUREC & MANNESMANN RUS (Russie)	100,00
- VALTIMET	95,00	- V & M BEIJING (Chine)	100,00
		- V & M do BRASIL SA (Brésil)	99,42
		- V & M FRANCE	100,00
		- V & M DEUTSCHLAND GmbH (Allemagne)	100,00
		- V & M SERVICES	100,00
		- V & M ONE Sarl <i>(via V & M SERVICES)</i>	100,00
		- V & M STAR <i>(via V & M ONE)</i>	80,53
		- VAM CANADA Inc. (Canada)	100,00
		- VAM CHANGZHOU Oil & Gas Premium Equipments (Chine)	51,00
		<i>(via VAM HOLDING HONG KONG.)</i>	
		- VAM DRILLING France (ex SMFI)	100,00
		- VAM DRILLING USA (ex OMSCO)	100,00
		<i>(via VALLOUREC & MANNESMANN HOLDINGS Inc.)</i>	
		- VAM FAR EAST Pte Ltd. (Singapour)	51,00
		- VAM Field Service Angola Ltda (Angola)	100,00
		- VAM Field Services Beijing Co Ltd (Chine)	51,00
		- VAM HOLDING HONG KONG Ltd (Chine)	51,00
		- VAM MEXICO (ex PRINVER) (Mexique)	100,00
VALINOX NUCLEAIRE		- VAM USA (USA) <i>(via Vallourec Industries Inc.)</i>	51,00
		- VALLOUREC & SUMITOMO TUBOS do BRASIL Ltda (Brésil)	56,00
- VALINOX NUCLEAR (USA)	100,00	- VMOG NIGERIA Ltd (Nigeria)	100,00
		- VMOG FREEZONE NIGERIA Ltd (Nigeria)	100,00
VALTIMET		V & M do BRASIL SA	
- VALINOX ASIA	65,83	- V & M FLORESTAL Ltda	100,00
- VALTIMET Inc. (USA)	100,00	- V & M MINERAÇÃO Ltda	100,00
- CST Valinox Ltd (Inde)	90,10		
VALINOX ASIA		VAM Drilling France	
- CHANGZHOU VALINOX GREAT WALL (Chine)	100,00	- VAM DUBAI LLC (Dubai)	49,00
- CHANGZHOU CAREX VALINOX COMPONENTS (Chine)	100,00	- SMFI NORTH SEA Ltd (GB)	100,00
<i>(via CHANGZHOU VALINOX GREAT WALL et VALTIMET)</i>		- VAM DRILLING SINGAPORE Pte (Singapour)	100,00
VALTI			
- VALTI GmbH (Allemagne)	100,00		

8.8 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2007
 (en milliers d'euros – m€)

Désignation de la société	Nombre de titres et valeur nominale	Valeur d'inventaire
I - ACTIONS ET PARTS		
a) Participations françaises		
VALSEPT	2 500 actions de 15 €	32
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	32 838 963 actions de 15 €	1 056 403
b) Participations étrangères		
FINALOUREC	47 995 actions de 4,58 €	39
VALLOUREC TUBES Canada	100 000 actions S.V.N	604
VALLOUREC Inc	1 000 actions de 50 \$	298
c) Diverses autres participations		
ASSURVAL	495 parts de 20 €	8
ALBERTO ROCA DEU SL	40 actions de 6,01 €	-
II - OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILES		néant
Total		1 057 384

En milliers d'euros

8.9 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CAPITAL	2003	2004	2005	2006	2007
Capital social	194 604 520	197 399 120	212 006 640	212 047 480	212 154 885
Nombre d'actions ordinaires existantes	9 730 226	9 869 956	10 600 332	53 011 870	53 038 720
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription.	171 750	32 020	8 174	30 660	147 308
- par remboursement d'obligations					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements & provisions	71 129 582	-58 687 367	-11 515 957	158 527 985	533 143 895
Impôt sur les bénéfices	-3 192 803	-5 827 453	-10 031 246	-13 234 248	-21 998 166
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements & provisions	56 780 396	30 064 061	14 144 934	172 068 021	553 894 374
Résultat distribué	15 568 362	31 583 859	118 723 718	318 071 220	583 425 920
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements & provisions	7,64	-5,36	-0,14	3,24	10,47
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements & provisions	5,84	3,05	1,33	3,25	10,44
Dividende attribué à chaque action existante	1,60	3,20	11,20	6,00	11,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	530 257	594 460	573 987	732 844	353 485
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	217 987	188 462	214 024	258 138	85 419

8.10 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

(Art.L.451-1-1 du code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

Ce document contient ou mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des 12 derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur pour la période du 01/01/2007 au 10/04/2008.

Exercice clos le 31/12/2007

Publications au BALO

Avis de réunion AGM 04/06/2008	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	18/04/08	Bulletin 47	N°affaire 0804056
Comptes sociaux et comptes consolidés 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	09/04/08	Bulletin 43	N°affaire 803457
Honoraires versés au Commissaires aux comptes pour l'exercice 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	29/03/08	Bulletin 37	N°affaire 803024
Chiffre d'affaires consolidé 4 ^e trimestre 2007 (et année 2007)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	06/02/08	Bulletin 16	N°affaire 800850
Droits de vote au 30/10/2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	23/11/07	Bulletin 141	N°affaire 717739
Chiffre d'affaires consolidé et situation trimestrielle 3 ^e trimestre 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	16/11/07	Bulletin 138	N°affaire 717326
Comptes semestriels 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	14/09/07	Bulletin 111	N°affaire 714358
Chiffre d'affaires consolidé 2 ^e trimestre 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	03/08/07	Bulletin 93	N°affaire 612156
Approbation des comptes annuels 2006 et attestation Commissaires aux comptes	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	16/07/07	Bulletin 85	N°affaire 710901
Droits de vote après AGO du 06/06/2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	20/07/07	Bulletin 87	N°affaire 711113
Avis de 2 ^{ième} convocation AGE 06/06/2007	/http://balo.journal-officiel.gouv.fr	04/06/07	Bulletin 67	N°affaire 708380
Avis de 2 ^{ième} convocation AGO 06/06/2007	/http://balo.journal-officiel.gouv.fr	30/05/07	Bulletin 65	N°affaire 707894
Chiffre d'affaires consolidé et situation trimestrielle 1 ^{er} trimestre 2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	21/05/07	Bulletin 61	N°affaire 706947
Rectificatif à l'Avis de convocation AGO 06/06/2007 publié le 20/04/2007	/http://balo.journal-officiel.gouv.fr	21/05/07	Bulletin 61	N°affaire 706988
Avis de convocation AGE 06/06/2007	/http://balo.journal-officiel.gouv.fr	11/05/07	Bulletin 57	N°affaire 706003
Avis de convocation AGO 06/06/2007	/http://balo.journal-officiel.gouv.fr	11/05/07	Bulletin 57	N°affaire 706002
Avis de réunion AGO 06/06/2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	20/04/07	Bulletin 48	N°affaire 704273
Avis de réunion AGE 06/06/2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	20/04/07	Bulletin 48	N°affaire 704318
Comptes sociaux et comptes consolidés 2006	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	18/04/07	Bulletin 47	N°affaire 704213
Chiffre d'affaires consolidé 4 ^e trimestre 2006 (et année 2006)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	07/02/07	Bulletin 17	N°affaire 700939
Droits de vote au 31/12/2006	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	22/01/07	Bulletin 10	N°affaire 700347

Publications au Greffe du tribunal de

commerce de Nanterre

Actes relatifs à la modification du capital social et des statuts (03/09/2007)	http://www.infogreffe.fr	26/11/07	N° dépôt 35084
Actes relatifs au changement de siège social et mise à jour des statuts	http://www.infogreffe.fr	15/10/07	N° dépôt 30448
Actes relatifs au changement de siège social et mise à jour des statuts	http://www.infogreffe.fr	15/10/07	N° dépôt 30448
Actes relatifs au changement de membres du Conseil de Surveillance	http://www.infogreffe.fr	15/10/07	N° dépôt 30449
Actes relatifs à la modification du capital social et des statuts (31/12/2006)	http://www.infogreffe.fr	29/01/07	N° dépôt 3325

Publications dans les journaux d'annonces légales

Augmentation de capital du 03/09/2007	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	21/11/07	n°134	N°4968437
Changement de membres du Conseil de Surveillance	Euronext notices	01/10/07	n°20071001	9159
	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	08/10/07	n°115	N°4708666
Avis de 2 ^{ième} convocation AGO 06/06/2007	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	29/05/07	n°62	N°94110055
Avis de 2 ^{ième} convocation AGE 06/06/2007	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	29/05/07	n°62	N°4110055
Avis de convocation AGO 06/06/2007	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	05/05/07	n°53	N°3985496
Avis de convocation AGE 06/06/2007	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	05/05/07	n°53	N°3985798
Augmentation de capital du 31/12/2006	Affiches Parisiennes / La Vie Judiciaire	20/01/07	n°9	N°3358947
	Euronext notices	02/03/07	n°20070302	6598

Document de référence, opérations financières, communiqués AMF

Déclaration des achats et cessions sur actions propres (contrat de liquidité)	http://www.amf-france.org	31/03/08	208C0577
		19/03/08	208C0521
		14/01/08	208C0077
		26/12/07	207C2870
		26/11/07	207C2625
		22/10/07	207C2320
		01/10/07	207C2203
		19/09/07	207C2099
		10/09/07	207C2056
Franchissement seuil Groupe Bolloré mars/2008	http://www.Bollore.com	25/01/08	
Franchissement seuil Barclays 11/01/2008	http://www.amf-france.org	21/01/08	N°208C013 8
Franchissement seuil Barclays 06/03/2007	http://www.amf-france.org	21/01/08	N°208C013 9

Franchissement seuil Groupe Bolloré 14/01/2008	http://www.amf-france.org http://www.Bollore.com	21/01/08	N°208C014 2
Franchissement seuil Groupe Bolloré 22/10/2007	http://www.amf-france.org	30/10/07	N°207C238 5
Franchissement seuil Groupe Bolloré 15/03/2007	http://www.amf-france.org	23/03/07	N°207C055 0
Franchissement seuil Barclays 06/03/2007	http://www.amf-france.org	23/03/07	N°207C055 7
Document de référence exercice 2006	http://www.amf-france.org http://www.vallourec.com	27/04/07	N°D07-0405
Rapports de gestion 2006, des Commissaires aux comptes, du Président sur les procédures etc. (voir document de référence)	http://www.amf-france.org http://www.vallourec.com	27/04/07	N°D07-0405
Déclarations des dirigeants (à partir de janvier 2007) trop nombreuses pour être citées dans ce document	http://www.amf-france.org		101 déclarations

Communications financières et Information réglementée

Cette rubrique a pour objet de rendre accessible toute l'information réglementée diffusée par Vallourec selon la directive Européenne « Transparence ».

Vous pouvez consulter :

- 1. Le rapport financier annuel
- 2. Le rapport financier semestriel
- 3. L'information trimestrielle
- 4. Le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
- 5. Le communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes <http://www.vallourec.com>
- 6. L'information relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
- 7. Le descriptif des programmes de rachat d'actions propres
- 8. L'information permanente (Communiqués+Mandataires sociaux+Seuils)
- 9. La mise à disposition du prospectus
- 10. La mise à disposition des documents préparatoires aux assemblées
- 11. Les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions (communiqué mensuel)
- 12. Autre information réglementée diverse

<http://www.euronext.com>
Et diffusion légale par
Hugin

Mise à jour
quotidienne

Autres publications

Changement au sein du Directoire <http://www.vallourec.com> 20/03/08
<http://www.euronext.com>
Et diffusion légale par
Hugin

Résultats annuels 2007	http://www.vallourec.com 04/03/08 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Diapositives + Audio : Résultats 2007 Avis financier : Résultats 2007	http://www.vallourec.com 04/03/08 Les Echos 06/03/08 Le Figaro économie 06/03/08 Le Revenu 07/03/08 Le journal des finances 08/03/08 Investir 08/03/08
- en allemand	Rheinische Post 07/03/08 (Allemagne)
Chiffre d'affaires 2007	http://www.vallourec.com 05/02/08 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Vallourec finalise la cession des sociétés VPS et VCAV	http://www.vallourec.com 11/12/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Résultats du 3ème trimestre 2007	http://www.vallourec.com 14/11/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin Les Echos 15/11/07 Investir 17/11/07 Le Revenu 16/11/07
Pétrole & Gaz : Vallourec se renforce en Amérique du Nord	http://www.vallourec.com 30/10/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Agenda financier 2008	http://www.vallourec.com
Résultats du 2ème trimestre et du 1er semestre 2007	http://www.vallourec.com 31/07/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Diapositives : Résultats du 1 ^{er} semestre 2007 Avis financier : Résultats du 1 ^{er} semestre 2007	http://www.vallourec.com 31/07/07 Les Echos 01/08/07 Le Figaro Economie 01/08/07 Investir 04/08/07 Le journal des finances 04/08/07
Vallourec signe un accord préliminaire concernant la cession des sociétés Vallourec Précision Soudage et Vallourec Composants Automobiles Vitry	http://www.vallourec.com 20/07/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin
Nouvelle tuberie au Brésil : Sumitomo Metals et Vallourec signent le contrat de co-entreprise	http://www.vallourec.com 19/07/07 http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin

Finalisation de la cession de l'activité tubes de précision de Vallourec à Salzgitter	http://www.vallourec.com	02/07/07
	http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin	
Avis de convocation AGO et AGE 06/06/2007	Les Echos	23/05/07
	Le revenu	25/05/07
	Investir	26/05/07
	Le journal des finances	26/05/07
Résultats du 1er trimestre 2007	http://www.vallourec.com	03/05/07
	http://www.euronext.com	
	http://www.amf-france.org	
	Les Echos	04/05/07
	Le revenu	12/05/07
	Investir	11/05/07
Vallourec projette d'ouvrir à Sumitomo le capital de son usine chinoise de filetage pour tubes sans soudure OCTG	http://www.amf-france.org	28/03/07
	http://www.vallourec.com http://www.euronext.com	
Sumitomo Metals et Vallourec vont construire ensemble au Brésil une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme	http://www.amf-france.org	28/03/07
	http://www.vallourec.com http://www.euronext.com	
Diapositives + Audio : Résultats 2006 Avis financier : Résultats 2006	http://www.vallourec.com	08/03/07
	Les Echos	08/03/07
	Le Figaro économie	08/03/07
	Le Revenu Hebdo	09/03/07
	Le journal des finances	09/03/07
	Investir Hebdo	10/03/07
- en allemand	Rheinische Post (Allemagne)	09/03/07
Démission de Vincent Bolloré et cooptation du Prof Dr. Edward G Krbasik	http://www.amf-france.org	07/03/07
	http://www.vallourec.com Les Echos	09/03/07
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre et de l'ensemble de l'exercice 2006	http://www.amf-france.org	01/02/07
	http://www.vallourec.com http://www.euronext.com	
Contrat de liquidité	http://www.amf-france.org	15/01/07
	http://www.vallourec.com http://www.euronext.com	
Vallourec acquiert les 43,7% détenus par Timet dans Valtimet et porte ainsi sa participation à 95%, le 28/12/2006	http://www.amf-france.org	02/01/07
	http://www.vallourec.com	

La société publie régulièrement sur son site et par l'intermédiaire du diffuseur agréé HUGIN « l'information réglementée » rendue obligatoire par la directive transparence en français et en anglais :

http://www.vallourec.fr/fr/actionnaires/information_reglementee.asp

8.11 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC ET L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN

<u>ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN</u>	<u>DOCUMENT DE REFERENCE VALLOUREC</u>
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Personnes responsables des informations	1.1
1.2 Attestation du responsable	1.2
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.3
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Chapitres 4, 5 et 8.1
4. FACTEURS DE RISQUE	4.7
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la Société	3.1 et 4.1.0
5.2 Investissements	4.4.1
6. APERÇU DES ACTIVITES	4.1.1 à 4.1.6
7. ORGANIGRAMME	3.3.4 et 4.1
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	4.1.1
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	8.1
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	Chapitre 5
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	4.4.0 et 8.1.1
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	Chapitre 7
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Chapitre 7
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	6.1 et 6.2
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	6.2 et 8.1.1
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	6.1 et 8.2
17. SALARIES	4.3, 6.3 et 8.1
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	3.3 et 8.1.1
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	Chapitre 5 (note 19)
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	Chapitre 5
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	3.2
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	3.1.6
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	8.6, 8.7 et 8.8

8.12 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE REFERENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Rapport financier annuel	Document de référence
1	Comptes annuels	Chapitre 5 - Section 5.1.1
2	Comptes consolidés	Chapitre 5 - Section 5.1.0
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Chapitre 8 – Section 8.3.1
4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chapitre 8 – Section 8.3.3
5	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 au Code de commerce. Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	Chapitre 8 – Section 8.1.1 Chapitre 1
6	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 5 - Section 5.2
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	Chapitre 8 - Section 8.2
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	Chapitre 8 - Section 8.3.4
9	Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	Chapitre 8 - Section 8.10

8.13 INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2005

Le document de référence de l'exercice 2005 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 avril 2006, sous le numéro de dépôt D. 05-0495.

Les comptes consolidés figurent au chapitre 5, section 5.1.0 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8 section 8.3.3.

Les comptes sociaux figurent au chapitre 5, section 5.1.1 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.1

Pour l'exercice 2006

Les comptes sociaux figurent au chapitre 5, section 5.1.1 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.1

Le document de référence de l'exercice 2006 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 avril 2007.

Les comptes consolidés figurent au chapitre 5, section 5.1.0 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.3.